



NEGOCIATIONS

QUI PRECEDERENT LE TRAITE'

DE WESTPHALIE,

TOME II.

ISTOIRE DES GUERRES ET DES NÉGOCIATIONS QUI PRECEDERENT LE TRAITÉ DE WESTPHALIE,

Sous le Regne de Louis XIII. & le Ministere du Cardinal de Richelieu & du Cardinal Mazarin.

Composée sur les Mémoires du COMTE D'AVAUX, Ambassadeur du Roi Très-Chrétien dans les Cours du Nord, en Allemagne & en Hollande, & Plénipotentiaire au Traité de Munster.

Par le Pere BOUGEANT, *de la Compagnie de Jesus.*

TOME II.

A PARIS, *Quai des Augustins.*

Chez
DIDOT, à la Bible d'Or.
NYON, fils, à l'Occasion.
DAMONNEVILLE, à S. Etienne.
SAVOYE, à l'Espérance. *Rue Saint Jacques.*

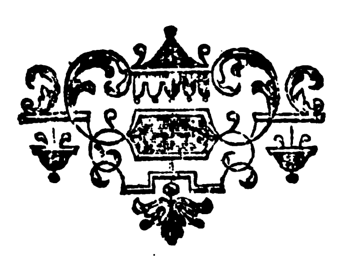
M. DCC. LI.

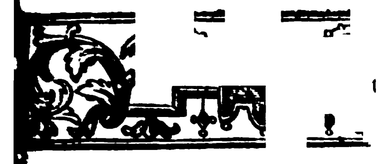
Avec Approbation & Privilége du Roi.

des deux Couronnes. XVI. *Ils font à Salvius des propositions pour un traité particulier.* XVII. *Ils font de nouvelles propositions également captieuses & éblouissantes.* XVIII. *Nouveaux artifices des Ministres de l'Empereur.* XIX. *Commencement des Conférences à Hambourg pour le traité préliminaire.* XX. *Les Impériaux veulent en exclure le Comte d'Avaux.* XXI. *Premiere demande des Impériaux refusée par le Comte d'Avaux.* XXII. *Contestations sur les sauf-conduits.* XXIII. *Demandes du Roi de France.* XXIV. *Refus des Impériaux.* XXV. *Raisons alleguées par les Alliés pour justifier leurs demandes.* XXVI. *Les Impériaux se relâchent sur quelques points.* XXVII. *Tempérammment proposé par les Imperiaux.* XXVIII. *Il est rejetté par le Comte d'Avaux.* XXIX. *Motifs de sa conduite.* XXX. *Il la fait approuver aux Suédois.* XXXI. *Plusieurs Princes approuvent la conduite de la France.* XXXII. *Elle propose un nouveau tempérammment.* XXXIII. *Le Pape propose de nouveau une treve.* XXXIV. *Politique du Cardinal de Richelieu.* XXXV. *Conditions de la treve exigées par Grotius, Ambassadeur de Suede à Paris.* XXXVI. *La Cour s'ap-*

plique à la chagriner. XXXVII. *La négociation de la treve est renvoïée à Hambourg.* XXXVIII. *La Maison d'Autriche la refuse.* XXXIX. *Les Impériaux renouvellent leurs intrigues auprès des Suédois.* XL. *Banier négocie secretement avec les Impériaux, mais sans succès.* XLI. *Continuation de la guerre.* XLII. *Les François assiégent Hesdin.* XLIII. *Picolomini bat l'armée Françoise devant Thionville.* XLIV. *Il est obligé de lever le siége de Mouzon.* XLV. *Diverses pertes des Espagnols* XLVI. *La Duchesse de Savoie est réduite à de fâcheuses extrêmités. Les Princes de Savoie se rendent maîtres de presque tout le Piémont.* XLVII. *Ils prennent Turin & assiégent la Citadelle.* XLVIII. *La Duchesse fait un nouveau traité avec la France & en reçoit des secours.* XLIX. *Exploits du Comte d'Harcourt en Italie.* L. *Il défait les Espagnols devant Casal.* LI. *Il reprend Turin & rétablit la Duchesse de Savoie.* LII. *Banier reçoit des secours d'argent du Comte d'Avaux.* LIII. *La disette ruine l'armée Impériale.* LIV. *Banier entre dans la Boheme & y fait plusieurs conquêtes.* LV. *Mort du Duc Bernard.* LVI. *La France veut retenir ses conquêtes & son armée*

LVII. *L'Empereur & plusieurs Prin veulent s'en emparer.* LVIII. *Desseins Prince Palatin sur les conquêtes & les troupes du Duc Bernard.* LIX. *Il v passer* incognito *par la France, & y arrêté.* LX. *Le Prince Casimir y est a retenu prisonnier.* LXI *Les Rois d'A gleterre & de Danemarck se plaignent la détention du Prince Palatin.* LXII. *France se met en possession des conqu & des troupes du Duc Bernard.* LX *La France songe à renouveller son tr d'alliance avec la Suede.*





HISTOIRE
DES GUERRES
ET
DES NÉGOCIATIONS
qui précéderent le Traité de Westphalie.

LIVRE CINQUIEME.

AN. 1639.

I. Le Roi d'Angleterre négocie avec la Maison d'Autriche & les Couronnes alliées.

LA France n'étoit pas tellement occupée du soin d'affermir ses Alliés dans son parti, qu'elle ne songeât en même tems à se faire de nouveaux amis, ou à écarter les ennemis qu'on tâchoit de lui susciter. Le Roi d'Angleterre étoit alors l'objet de la politique des deux partis. Ce Prince, honteux de demeurer dans l'inaction tandis que toute l'Europe étoit en mouvement, voulut à son tour entrer dans la

AN. 1639. mêlée. Il avoit deux moïens de rétablir l'Electeur Palatin, qui étoient ou de se joindre aux ennemis de la Maison d'Autriche pour le rétablir par la force des armes, ou de s'unir contr'eux avec la Maison d'Autriche même, à condition qu'elle rétabliroit l'Electeur. Après avoir long-tems balancé ces deux expédiens, comme l'un & l'autre l'engageoit à la guerre dans un tems où il étoit menacé d'une guerre domestique de la part de ses sujets, & où le Parlement ne vouloit point entendre parler de subsides, il entreprit de faire suppléer l'adresse à la force. Il se persuada qu'en négociant, qu'en ménageant les deux partis, en les intimidant tour à tour, il ameneroit enfin l'un ou l'autre à faire quelque effort extraordinaire en faveur du Palatin. Ce manége sembla d'abord lui réussir. Tandis qu'on le crut résolu à la guerre & capable de la soutenir, les uns & les autres se flattant de le gagner, s'appliquerent à le ménager; mais on s'apperçut bientôt que les négociations n'aboutissoient à rien de solide, & on ne s'étudia plus qu'à l'amuser par de vaines espérances. On

Larrey, hist. d'Angleterre Charles I.

voulut bien n'en pas faire un ennemi, quoiqu'on n'en eût rien à craindre : mais on se mit peu en peine d'en faire un Allié, parcequ'on n'en avoit rien à espérer. On le laissa ainsi dans une espece de neutralité, qui étoit tout ce qu'on pouvoit souhaiter de lui de plus avantageux dans la situation où étoient alors les affaires d'Angleterre. AN. 163

II. Il se lai amuser p l'Empereur. Pufendor. l. 9.

Dès que ce Prince parut vouloir s'unir avec la France par un traité d'alliance qu'il proposoit entre les deux Couronnes, l'Ambassadeur d'Espagne à Londres, n'omit rien pour le détourner de ce dessein, & ne parla que de restituer le Palatinat. L'Empereur allarmé lui écrivit, & lui promit que s'il vouloit envoïer un Ambassadeur à Vienne, l'affaire seroit bientôt terminée. Il n'en fallut pas davantage pour faire évanouir tous les projets de guerre vrais ou apparens que le Roi d'Angleterre avoit faits. Il envoïa à Vienne le Comte d'Arondel à qui Ferdinand prodigua les honneurs & les promesses; & Charles compta tellement sur le succès de cette négociation, qu'il ne ménagea presque plus

An. 1639.

les ennemis de la Maison d'Autriche. Il refusa aux Suédois la permission de lever des troupes dans ses Etats ; il négligea le traité qu'il avoit commencé avec le Roi de France, à qui il demanda même la restitution de la Lorraine, afin d'ôter à l'Empereur un prétexte de refuser celle du Palatinat. Enfin il se brouilla avec les Hollandois au sujet de la pêche & de l'hommage du pavillon.

C'étoit-là se mettre à la discrétion de l'Empereur, & ce Prince habile s'en prévalut. Après avoir long-tems retenu le Comte d'Arondel sans lui donner de réponse précise, il le renvoïa enfin en lui déclarant qu'on ne rendroit point le Palatinat à l'Electeur, à moins qu'il ne dédommageât le Roi d'Espagne & le Duc de Baviere de tous les frais de la guerre ; & quant au titre d'Electeur, qu'il ne pouvoit pas se résoudre à en dépouiller le Duc de Baviere dont les ancêtres l'avoient autrefois légitimement possédé.

III. Il négocie avec la France & la Suede.

Une telle déclaration fit comprendre trop tard au Roi d'Angleterre le peu de fond qu'il devoit faire sur les

promesses de la Maison d'Autriche. Il y avoit déja quelque tems qu'il commençoit à s'en défier, & n'espérant plus réussir par cette voie, il en prit une toute opposée qui ne lui réussit pas mieux. Il envoïa un Ambassadeur à la Reine de Suede pour lui offrir d'unir ensemble leurs forces contre l'Empereur. Il permit aux Officiers Suédois de lever des troupes en Angleterre. Il recommença de grands préparatifs de guerre, & il donna ordre à son Ambassadeur à Paris de conclure incessamment le traité d'alliance projetté entre la France & l'Angleterre. AN. 1635

Quoique ni les François ni les Suédois ne comptassent pas beaucoup sur ces nouvelles résolutions de Charles, les uns & les autres ne laisserent pas d'écouter favorablement ses propositions, pour donner du moins de l'inquiétude à Ferdinand. Il offroit au Roi de France d'armer une flotte sur l'Océan, & de l'aider de tout son pouvoir à pousser vivement la guerre en Allemagne; mais il ne proposoit rien en détail, ce qui rendoit ces avances inutiles, & il demandoit une

ou deux Places de sûreté en Westphalie, ce qui formoit une nouvelle difficulté. La lenteur avec laquelle ce traité s'avançoit, impatientoit beaucoup ce Prince. Il se plaignoit de ce que le Pape étoit trop écouté en France, & que le Roi, toujours secretement lié avec le Duc de Baviere, ne vouloit pas sincerement le rétablissement du Prince Palatin. Mais la conduite du Roi d'Angleterre avoit quelque chose de bien plus surprenant; car lorsqu'il paroissoit le plus mécontent de la Maison d'Autriche, il y avoit à Londres un Nonce du Pape qui y étoit fort considéré: il y avoit à Vienne un Résident Anglois qui négocioit toujours avec l'Empereur; & depuis le retour du Comte d'Arondel, l'Ambassadeur d'Espagne à Londres avoit avec ce Comte & avec le Roi de fréquentes & de longues conférences; conduite qui faisoit juger aux plus éclairés que Charles n'avoit en vue que de se faire valoir auprès des deux partis, pour les rendre plus favorables à la cause du Prince Palatin.

An. 1639.

Pufendorf l. 9.

Quelque tems après l'Ambassadeur Anglois, qui étoit à Paris, fit enfin

ses propositions en détail. Charles offrit de donner au Prince Palatin quinze vaisseaux de guerre pour faire des courses sur mer au nom du Roi de France, (car il ne vouloit pas intéresser la nation Angloise dans cette guerre) & de permettre aux Alliés de lever un certain nombre de troupes dans ses Etats. Pour cela il exigeoit que la France, la Suede & la Hollande s'engageassent à ne faire aucun traité de paix ou de treve sans son consentement : qu'on tînt dans trois mois une Assemblée générale où le Roi de Danemarck envoïeroit aussi ses Députés, afin de regler en commun les demandes que chacun avoit à faire à l'Empereur : qu'un mois après on porteroit à Ferdinand les propositions de l'Assemblée, & qu'il se déclareroit contre lui s'il ne les acceptoit pas.

AN. 1632.

Il parut étrange à tous les Alliés que ce Prince voulût à si peu de frais se faire le Juge de leurs différends & l'arbitre de toute l'Europe. Les Suédois vouloient sur-tout qu'il fît passer une armée en Allemagne, & qu'il leur donnât des secours d'argent. Le Roi de France à qui il demandoit en

AN. 1639. particulier la restitution de la Lorraine, ne vouloit pas acheter le foible secours de quinze vaisseaux au prix d'une si belle conquête. Comme on ne pouvoit s'accorder sur tous ces points, on en renvoïa la discussion à une Assemblée qu'on fixa pour l'année suivante à Hambourg, où tous les Alliés avoient leurs Plénipotentiaires, quoiqu'on n'en espérât d'autre fruit que d'empêcher le Roi d'Angleterre de se déclarer ouvertement pour la Maison d'Autriche. Il étoit même arrivé à peu près dans ce tems-là deux incidens qui avoient aigri les esprits.

IV. Congrès indiqué à Hambourg.

V. Démêlé à Paris entre les Anglois & les Suédois.

Gazettes de Fr. 17 Fev. 1637.

Pufendorf. L. 9.

Epist. Grotii p. 718 & seq.

Le premier pensa mettre la division entre l'Angleterre & la Suede. L'Ambassadeur de Hollande faisant son entrée publique à Paris, les Suédois prirent dans la marche le pas sur les Anglois. Il y eut des épées tirées & du sang répandu. Le Maréchal de la Force, qui conduisoit l'Ambassadeur de Hollande, intervint dans la querelle pour l'appaiser, & persuada aux uns & aux autres d'en remettre à une autre fois la décision. Elle avoit déja été décidée en France sous le regne de Henri III, à l'avantage de l'Angleterre; mais les

Suédois refusoient de s'en tenir à ce jugement, parceque, disoient-ils, tous les Rois sont égaux; comme si l'ancienneté, l'étendue, la puissance des Monarchies & la possession immémoriale de la prééminence, ne mettoient entre les Rois, quoiqu'égaux en dignité, aucune différence pour le rang. AN. 1639.

Pufendorf. L. 9.

VI. La Cour de France est mécontente de celle d'Angleterre.

Le second incident fut une querelle de femmes, causée par la vanité & la jalousie. La Duchesse de Chevreuse, exilée de la Cour de France, s'étoit réfugiée à celle d'Angleterre. La Reine lui fit l'honneur de la faire asseoir en sa présence, ce qui étoit contre l'usage de cette Cour, où ni les Duchesses, ni les Femmes d'Ambassadeurs n'avoient point l'honneur du tabouret comme à la Cour de France. Cependant afin que cet exemple ne tirât point à conséquence, la Reine prit le prétexte que Madame de Chevreuse étoit alliée de la Maison Roïale d'Angleterre, & fatiguée d'un long voïage. Cette raison ne satisfit pas l'Ambassadrice de France. Elle demanda la même distinction, prétendant qu'elle lui étoit dûe à plus juste titre qu'à une exilée. On ne voulut

AN. 1639. pas l'écouter, & la France, mécontente de l'accueil qu'on avoit fait en Angleterre à Madame de Chevreuse, ne manqua pas d'user de représailles. Un jour que l'Ambassadrice d'Angleterre étoit déja en chemin pour aller faire sa cour à la Reine, on lui fit dire qu'elle n'auroit point de tabouret. Le Cardinal de Richelieu fit plus; car pour éloigner de plus en plus le Roi Charles des affaires d'Allemagne, il fomentoit secretement les troubles funestes qui se communiquerent peu de tems après à toute l'Angleterre, & dont les suites, qu'on ne prévoïoit pas, firent horreur à toute l'Europe.

VII. Succès des conférences de Hambourg.

Les Hollandois avoient aussi leurs démêlés particuliers avec les Anglois, & jamais les esprits n'avoient paru moins disposés à traiter. Mais les grands intérêts étouffoient du moins en apparence le ressentiment des légeres injures, & on fit semblant de commencer tout de bon la négociation proposée à Hambourg. Les Anglois pressoient vivement la conclusion : Salvius contestoit tous les articles. Le Comte d'Avaux, qui prévoïoit où devoit aboutir un projet d'alliance

si mal concerté, affectoit beaucoup de froideur, & se contentoit de faire beaucoup de civilités à l'Ambassadeur Anglois. Enfin le Plénipotentiaire Hollandois, plus franc que les autres, déclara nettement à l'Ambassadeur d'Angleterre que ses Maîtres ne renonceroient pas aux avantages qu'ils trouvoient dans leur neutralité avec l'Empereur, pour le peu de secours que le Roi d'Angleterre offroit. Toute la négociation ne se passa plus qu'en reproches, en dissimulation & en conférences inutiles; & tout le monde en rejetta la faute sur le Roi Charles qui n'agissoit pas assez sincerement. Il est certain que tandis qu'on traitoit à Hambourg, Charles négocioit à Bruxelles avec les Espagnols; & les intérêts du Prince Palatin le touchoient si peu, ou il les entendoit si mal, qu'il avoit fait récemment un traité secret avec le Duc de Lorraine, par lequel il s'étoit engagé à ne point consentir que le Prince Palatin fût rétabli au préjudice de ce Duc. Les Impériaux bien instruits de ces dispositions du Roi d'Angleterre, ne se mirent pas même en peine de traverser

An. 1639.

Dépêche du Roi au Comte d'Avaux le 14 Nov. 1638.

la négociation de Hambourg, & l'A-
AN. 1639. gent d'Espagne, qui étoit à Londres avoit assuré la Cour de Vienne qu'elle n'avoit rien à craindre du côté d'Angleterre.

Tel fut le succès des négociations du Roi d'Angleterre à Hambourg. Ce Prince s'étoit flatté que sa seule autorité, soutenue de médiocres secours, feroit pencher la balance du côté pour lequel il se déclareroit, & que dans cette crainte les deux partis rechercheroient son alliance avec empressement. Mais les uns & les autres conspirerent à le tromper, & ils furent refuser son alliance sans en faire un ennemi.

VIII. Malheureuse expédition du Prince Palatin.

Pendant que cette négociation étoit le plus échauffée en faveur de Charles-Louis, ce Prince voulut se rendre digne des soins qu'on prenoit de sa fortune, & les Suédois aïant consenti qu'il joignît une petite armée de deux mille hommes qu'il commandoit à un égal nombre de troupes Suédoises commandées par King Ecossois, il tâcha de se signaler par quelque exploit en Westphalie. Il assiégea Lemgow Capitale du Comté de Lippe. Mais les

Lotychius. rerum Germ. ab excessu Ferdin. II. l. 7, c. 3.

Comte d'Hatzfeldt étant accouru au secours de la Place avec une armée supérieure en nombre, il fut obligé de lever le siége. Il tarda même un peu trop à le faire, & cette faute fut cause de sa défaite. Comme il vouloit se retirer à Minden, Hatzfeldt lui coupa le chemin, & l'obligea à donner bataille. Ses troupes mal disciplinées, & encore plus mal rangées, furent aussitôt mises en déroute; tout ce qui ne put pas fuir fut taillé en pieces. Le Prince Robert, frere de Charles Louis fut fait prisonnier, & celui-ci eut même beaucoup de peine à se sauver. Arrêté dans sa fuite par le Veser, il ordonna à son cocher d'y entrer par un gué. Mais l'autre bord de la riviere se trouva si escarpé que le carosse ne put y monter. Le Prince se jetta dans le fleuve, & s'étant sauvé à la faveur de quelques saules, tandis que ses chevaux & son cocher se noïoient, il gagna Minden à pied.

AN. 1639.

IX. Il ne réussit pas mieux dans la négociation.

Rustorf, que Charles Louis avoit chargé de ses intérêts dans l'assemblée de Hambourg, voïant que les Alliés ne concluoient rien avec l'Ambassadeur, d'Angleterre, proposa aux

Suédois de faire avec son Maître un
An. 1639. traité particulier, dont il dressa les articles. Mais on fut surpris de voir un Prince dépouillé, qui manquoit de tout, & que sa mauvaise fortune réduisoit à mandier des secours étrangers, affecter l'air & le ton d'un puissant Monarque. Par-tout il vouloit aller de pair avec la Reine de Suede; il vouloit partager avec elle les honneurs & les avantages, & il conservoit la même fierté dans tout le reste de sa conduite. Etant à Hambourg, il se dispensa d'aller voir le Comte d'Avaux & Salvius. Il ne voulut pas même recevoir leurs visites, ne sachant jusqu'où il devoit aller les recevoir, ni s'il devoit leur donner la premiere place chez lui. Dans les lettres qu'il écrivoit au Roi de France, il n'emploïoit que le terme de *Dignité Roïale*, affectant d'omettre celui de *Majesté*, quoiqu'il n'ignorât pas que d'autres Electeurs l'emploïoient dans leurs lettres, & que Fridéric son pere s'en étoit lui-même servi en écrivant d'Angleterre à Louis XIII. Aussi ne manqua-t-on pas à la Cour de France de lui renvoïer ses lettres, comme on en

avoit usé avec l'Electeur de Saxe pour la même raison. Ce soin extrême d'affecter dans la disgrace & l'humiliation même des prérogatives extraordinaires, parut à tout le monde hors de saison; & si c'étoient les Anglois qui le lui inspiroient, comme on le croïoit alors, ils devoient le mettre en état de soutenir sa dignité avec plus d'éclat. Cette hauteur du Prince Palatin, & sur-tout le peu d'espérance qu'on avoit des secours qu'il attendoit d'Angleterre, firent enfin échouer toute la négociation. AN. 1639.

X. La négociation du Roi d'Angleterre échoue entiérement.

Pufendorf, l. 11.

Mémoires du C. d'Avaux, 1 Mars 1639.

Lettre du Card. Ginetti au Comte d'Avaux, 14 Avril 1639.

L'Ambassadeur d'Angleterre la continua cependant encore pendant quelque tems. Il avoit toujours quelque réponse à attendre de Londres, & ces réponses ne venoient jamais. Tantôt il s'en prenoit aux troubles du Roïaume, tantôt il se plaignoit des conditions qu'on exigeoit, & par je ne sai quelle antipathie de nation, les François se trouvoient toujours mêlés dans ses plaintes : c'étoient eux qui causoient tout le désordre; ils ne cherchoient qu'à amuser les Anglois, qu'à tromper les Suédois, qu'à perdre les Protestans en Allemagne de concert

avec le Duc de Baviere, qu'à se rendre enfin maîtres de toute l'Europe. Le Comte d'Avaux ne se mit point en peine de la mauvaise humeur de l'Ambassadeur Anglois, persuadé que toutes ses plaintes n'aboutiroient à rien, non plus que ses négociations ; & il persuada si bien la même chose à Salvius & aux autres Plénipotentiaires, que ce Ministre n'osoit presque plus se montrer, ne recevant aucune réponse d'Angleterre, & avouant qu'il ne pouvoit plus demeurer avec honneur à Hambourg. Il reçut enfin de nouvelles dépêches avec ces réponses tant attendues ; mais comme elles ne satisfaisoient pas encore aux demandes des Alliés, elles furent reçues avec la même froideur. La conduite du Roi d'Angleterre étoit toujours si irréguliere, qu'on n'osoit compter sur lui. On savoit qu'il avoit des intelligences secrettes avec l'Espagne & le Danemarck. Il favorisoit ouvertement une flotte Espagnole réfugiée dans ses Ports, & qui étoit destinée à porter la guerre dans la Suede même. Enfin la détention de l'Electeur Palatin, qui fut arrêté en France, comme je le racon-

AN. 1639.

terai bientôt, mit fin à une négociation où il n'entroit que de la dissimulation de part & d'autre, & dès l'année suivante il ne fut plus mention du traité.

AN. 1639.

XI. Négociation du Prince de Transilvanie avec les deux Couronnes.

Pufendorf, l. 10.

Il en fut à peu-près de même de la négociation que Ragoski, Prince de Transilvanie faisoit dans ce tems-là pour s'unir avec les deux Couronnes contre l'Empereur. Ce Prince y avoit songé dès le commencement de la guerre; mais l'exemple de Betlem-Gabor son prédécesseur, si souvent forcé à demander la paix, étoit un frein qui retenoit son humeur inquiete. Après la mort du Roi de Suede il entretint toujours quelque commerce avec les Suédois, & leur fit de tems-en-tems quelques propositions. Enfin l'an 1638, Bisterfeld envoïé de sa part aux Princes alliés, après avoir eu quelques conférences avec le Prince d'Orange en Hollande, & avec les Ministres de France à Paris, se rendit à Hambourg pour y traiter avec le Comte d'Avaux & Salvius. La France & la Suede étoient également disposées à écouter ses propositions. La diversion que Ragoski promettoit de faire en

AN. 1639. Hongrie ne pouvoit être que avantageuſe aux deux Couroı Mais il falloit faire entrer la Ho de dans le traité, afin de partage frais de l'alliance. La France avoi core en cela une autre vue; elle ε roit que cette démarche de la Ho de contre l'Empereur ſeroit rega comme une déclaration de gue & que la République étant ainſi par un même traité avec les Suéd ceux-ci ne pourroient plus ſe diſ ſer de faire ce qu'ils refuſoient al qui étoit de s'unir à la France | obliger le Roi d'Eſpagne à donner Provinces-Unies les ſauf-conc qu'elles demandoient, afin que les Alliés puſſent commencer en me tems le traité de la paix, ſ les vues du Cardinal de Richel Pour rendre la choſe plus facile Suede & à la Hollande, la Franc frit de païer la moitié des deux mille Richſdales que le Prince goski demandoit tous les ans, poι que l'une & l'autre conſentît à p l'autre moitié. La Suede accept propoſition; mais quoi qu'on pût fa la République ne voulut pas ron

Dépêche du Roi au Comte d'Avaux le 14 Nov. 1638.

la neutralité qu'elle obſervoit avec l'Empereur, & la Suede ne voulut pas payer cent mille Richſdales. Ainſi la négociation languit, & les Ambaſſadeur ne donnerent à Biſterfeld que des eſpérances & de vaines promeſſes. AN. 1639.

L'année ſuivante le Prince Ragoski impatient des longueurs de la négociation, & eſpérant la hâter par une fauſſe allarme, menaça les Alliés de ſe joindre à l'Empereur, ſi on refuſoit ſon alliance, comme un homme déterminé à faire la guerre de façon ou d'autre, & qui, plutôt que de demeurer oiſif, étoit prêt de ſe joindre avec ſes ennemis mêmes. Le Comte d'Avaux jugea que cette menace étoit plus l'effet de l'impatience du Prince que d'une réſolution formée. Cependant pour ne le pas rebuter, il promit que le Roi enverroit un Gentilhomme en Tranſilvanie pour regler avec le Prince lui-même les conditions du traité. Il ſollicita Salvius d'engager les Régens de Suede à en faire autant; & comme la difficulté de trouver de l'argent étoit toujours un obſtacle pour les Suédois, il fit ſolliciter de nou-

Pufendorf. l. 11.

XII. Suite de la négociation: elle demeure ſans effet.

An. 1639

veau les Hollandois de fournir du moins indirectement une partie de la somme sous le nom de prêt. Comme le Prince demandoit encore que la France agît à la Porte pour obtenir le consentement du Grand Seigneur, le Comte d'Avaux promit à l'Envoïé les bons offices du Roi; mais sans vouloir que cet article fût inséré dans le traité, parceque ce sont là, disoit-il, de ces choses qu'il faut faire & qu'il ne faut pas dire. On peut même soupçonner avec quelque fondement, que le Cardinal de Richelieu portoit ses vues plus loin, & souhaitoit de voir le Turc déclarer la guerre à l'Empereur. Quoi qu'il en soit, le traité échoua encore par la lenteur des deux Couronnes, qui se contenterent d'exhorter le Prince à persister dans ses sentimens, sans lui envoïer aucun secours. On verra comment la négociation se renoua dans la suite, & la part que le Prince Ragoski eut au traité de Munster.

XIII. Les Ducs de Lunebourg prennent le parti de la neutralité.

Tandis qu'on cherchoit à opposer un nouvel ennemi à Ferdinand, on travailloit d'un autre côté à lui enlever des Alliés. Les Ducs Brunswick &

& de Lunebourg avec les Etats de la basse Saxe, avoient embrassé la paix de Prague. Ennuïés d'une guerre où les amis & les ennemis conspiroient également à les ruiner, les uns par les secours qu'ils exigeoient, les autres par les contributions qu'ils tiroient du Païs, ils prirent le parti de la neutralité, malgré les menaces des Impériaux, qui firent inutilement tous leurs efforts pour parer ce coup. Peut-être même se seroient-ils dès-lors entierement déclarés contre l'Empereur, si le Roi de Danemarck ne les en eût détournés. C'étoit pourtant ce Prince qui leur avoit fait prendre le parti de la neutralité; mais il ne voulut pas que les Suédois se fortifiassent encore en Allemagne par cette nouvelle alliance, soit que ce fût un effet de l'aversion naturelle qu'il avoit pour la Suede, soit dans le dessein de s'unir lui-même avec les Ducs de Lunebourg pour former un tiers parti; idée dont on soupçonnoit qu'il se repaissoit alors. AN. 1639.

XIV. Le Landgrave de Hesse traite avec la France.

Enfin le Landgrave de Hesse Cassel fit quelque chose de plus. Après la mort de Gustave, le Landgrave voïant

AN. 1639. ses Etats exposés en proie aux troup de la ligue Catholique, & les Suédo hors d'état de l'assister, avoit propos un accommodement à l'Empereur quoique son inclination l'attachât toujours à la France & à la Suede, autant que le zele de sa Secte l'éloignoi du parti Catholique. Aussi n'avoit-i eu en vue que de gagner du tems, d'amuser l'Empereur, & d'éloigner le armées ennemies ; dispositions où le Alliés avoient eu soin de l'entretenir Dans le traité qu'il proposa à l'Empereur, il inséra à dessein quelques clauses qu'il prévoïoit bien que ce Prince n'accepteroit pas, & cependant i jouissoit d'une treve dont il profitoi pour se mettre en état de ne plus dissimuler. L'Empereur refusa en effet de ratifier le traité, & le Landgrave ne tarda pas à se déclarer, aidé des secours d'argent qu'il reçut de la France, en conséquence d'un traité qu'il avoit ménagé pendant ce tems-là avec elle, & qui fut signé le 21 Octobre 1636. Mais à-peine fut-il rentré en guerre, qu'il fut saisi d'une fievre maligne dont il mourut, comme j'ai déja dit. Amelie Elisabeth de Ha-

nau son épouse suivit le même plan de politique. Elle avoit tout à craindre de l'ambition de Georges, Landgrave de Hesse-Darmstadt, qui, tout Protestant qu'il étoit, avoit embrassé le parti Catholique, dans l'espérance de conserver, par l'autorité de l'Empereur, la possession de quelques domaines qu'il contestoit à la branche aînée de Hesse, comme j'ai raconté ailleurs. Ce Prince étoit soutenu par des Edits & des troupes de Ferdinand, & avec ces secours il vouloit obliger les Etats de Hesse à le reconnoître pour administrateur durant la minorité du jeune Landgrave Guillaume. Mais l'habile Princesse le prévint, & sut persuader aux Etats de prêter serment de fidélité à son fils, de la reconnoître pour Régente, & de refuser d'obéir aux ordres réitérés de la Cour de Vienne. Après avoir pris ces précautions, elle se réfugia avec ses enfans à Groningue, pour ne pas exposer leur liberté ni la sienne : & de-là elle négocia avec tant d'adresse & d'habileté, qu'elle amusa pendant deux ans Ferdinand & tous ses Ministres. Après une longue treve, qui mit ses

AN. 1639.

Etats à couvert des ravages des trou-
An. 1639. pes Impériales, elle proposa un traité dont elle regla elle-même toutes les conditions à son avantage; l'Empereur consentit à tout, & sa facilité embarrassa Amélie, qui n'avoit aucune envie de conclure. Elle vouloit même être refusée, afin d'avoir un honnête prétexte de prendre les armes; & dans cette vue, elle fit une nouvelle demande qu'elle prévit bien que l'Empereur ne lui accorderoit pas : c'étoit la liberté de conscience pour tous les Etats de l'Empire. Cette proposition amena enfin la négociation au point qu'elle vouloit, c'est-à-dire, à une entiere rupture.

La France & la Suede venoient de renouveller leur alliance, & la fortune commençoit à se déclarer pour les deux Couronnes. Amélie n'avoit attendu que cette circonstance pour lever le masque, & s'unir avec la France par un traité qui la mît en état de soutenir la guerre. Le Comte d'Avaux avoit beaucoup contribué à cette résolution par les lettres fréquentes qu'il écrivoit de Hambourg à la Princesse, & par les conférences qu'il avoit avec

Lettre du C. d'Avaux à M. de Chavigny, 18 Mars 1638.

Vultejus, un de ses Ministres. Madame la Landgrave promit d'entretenir sept mille hommes de pied & trois mille chevaux; de ne disposer, sans le consentement du Roi, d'aucune des Places qu'elle prendroit sur les ennemis; de ne faire aucun traité de paix ni de treve que de concert avec la France & la Suede, & d'observer le traité tout le tems que dureroit celui des deux Couronnes; en sorte que quand celui-ci se renouvelleroit, l'autre seroit censé renouvellé. Le Roi, de son côté, s'obligea d'aider Madame la Landgrave à soutenir la guerre, à faire des conquêtes & à réparer ses pertes. Il promit de lui païer deux cens mille Richsdales par an, & de continuer à son fils la pension qu'il païoit au pere. Ce furent-là les principaux articles du traité qui fut signé le 22 Août 1639, & ratifié avec quelques explications le 22 Mars de l'année suivante. Un des fruits de la négociation fut l'éloignement du Général Milander, qui commandoit les troupes de Hesse, & qui trahissoit le parti. Le Comte d'Avaux l'en soupçonnoit depuis longtems, & la Cour de France en aïant été

AN. 1639.

avertie, lui fit ôter le commandement.

AN. 1639. Après tout, ces diverses négociations chagrinerent beaucoup moins la Maison d'Autriche que le nouveau traité d'alliance que j'ai rapporté, entre la France & la Suede : car ce traité étoit, pour ainsi dire, le fondement de toutes les négociations, & si on venoit à bout de le détruire, sa ruine devoit entraîner la chûte de tous les autres. Le Conseil de Vienne s'étoit toujours flatté de rompre l'union des deux Couronnes. Tandis que le traité se négocioit entre le Comte d'Avaux & Salvius, les Ministres & les Partisans de l'Empereur avoient fait tous leurs efforts pour le faire échouer. C'étoit, disoient-ils, mettre un nouvel obstacle à la paix, lorsque l'Empereur étoit plus disposé que jamais à satisfaire la Suede. Les Ducs de Lauvembourg, par zele ou par intérêt, trompés ou gagnés, s'étoient rendus en diligence à Hambourg pour empêcher la conclusion du traité. Quand, malgré toutes leurs intrigues, ils le virent conclu, ils redoublerent leurs plaintes & leurs reproches. Le Roi de Danemarck se joignit à eux, & fit

XV. Les Impériaux font tous leurs efforts pour rompre l'alliance des deux Couronnes.

Lettre du C. d'Avaux à M. de Chavigny, 18 Mars 1638.

encore plus de bruit, & rien ne prouve mieux combien ce traité étoit avantageux aux deux Couronnes, que le chagrin que leurs ennemis en témoignerent. AN. 1639.

XVI. Ils font à Salvius des propositions pour un traité particulier.

Le Comte d'Avaux se trouvoit à Hambourg dans une situation assez embarrassante, obligé de veiller également sur les démarches des ennemis & des alliés, pour s'opposer aux intrigues des uns, & pour affermir les autres dans l'alliance. Depuis le nouveau traité, Salvius avoit ordre de lui faire part de toutes ses négociations. Mais quoique la confiance ne parût jamais plus grande des deux côtés, le Comte d'Avaux n'étoit point sans allarme. Le Comte de Curtz, Vice-Chancelier de l'Empire s'étant rendu à Hambourg, sollicitoit sans cesse Salvius de traiter avec lui, & Salvius l'écoutoit, quoiqu'il ne le fît peut-être que dans l'espérance de retarder par-là les préparatifs de guerre qu'on faisoit à Vienne, ou de pénétrer les sentimens de l'Empereur sur les prétentions de la Suede. Mais le Comte de Curtz songeoit moins à traiter sérieusement, qu'à engager une négocia-

tion particuliere dont il pût exclure
An. 1639. les François, les Anglois, les Hollandois & les Princes d'Allemagne, afin de faire naître de la division & de la jalousie entre les Alliés. Pour éviter sur-tout la présence de l'Ambassadeur François, il demanda que le traité se fît à Lubeck, & qu'il fût tout-à-fait indépendant de celui de Cologne; mais Salvius répondit avec fermeté qu'il n'étoit plus permis à la Suede de traiter sans le consentement de la France, & qu'il falloit avant toutes choses regler l'article des sauf-conduits & les autres préliminaires, afin que le traité de Cologne commençât en même-tems que celui de Lubeck. Les Suédois n'auroient cependant pas été si scrupuleux sur les obligations qu'ils avoient contractées avec la France, s'ils avoient cru que le Comte de Curtz eût de bonnes propositions à leur faire. Mais sa vivacité leur parut affectée. D'ailleurs le traité d'alliance étoit trop récent pour oser le violer ouvertement. Il falloit du moins ménager l'honneur de la Suede, & puisqu'on ne lui proposoit rien moins que d'être tout à la fois ingrate &

infidele, on devoit le faire plus secretement. C'est en quoi les Ducs de Lauvembourg s'y prirent beaucoup mieux que le Comte de Curtz. An. 1635.

XVII. Ils font de nouvelles propositions également captieuses & éblouissantes.

Ceux-ci firent en secret aux Suédois les plus belles offres. L'Empereur, disoient-ils, consentoit à leur ceder une partie de la Poméranie ; & pour sauver l'honneur de Sa Majesté Impériale qu'une pareille cession paroissoit blesser, on proposoit un expédient, qui étoit que les Suédois demandassent en argent tel dédommagement qu'ils jugeroient à propos ; que l'Empereur n'étant pas en état de fournir la somme, il leur donneroit en gage une partie de la Poméranie, avec permission de la posseder ensuite à titre de fief, si on ne leur païoit pas au tems marqué la somme dont on seroit convenu. Rien ne paroissoit plus capable d'éblouir les Suédois ; mais ils crurent entrevoir un piége caché sous de si belles propositions. Les Rois d'Espagne avoient depuis long-tems des vues sur la Mer Baltique ; & quelque soin qu'ils eussent pris de cacher leurs projets ambitieux, on les avoit découverts par les négociations fréquentes de leurs

Pufendorf L. 10 & 11.

Ambassadeurs à Dantzic & dans les Villes Hanséatiques. Le Roi d'Espagne venoit d'envoïer récemment à Hambourg, sous prétexte de négoce, un certain Gabrielle Roi, homme d'esprit, tout propre à tramer une intrigue; & en effet un Magistrat de Dantzic donna l'année suivante avis au Comte d'Avaux que cet homme étoit chargé de l'exécution de certains articles convenus entre Curtz & le Roi de Danemarck, & qui tendoient à transporter dans les Ports d'Espagne tout le commerce des Villes Hanséatiques. Ce fut pour le même dessein que les Espagnols équiperent la même année cette grande flotte qui devoit aller porter la guerre jusques dans la Suede, & s'emparer de tout le commerce des mers Septentrionales. Ce grand projet que l'esprit vain du Comte-Duc d'Olivarez avoit enfanté, fut renversé par la célebre victoire du fameux Amiral Hollandois Martin Tromp qui défit la flotte Espagnole, & détourna ainsi, sans le savoir, l'orage qui menaçoit la Suede. Or comme les Suédois ne pouvoient pas douter des desseins de la Maison

AN. 1639.

Lettre de M. Ciremberg au C. d'Avaux 26 Juin 1639.

d'Autriche, ils avoient lieu de craindre qu'au bout du tems marqué dans le traité, les Espagnols ne prêtassent à l'Empereur la somme nécessaire pour païer la Suede; afin de retenir eux-mêmes la Poméranie en gage, & de faire sur la Mer Baltique un établissement aussi incommode à tout le Septentrion, que Dunkerque l'étoit à la France & à la Hollande. Ainsi les Suédois refuserent absolument une voie d'accommodement si captieuse.

AN. 163

XVIII. Nouveau artifices des Ministres de l'Empereur.

Cependant les Impériaux ne se rebutoient point, & le Comte de Curtz voulut du moins engager Salvius à lui donner parole qu'il consentiroit à un traité particulier, si on lui faisoit des propositions raisonnables. L'artifice étoit grossier; Salvius protesta au contraire, que tandis que les François observeroient le traité, on ne songeroit jamais en Suede à se séparer d'eux. On lui repliquoit, qu'il devoit donc songer à se séparer, puisque les François, moins scrupuleux, négocioient secretement pour leurs intérêts particuliers. Salvius, étonné des assurances positives qu'on lui donnoit sur cela, ne put s'empêcher d'en témoigner de

AN. 1639. l'inquiétude; & le Comte d'Avaux, qui connoissoit son esprit ombrageux, eut de la peine à le rassurer, & n'en vint à bout qu'en lui apprenant que les partisans de la Maison d'Autriche disoient en France des Suédois tout ce qu'ils disoient à Hambourg des François.

En effet c'étoit-là un ressort assez ordinaire que les Impériaux emploïoient pour inspirer aux Ministres des deux Couronnes une défiance mutuelle. On écrivoit de Cologne à Hambourg que les conférences y commençoient avec succès; & le Chancelier de Danemarck prétendoit avoir lieu de conclure, de quelques paroles échappées au Comte de Curtz, qu'il y avoit une négociation secrete entre la France & l'Empereur, par l'entremise du Duc de Baviere & des sœurs de l'Empereur avec la Reine de France. Que c'étoit pour cette raison que les François formoient sans cesse de nouvelles difficultés qui éloignoient le traité de la paix générale, afin d'avoir le tems d'achever leur traité particulier. Quelques Princes amis des Suédois, & trompés eux-mêmes par ces faux bruits, les conjuroient de faire au plus

Lettre du C. d'Avaux à M. de Chavigny, 18 Mai. 1638.

tôt leur traité, pour ne se pas laisser prévenir par les François. Il falloit sans cesse les rassurer contre ces vaines terreurs, & peut-être que le Comte d'Avaux n'en seroit jamais venu à bout, si la situation des Suédois leur avoit permis de se séparer de la France. Mais la nécessité les obligeoit de dissimuler, & d'agir avec les apparences de la plus grande confiance, ce que la France faisoit aussi de son côté. AN. 1639.

On voit assez que ces négociations particulieres retardoient de plus en plus la paix générale, & la France n'en étoit pas fâchée, non plus que l'Empereur: la France, parcequ'elle trouvoit son avantage dans la guerre; l'Empereur, parcequ'il ne vouloit faire que des traités particuliers. Il falloit cependant dissimuler ses sentimens pour imposer aux peuples, & témoigner quelque desir de vouloir mettre fin aux malheurs de l'Europe.

XIX. Commencement des conférences à Hambourg pour le traité préliminaire.

Comme la Suede persistoit à refuser d'envoïer ses Plénipotentiaires à Lubeck avant qu'on eût reglé à Hambourg les préliminaires du traité, & délivré de part & d'autre les sauf-conduits pour Lubeck & pour Cologne,

AN. 1639. afin que les deux traités se fissent en même tems, on commença enfin à entrer en matiere sur tous ces points. Mais le Comte d'Avaux eut encore à cette occasion un nouveau démêlé avec les Impériaux. Comme ils n'avoient pu l'obliger à sortir de Hambourg, ils engagerent les Médiateurs, qui étoient secretement dévoués à l'Empereur, à refuser de l'admettre aux conférences, sous prétexte qu'on ne devoit y traiter que des préliminaires de la paix entre l'Empereur & la Suede, sans aucune mention de la France. Que c'étoit à Cologne & par la médiation du Pape que les François devoient négocier leur traité de paix, & en regler aussi les préliminaires. Cette chicane étoit tout-à-fait injuste; car puisque les préliminaires étoient les mêmes pour l'un & l'autre traité, il étoit beaucoup plus raisonnable & plus court de regler en même tems & dans le même lieu, que d'en renvoïer la discussion à Cologne. Le Comte de Curtz refusoit cependant de se relâcher sur ce point, & il fallut que Salvius déclarât aux Médiateurs que si le Comte d'Avaux n'ét

XX. Les Impériaux veulent en exclure le Comte d'Avaux.

admis aux conférences, il ne pourroit pas y assister lui-même. Ses instances & la fermeté du Comte à rejetter les expédiens qu'on lui proposoit, l'emporterent enfin sur l'opiniâtreté des Impériaux.

AN. 1639.

XXI. Premiere demande des Impériaux refusée par le Comte d'Avaux.

Le Roi de Danemarck & le Comte de Curtz vouloient avant toutes choses qu'on assignât un jour pour commencer les congrès de Lubeck & de Cologne. Salvius consentoit que ce fût au commencement de l'hiver; mais le Comte d'Avaux avoit des ordres contraires. Quelques diligences qu'on eût fait en France pour obtenir du Roi d'Espagne des sauf-conduits pour les Hollandois, tels que ceux-ci les souhaitoient, on n'en avoit encore pu venir à bout : & comme on n'espéroit pas les obtenir sitôt, & que les Hollandois ne vouloient cependant pas se relâcher sur cet article, le Roi étoit bien aise qu'on ne se pressât pas à Hambourg d'assigner le jour des deux congrès, pour ne se voir pas obligé de commencer le traité de Cologne avant l'arrivée des Hollandois : car c'étoit toujours-là le point fixe de la politique du Roi. Ainsi le Comte

d'Avaux se retrancha toujours sur ce principe qui étoit vrai, qu'il étoit inutile d'assigner un jour pour commencer le congrès avant qu'on eût accordé les sauf-conduits qu'on demandoit. Que dès qu'on les auroit expédiés en bonne forme, il partiroit pour Cologne.

An. 1639.

XXII. Contestations sur les sauf-conduits.

Cet article étoit agité depuis longtems sans succès. J'ai déja raconté quelques-unes des difficultés que les deux partis formoient sur ce point; mais il est nécessaire d'en donner un plus grand détail. Le Comte d'Avaux & Salvius avoient présenté un modele de sauf-conduit qu'ils vouloient qu'on suivît : c'étoit un plan de sauf-conduit ordinaire, excepté qu'on y emploïoit le terme d'*Alliés & Adhérens* des Couronnes. Ce projet avoit été approuvé par le Roi de France, à qui le Comte d'Avaux l'avoit envoïé. Seulement afin qu'on ne pût pas douter que l'Electeur de Treves n'y fût compris, le Roi vouloit qu'on y ajoutât le mot d'*Electeur*. Outre ce sauf-conduit, qui regardoit en général tous les Alliés d'Allemagne, & où on vouloit qu'on exprimât en particulier les noms

Dépêche du Roi au Comte d'Avaux, le 7 Août 1638.

des Palatins de Simmeren & de Deux-Pont, du Duc de Virtemberg, du Marquis de Bade-Dourlach, de la Ville de Strasbourg, de la Ville & Comté de Hanau, des Députés des Grisons qui étoient encore alors Alliés de la France, & quelques autres, on en demandoit encore un particulier pour Madame la Landgrave de Hesse-Cassel, tutrice du jeune Landgrave Guillaume IV, & régente de ses Etats, & un autre pour le Duc Bernard de Saxe-Veimar. On vouloit que l'Empereur y exprimât tous leurs titres & leurs qualités, & qu'il signât les sauf-conduits de sa main. Ces demandes étoient communes à la France & à la Suede; mais le Roi de France en faisoit de particuliers à l'Empereur & au Roi d'Espagne. Il vouloit que Philippe donnât aux Députés des Provinces-Unies un sauf-conduit où ils fussent nommés *Ambassadeurs & Plénipotentiaires des Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas*, parceque les Etats étoient résolus de n'en point accepter d'autre; & il en demandoit un à l'Empereur pour la Duchesse de Savoie, où l'on exprimât sa qualité de

AN. 1639.

XXIII. Demandes du Roi de France.

Nani Hist. Venet. l. 11.

Tutrice du jeune Duc Charles Emmanuel, & de *Régente* de ses Etats. Voilà quelles étoient les demandes des Couronnes alliées, & elles offroient de leur côté à fournir des sauf-conduits nécessaires, avec cette différence, que la Suede y donnoit à Ferdinand le titre d'Empereur, au lieu que la France ne le traitoit que de Roi de Hongrie. Cette matiere fut une source perpétuelle de difficultés & de querelles où le Comte d'Avaux eut besoin de toute son habileté.

An. 1639.

XXIV. Refus des Impériaux.

L'Empereur offrit des sauf conduits particuliers pour la Landgrave & le Duc Bernard, mais sans exprimer leurs titres, & à condition qu'ils n'envoieroient que des Députés qui n'auroient pas le droit de traiter *par eux-mêmes*, mais seulement *par les Ambassadeurs des Couronnes*. Dans le sauf conduit général pour tous les Alliés d'Allemagne il refusoit d'exprimer le terme d'*Alliés & d'Adhérens*, pour ne pas paroître approuver & autoriser leur alliance, & soutenant que depuis la paix de Prague ils devoient être regardés comme rebelles à l'Empire, & déchus du droit de faire aucun traité entr'eux & avec

Pufendorf l. 10 & 11.

les Puissances étrangeres. Il ajoutoit au contraire le terme de *non encore réconciliés avec nous*, prétendant exclure par-là tous ceux qui avoient embrassé la paix de Prague, comme n'aïant pas besoin de traiter de nouveau, quoiqu'il y en eût plusieurs qui, mécontens de cette paix, souhaitassent d'entrer dans le nouveau traité. Il refusa pareillement d'y insérer le mot d'*Electeurs*, & déclara qu'il vouloit exclure absolument les Princes Palatins héritiers de Fridéric V. Enfin il protesta qu'il ne prétendoit traiter en aucune maniere avec les Vassaux de l'Empire, mais seulement leur permettre d'informer ses Ambassadeurs de leurs intérêts, afin qu'on pût y avoir égard dans l'occasion : c'étoit pour cela que le sauf-conduit étoit accordé non point aux Etats mêmes de l'Empire, mais *à leurs Députés*, & qu'on s'y servoit du terme *qu'ils envoïent*, & non pas *qu'ils viennent*. Par la même raison, il ne leur donnoit pas le choix de traiter de leurs intérêts par eux-mêmes, ou par les Plénipotentiaires des Couronnes, mais seulement il leur permettoit de communiquer leurs demandes à ses Am- AN. 1639.

bassadeurs. Il ne crut pas même qu'il
An. 1639. fût de sa dignité de leur donner un sauf-conduit signé de sa main, & il se contentoit de permettre à ses Plénipotentiaires de l'expédier en leur nom; où si l'on exigeoit absolument qu'il le signât, il refusoit de le remettre entre d'autres mains que celles du Roi de Danemarck & des autres Médiateurs, afin qu'il ne pût point passer dans les archives de France ou de Suede.

Les François & les Suédois firent pour le moins autant de bruit des refus de l'Empereur, que les Impériaux en avoient fait des demandes du Roi de France & de la Reine de Suede. On se fit de part & d'autre beaucoup de reproches, on s'accusa mutuellement de chercher des prétextes frivoles pour éloigner la paix, & les Médiateurs s'appliquerent à concilier les esprits. Mais les prétentions des deux partis étoient si opposées, qu'on n'espéroit pas voir cette contestation sitôt terminée, & en effet la discussion de ce seul article dura presque autant de tems que le traité de paix.

Le Comte d'Avaux & Salvius re-

présenterent que les Vassaux de l'Empire, comme je l'ai déja fait remarquer ailleurs, n'étoient pas sujets de l'Empereur, comme il le prétendoit. Que l'Electeur de Saxe, qui n'étoit pas plus indépendant de l'Empereur que les autres Princes de l'Empire, avoit traité à Prague les armes à la main. Qu'admettre le terme de *non réconciliés*, c'étoit approuver la paix de Prague, & condamner par-là tous les Etats Protestans qui ne l'avoient pas reçue. Que c'étoit exclure du traité tous ceux qui l'avoient acceptée, quoiqu'il y en eût plusieurs, & entr'autres le Duc de Virtemberg qui ne l'avoient fait que par force, & dont les intérêts n'y étoient pas assez ménagés. Qu'il seroit honteux à la France & à la Suede, après avoir pris les armes pour défendre la liberté Germanique,, d'approuver un traité qui l'opprimoit. Enfin que ce n'étoit pas-là chercher des prétextes pour perpétuer la guerre, mais plutôt vouloir lever les obstacles qu'on mettoit à la paix.

AN. 1639.

XXV. Raisons alleguées par les Alliés pour justifier leurs demandes.

XXVI. L'Empereur se relâche sur quelques points.

Après de longues contestations, Ferdinand se relâcha sur quelques points, & les partisans de la Maison d'Autri-

AN. 1639. che firent beaucoup valoir cette condescendance, comme une preuve sensible qu'elle vouloit sincerement la paix. Le Roi de France proposa de son côté des voies d'accommodement, & comme l'Empereur demandoit aussi des sauf-conduits pour le Duc de Lorraine, le Duc de Parme & l'Electeur de Maïence, où tous leurs titres fussent exprimés, le Roi y consentit, pourvu que Ferdinand voulût exprimer aussi, dans les sauf-conduits particuliers, ceux des Princes Palatins, du Duc de Veimar & de ses autres Alliés, ou s'il aimoit mieux, il offroit de donner à l'Empereur un sauf-conduit général pour tous ses Alliés, à condition qu'il en donneroit un pareil pour tous les Alliés de la France sans exception.

Pufendorf, l. 11.

XXVII. Tempérament proposé par les Impériaux.

Le terme de *non encore réconcilié* étoit de tous les points le plus débatu & le plus difficile à terminer par l'obstination des deux partis. On proposa un tempérament, qui fut que les Couronnes alliées acceptassent les sauf-conduits avec ce terme, en faisant une protestation pour mettre à couvert l'honneur & les droits des

Confédérés. Cet expédient agréa à Salvius, qui n'avoit pas de la Cour de Suede des ordres fort rigides sur cela; car, comme les Suédois souhaitoient alors assez sincerement la paix, ils se mettoient peu en peine des formalités, pourvu que leurs Alliés pussent se rendre en sûreté à Lubeck. Mais il parut dans la suite que ce Ministre se pressa un peu trop de déclarer son sentiment. Il étoit entierement opposé à celui de la Cour de France, qui étoit bien aise de profiter de l'obstination des Impériaux pour éloigner la paix, sans qu'on pût lui en faire un crime; & comme les secours de la France étoient alors plus nécessaires que jamais à la Suede, les Régens, dans la crainte d'irriter le Roi, vouloient que Salvius agît de concert avec le Comte d'Avaux, & n'acceptât rien que d'un commun consentement.

AN. 1639.

XXVIII. Il est rejetté par le Comte d'Avaux.

La France après tout, malgré l'inclination qu'elle avoit pour la guerre, étoit disposée à recevoir les sauf-conduits de l'Empereur, quelque irréguliers qu'ils fussent. Elle avoit pris son parti sur la paix, & le Cardinal de Richelieu s'étoit déterminé à la faire,

XXIX. Motifs de sa conduite.

An. 1639.

Dépêche du Roi au Comte d'Avaux le 7 Août 1638.

pourvu qu'elle se fît par un traité néral de concert avec tous les All Mais on avoit remarqué, écrivoit au Comte d'Avaux, qu'à mesure qu se relâchoit sur quelque point, les nemis devenoient plus difficiles. n'étoit pas encore là la véritable son : c'est que la France ne vouloit accepter les sauf conduits de l'Em reur avant que d'être assurée de c du Roi d'Espagne. Si elle l'avoit f la Maison d'Autriche, toujours att tive à profiter des occasions de d cher la Suede de la France, auroit continent pressé le congrès de Lube & seroit peut-être venue à bout persuader au Suédois de le comm cer avant celui de Cologne. De c maniere les deux traités ne se feroi pas faits avec cette parfaite corresp dance que la France souhaitoit, & toit sans doute dans cette vue qu Roi d'Espagne refusoit si opiniâ ment les sauf-conduits qu'on lui mandoit, se flattant, ou que le S dois, las d'attendre si long-tems décision d'une affaire qui ne les gardoit pas, se détermineroient à co mencer leur traité indépendamm

de la France, ou que la France pour ne pas se séparer des Suédois, abandonneroit les Provinces-Unies. AN. 1639.

XXX. Il la fait approuver aux Suédois.

En effet, le Comte d'Avaux eut beaucoup de peine à faire gouter aux Suédois les raisons qu'il avoit de refuser les tempéramens qu'on proposoit. Il eut à combattre leurs défiances ordinaires, & les sollicitations des Médiateurs qui pressoient d'autant plus le congrès de Lubeck, qu'ils regardoient le traité de Cologne comme une affaire tout-à-fait étrangere. C'est ce que le Roi de Danemarck répondit assez séchement à la lettre qu'il lui écrivit, & à celle que le Roi de France lui écrivit ensuite pour le prier de ne pas presser les Suédois de commencer le traité de Lubeck, avant qu'on eût obtenu les sauf-conduits nécessaires pour commencer celui de Cologne.

3. Décembre 1638.

11. Décembre 1638.

Mais comme les Suédois craignoient toujours avec assez de fondement que l'Empereur ne cherchât encore qu'à les amuser par de fausses démonstrations de zele pour la paix, le Comte d'Avaux se servit habilement de cette crainte pour les faire entrer dans ses sentimens. Il leur représenta

que la France étoit absolument r‹
AN. 1639. lue de ne point traiter à Colog
qu'elle n'eût obtenu les sauf-cond
qu'elle demandoit. Qu'elle ne pou
point avec bienséance accepter c
que le Roi d'Espagne offroit. Qu
les Suédois se hâtoient de comm
cer le traité de Lubeck avant qu
France fût en état de commencer
lui de Cologne, ils feroient perd
la France, & perdroient eux-mêr
l'avantage qu'ils avoient espéré t
du dernier traité d'alliance, en s'
gageant à ne traiter que de conc
Que par une démarche si contraire
traité, ils donneroient droit à la F
ce de leur refuser les secours qu'ils
recevoient. Que si cependant l'Em
reur ne témoignoit qu'un faux z
pour la paix, ils avoient d'autant p
à craindre, étant abandonnés de
France, qu'ils n'ignoroient pas les c
positions peu favorables où le Roi
Danemarck & le Roi de Polog
étoient à leur égard. Enfin qu'ils
risquoient rien à attendre, au l
qu'ils s'exposoient à tout perdre
une trop grande précipitation.

Ce raisonnement étoit solide,

dois en sentirent toute la force.
es menaces indirectes que le AN. 1639.
d'Avaux leur faisoit, furent
ficaces que l'équité & la raison
Les Suédois ne craignoient rien
ors que d'être abandonnés de la
. Cette crainte les fit enfin con-
ion seulement à différer le con-
Lubeck, mais à se joindre même
nçois, pour obliger l'Empereur
oi d'Espagne à accorder les sauf-
ts qu'on leur demandoit. Les
s de Suede, ordonnerent à Sal-
: déclarer cette résolution au Roi
emarck, & de rétracter par-là,
nesse qu'il avoit faite un peu trop
nent d'accepter les sauf-conduits
forme qu'on les offroit. Morti-
n que cet Ambassadeur s'étoit
par la précipitation avec laquel-
gissoit avec les Impériaux. La
le France y avoit aussi contribué
plaintes qu'elle avoit faite de ce
re à la Reine de Suede, & on
t au Comte d'Avaux que le Roi
t si mécontent, qu'il deman-
son rappel en cas qu'il ne se mo-
pas d'avantage.
st certain que cette résolution

Pufendorf. l. 11.

Dépêche au C. d'Avaux, le 14 Nov. 1638.

de la Suede déconcertoit le des
AN. 1639. que la Maison d'Autriche avoit de
viser les Alliés, & la mettoit dan
nécessité, ou d'accorder des sauf-c
duits en bonne forme, ou d'avou
la face de toute l'Europe, qu'elle
vouloit pas sincerement la paix,
qu'elle pût se plaindre que les A
fissent des demandes injustes : ca
Dépêche au C. d'Avaux, le 7 Août 1638. terme de *non réconciliés*, qui faiso
plus grande difficulté, étoit un te
inoui & captieux, dont on avoit d
de demander la suppression. Sur
le reste de la France proposoit des
commodemens raisonnables, &
s'offroit même à donner à Ferdin
le titre d'Empereur, pourvu que
Roi d'Espagne consentît à donne
titre de Plénipotentiaires aux Dép
XXXI. Plusieurs Princes approuvent la conduite de la France. des Provinces-Unies. Ces propositi
parurent si équitables, que le Roi
Pologne, la République de Venis
le Grand Duc de Toscane crurent
Adam Adami pacificat. Westphal. c. 2. voir solliciter la Maison d'Autri
de les accepter. Le Légat qui s'im
tientoit extrêmement à Cologne,
qui commençoit à s'appercevoir
l'Empereur & le Roi d'Espagne ne
donnoient que de fausses espéran

de la paix, faisoit aussi de contiuelles instances, & si le Roi de Danemarck n'y joignit pas les siennes, ce n'est pas qu'il ne reconnût l'injustice des refus de Ferdinand & de Philippe, & qu'il ne souhaitât de voir les Provinces-Unies déclarées libres & Souveraines; mais c'est qu'il ne souhaitoit pas moins que la Maison d'Autriche même, que la paix se fît par des traités particuliers, afin qu'elle fût moins avantageuse aux Alliés, surtout aux Suédois, & qu'il craignoit d'ailleurs que les Hollandois ne crussent avoir plus d'obligation à la Suede qu'à lui du titre de Souverains, & qu'ils ne s'unissent trop étroitement avec elle.

AN. 1639.

Lettre du Card. Ginetti au Comte d'Avaux, le 17 Novemb. 1638.

La France proposa encore un nouveau tempérament, qui sembloit devoir lever toutes les difficultés. Elle consentit que le Roi d'Espagne ne donnât pas lui-même les sauf-conduits aux Holladois, pourvu qu'il donnât à l'Empereur un plein pouvoir, ou comme on l'appelloit, une *toute-puissance* pour leur expédier un sauf-conduit tel qu'il jugeroit à propos, & que Philippe se contentât de promettre de

XXXII. La France propose un nouveau tempérament.

Dépêche du Roi, au Baron de Charnacé, Ambassadeur en Holl.

AN. 1639. que ce Ministre emploioit pour se soutenir contre ces différentes attaques, étoit de se rendre nécessaire; & ce n'est pas sans raison qu'on l'accuse de ce que dans ce dessein il entretenoit la guerre, dont les embarras faisoient dans l'esprit du Prince, une diversion favorable aux intérêts du Ministre. Pressé cependant par les sollicitations du Pape, par les murmures du peuple & du Clergé, & par les besoins de l'Etat, il s'étoit déterminé à consentir à la paix, pourvu qu'elle se fît de concert avec tous les Alliés; mais une treve étoit plus de son goût, parce que la crainte de voir renouveller la guerre, auroit mis le Roi dans la nécessité de le conserver. L'intérêt de l'Etat se trouvoit même joint à son intérêt particulier. Le Roi auroit joui pendant la tréve de la Lorraine, de l'Alsace & des Places qu'il avoit conquises. Les peuples se seroient insensiblement accoutumés à la domination Françoise, & une longue possession auroit peut être tenu lieu de titre dans un traité de paix, ce qui faisoit qu'il souhaitoit que la tréve fût longue, & durât au moins dix ou douze ans.

Nani. hist. Ven. l. 11.

Mais comme on ne pouvoit rien conclure sur ce point sans le consentement des Suédois, on les consulta. Grotius fit le premier ses proposition à M. de Chavigny, & demanda que la France continuât de païer tous les ans pendant la tréve un millions de livres à la Suede. La proposition fut rejettée. Au lieu d'un million, M. de Chavigny offrit seulement cinq cens mille livres, n'étant pas juste d'exiger pendant la tréve d'aussi grands secours que pendant la guerre. Grotius insista, & Pufendorf prétend qu'il auroit obtenu ce qu'il demandoit, si Smalz, nouvellement arrivé de Suede pour porter des ordres à Grotius, n'avoit imprudemment laissé entrevoir que les Suédois étoient disposés à se relâcher sur cet article. Mais il se trompe, & il paroît par les Mémoires que la Cour de France envoïoit au Comte d'Avaux, qu'on y étoit résolu, quoi qu'il pût arriver, de donner à la Suede beaucoup moins pendant la tréve que pendant la guerre. J'y trouve aussi que Smalz avoit voulut donner un autre tour à cette affaire, pour obtenir de meilleures conditions; c'étoit de faire

An. 1639.

XXXV. Conditions de la tréve, exigées par Grotius, Ambassadeur de Suede à Paris.

Grotii Epist. Pufendorf. l. 10.

Lettre de M. de la Barde au C. d'Avaux, le .. Juin 1638.

AN. 1639. durer l'alliance aprés la tréve jusqu'à la paix. Il sonda le Cardinal de Richelieu, pour tâcher de découvrir s'il souhaitoit ardemment cette continuation de l'alliance, afin de s'en prévaloir pour demander une somme plus considérable. Le Cardinal s'apperçut du dessein de Smalz, & c'est ce qui lui fit dire en parlant de lui *qu'il le trouvoit finet.* Mais il se prévalut lui-même, de ce que Grotius avoit fait le premier la proposition de faire durer l'alliance après la tréve, persuadé qu'il ne l'avoit pas fait sans ordre, & que par conséquent la Suède le souhaitoit autant que la France, comme en effet la chose étoit autant de son intérêt que de celui du Roi. Ainsi le Cardinal de Richelieu n'ajouta rien aux offres qu'on avoit déja faites, & Smalz ne put s'empêcher de blâmer Grotius de n'avoir pas mieux conduit cette affaire. Cependant il remporta de son voïage à Paris beaucoup de penchant pour la France, & même pour la Religion Catholique, comme j'aurai occasion de le dire ailleurs.

On n'aimoit point à Paris à traiter avec Grotius, & on y étoit mécontent

de lui, parcequ'il n'avoit pas pour la dignité du Cardinal assez de déference, & qu'il paroissoit trop jaloux de son rang. Ce Ministre, plus connu par sa profonde érudition, que par les talens qu'il avoit pour la négociation, étoit originaire de Delft. Il avoit l'air & les manieres agréables, beaucoup de franchise, de droiture & de probité. Il savoit tout ce qu'il avoit lu, & peu de livres échappoient à sa curiosité & à ses recherches; il parloit toutes les Langues; il étoit Poète, Historien, Théologien, Jurisconsulte. Il eut le malheur d'être envelopé dans la disgrace de Barneveld, & son attachement au parti, lui couta tous ses biens & la liberté. On sait par qu'elle industrie sa femme le délivra de prison; mais devenu libre il fut obligé d'aller chercher un asyle hors de sa patrie. Le Cardinal de Richelieu lui fit donner en France une pension de trois mille livres, à la faveur de laquelle il subsista plusieurs années à Paris. Le Cardinal lui aïant enfin retranché cette pension par une épargne aussi injuste que les libéralités qu'il faisoit à de fort mauvais Poètes, Grotius alla chercher un Mecene en Al-

AN. 1639.

Mémoire pour servir à l'hist de Hollande, par Aubery du Maurier.

AN. 1639. lemagne. Il en trouva un dans le grand Gustave, & après la mort de ce Prince dans le Chancelier Oxenstiern, qui l'honora de la qualité d'Ambassadeur de Suede à la Cour de France. Le Cardinal de Richelieu ne vit qu'avec chagrin revenir en France, avec un titre si distingué, un homme qu'il avoit maltraité. Il regarda cette générosité de la Suede, comme un reproche qu'elle lui faisoit de son injustice, & la conduite de Grotius l'offensoit encore plus. Ce Ministre refusoit de donner la droite au Cardinal, sous prétexte que les Protestans ne reconnoissoient point cette dignité; & pour cette raison, il ne le voïoit que rarement, quoique les Ambassadeurs d'Allemagne & d'Espagne ne fissent aucune difficulté de suivre ce cérémonial, & que l'Ambassadeur d'Angleterre l'eût fait lui-même; car ce ne fut qu'à l'exemple de Grotius que le Comte de Leicester refusa dans la suite de rendre cet honneur à la Pourpre Romaine. Comme tous les Ministres de la Cour de France dépendoient absolument du Cardinal, tous s'appliquerent à chagriner l'Ambassadeur Sué-

XXXVI. La Cour de France s'applique à le chagriner.

Dépêche du Roi au Comte d'Avaux, le 16 Juillet 1639.

Pufendorf, l. 11.

dois, & entr'autres M. le Chancelier Seguier, lorsqu'il alloit lui rendre visite, affectoit de s'asseoir à la premiere place; ce qui obligeoit aussitôt Grotius d'emporter lui-même son siege pour s'aller placer au-dessus du Chancelier. La Cour de France espéroit que les Régens de Suede, fatigués de ces querelles, rappelleroient Grotius, & elle voulut même en écrire à la Reine. Mais le Comte d'Avaux conseilla de ne rien précipiter, parce que cet Ambassadeur étoit protegé par Oxenstiern, & celui-ci tout mécontent qu'il étoit de Grotius, qui toujours absorbé dans l'étude & retiré de la société des hommes ne lui mandoit, comme il disoit, que *des nouvelles du Pont-neuf*, s'obstinoit à le laisser à Paris pour mortifier le Cardinal dont la fierté l'avoit autrefois choqué. Le Comte d'Avaux fit cependant entrer Salvius dans les sentimens de la Cour de France, & attendit une occasion favorable pour faire à la Suede la proposition du rappel de Grotius. Elle ne se présenta apparemment pas; car ce Ministre ne fut rappellé qu'en 1645, après la mort du Cardinal de Richelieu.

AN. 1639.

Mémoire de Hollande, par Aubery du Maurier.

AN. 1639.

XXXVII. La négociation de la tréve est renvoïée à Hambourg.

Dépêche du Roi au Comte d'Avaux, le 16 Juillet 1639.

La négociation de la tréve n'aïant pas réussi à Paris, fut renvoïée à Hambourg, ou le Comte d'Avaux la proposa à Salvius aux mêmes conditions. Mais Salvius ne goutoit point du tout la tréve, qu'il croïoit même préjudiciable aux intérêts de la Suede. Il differa de semaine en semaine de s'expliquer avec le Comte, & ne répondit à toutes ses raisons qu'en demandant un million par an. Le Comte d'Avaux eut ordre d'offrir jusqu'à sept cens cinquante mille livres; mais les Suédois refuserent encore ces offres, & la chose en demeura-là.

XXXVIII. La Maison d'Autriche refuse la tréve.

L'Empereur & le Roi d'Espagne ne témoignoient gueres plus d'empressement. Ils n'avoient promis de consentir à une tréve que dans l'espérance que leurs armées remporteroient bientôt de grands avantages, qui feroient perdre à la France la supériorité qu'elle avoit sur eux. Comme le succès répondoit mal à leurs espérances, ils chercherent des prétextes pour éloigner la tréve. C'est ainsi que lorsque l'Espagne se préparoit à faire le siege de Casal, elle affecta de témoigner beaucoup d'empressement pour la tré-

re. Tandis que le ſuccès du ſiege lui parut incertain, elle ceſſa d'en parler, & le Pape aïant envoïé dans ce tems-là un courier à Philippe pour le preſſer de donner ſon conſentement, le courier fut retenu ſix ſemaines entieres à Madrid, juſqu'à ce qu'enfin le Marquis de Leganez eût répondu de la priſe de Caſal. Alors Philippe renvoïa le courier avec promeſſe de conſentir à la tréve, eſpérant la faire avec honneur, parceque la priſe de cette Place devoit balancer les avantages des François. Mais il arriva qu'au lieu de prendre Caſal, le Marquis de Leganez perdit une bataille, & fut défait dans ſes lignes par le Comte d'Harcourt, comme on verra dans la ſuite. Dès-lors il ne fut plus queſtion de la tréve, les Eſpagnols n'en parlerent que par complaiſance pour le Pape, ſans aucun deſſein de l'accepter. Le Comte-Duc ne l'offroit tout au plus que pour deux ou trois ans, & demandoit la reſtitution des Places conquiſes, au lieu que Cardinal de de Richelieu la vouloit pour dix ou douze ans, en retenant toutes les conquêtes.

AN. 1639.

Dépêche du Roi au Comte d'Avaux, le 17 Mai 1640.

An. 1639.

XXIX.
Les Impériaux renouvellent leurs intrigues auprès des Suédois.
Pufendorf. *l.* 11.

Cependant les Impériaux, beaucoup moins occupés de la tréve que de leurs intrigues secretes, ne pouvoient abandonner le dessein qu'ils avoient formé de détacher la Suede de la France, & Salvius, de son côté, n'avoit que trop de penchant pour un traité particulier. Le Comte de Curtz gagna deux bourgeois de Hambourg, par l'entremise desquels le Comte & Salvius se communiquerent leurs propositions si secretement, que l'Ambassadeur de France n'en put rien découvrir. La chose ne réussit cependant pas, parceque sur ces entrefaites, le Comte de Curtz fut rappellé à Vienne. Mais à peine fut-il parti, que les Ducs de Lauvembourg renouerent la négociation.

On n'avoit encore jamais fait aux Suédois de si belles propositions, & ils s'imaginerent que ces offres étoient d'autant plus sinceres, que la guerre commençoit à devenir beaucoup moins favorable à l'Empereur, dans un tems où le Turc menaçoit l'Empire, après avoir fait la paix avec la Perse & les Venitiens. Les Suédois aimant ainsi à se tromper eux-mêmes,

prirent en même tems toutes les pré-
cautions possibles pour tromper le
Comte d'Avaux. Un différend que les
Ducs de Lauvembourg avoient avec
le Duc Auguste leur frere, leur servit de
prétexte pour se rendre à Hambourg.
On convint de ne se rien communiquer
par écrit, & que lorsque le traité se-
roit conclu, on le mettroit en dépôt
chez une personne de confiance, jus-
qu'à ce que l'Empereur en eût envoïé
la ratification. Les choses étoient déja
assez avancées, lorsque le Comte d'A-
vaux aïant eu quelque vent de ces me-
nées secretes, fut assez habile & assez
heureux pour découvrir toute l'intri-
gue en remontant jusqu'à la source. Il
alla trouver Salvius, & l'accabla de
reproches, en lui faisant tout le détail
de sa découverte. Salvius embarrassé
& surpris, ne put lui répondre qu'en
niant le fait, & prétendit faire passer
l'avis qu'on avoit donné au Comte
pour un de ces faux bruits que les Im-
périaux répandoient pour troubler la
bonne intelligence des Alliés; mais
soit qu'il n'osât plus traiter après la
découverte de l'intrigue, soit plutôt
qu'il fût mal satisfait des Impériaux,

la négociation fut aussitôt rompue.

AN. 1639.

XL. Banier négocie secretement avec les Impériaux, mais sans succès.

Ibid.

Une autre négociation secrete que le Général Banier avoit commencée en Boheme dans le même tems que celle de Hambourg, finit aussi en même tems. Ce Général sembla vouloir ajouter à ses exploits militaires la gloire d'avoir donné la paix à l'Empire & à sa patrie. Sa femme, gagnée par quelques Ministres Impériaux dont elle étoit alliée, le sollicitoit vivement d'entrer en négociation. L'Empereur lui offroit pour récompense deux Duchés en Silésie, avec la qualité de Prince de l'Empire, & il ne parut pas insensible à ces offres, quoiqu'apparemment on ne les lui fît que pour le mieux tromper, jusqu'à ce qu'on pût lui opposer d'assez grandes forces pour arrêter ses progrès. Beauregard, qui étoit toujours auprès de lui, & qui sous le nom de Résident, faisoit l'office d'espion, découvrit cette intrigue, dont un Médecin de Prague étoit l'entremetteur, & il en donna aussitôt avis au Comte d'Avaux. Le Comte en fut d'autant plus allarmé, qu'il étoit moins à portée de parer le coup. Mais il fut parfaitement secon-

dé par Salvius, qui regarda comme un affront qu'on voulût lui enlever la gloire d'avoir ménagé la paix : tous deux écrivirent aux Régens de Suede des lettres fort vives contre Banier. La mésintelligence entre le Ministre & le Général Suédois fut encore augmentée par des lettres qu'on écrivit de Prague à Hambourg, & de Hambourg à Prague, où on les faisoit parler l'un de l'autre en termes offensans. La division passa jusques dans le Conseil de Suede, où l'un & l'autre avoit sa brigue & ses partisans : mais les sollicitations du Comte d'Avaux & de Salvius prévalurent. On déclara à Banier, que la Suede étoit résolue d'observer le traité d'alliance avec la France, & de ne traiter que de concert avec elle, d'autant plus qu'on avoit lieu de croire que les Ministres de l'Empereur n'agissoient pas de bonne foi. Cette déclaration fit avorter l'intrigue, & Banier fut presqu'aussitôt obligé de quitter la Boheme sur la nouvelle qu'il reçut de l'approche de Picolomini, avec une armée plus forte que la sienne.

AN. 1639.

XIV.
Continua-

Ces diverses négociations & ces

AN. 1639. tion de la guerre.

mouvemens que les Princes se donnoient de part & d'autre pour s'unir plus étroitement, ou pour diviser leurs ennemis, marquoient beaucoup moins de disposition à la paix, que d'inclination à continuer la guerre. Elle étoit en effet toujours également vive dans toutes les parties de l'Europe.

XLII. Les François assiegent Hesdin.

Trois armées Françoises furent cette année destinées à venger l'affront que la France avoit reçu l'année précédente devant Saint Omer. L'une sous le commandement de M. de la Meilleraye entra dans l'Artois, & après différentes marches & de longues délibérations, elle mit le siege devant Hesdin. La Ville se défendit avec beaucoup de résolution, les François & les Espagnols combattant à l'envi les uns des autres pour se signaler à la vue du Roi, qui vint lui même voir le siege. La seconde armée sous le Marquis de Feuquieres, assiegea Thionville sur la frontiere du Luxembourg. Mais l'éloignement des quartiers que ce Général négligea, ou n'eut pas le tems de rapprocher, donna à Picolomini la facilité de secourir la Place.

XLIII. Picolomini bat l'armée Françoise devant Thionville.

Les ennemis forcerent un quartier, jetterent du secours dans la Ville, & quoique toute l'armée Françoise se fût réunie, Picolomini l'attaqua avec tant de conduite & de valeur, qu'il la rompît & la mit en une entiere déroute. L'infanterie fut taillée en pieces; le canon & le bagage demeurerent au pouvoir des Espagnols avec le Général François. AN. 1639.

XLIV. Il est obligé de lever le siege de Mouzon.

Ce succès donna envie à Picolomini de marcher au secours de Hesdin. Il étoit déja en chemin, lorsque faisant réflexion sur la difficulté de l'entreprise, il jugea que ce seroit trop exposer la gloire qu'il venoit d'acquerir. L'armée qui assiegeoit Hesdin étoit beaucoup plus forte, bien retranchée, & la présence du Roi sembloit la rendre invincible. Il prit donc le parti de faire diversion en attaquant quelque Place en France. Il s'attacha à Mouzon, petite Ville mal fortifiée sur la Meuse, & après y avoir fait breche en peu de jours, il donna deux assauts qui furent beaucoup mieux soutenus qu'il n'avoit pensé. Comme il se préparoit à en donner un troisieme, il découvrit avec une extrême

An. 1639.

lignes, & chaque convoi qu'on vouloit amener au camp, coutoit une bataille. La valeur & la patience des troupes Françoises vainquirent l'opiniâtreté des Espagnols, & Arras cette Ville imprenable, qui ne s'imaginoit pas qu'on pût oser l'attaquer, devint enfin une frontiere de France. Le Prince de Condé prit aussi Salces dans le le Roussillon; mais les Espagnols le reprirent.

XLVI.

La Duchesse de Savoie est réduite à de fâcheuses extrémités. Les Princes de Savoie se rendent maîtres de presque tout le Piémont.

Pendant ce tems-là, la Duchesse de Savoie, en bute à la persécution de ses beaux-freres, éprouvoit les plus fâcheuses disgrâces de la fortune. Les peuples, mécontens du gouvernement, murmuroient avec audace, & l'esprit de révolte s'étoit répandu de la Capitale dans tout le Piémont. Le Cardinal Maurice, le Prince Thomas, le Duc de Parme, alors zelé partisan de l'Espagne, & le Marquis de Leganez s'étant joints ensemble entrerent sans obstacle dans les Etats de Savoie, & y firent bientôt de grands progrès par les intelligences qu'ils avoient dans le païs. Plusieurs Gouverneurs, qui n'attendoient que l'arrivée des Princes pour trahir la Duchesse, leur livrerent

leurs

eurs Places, Chivas, Creſeſtntin, Verue, toutes les Villes du Pô leur ouvrient leurs portes; Turin ne ſoutint que quelques jours de ſiége & la terreur ébranlant ceux que la fidélité retenoit encore dans le devoir, tout le Piémont ſe déclara pour le parti dominant. Les Princes, profitant d'un ſi heureux commencement, entreprirent de ſe rendre maître de la Capitale, où la Ducheſſe étoit enfermée. Chriſtine, prévoïant leur deſſein, & craignant tout de l'infidélité des habitans, avoit heureuſement fait entrer dans la Ville ſix mille François, & avoit éloigné du péril le jeune Duc en l'envoïant à Chambery. Les François continrent les bourgeois de Turin, & obligerent les Princes de ſe retirer. Ceux-ci ſe dédommagerent par la priſe d'Ivrée, de Saluces, d'Aſt, de Foſſan, de Coni & de quelques autres Places; de ſorte que la Ducheſſe comptoit les jours par ſes pertes. Les François reprirent cependant quelques unes de ces Places; mais la garniſon de Turin s'étant imprudemment éloignée, les Princes, qui en furent auſſitôt avertis par leurs partiſans, reparurent inopi-

AN. 1639

XLVII. Les Princes de Savoie prennent Turin, & aſſiégent la Citadelle.

AN. 1639. nément à la vue de la Ville, la surprirent, & donnerent à-peine le tems à la Duchesse de se jetter en désordre dans la citadelle, d'où elle se retira à Chambery auprès de son fils, tandis que les François & les Espagnols faisoient un champ de Bataille de la Ville de Turin; & de-là Christine alla à Grenoble implorer le secours du Roi son frere.

XLVIII. La Duchesse fait un nouveau traité avec la France, & en reçoit du secours.

Elle eut beaucoup à souffrir des hauteurs du Cardinal de Richelieu, qui, abusant de son pouvoir & de la foiblesse de cette Princesse, oublia quelquefois ce qu'un sujet doit toujours au sang de ses Rois. Cependant quoiqu'elle n'accordât pas au Cardinal tout ce qu'il souhaitoit, elle ne laissa pas d'obtenir tous les secours qu'elle demandoit. Le Cardinal de la Valette qui avoit alors le commandement des armées en Italie étant mort, & le Duc Longueville, autre Général étant passé en Allemagne, le Comte d'Harcourt leur succéda, & devint par son courage & sa bonne fortune le restaurateur des Etats de Savoie.

A-peine fut-il arrivé en Italie qu'il s'y signala par le ravitaillement de Ca-

AN. 1639.

XLIX.
Exploits du Comte d'Harcourt en Italie.

sal, la prise de Quiers, & une glorieuse retraite qu'il fit avec neuf mille hommes à la vue des Espagnols qui en avoient vingt mille, & qui malgré leur nombre furent toujours repoussés & battus. Cette action étonna les ennemis, rassura le parti de la Duchesse, & donna un nouvel éclat à la réputation du Comte d'Harcourt. L'année suivante il fit quelque chose de plus. Le Marquis de Leganez, se prévalant de la foiblesse des François, dont les recrues étoient encore en deçà des Alpes, mit le siége devant Casal, Place tant enviée à la France, & si souvent attaquée. La Princesse de Mantoue favorisoit son dessein, & trahissant les intérêts de la France & ceux de son fils, elle avoit persuadé une pareille trahison à quelques uns des habitans. Leganez se flattoit d'immortaliser son nom par cette importante conquête; il l'écrivit même à la Cour d'Espagne, comme j'ai dit en parlant des propositions que le Pape faisoit pour une treve; & si l'on en croit les nouvelles qui coururent à Paris, il se vantoit qu'*en un même jour il battroit les François, prendroit Casal, & assujétiroit*

Lettre de M. de Roissi au C d'Avaux, 16 Juin 1640.

ensuite au Roi d'Espagne dix Souverainetés en Italie. Il falloit promettre moins ou tenir mieux sa parole.

AN. 1639.

L. Il défait les Espagnols devant Casal.

Le Comte d'Harcourt, averti du danger où étoit la Place, ramassa promptement tout ce qu'il put de troupes, & aïant fait un corps de sept à huit mille hommes, il entreprit de forcer dans ses retranchemens une armée de vingt mille Espagnols. C'étoit une témérité nécessaire pour sauver l'Italie. L'infanterie commença l'attaque commandée par le Comte du Plessis-Prâlin, & après avoir été repoussée trois fois, elle entra enfin dans les lignes des ennemis. Le Comte d'Harcourt s'y jetta des premiers : son cheval fut tué sous lui, un second qu'il prit s'embourba, & il ne se débarrassa lui-même qu'avec peine. Enfin étant monté sur un troisieme sans chapeau ni pistolets, il anima tellement les troupes par son exemple, qu'elles remporterent une victoire complette. Les ennemis étonnés d'une hardiesse si extraordinaire, & songeant moins à vaincre qu'à se défendre, se laisserent chasser de leurs retranchemens, & leur Général déconcerté perdit le ju-

gement. *Il semble que les Espagnols aient été frappés d'un coup de foudre*, écrivit-on à la Princesse de Mantoue, *& on ne s'imaginera jamais que cette action se soit passée sans un miracle.* AN. 1639.

II. Il prend Turin, & rétablit la Duchesse de Savoie

Si c'en fut un, ce ne fut pas le dernier que le Comte d'Harcourt fit en Italie. Il osa avec sa petite armée assiéger la Capitale du Piémont, où le Prince Thomas commandoit une garnison presqu'aussi nombreuse que les troupes Françoises, & à la vue du Marquis de Leganez, qui, depuis sa défaite, avoit rassemblé une nouvelle armée, & recevoit tous les jours des renforts du Milanez. C'étoit-là une belle occasion pour Leganez d'effacer la honte de sa défaite, en forçant à son tour les lignes du Comte d'Harcourt; il le tenta plus d'une fois sans succès. Le grand nombre des ennemis & les efforts extraordinaires qu'ils firent ne servirent qu'à relever la gloire des François. Turin fut pris & rendu à la Duchesse de Savoie. Elle y entra comme en triomphe, & par un heureux changement de fortune elle commença dès-lors à jouir d'un sort beaucoup plus doux.

AN. 1639. D'un autre côté, Gallas aiant enfin abandonné la Poméranie, Banier se vit en état de faire des conquêtes. Il entreprit de passer l'Elbe, de reprendre ses anciens postes sur ce fleuve & sur la Saal, de se rendre maître de la Misnie & de la Thuringe, & de repousser les Impériaux jusques dans les Pais héréditaires d'Autriche. Mais il avoit besoin d'argent pour remonter sa cavalerie, & Salvius lui en refusoit, autant pour chagriner Banier qu'il haïssoit, que pour ne pas irriter le Roi de Danemarck, protecteur des Ducs de Lunebourg & des Etats de la basse-Saxe, que le voisinage des Suédois allarmoit. Banier, au désespoir de ce refus, se ressouvint, dit un Historien, de la générosité du Comte d'Avaux tant vantée en Allemagne. En effet le Comte d'Avaux emprunta sous son nom cent mille Richsdales à la Banque de Hambourg, & Salvius se piquant de générosité à son tour, promit d'en païer le tiers sur l'argent qu'il recevoit de France pour la Suede.

LII. Banier reçoit des secours d'argent du Comte d'Avaux.

Histoire du Maréchal. de Guebriant, l. 4. c. 1.

LIII. La disette ruine l'armée Impériale.

Aidé de ce secours, le Général Suédois se mit en campagne avec une belle armée, prit plusieurs Places, &

obligea une seconde fois Gallas à repasser l'Elbe. Les Impériaux s'étoient flattés que la Ville de Hambourg leur fourniroit des vivres; mais le Comte d'Avaux, secondé de Salvius, persuada aux Magistrats de leur en refuser, & ruina par-là l'armée Impériale; car la disette y devint si grande en peu de jours, qu'il en périt près de la moitié, & que le reste fut obligé d'aller chercher des vivres jusques dans les Païs héréditaires de la Maison d'Autriche, abandonnant aux Suédois toute la campagne. Banier leva par-tout de grosses contributions, qui l'aiderent pendant quelques tems à subsister dans un païs entierement ruiné; mais bientôt il se trouva encore une fois hors d'état de rien entreprendre par le défaut d'argent. Salvius s'opiniâtra à lui en refuser, & sembla vouloir donner au Comte d'Avaux la gloire de sauver encore l'armée Suédoise, & la réputation du Général. Banier s'adressa à lui, & en reçut les sommes dont il avoit besoin. Un si grand service le penetra de joie & de reconnoissance. Il écrivit aux Régens de Suede que c'étoit au Comte d'Avaux qu'on étoit AN. 163

AN. 1639. redevable de la conservation de l'armée, & lorsque ses troupes passerent l'Elbe à Lombourg à sept lieues de Hambourg, il voulut aller lui-même remercier son généreux bienfaiteur, malgré le danger qu'il y avoit pour lui à s'engager dans une Ville où le Roi de Danemarck étoit puissant.

LIV. Banier entre dans la Boheme & y fait plusieurs conquêtes.

A peine l'armée Suédoise eut-elle passé l'Elbe, que Banier remplit toute l'Allemagne de la gloire de son nom & du bruit de ses exploits. Jusqu'alors accablé par toutes les forces de l'Empire, il avoit moins songé à attaquer qu'à se défendre; mais dès que les Impériaux, épuisés enfin, & rebutés de tant de vains efforts qu'ils avoient faits pour le chasser de la Poméranie, lui eurent laissé le champ libre, il entra plus avant en Allemagne, & résolut de pénétrer dans les Païs héréditaires de l'Empereur. Il s'ouvrit le passage par la défaite d'une armée Impériale commandée par le Général Mazarin auprès de Chemnitz. Mille Impériaux resterent sur le champ de bataille, quinze cens demeurerent prisonniers avec quelques Officiers distingués. Après cette victoire il tra-

versa toute la Boheme en conquérant, forçant toutes les Villes qui se trouverent sur son passage jusqu'à Prague, & il auroit peut-être encore emporté cette Capitale, sans la crainte qu'il eut que son armée, enrichie du pillage de cette grande Ville, ne se dissipât. Les détachemens de son armée remporterent aussi divers avantages sur les troupes ennemies. Il étoit enfin devenu si redoutable, que le seul bruit de son approche mit en fuite une armée commandée par l'Electeur de Saxe & par Hatzfeldt, quoiqu'il n'eût aucun dessein de l'attaquer.

AN. 1639.

IV. Mort du Duc Bernard de Saxe-Veimar.

Le Rhin fut cette année beaucoup moins le théatre de la guerre, que d'une négociation délicate & difficile. Le Duc Bernard de Veimar, satisfait de la gloire qu'il avoit acquise l'année précédente par la prise de Brisack, ne songeoit qu'à s'assurer la possession de sa conquête. Dans ce dessein, il s'étoit déja rendu maître de Pontarlier en Franche-Comté, du Château de Joux, & de quelques autres petites Places, lorsque la mort vint tout-à-coup l'arracher d'entre les bras de la victoire. Il mourut à Neu-

18. Juillet 1639.

An. 1639.

bourg de la peſte qui regnoit alors dans ces quartiers-là ou de poiſon, ſelon l'opinion de quelques uns. Comme ſa mort parut également avantageuſe à la Maiſon d'Autriche & à la France, on ſoupçonna ces deux Puiſſances de l'avoir avancée. Mais les preuves qu'on en apporta dans le tems ne ſauroient fonder un jugement certain, d'autant plus que les indices de la peſte & du poiſon ſont aſſez ſouvent les mêmes après la mort. Il y a des gens qui cherchent toujours quelque cauſe ſecrete de la mort des Grands, comme il y en a qui veulent qu'elle ſoit toujours précédée de quelque préſage funeſte. C'eſt dans les uns une malignité outrée, & dans les autres une ſuperſtition ridicule.

LVI. La France veut retenir ſes conquêtes & ſon armée.

La mort du Duc de Veimar délivra l'Empereur d'un ennemi redoutable, & aſſura à la France la poſſeſſion de Briſack & de l'Alſace. Bernard n'avoit pour tout bien que l'honneur d'être iſſu de la branche aînée de la Maiſon de Saxe, que Charles V avoit dépouillée de ſes terres & de la dignité Electorale. Aïant eu aſſez de courage & de bonheur pour ſe venger de la

Maison d'Autriche, il eut aussi assez d'ambition pour songer à se faire un établissement de ce qu'il avoit enlevé à cette Maison, & le Landgraviat d'Alsace lui parut tout propre à le dédommager de celui de Thuringe. La France le lui avoit cédé, sans cependant abandonner les vues qu'elle avoit sur cette Province, & elle espéroit que quand le Duc s'en seroit rendu maître, il écouteroit d'autant plus volontiers des propositions d'accommodement, qu'il étoit redevable à la France de toutes ses conquêtes. Mais après la prise de Brisack, Bernard laissa assez entrevoir qu'il n'étoit pas d'humeur de se désaisir. Sa mort prévint la mauvaise intelligence que cette opposition d'intérêts alloit infailliblement causer entre lui & la Cour de France. On traita avec les Officiers de ses troupes, & ceux-ci remirent entre les mains du Roi toutes les Places conquises.

AN. 1639.

Hist. du Card. de Richelieu, l. 6 c. 5 & 6.

Memorie recond. di Vittorio Siri, t. 8.

LVII. L'Empereur & plusieurs Princes veulent s'en emparer.

Un second siége de Brisack n'auroit pas plus coûté au Comte de Guebriant que cette négociation. L'Empereur, comme le plus intéressé dans cette affaire, mit tout en œuvre pour attirer les troupes à son service, &

AN. 1639. sur-tout pour se faire remettre les Places conquises. C'étoit, selon lui, un moïen sûr d'accommodement avec le Prince Palatin. Il proposa de traiter, il offrit une treve, il promit l'amnistie à toutes les troupes, & de grandes récompenses aux Officiers. La Suede étoit trop éloignée & trop occupée sur l'Elbe & sur l'Oder pour se charger de garder l'Alsace : mais elle auroit du moins voulu qu'on l'eût consultée avant que d'en disposer ; & si on l'avoit fait, comme les traités d'alliance nétouffent pas les jalousies mutuelles des nations, la France eût été mal partagée. Les Ducs de Baviere, de Lauvembourg & de Lunebourg se mirent du nombre des prétendans, & avoient aussi leurs partisans. Enfin Guillaume, Duc de Saxe, frere aîné de Bernard, avoit ses droits en vertu du testament du Duc défunt, & prétendit être mis en possession des Places pour les garder du moins jusqu'à la paix.

LVIII. Desseins du Prince Palatin sur les troupes & les conquêtes du Duc de Veimar.

Mais le plus dangereux de tous les concurrens, étoit le Prince Palatin Charles Louis, que le Roi d'Angleterre, le Prince d'Orange & les Pro-

vinces-Unies recommandoient vivement, & pour qui les troupes faisoient paroître de l'inclination. Dès que ce Prince eut appris à la Haye la mort de Bernard, il passa promptement en Angleterre pour y chercher de l'argent, tandis que ses Agens entretenoient l'armée des plus belles espérances. Charles Louis promettoit de se joindre incessamment à elle avec un grand corps de troupes Angloises & de grosses sommes d'argent. S'il l'avoit fait, Brisack auroit échappé à la France; mais ce Prince se perdit par son imprudence. Il partit d'Angleterre avec 25000 livres sterling pour se rendre à l'armée; & au lieu de prendre sa route par la Hollande où il n'avoit à craindre aucun obstacle, il vint débarquer en France. Monsieur de Bellievre, Ambassadeur de France à Londres aïant su du Roi d'Angleterre le dessein que le Prince Palatin avoit de passer par la France, s'étoit opposé à ce voiage jusqu'à ce que le Roi de France lui eût fait savoir ses intentions. Le Prince, au lieu d'attendre la réponse du Roi, entreprit de traverser toute la France *incognito*; & comme

AN. 1639.

Pufendorf, l. 11.
Grotii Epist. passim.

LIX.
Le Prince Palatin veut passer *incognito* par la France & y est arrêté.

AN. 1639. ſur-tout pour ſe faire remettre les Places conquiſes. C'étoit, ſelon lui, un moïen sûr d'accommodement avec le Prince Palatin. Il propoſa de traiter, il offrit une treve, il promit l'amniſtie à toutes les troupes, & de grandes récompenſes aux Officiers. La Suede étoit trop éloignée & trop occupée ſur l'Elbe & ſur l'Oder pour ſe charger de garder l'Alſace : mais elle auroit du moins voulu qu'on l'eût conſultée avant que d'en diſpoſer ; & ſi on l'avoit fait, comme les traités d'alliance nétouffent pas les jalouſies mutuelles des nations, la France eût été mal partagée. Les Ducs de Baviere, de Lauvembourg & de Lunebourg ſe mirent du nombre des prétendans, & avoient auſſi leurs partiſans. Enfin Guillaume, Duc de Saxe, frere aîné de Bernard, avoit ſes droits en vertu du teſtament du Duc défunt, & prétendit être mis en poſſeſſion des Places pour les garder du moins juſqu'à la paix.

LVIII. Deſſeins du Prince Palatin ſur les troupes & ſes conquêtes du Duc de Veimar.

Mais le plus dangereux de tous les concurrens, étoit le Prince Palatin Charles Louis, que le Roi d'Angleterre, le Prince d'Orange & les Pro-

vinces - Unies recommandoient vivement, & pour qui les troupes faisoient paroître de l'inclination. Dès que ce Prince eut appris à la Haye la mort de Bernard, il passa promptement en Angleterre pour y chercher de l'argent, tandis que ses Agens entretenoient l'armée des plus belles espérances. Charles Louis promettoit de se joindre incessamment à elle avec un grand corps de troupes Angloises & de grosses sommes d'argent. S'il l'avoit fait, Brisack auroit échappé à la France; mais ce Prince se perdit par son imprudence. Il partit d'Angleterre avec 25000 livres sterling pour se rendre à l'armée; & au lieu de prendre sa route par la Hollande où il n'avoit à craindre aucun obstacle, il vint débarquer en France. Monsieur de Bellievre, Ambassadeur de France à Londres aïant su du Roi d'Angleterre le dessein que le Prince Palatin avoit de passer par la France, s'étoit opposé à ce voïage jusqu'à ce que le Roi de France lui eût fait savoir ses intentions. Le Prince, au lieu d'attendre la réponse du Roi, entreprit de traverser toute la France *incognito*; & comme

An. 1639.

Pufendorf, *l.* 15. *Grotii Epist. passim.*

LIX. Le Prince Palatin veut passer *incognito* par la France & y est arrêté.

An. 1639. s'il avoit craint qu'on n'ignorât l
secret, il le laissa publier dans le P
de Boulogne par toute l'artillerie
son vaisseau qui le salua lorsqu'il n
pied à terre. A Paris, au lieu d'al
loger chez le Comte de Leicește
comme le Roi d'Angleterre l'av
promis à M. de Bellievre, & d'al
ensuite saluer le Roi, il affecta de
cacher. Le Cardinal de Richelieu, c
prévoïoit combien la présence de
Prince nuiroit à ses desseins sur B
sack, profita de son imprudence pc
s'assurer de sa personne jusqu'à la cc
clusion de cette grande affaire. Le Pr
ce fut arrêté à Moulins, & de-là cc
duit à Vincennes, où il fut gardé as
étroitement.

LX. Le Prince Casimir y est aussi retenu prisonnier.

Le Prince Casimir y étoit déja
puis un an, & avoit été arrêté à-p
près de la même maniere. Il étoit f
re du Roi de Pologne, & attaché à
Maison d'Autriche dont il sortoit
sa mere. Il avoit fait des levées pc
l'Empereur; il étoit nommé Vice
de Portugal par le Roi d'Espagne,
il avoit espéré de passer *incognito*
la France pour se rendre à Lisbonr
mais il avoit été reconnu à Marseil

& conduit à Vincennes. Les Etats de Pologne se récrierent contre cette violence prétendue, & écrivirent au Comte d'Avaux des lettres fort vives sur ce sujet. A ces premieres saillies succederent des réflexions plus modérées. Le Roi de Pologne mit l'affaire en négociation ; il envoïa en France Gozienski, Palatin de Smolensko, & le Prince Casimir fut remis peu de tems après en liberté, en conséquence d'un traité par lequel Ladislas promit de ne faire aucune hostilité contre la France, & de ne prendre aucune part aux guerres d'Allemagne. Il paroît, par un lettre de l'Ambassadeur Polonois au Comte d'Avaux, que le Comte contribua beaucoup au succès de cette négociation. Il est du moins certain qu'il découvrit tout le secret de l'Ambassade. Un Italien, Secrétaire de l'Ambassadeur, le quitta mécontent de lui ; comme le secret est une des premieres choses qu'un homme mécontent se croit en droit de sacrifier à son ressentiment, le Comte d'Avaux n'eut pas de peine à faire parler celui-ci. Il apprit de lui tout le détail des instructions de l'Ambassadeur, & il en informa la Cour.

AN. 1639

27 Février 1640.

Hist. Venet di Nani. l. 10

AN. 1639.

LXI.

Les Rois d'Angleterre & de Danemarck se plaignent de la détention du Prince Palatin.

Le Comte de Leicester fit aussi à Paris beaucoup de bruit de la détention du Prince Palatin. Le Roi de Danemarck le reclama avec beaucoup de hauteur, & fit faire à Hambourg de grandes menaces au Comte d'Avaux, si on ne lui rendoit au plutôt la liberté. Enfin tous les partisans de la Maison Palatine se déchaînerent contre la France. Le Cardinal de Richelieu allégua pour se justifier, qu'il n'étoit permis à aucun Prince étranger de passer par le Roïaume sans passeport. Que le soin que le Prince Palatin avoit pris de se cacher faisoit soupçonner qu'il méditoit quelque dessein contraire aux intérêts du Roi, & qu'on avoit été d'autant mieux fondé à l'arrêter, qu'on disoit que ce Prince ne vouloit être maître des Villes d'Alsace que pour les échanger avec les Etats du Palatinat; ce qui ne pouvoit être que très préjudiciable à la France, à qui ces conquêtes avoient tant coûté. Au reste le Cardinal de Richelieu étoit, depuis long tems, accoûtumé à ces cris. Il s'y étoit attendu, & ne s'en étonna pas. Il ne laissa pas de donner de belles paroles aux

Rois d'Angleterre & de Danemarck, & cependant il travailla efficacement à s'assurer de l'armée & des places du Duc de Veimar. L'argent fut le grand ressort de cette négociation, comme il l'est de beaucoup d'autres, & l'emporta sur la brigue. Les Officiers & les soldats vouloient vendre leurs services. La France seule étoit en état de les acheter. Ainsi le traité fut signé le 9 Octobre 1639. Le Baron d'Erlach demeura Gouverneur de Brisack pour la France, comme il l'étoit auparavant pour le Duc Bernard, & le Duc de Longueville fut reconnu Chef de l'armée. Quelques mois après le Prince Palatin fut remis en liberté, après qu'on eut exigé de lui une promesse par écrit qu'il ne feroit rien contre les intérêts de la France; promesse fort inutile de la part d'un Prince qui étoit hors d'état de nuire.

AN. 1639.

LXII. La France se met en possession des conquêtes & des troupes du Duc Bernard.

Si la guerre avoit été jusqu'alors peu favorable aux espérances du Cardinal de Richelieu, le succès de cette négociation commença à dédommager la France des dépenses énormes qu'elle faisoit depuis plusieurs années. La possession de Brisack valoit seule plusieurs

AN. 1639. conquêtes. Aussi la France prit-
dès-lors la résolution de ne jamais
désaisir d'une Place si importante.
vouloit sur-tout en conserver la p
session par le traité de paix, ce qu
ne pouvoit espérer que par le secc
des Alliés. Il falloit par conséqu
s'unir de plus en plus avec eux, &
trer dans leurs intérêts pour les f
entrer dans ceux de la France. Ce
dans cette vue que, comme le derr
traité d'alliance, fait avec la Su
pour trois ans, devoit bientôt expir
on songea de bonne heure à le f
renouveller. Le Cardinal de Richel
eut le succès de cette négociation be
coup plus à cœur que la paix mêi
On n'oublia rien pour la faire réuſ
& on y verra le Comte d'Avaux e
ploïer tour à tour l'adresse, la patien
la hauteur même, & tout ce que la p
dence humaine pouvoit imaginer
plus subtil pour conduire une affair
délicate.

LXIII. La France songe à renouveller son traité d'alliance avec la Suede.

Fin du cinquieme Livre.

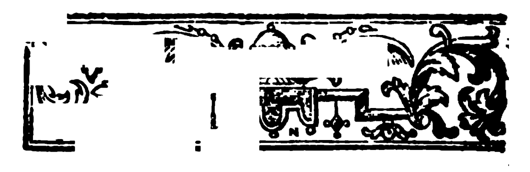


SOMMAIRE
DU
SIXIEME LIVRE.

I. DESSEINS *de la France dans le renouvellement du traité d'alliance avec la Suede.* II. *Salvius laisse entrevoir les demandes de la Suede.* III. *Le Comte d'Avaux lui ôte l'espérance de les obtenir.* IV. *Il est secondé par le Baron de Rorté.* V. *Demandes de la Suede.* VI. *Réponse du Comte d'Avaux.* VII. *Il affecte beaucoup d'indifférence pour le traité.* VIII. *Sentimens de la France sur le choix des lieux pour les conférences de la paix générale.* IX. *Le Comte d'Avaux propose de choisir Munster & Osnabrug.* X. *Contestation sur l'article qui obligeoit le Roi de France à porter la guerre en Allemagne.* XI. *Proposition captieuse du Comte d'Avaux.* XII. *Contestation sur les subsides.* XIII. *Tous les autres articles demeurent indécis.* XIV. *Le Comte d'Avaux suspend l'échange du Maréchal Horn avec Jean de Werth.* XV. *Il suspend pareille-*

ment le paiement des subsides. XVI. *Il intimide les Suédois.* XVII. *Les Suédois moderent leurs demandes.* XVIII. *La France les rejette encore.* XIX. *Disposition de la Suede peu favorable à la France.* XX. *Les divers partis témoignent beaucoup de zele pour la paix générale.* XXI. *Diete de Ratisbonne* XXII. *La Diete écrit aux Princes de l'Europe pour les exhorter à la paix.* XXIII *L'Empereur propose une amnistie.* XXIV. *La Diete renvoie à Vienne l'affaire des Princes Palatins.* XXV. *Banier forme le dessein de rompre la Diete en attaquant Ratisbonne.* XXVI. *Il se décrédite parmi les troupes.* XXVII. *Les armées Françoise & Suédoise donnent l'allarme à Ratisbonne.* XXVIII. *Le Comte de Guebriant sauve l'armée Suédoise.* XXIX. *Mort du Duc Georges de Lunebourg.* XXX. *Mort de Banier.* XXXI. *Suite de la négociation du Comte d'Avaux & de Salvius.* XXXII. *Différend du Baron de Rorté avec les Régens de Suede.* XXXIII. *Nouvelle intrigue de Impériaux avec les Suédois.* XXXIV. *Artifice du Comte d'Avaux.* XXXV. *Il presse vivement les Régens de Suede.* XXXVI. *Il les détermine à rompre leurs négociations particulieres avec*

l'Empereur pour traiter avec la France. XXXVII. *Nouvelle difficulté formée par Salvius.* XXXVIII. *Les deux Ambassadeurs reglent les articles du traité.* XXXIX. *Zele du Comte d'Avaux pour la Religion.* XL. *Conclusion du traité.* XLI. *Le Comte d'Avaux reste à Hambourg.* XLII. *Mort de l'Electeur de Brandebourg. Le jeune Electeur fait paroître de l'inclination pour le parti des Alliés.* XLIII. *Fuite de la Reine Mere de Suede.* XLIV. *L'Electeur de Brandebourg aspire à la Couronne de Suede par le mariage de Christine.* XLV. *Les Ducs de Lunebourg songent à quitter le parti des Alliés.* XLVI. *L'Empereur tente de mettre les Suisses dans son parti.* XLVII. *Mort du Comte de Soissons.* XLVIII. *Accommodement du Duc de Lorraine.* XLIX. *Soulevement de la Catalogne.* L. *Révolution de Portugal.* LI. *Intelligences du Cardinal de Richelieu à Lisbonne.* LII. *Le Roi de Portugal traite avec la France.* LIII. *Suite de la guerre d'Allemagne.* LIV. *On renoue la négociation pour le traité préliminaire de la paix générale. Conduite irréguliere du Roi de Danemarck.*



HISTOIRE
DES GUERRES
ET
DES NÉGOCIATIONS
qui précéderent le Traité de Westphalie.

AN. 1640.

LIVRE SIXIEME.

I. Desseins de la France dans les renouvellemens d'alliance avec la Suede.

LA France ne vouloit pas fai[re] avec la Suede un nouveau traité pour ne lui pas donner occasio[n] de demander de nouvelles condi[-]tions. Il ne s'agissoit pas non pl[us] de renouveller l'alliance pour qu[el-]ques années, mais de faire dur[er] le traité de Hambourg jusqu'à [la] paix générale. Si le Comte d'A[-]vaux en venoit à bout, il faiso[it] perdre pour jamais aux Impériaux l'espérance de diviser les Alliés :

issoit la Landgrave & les autres dérés dans le parti, & il met- France en état de prolonger à é les négociations de la paix raindre d'être abandonnée des s, jusqu'à ce qu'elle eût obtenu nditions qu'elle souhaitoit. Il oit que la chose fût aisée, parce- avantage paroissoit égal pour la . Les Régens devoient être con- s par mille expériences que ereur n'avoit en vue que de rom- e alliance qui lui étoit si pré- ble. Ils avoient lieu de crain- ie la foi d'un traité ne fût un garant pour leur assurer les ges qu'ils pouvoient obtenir in accommodement particulier. oient été souvent obligés d'en nir eux-mêmes. Mais la constan- la Maison d'Autriche à les r par des offres spécieuses, son à leur persuader que la France hissoit les replongeoit sans cesse le nouvelles inquiétudes, & les it faciles à écouter toutes sortes opositions: tout cela rendoit le de la négociation de la France ncertain. Elle eût été sans doute AN. 164?.

plus aisée à terminer, si le Con d'Avaux avoit offert une augmen tion de subsides; mais la France ét épuisée, il falloit ménager ses fin ces, & c'étoit-là une derniere ressou qu'on se réservoit pour une nécess absolue.

An. 1640.

La premiere chose que le Con crut devoir faire fut de dissimu l'empressement du Roi, & d'affe de l'indifférence pour une chose q en effet, intéressoit la Suede auta que la France. Rien ne lui étoit pl recommandé par le Roi; mais on vo loit en même tems qu'il fît les pr mieres avances, & il étoit diffic d'allier ces deux points; car en m tiere de négociation celui qui fait premiere démarche perd toujours son avantage, parcequ'il donne li de croire qu'il souhaite ce qu'il pr pose. Salvius étoit trop habile p ne pas entrevoir les dispositions d France, & il espéroit en profiter. A premieres propositions que le Con lui insinua de renouveller le traité, répondit que rien ne pressoit encor que les Régens de Suede étoient o cupés à une assemblée des Etats d Roïaum

Dépêche du Roi au Comte d'Avaux, 23 Fév 1640 26 Avril, &c.

Roïaume, & que peut-être les affaires changeroient de face avant la fin du dernier traité.

AN. 1640.

Pufendorf. l. 14.

II. Salvius laisse entrevoir les demandes de la Suede.

Cependant comme il avoit reçu ces ordres des Régens de Suede, il les déclara indirectement au Comte d'Avaux, pour le préparer à une déclaration plus ouverte. Il exagéra les difficultés que Banier avoit à soutenir la guerre en Boheme : il se plaignit de ce que les François négligeoient d'arrêter Picolomini dans les Païs-Bas, & d'attaquer les Païs héréditaires de la Maison d'Autriche, comme ils l'avoient promis : il leur reprocha qu'on n'avoit fait aucune mention de la Suede dans le traité de Colmar, au sujet des conquêtes & des troupes du Duc de Veimar. Il ajouta que les dépenses de la guerre étoient considérablement augmentées, parceque la plûpart des Provinces étant ruinées, ne pouvoient plus rien fournir aux armées, & parcequ'il en coutoit beaucoup plus pour faire de nouvelles troupes. Qu'il falloit avant toutes choses remedier à ces inconvéniens, & qu'il étoit ordinaire dans les renouvellemens de traités d'y faire des chan-

gemens pour les accommoder aux
AN. 1640. tems.

III. Le Comte d'Avaux lui ôte l'espérance de les obtenir.

Tout cela vouloit dire que la Suede souhaitoit que la France s'engageât plus expressément à porter la guerre dans les Terres de la Maison d'Autriche, & à donner aux Suédois de plus grands secours d'argent. Le Comte d'Avaux le comprit parfaitement, & n'oublia rien pour faire perdre à Salvius l'espérance d'obtenir ce qu'il demandoit. Il excusa le Roi sur les plaintes que faisoient les Suédois, & il exagera à son tour les dépenses excessives que la France faisoit alors pour soutenir la guerre dans toute l'Europe. Il lui représenta que les Provinces étoient épuisées, que les peuples commençoient à murmurer, qu'on avoit même proposé dans le Conseil de diminuer les subsides qu'on donnoit à la Suede; que tout ce qu'on pourroit faire, ce seroit de continuer à païer les mêmes sommes; & qu'enfin il ne s'agissoit pas de faire un nouveau traité, mais de renouveller celui qui étoit déja fait.

IV. Il est secondé par le Baron de Rorté.

Tandis que le Comte d'Avaux traitoit ainsi à l'amiable avec Salvius,

it faire un perſonnage tout diffé-
au Baron de Rorté, que la Cour AN. 1640.
rance avoit envoïé à Hambourg,
aller de-là réſider en Suede au-
des Régens du Roïaume, & y
ıder par ſa préſence & ſes ſolli-
ions les négociations de Ham-
g. Autant que le Comte d'Avaux
toit de flegme & gardoit de mé-
mens, autant le Baron de Rorté
ıit paroître de vivacité & d'im-
ence, juſqu'à déclarer nettement
lvius, que ſi les Suédois faiſoient
de difficultés, ils obligeroient le
à pourvoir à ſes intérêts ſans les
ulter. Que la France ſauroit bien
enir la guerre ſans eux. Qu'elle
veroit toujours dans ſes propres
es des reſſources que la Suede n'a-
pas, & qu'elle feroit des Alliés
recevroient volontiers les ſecours
les Suédois refuſoient. Il enten-
la Landgrave de Heſſe, les Ducs
.unebourg & de Brunswick, & le
ce Ragoski. Ces vivacités conve-
ent mieux au Baron de Rorté, qui
oit que ſubalterne dans cette né-
ation, & elles pouvoient ſervir à
e expliquer Salvius. Mais celui-ci

n'avoit pas encore reçu d'ordr
AN. 1640. cis, & le Baron de Rorté parti
Stockholm, afin de presser les l
de lui envoïer les instructions
saires.

V. Demandes de la Suede.

Salvius reçut en effet de nou
ordres, mais fort contraires aux
de la France. Les Suédois d
doient que la France s'obligeât
ter la guerre dans la Suabe, la
re & jusques dans l'Autriche ; q
promît de ne faire aucune tre
Allemagne, en Italie & en Fl
avec l'Empereur ni avec le Roi
pagne ; de déclarer sous le sec
demandes qu'elle vouloit faire
le traité de la paix générale, de
faire la Suede sur les conquêtes
troupes du Duc Bernard de Vei
& enfin d'augmenter les subsides
mis par le dernier traité. Mais
me le traité de Hambourg ne d
expirer que dans un an, on re
mandoit à Salvius de traîner la n
ciation en longueur, afin de se r
ver, pendant ce tems-là, la libert
traiter avec l'Empereur, s'il offroi
conditions raisonnables, & dans
pérance d'obtenir des François, e

laissant, ce qu'on n'en obtiendroit peut-être pas en précipitant les choses. AN. 1640.

VI. Réponse du Comte d'Avaux.

Ibidem.

Ces demandes étoient exorbitantes, & il étoit étonnant que les Suédois ne s'engageant de leur côté à rien de plus que ce qu'ils avoient promis, prétendissent obtenir de la France, par le renouvellement du traité, beaucoup plus qu'ils n'avoient exigé dans le traité même. Cependant, Salvius agissant sur ces principes, differa d'abord assez long tems de déclarer au Comte d'Avaux les ordres qu'il avoit reçus, sous prétexte que le Baron de Rorté traitoit à Stockholm avec les Régens. Enfin pressé de s'expliquer il le fit, & le Comte qui s'attendoit à quelque chose de semblable, fut beaucoup moins surpris de l'énormité des propositions, qu'il n'affecta de le paroître. Il répondit, qu'il n'avoit ordre du Roi que de proposer la continuation du traité aux mêmes conditions; qu'il écriroit à la Cour sur les nouvelles demandes de la Suede; mais qu'en attendant il lui diroit volontiers ce qu'il en pensoit. Qu'il croïoit que le Roi n'auroit pas de peine à promettre de porter la guerre dans les domaines de la Maison d'Autriche,

AN. 1640. pourvu qu'on n'exigeât pas l'exécu
de cet article à la rigueur, parce
se pourroit faire que la chose de
impossible ou préjudiciable aux i
rêts des deux Couronnes. Qu'il
portoit peu à la Suede que le Ro
une treve en Italie avec l'Espa
puisque la guerre d Italie n'avoit
cun rapport à celle d'Allemagne
au traité d'alliance, & qu'il étoi
juste d'exiger cette condition, à m
que les Suédois ne voulussent co
buer eux-mêmes à cette guerre.
le Roi leur communiqueroit sans
ne les propositions qu'il avoit à
dans le traité de la paix génér
pourvu qu'ils lui communiqua
aussi les leurs, & qu'il se content
d'un dédommagement égal à
qu'ils demanderoient pour eux
mes. Que si on n'avoit fait au
mention des Suédois dans le trai
Colmar, c'étoit la faute des Min
François, qui avoient agi en cela
tre les intentions du Roi & du C
nal de Richelieu; mais que les
dois devoient considérer que l'ac
sition que la France avoit faite
conquêtes du Duc de Veimar,

également utile aux deux Couronnes, puiſqu'elle ſerviroit à obtenir de l'Empereur d'honnêtes conditions pour l'une & pour l'autre. Que la Suede n'avoit aucun droit de demander un dédommagement pour l'armée du Duc de Veimar, parceque ce Prince, libre de s'attacher à qui il vouloit, s'étoit donné à la France pour ſervir avec ſes troupes où l'on voudroit, comme les armées Françoiſes, ſans autre condition que celles qui étoient exprimées dans le traité qu'il avoit fait avec le Roi. Qu'on continueroit à païer exactement à la Suede les ſubſides promis: mais qu'elle ne devoit pas en attendre davantage, parceque le Roi n'étoit pas en état de faire de nouvelles dépenſes; & enfin qu'il craignoit que lorſqu'on apprendroit en France les propoſitions de la Suede, on ne les prît pour un refus. AN. 1640

VII. Il affecte beaucoup d'indifférence pour le traité.

Comme rien ne contribuoit plus à rendre les Suédois difficiles ſur les conditions du traité, que l'opinion où ils étoient que la France ne pourroit jamais ſe réſoudre à ſe ſéparer d'eux, le Comte d'Avaux s'appliqua ſur-tout à les détromper, en leur faiſant enten-

AN. 1640. dre que la France aimeroit mieux porter toute seule le poids de la guerre, que de traiter aux conditions qu'on offroit. Qu'il avoit ordre de rompre la négociation, si les Suédois s'opiniâtroient à soutenir leurs prétentions. Qu'on l'accuseroit avec raison d'avoir peu ménagé l'honneur de la France, s'il écoutoit de semblables propositions, & que si les Suédois n'étoient pas plus équitables, ils auroient bientôt sujet de se repentir d'avoir si peu ménagé des Alliés à qui ils avoient tant d'obligation. *Je n'en doute pas*, repartit Salvius un peu ému, *car j'ai des lettres qui font foi, que le Roi de France traite avec les ennemis à Nuremberg, à Munich, à Pampelune & à Burgos.* L'avis étoit faux; mais il étoit bon de le laisser croire pour intimider les Suédois : ainsi le Comte d'Avaux, au lieu de nier le fait, sembla même l'avouer, & il en donna toute la peur à Salvius.

VIII. Sentimens de la France, sur le choix du lieu pour les conférences de la paix générale.

Après ces premiers éclaircissemens, le Comte d'Avaux jugea à propos de laisser couler quelque tems sans faire mention du traité, afin de persuader aux Suédois qu'on n'avoit pas en Fran-

e sur ce point-là autant d'impatience AN. 1640.
a'ils croïoient; mais cette ruse ne
ouvoit pas durer, parceque la Cour
e France le pressoit extrêmement de
onclure, & il fallut bientôt renouer
ı négociation. Le Roi avoit fort à
œur un point qui lui paroissoit im-
ortant pour le succès du traité de
aix: c'étoit qu'on changeât le lieu
es conférences. La France ne gou-
oit pas le projet des deux assemblées,
artout dans deux lieux aussi éloignés
un de l'autre, que l'étoient Cologne
t Lubeck. Cette double assemblée
toit toute propre à exciter de la ja-
ousie entre les Négociateurs & en-
ore plus entre les Médiateurs, qui se
isputeroient la gloire d'avoir les pre-
niers achevé leur traité, & par-là des
onférences de paix pouvoient deve-
ir une source de division. D'ailleurs
s négociations ne pouvoient pas
manquer de traîner beaucoup en lon-
gueur, à cause du tems qu'il fau-
droit aux Négociateurs pour se com-
muniquer de si loin leurs pensées &
eurs résolutions, suivant le projet
dont on étoit convenu de n'agir que
le concert. Cet embarras devoit être

Dépêche du Roi au Comte d'Avaux, Mai 1640.

AN. 1640. d'autant plus grand, que les divers évenemens de la guerre, qui continueroit toujours pendant le traité, apporteroient de grands changemens aux résolutions des deux partis. Les Suédois au contraire souhaitoient deux assemblées, & une des principales raisons étoit qu'ils ne vouloient pas ceder le pas aux Ambassadeurs François, & à plusieurs autres qui croïoient avoir droit de le prendre sur eux. Il y avoit un moïen d'éviter cet inconvénient; c'étoit que les Plénipotentiaires, quoiqu'assemblés dans une même Ville, n'eussent entr'eux aucune conférence que par le canal des Médiateurs qui porteroient les propositions & les réponses de part & d'autre. Par là les Médiateurs auroient été plus à portée d'agir de concert, & les choses paroissoient devoir être plutôt terminées; mais la difficulté consistoit dans le choix d'une Ville. Les Suédois ne vouloient pas de Cologne, parce que cette Ville étoit trop déclarée contr'eux, & trop éloignée de la Suede, & les François de leur côté ne vouloient ni de Lubeck ni de Hambourg; parce qu'outre que ces Villes

étoient aussi trop éloignées de la France, le Légat du Pape ne pouvoit pas accepter une Ville toute Luthérienne. AN. 1640

IX. Le Comte d'Avaux propose de choisir Munster et Osnabrug.

Dans l'impossibilité que la France voïoit à transporter le congrès en une même Ville, elle avoit imaginé un autre expédient conforme à ses vues. Elle vouloit du moins qu'on choisît deux Villes les moins éloignées qu'il se pourroit faire, afin que la Maison d'Autriche ne pût pas profiter de leur éloignement pour diviser les Alliés. C'est ce que le Comte d'Avaux proposa à Salvius, & les deux Villes furent pour le traité de Suede, Osnaburg, Francfort sur le Mein ou Cologne; & pour le traité de France, Munster, Maïence ou Wesel. Salvius témoigna quelque répugnance à consentir à cette proposition, parcequ'il prévoïoit que les ennemis n'y consentiroient eux-mêmes qu'avec peine; mais le Comte crut avoir lieu d'esperer que cet article ne feroit pas de difficulté, pourvu qu'on fût d'accord sur les autres: ainsi on passa aux autres points de la négociation.

X. Contestatio

Salvius, vouloit faire un nouveau

traité différent de celui de Wismar & de Hambourg, parcequ'il en vouloit changer tous les articles à l'avantage de la Suede. Le Comte d'Avaux au contraire consentoit seulement à ajouter quelque chose au traité de Hambourg, afin de l'accommoder à l'état présent des affaires. Dans le traité de Hambourg, la France s'étoit obligée à porter la guerre dans les Païs héréditaires de la Maison d'Autriche; mais elle avoit assez mal observé cet article, parcequ'elle trouvoit mieux son compte à faire la guerre en Flandre, en Italie & sur les bords du Rhin, laissant à la Suede le soins de la guerre d'Allemagne. Elle avoit encore un intérêt particulier à ne pas éloigner ses armées, afin de s'attacher la Landgrave de Hesse & les Ducs de Lunebourg; ce qui pouvoit en même tems servir à rendre les Suédois plus traitables, parceque ces nouvelles alliances rendoient celle de Suede moins nécessaire. Salvius, voulant ôter à la France tout prétexte d'éluder cet article, demanda qu'il fût exprimé en ces termes: *que le Roi feroit entrer une bonne armée dans les Païs héréditaires de la Mai-*

AN. 1640.

sur l'article qui obligeoit le Roi de France à porter la guerre en Allemagne.

Pufendorf. l. 12.

ſon d'Autriche pour y établir le théatre de la guerre. Ces expreſſions étoient trop fortes & trop nettes pour les deſſeins de la France. Mais le Comte d'Avaux n'eut garde d'en paroître mécontent, pour ne pas découvrir les intentions ſecretes de la Cour de France. Il fit même ſemblant de les approuver. Mais peu de tems après, ſous prétexte que ces termes pourroient faire naître des difficultés, il propoſa d'en ſubſtituer d'autres, qui étoient, *que le Roi feroit une grande diverſion*; & pour ôter à Salvius toute défiance, il conſentit à ajouter *en Allemagne* : ce qui n'étoit pas contraire aux intentions du Roi, puiſque ſous le nom d'*Allemagne* on pouvoit comprendre le Briſgaw, l'Alſace & d'autres Provinces qui faiſoient véritablement partie de l'Empire Germanique. Comme Salvius ne goutoit pas ces expreſſions, le Comte s'offrit à exprimer nommément non pas l'*Autriche*, comme le vouloit Salvius, mais *les Provinces Autrichiennes*, *Provincias Auſtriacias*, pourvu qu'on y ajoutât, comme dans le traité de Hambourg, la clauſe *quantum fieri poterit*, *autant que l'état de la guerre*

AN. 1640.

XI. Propoſition captieuſe du Comte d'Avaux.

& les forces du Roïaume le permettront.
AN. 1640. *Nous convenons pour le fond*, disoit-il à Salvius. *Vous demandez que le Roi fasse vivement la guerre à l'Empereur, il le promet. S'il est véritablement en état de la faire, la clause ne l'en dispensera pas. Si la situation de ses affaires ne le lui permet pas, il en sera dispensé indépendamment de toute clause. Il ne s'agit entre nous que de quelques termes.* Ce raisonnement étoit plus spécieux que solide; car la difficulté consistoit en ce que les Suédois craignoient que la France n'abusât de ces termes pour laisser la Suede chargée de tout le poids de la guerre. Néanmoins comme le Comte d'Avaux paroissoit inflexible sur ce point, Salvius fut obligé de prendre le parti que le Comte lui avoit d'abord proposé, qui étoit de laisser cet article dans son entier tel qu'il étoit exprimé dans le traité de Hambourg. Le Comte d'Avaux refusa avec la même fermeté d'insérer dans le traité, *que le Roi ne pourroit faire de tréve en Flandre ou en Italie que du consentement de la Suede.*

Rien n'étoit plus adroit que la mé

un air d'indignation sans lui fai-
réponse. Lorsqu'on le pressoit de
ndre, il s'excusoit sur ce qu'il n'a-
pas encore reçu ses ordres. Il pa-
oit quelquefois entrer dans ses
mens pour l'engager à s'ouvrir à
& lorsque Salvius croïoit l'avoir
ié, il lui échappoit par quelque
te qu'il avoit toujours soin de se
ver. Cette conduite rendoit le
ite d'Avaux impénetrable; mais
ii embarassoit le plus l'Ambassa-
Suédois, c'étoit les lettres que
omte d'Avaux recevoit ou fei-
t de recevoir du Baron de Rorté
résidoit à Stockholm par lesquelles
assuroit, disoit-il, que les Régens
uede consentiroient sans peine à
inuer le traité de Hambourg: &

tés. L'incertitude où étoit Salvius de
AN. 1640. la vérité ou de la fausseté de ses avis, le jetta souvent dans de grands embarras.

XII. Contestation sur les subsides. *Pufendorf.* *L.* 12. L'article des subsides étoit le point le plus délicat de toute la négociation. La France se plaignoit avec raison de ce que les Suédois prétendoient à chaque renouvellement de traité vendre plus cher leur alliance. Cependant comme celui-ci devoit être le dernier, & devoit durer jusqu'à la paix générale, le Roi avoit permis au Comte d'Avaux d'accorder aux Suédois jusqu'à douze cens mille livres par an, au lieu d'un million qui étoit stipulé par le traité de Hambourg. Ce n'étoit pas encore assez pour les Suédois, ils en demandoient quinze cens mille, & même jusqu'à deux millions, alléguant l'exemple du Duc Bernard & des Provinces-Unies, à qui le Roi en avoit païé autant. Mais la comparaison n'étoit pas juste; car le Roi ne païoit pas le change pour les Hollandois, au lieu qu'il le païoit pour les Suédois. Les troupes du Duc de Veimar étoient à la solde de la France, au lieu que les Suédois faisoient la guerre en

Dépêche du Roi au Comte d'Avaux, 26 Avril, 17 Mai, 12 Déc. 1640.

Lettre du Card. de Richelieu au C. d'Avaux, 4 Déc. 1640.

ne la pas demander, pour ne
uiser le Roïaume, qui n'avoit
:e trop de peine à fournir à des
es si excessives.

Comte d'Avaux dissimulant la
sion qu'il avoit de la Cour, fit
ement valoir toutes ses raisons
ius, & persista long-tems à ne
rir qu'un million, afin de l'ame-
sensiblement au point où il le
t. Aux raisons il ajouta l'adresse.
e Salvius lui fit la proposition
inze cens mille livres, il lui ré-
que le Baron de Rorté lui
it que les Régens regardoient
e le point capital du traité, d'o-
le Roi à porter ses armes dans
s héréditaires de la Maison

divers temperamens qui ne plûrent pas à Salvius. Enfin après beaucoup de propositions inutiles, les Suédois honteux de contester si long-tems sur un intérêt pécuniaire, trop fiers pour vouloir paroître intéressés, & trop intéressés en effet pour se relâcher sur un point si considérable, en suspendirent pour un tems la discussion.

AN. 1640.

XIII. Tous les autres articles demeurent indécis.

Il fut également impossible de convenir sur les autres articles du traité, tels qu'étoient ceux qui regardoient le changement du lieu pour le congrès; la tréve, en cas que les ennemis l'acceptassent, & la sûreté des Catholiques en Allemagne. Ce n'est pas que ces points fussent par eux-mêmes difficiles à terminer, mais c'est que les Suédois ne vouloient rien conclure qu'ils n'eussent obtenu l'augmentation des subsides qu'ils demandoient. Au reste le Comte d'Avaux agissoit alors avec d'autant plus de liberté, que la France commençoit à prendre sur les ennemis une grande superiorité, comme je le raconterai bientôt; mais le Comte avoit encore d'autres ressorts qu'il emploïoit habilement selon les occasions.

e Horn, avoit été pris par les
x à la bataille de Nordlingue,
e Werth, par le Duc de Vei-
bataille de Rhinfeld. Le Ma-
orn étoit prisonnier du Duc
re, & Jean de Werth l'étoit
France, à qui le Duc de Vei-
oit cedé. Rien ne paroissoit
rel ni plus aisé que de faire
des deux prisonniers. Les
& le Chancelier Oxenstiern,
laréchal Horn étoit gendre,
ent cet échange depuis long-
il se seroit fait sans le Comte
qui s'y opposa. Il n'y avoit
nploi dans l'armée de Suede
laréchal, & comme il étoit
du crédit de son beau-pere,
r à l'armée auroit pu y cau-
ivision dangereuse, dont les
roient été fâcheuses pour la
nême. Il eut d'ailleurs été
ole au Duc de Veimar, qui vi-
re, de revoir si-tôt son prison-
mes à la main contre lui. Ces
roient fait suspendre l'échan-
me Salvius en renouvelloit
ition dans cette négociation,
aisoit sur cela les dernieres

AN. 1640.

XIV.
Le Comte d'Avaux suspend l'échange du Maréchal Horn avec Jean de Werth.

Lettre du C. d'Avaux à M. de Chavigny, 18 Mai 1638.

Pufendorf. l. 12.

AN. 1640.

instances, le Comte d'Avaux y consentit enfin de la part du Roi; mais il fit entendre adroitement à Salvius, qu'il falloit que les Suédois méritassent cette grace par un peu plus de complaisance & de générosité dans leur maniere de traiter; & quelque peu considérable que cette affaire fût en elle-même, il n'est pas croïable combien le Comte d'Avaux sut s'en prévaloir pour rendre Salvius plus traitable.

XV. Il suspend pareillement le paiement des subsides.

Ibid.

Grotii Epist.

Le Comte savoit encore le besoin extrême que Banier avoit d'argent, & c'étoit un second moïen dont il se servoit pour vaincre l'obstination des Suédois. La France devoit à la Suede la somme de cinq cens mille livres pour le second terme de l'année courante. Grotius mandoit qu'elle avoit été déja remise aux Banquiers à Paris, & Salvius en pressoit le paiement; mais le Comte d'Avaux voulant profiter de la nécessité où se trouvoient les Suédois, déclara à Salvius qu'il avoit défense de païer jusqu'à ce qu'il fût assuré du renouvellement du traité, de la maniere que le Roi proposoit. Cette conduite étoit fort dure pour ne pas dire injuste; car l'argent

que les Suedois demandoient étoit dû, indépendamment du renouvellement du traité; mais on vouloit à quelque prix que ce fût les obliger à le renouveller: cependant le Comte, pour adoucir son refus, fournit sur son propre compte, dit-il, le tiers de la somme de cent mille écus, que Salvius fut obligé d'emprunter en son nom & au nom de Banier.

AN. 1640.

XVI. Il intimide les Suédois.

Pufendorf. Ibid.

Enfin pour ne rien négliger de tout ce qui pouvoit servir à intimider les Suédois, il laissoit quelquefois échapper des menaces indirectes de débaucher les troupes de Banier. Il caressoit les Officiers Suédois qui venoient à Hambourg, il les régaloit chez lui, leur faisoit des présens considérables d'argent, & les renvoïoit à l'armée, charmés de ses manieres & comblés de ses libéralités. C'étoient autant de Panegyristes gagés pour louer le service de France. La vue de l'or & de l'argent qu'ils rapportoient, éblouissoit les troupes Suédoises, & c'étoit un appas dangereux pour des gens qui souffroient une extrême pauvreté. Salvius, irrité de ce procedé, voulut rendre la pareille au Comte, & l'intimi-

An. 1640.

der à son tour. Il gagna le Commandant de la garnison de Hambourg, & l'engagea à aller trouver le Comte pour lui faire en secret une fausse confidence. L'avis qu'il devoit lui donner étoit que les Impériaux offroient aux Suédois des conditions fort avantageuses, qu'il avoit été chargé lui-même de solliciter ceux-ci de rompre avec la France, & que le traité étoit déja fort avancé. C'étoit-là une vieille ruse que Salvius avoit déja emploïée dans la premiere négociation de Hambourg, & que le Comte d'Avaux n'eut pas de peine à découvrir. Il en pri occasion de déclarer à Salvius qu'i pouvoit, s'il vouloit, traiter avec l Maison d'Autriche; mais qu'il ne d voit pas compter d'obtenir de la Fra ce d'autres conditions que celles qu'o lui offroit; & que le Roi, ennuïé de longueur de la négociation, prioit e fin la Reine de Suede de déclarer s cela sa derniere résolution, afin q prît ses mesures, si elle refusoit renouveller le traité. On fit à Pari même déclaration à Grotius, & ce hauteur de la France donna beauco à penser aux Suédois. Ils n'étoient p

moins choqués de ce que les François disoient quelquefois des Hollandois, qu'ils dépendoient de la France, à cause des pensions qu'elle leur faisoit; car comme les Suédois étoient dans le même cas, ils ne craignoient rien tant que d'être regardés sur le pied de Pensionnaires dépendans de la France. AN. 1640.

XVII. Les Suédois moderent leurs demandes.

Pendant que le Comte d'Avaux négocioit avec tant de chaleur à Hambourg, le Baron de Rorté pressoit de son côté les Régens de Suede de mettre fin à cette affaire. Il leur représentoit à-peu-près les mêmes raisons dont le Comte se servoit avec Salvius, & il en recevoit les mêmes réponses. Enfin, après une longue délibération, les Régens déclarerent au Baron de Rorté, pour derniere réponse, qu'ils laissoient au Roi le choix, ou de renouveller le traité d'alliance seulement pour trois ans aux mêmes conditions qu'il avoit été conclu, ou s'il vouloit qu'il durât jusqu'à la paix, d'ajouter tous les ans deux cens cinquante mille livres au million qu'il avoit païé jusqu'alors. Ils demanderent encore que le Roi accordât la

AN. 1640.

liberté à Jean de Werth, afin de l'é-
changer avec Gustave Horn; mais i
déclarerent qu'ils ne pouvoient pa
consentir à changer le lieu des confé-
rences pour la paix générale, parce
que les Villes, qu'on proposoit de substi-
tuer à Lubeck ou à Hambourg, étoien
trop éloignées de la Suede. Par cett
réponse, les Régens de Suede paroi
soient se rapprocher un peu plus de
François, & l'espérance qu'on conç
de les amener au point où on les vo
loit, fit qu'on n'accepta pas le p
mier des deux partis qu'ils offroien
qui étoit de renouveller l'allian
pour trois ans. Le Comte d'Avaux c
pendant n'avoit ordre d'offrir q
deux cens mille livres d'augmen
tion, en cas que les Suédois con
tissent à renouveller le traité jusq
la paix, & le changement du lieu
conférences étoit un article sur leq
le Roi étoit résolu de ne se pas
lâcher. Mais comme il jugea que
choses étoient en train de s'acco
moder, il crut qu'il étoit tems
laisser espérer à Salvius une augm
tation d'argent à-peu-près telle
les Régens la demandoient, pou
qu'

XVIII. La France les rejette encore.

traités, & les assurances con- peu favorables à la France.
:s qu'ils lui donnoient de vou-
ıtinuer l'alliance, ce ne fut que
on qui leur manqua. On a dé-
ombien de fois ils avoient ten-
en séparer par des traités par-
's. Quoiqu'ils eussent souvent
u l'inutilité de ces négociations
s, l'Empereur les trouvoit tou-
rêts à écouter ses propositions,
ur en faisoit faire tous les jours, *Pufendorf l. 12.*
velles, ou plutôt il leur faisoit
oujours les mêmes par de nou-
Agens. Les Ducs de Lauvem-
, le Duc Ernest de Saxe, le
de Valdeck, & enfin Lutzau,
u Ministre de la Cour de Vien-
Hambourg, renouvellerent les
nes propositions, & amuserent
les Régens de Suede pendant

L'alliance, quoique nécessaire jusqu'

An. 1640. lors, commençoit à devenir à charg aux Suédois : ils étoient las de guerre, & jaloux de la supériorité qu les François prenoient en Allemagn Par toutes ces raisons, ils penchoier beaucoup à faire leur paix particulie re, & à laisser à la France le soin d faire la sienne comme elle voudroi Mais d'un autre côté, abandonner l France, c'étoit abandonner en mêm tems les Etats Protestans d'Allema gne dont les intérêts ne pouvoier pas être indifférens à la Suede, & n pouvoient être reglés que dans u traité général ; & c'étoit s'ôter à eux mêmes les seuls garants qu'ils pussen avoir de leur traité avec l'Empereu Ces considérations, qui avoient déj fait échouer les négociations passées rendirent encore celle-ci inutile ; o ne parla plus de part & d'autre que d la paix générale, quoiqu'on n'eût au cun dessein de la faire.

XX. Les divers partis témoignent beaucoup de zele pour la paix.

La France sur-tout fit paroître un nouveau zele. Dès l'année précédente le Roi avoit nommé Monsieur Mazarin, qui s'étoit depuis quelque tems attaché à la France, pour traiter l

Cologne en qualité de Plénipotentiaire avec le Comte d'Avaux. L'année suivante on fit quelque chose de plus. On prépara à Paris les équipages des Plénipotentiaires, on loua des Maisons pour eux à Cologne, où on publia qu'ils devoient se rendre incessamment; & ce qui devoit faire encore plus d'impression sur l'esprit des peuples, le Comte d'Avaux eut ordre d'accepter les sauf-conduits de l'Empereur, tels que ce Prince les offroit avec le terme de *non réconciliés*, en se contentant de faire une protestation pour mettre à couvert les droits des Etats de l'Empire. Mais dans le tems que la France prenoit cette résolution, l'Empereur, qui n'en savoit rien, & qui ne témoignoit pas moins d'empressement pour la paix, s'étoit déja déterminé à réformer ses sauf-conduits, & le Comte d'Avaux le laissa faire sans publier l'ordre qu'il avoit reçu.

An. 1640.

Dépêche du Roi au Comte d'Avaux, le 17 Mai 1638.

Tout sembloit ainsi se disposer à une paix prochaine; mais il s'en falloit beaucoup que le zele de la France & celui de Ferdinand fût aussi sincere qu'il le paroissoit. Il n'étoit pas de

F ij

l'intérêt du Cardinal de Richelieu
AN. 1640. le Roïaume fût tranquille dans
tems où le Roi, dégoûté de ce Mi
tre, sembloit souhaiter d'en être dél
La paix auroit achevé sa disgrace
le rendant moins nécessaire. On
encore que ce Ministre portoit ses v
ambitieuses jusqu'à la Régence
Roïaume après la mort du Roi q
croïoit prochaine. Un tems de
eut été peu propre à faire réussi
grand dessein. Il est d'ailleurs cer
qu'on faisoit alors en France de
grands préparatifs que jamais p
continuer la guerre. Enfin il n'est
difficile de deviner pourquoi la Fr
ce affectoit cet empressement pou
paix. Elle vouloit sans doute per
der aux Suédois qu'en les engag
à renouveller l'alliance, elle ne
rendoit pas rendre la guerre éter
le, comme ils se l'imaginoient,
qu'ils ne risquoient rien en con
tant à ce renouvellement, puisq
songeoit si efficacement à la paix.
avoit encore en vue de prévenir
fâcheuses résolutions que les Etats
l'Empire, assemblés à Ratisbonne, p
voient prendre contr'elle en fai

de la Maison d'Autriche.

Il s'étoit élevé dans tout l'Empire un cri unanime des Princes & des Etats qui demandoient la paix. Le mouvement fut si général, que Ferdinand crut devoir obéir en apparence au torrent; ce fut le motif qui le fit résoudre à réformer les sauf-conduits. Mais il prévöïoit assez que ce premier pas n'auroit de suites qu'autant qu'il voudroit, & qu'il seroit toujours maître d'arrêter le cours des négociations. Il espéroit même s'en prévaloir auprès des Etats de l'Empire pour en obtenir des secours extraordinaires afin de continuer la guerre. Il avoit convoqué, à la priere des Electeurs, une Diete générale à Ratisbonne, pour y délibérer sur les moïens de finir la guerre, & de rendre le calme à l'Europe. Dans cette assemblée il se proposoit de soulever tout l'Empire contre la France, de la rendre seule coupable de la continuation de la guerre, & d'armer tous les peuples contr'elle, sous prétexte de l'obliger à faire la paix. Il en seroit peut-être venu à bout, si la France & ses Alliés, avoient fait paroître de l'éloignement pour la né-

AN. 164[illegible]
XXI.
Diete de Ratisbonne.

gociation. Ainsi le Roi crut devoir
AN. 1640. prévenir l'effet de cette manœuvre en témoignant de son côté beaucoup d'empressement, & la Diete se passa dans une si grande confusion, qu'elle n'eut aucune des suites que Ferdinand avoit espérées.

XXII. La Diete de Ratisbonne écrit aux Princes de l'Europe pour les exhorter à la paix.

31 Déc. 1640. 28 Janvier 1641. 2 Mars. Pufendorf, l. 12.

Comme il ne paroissoit pas possible de rien regler dans la Diete sans le consentement des deux partis, on proposa d'inviter les Alliés à y envoïer leurs Plénipotentiaires. Mais l'Empereur se récria contre cette résolution; sous prétexte qu'une telle démarche seroit indigne de la Majesté Impériale; mais en effet parcequ'il craignit que les Ambassadeurs des Alliés ne persuadassent à la Diete de s'unir avec eux pour faire abolir le traité de Prague, & demander le parfait rétablissement de la liberté Germanique. Les Députés prirent le parti d'écrire au Roi de France, au Roi d'Espagne, à la Reine & aux Etats de Suede, pour les exhorter à envoïer au plutôt leurs Plénipotentiaires à Cologne. Ils supposoient dans leurs lettres que tous les sauf-conduits étoient expédiés en bonne forme; mais ils étoient mal infor-

més : car il est vrai que l'Empereur, à la priere des Electeurs & des Princes de l'Empire, avoit enfin consenti à retrancher le terme tant contesté de *non réconciliés*. Mais le Roi d'Espagne n'avoit encore rien changé dans le sauf-conduit des Hollandois. Comme ce Prince étoit encore moins disposé à la paix que le Roi de France, & moins intéressé à dissimuler avec la Diete, ces lettres n'eurent aucun effet.

An. 1641.

XXIII. L'Empereur propose une amnistie.

Pour engager tous les Membres de l'Empire à se réunir par une bonne paix, la Diete demandoit à l'Empereur qu'il publiât une amnistie générale pour tous les sujets de l'Empire, en vertu de laquelle toutes choses fussent rétablies au même état où elles étoient avant les troubles, dont les uns vouloient qu'on fixât le commencement à l'année 1618, lorsque l'Electeur Palatin fut couronné Roi de Boheme, les autres à 1627 ou 1630, lorsque les Suédois entrerent en Allemagne. Ferdinand consentit en apparence à publier l'amnistie, afin de se faire honneur de sa modération ; mais il n'avoit aucun dessein de l'accorder telle qu'on la demandoit. Il fut aisé

Pufendorf l. 12 & 13. Gazettes de Fr. 1641.

de s'en appercevoir lorsqu'il s'agit d'en

An. 1641. regler les conditions : car il ne voulut pas consentir que l'amnistie s'étendît généralement à tous les Sujets de l'Empire. Les Princes de Lunebourg, de Hesse, de Bade, la Maison Palatine & plusieurs autres Etats d'Allemagne en étoient exclus. Il falloit que tous ceux qui s'étoient alliés avec les Puissances étrangeres commençassent par renoncer à leur alliance pour se mettre en état de jouir de l'amnistie : on en suspendoit l'effet jusqu'à ce que l'Empire fût parfaitement tranquille au-dedans ; ce qui étoit tout-à-fait déraisonnable, puisque cette tranquillité ne pouvoit être que l'effet & une suite de l'amnistie même. Enfin on y suivoit en tout le plan de la paix de Prague, avec toutes ses exceptions & ses restrictions. Cependant comme le parti de l'Empereur étoit le plus fort, par l'absence de plusieurs Membres tant Catholiques que Protestans, il eut toujours pour lui la pluralité des voix, & le parti contraire fut réduit à faire des protestations inutiles. Les Députés de Lunebourg & de Hesse furent ceux

de tous qui parlerent avec le plus de fermeté & de zele. Aussi ne manqua-t-on pas de leur donner ordre de sortir de Ratisbonne dès que leurs sauf-conduits furent expirés. On ne laissa pas de donner à cet acte le nom d'*Amnistie générale*, & l'Empereur s'en promettoit un grand effet ; mais il fut trompé dans ses espérances, & on regarda cette amnistie comme un piége semblable à ce *pardon général* publié en Flandre en 1570, & qu'on appella par dérision *attrape lourdaut.*

AN. 1641.

Il Mercurio di Vittorio Siri. l. 2.

XXIV.

La Diete renvoie l'affaire du Prince Palatin à Vienne.

L'affaire du Prince Palatin fut renvoïée à Vienne, pour y être traitée à l'amiable, disoit-on, quoique Ferdinand eût promis de la faire décider dans la Diete. Cependant pour témoigner la bonne volonté qu'il avoit pour la Maison Palatine, il remit en liberté le Prince Robert qui avoit été pris quatre ans auparavant, comme j'ai raconté. Mais la négociation de Vienne n'eut aucun effet, quelques mouvemens que se donnât l'Ambassadeur d'Angleterre, qui fut alors convaincu, & qui tâcha de persuader aussi à son Maître que la Maison d'Autriche ne consentiroit jamais à rétablir

l'Electeur Palatin, à moins qu'on ne

AN. 1641. l'y obligeât par la force des armes.

XXV. Banier forme le dessein de rompre la Diete en attaquant Ratisbonne.

Hist. du Maréchal de Guebriant l. 4. c. 2.

Tandis que la Diete suivoit ainsi aveuglément toutes les vues de la Maison d'Autriche, & conspiroit avec elle à prolonger la guerre, au lieu de travailler à la réunion des partis; Banier, qui n'étoit pas loin de Ratisbonne, forma le dessein d'insulter la Place, & d'essaïer de la surprendre par une brusque attaque, ou du moins de dissiper la Diete par la crainte d'un siége.

Ibid.

Dès l'année précédente le Duc de Longueville & le Comte de Guebriant, qui commandoit sous lui l'armée du feu Duc de Veimar, fortifiée de quelques troupes françoises, s'étoient joints à Banier. La jonction se fit à Erfort en Thuringe, & ces trois Généraux agissant de concert, soutenus encore des troupes de Hesse, & de celles du Duc de Lunebourg, qui s'étoit enfin ouvertement déclaré pour les Couronnes alliées, présenterent la bataille à Picolomini qui étoit retranché devant Salsfeld sur la Saal, & qui la refusa. Il arriva là un de ces accidens bizarres dont la guerre four-

tit quelquefois des exemples. Picolomini détacha pendant la nuit un corps de cavalerie pour enlever le canon des Alliés, & le fit suivre par un autre corps de Croates qui avoit ordre de le soutenir. La cavalerie aïant été repoussée par les gardes avancées, rencontra dans sa retraite les Croates qui l'avoient suivie, & dans l'obscurité les prit pour des ennemis. Ceux-ci penserent la même chose de leur cavalerie : les deux troupes se choquerent aussitôt, & se battirent avec un égal acharnement dans une extrême confusion. Comme elles se rapprochoient toutes deux de leur camp, dans l'espérance d'être secourues, les troupes qui gardoient le bord de la riviere ne pouvant rien distinguer dans les ténebres, augmenterent encore le désordre & le carnage par une furieuse décharge de mousqueterie. Cette méprise coûta la vie à trois cens hommes. Les deux armées demeurerent long-tems en présence. Mais après plusieurs marches inutiles, les Généraux alliés, perdant l'espérance d'attirer Picolomini à une bataille, entrerent dans la Franconie, la Hesse & AN. 1641.

An. 1641.

les Provinces voisines, où les armées se virent encore quelqu d'assez près sans en venir aux m

XXVI. Banier décrédité parmi les troupes.

Hist. du Marésch. de Guebriant. l. 4. c. 2.

Dans toute la suite de cette c pagne, le Comte de Guebriant, habile Négociateur que grand C taine, rendit un important servi la France par l'adresse avec laquel ménagea la fierté & l'indocilité troupes qu'on appelloit Veimarien Mais le Général Banier perdit b coup de l'estime que son armée a pour lui. Il avoit épousé une D de la Maison des Comtes d'Erpa qui le suivoit dans toutes ses exp tions, & qui mourut pendant c campagne. Il parut inconsolable d perte d'une épouse qu'il aimoit i niment, & qui méritoit en effet te sa tendresse par les grandes qu tés dont elle étoit ornée. Elle sa sur-tout modérer les excès de déb che & de colere auxquels il étoit turellement sujet, & il dit lui-mê à Beauregard, qu'*en la perdant il a perdu tout son esprit*. Cependant on fort surpris de le voir songer à nouvelles amours, avant qu'il eût le tems d'essuïer ses larmes. En c

duisant le corps de son épouse à Erford, il vit par hasard une Princesse de Bade, & en devint si éperdument amoureux, qu'il attendit avec peine la fin des trois premiers mois de son deuil pour l'épouser. Les soins qu'il rendoit à sa belle Princesse l'occuperent tellement, qu'il manqua l'occasion de défaire au moins l'arriere-garde de cette armée que Picolomini appelloit *la Pucelle*, parcequ'elle n'avoit jamais été battue. Il laissa encore prendre Hoker sur le Weser, & exposa par-là les Etats de la Maison de Brunswick à une entiere désolation. AN. 1641.

XXVII. Les armées Françoise & Suédoise donnent l'allarme à Ratisbonne.

Dès le commencement de l'année 1641, les armées confédérées s'étant réunies une seconde fois à Erfort, s'approcherent jusqu'à deux lieues de Ratisbonne. De-là elles s'avancerent à la portée du canon de la Ville. Un parti que les Généraux avoient envoïé en campagne passa le Danube sur la glace, porta le feu bien loin au-delà du fleuve, & prit aux ennemis plus de quinze cens chevaux. L'Empereur lui-même pensa être surpris. Ce Prince devoit aller ce jour-là à la chasse. Sa litiere, ses oiseaux & tous

Pufendorf, l. 13.

ses équipages étoient déja sortis de la Ville, & furent pris par un parti. L'Empereur eut été pris lui-même s'il fut sorti une heure plutôt. Le hasard pensa ainsi amener le moment fatal qui auroit terminé la guerre, & épargné bien du sang à l'Europe. Cependant l'approche des armées jetta la Ville dans la consternation. Les habitans se hâterent de brûler eux-mêmes leur pont. La campagne étoit couverte d'ennemis & les Villages en feu. La Ville sans défense & sans provisions, étoit pleine d'étrangers, de gens suspects & mécontens. Si la glace avoit permis de la serrer de l'autre côté, il n'eut fallut que peu de jours pour l'affamer; mais le tems s'étant radouci, les Confédérés furent obligés de repasser promptement le fleuve avant qu'il fût dégelé, & les Généraux jugerent à propos de se retirer; mais ce ne fut qu'après que le Comte de Guebriant eut salué l'Empereur & la Diete, de cinq cens volées de canon qu'il fit tirer contre la Ville; affront dont Ferdinand fut si piqué, dit un Historien, qu'il parut perdre sa constance & sa fermeté ordinaires.

An. 1641.

Hist. du Marech. de Guebriant, ibid.

Après cette expédition, les troupes françoises, suivant les ordres du Roi, se séparerent de l'armée Suédoise pour se rapprocher du Rhin, malgré les instances de Banier & ses intrigues secretes avec les Officiers Allemands. Ce Général vouloit se faire suivre par les troupes Veimariennes jusques en Boheme, pour en disposer à son gré lorsqu'elles seroient éloignées de France, & les incorporer même dans l'armée de Suede dont elles avoient fait partie autrefois. On ne comprend pas comment les Suédois osoient soutenir que cette prétention fût raisonnable, puisque ces troupes n'étoient plus à la Suede; & tout ce qu'ils disoient sur cela ne pouvoit être qu'un effet du chagrin que les Suédois eurent toujours de ce que la France s'étoit rendue si puissante en Allemagne par l'acquisition de l'armée du Duc de Veimar. Ce différend n'empêcha pas le Comte de Guebriant de se rejoindre encore deux fois à l'armée Suédoise, lorsqu'elle eut reçu un échec à Neubourg, après avoir échappé, par l'habileté de Banier, du plus grand danger qu'elle eût jamais couru, &

AN. 1641.

XXVIII.
Le Comte de Guebriant sauve l'armée Suédoise.

Ibid.

AN. 1641. lorsqu'elle étoit encore menacée d'une entiere défaite à Zuikaw. Son arrivée sauva l'honneur & l'armée de Banier, & obligea Picolomini de retourner sur ses pas.

XXIX. Mort du Duc Georges de Lunebourg.

Les Confédérés firent, pendant cette campagne, une perte considérable par la mort du Duc Georges de Lunebourg. La Duchesse, veuve de ce Prince, ne laissa pas d'observer fidelement le traité d'alliance malgré les menaces de Picolomini, & on lui promit des secours. Mais cette mort fut suivie de celle du Général Banier

XXX. Mort de Banier.

dont la perte fut beaucoup plus sensible aux Alliés, & pouvoit avoir des suites plus fâcheuses pour le parti. Ce grand homme avoit appris la guerre sous Gustave, & égala presque la réputation & les exploits de son Maître. Il excelloit sur-tout dans la maniere de faire la guerre en Allemagne, où tout l'art consiste à conserver son armée & à faire périr celle de l'ennemi, parceque tout le païs est ouvert à quiconque est une fois maître de la campagne. Ses troupes avoient une si haute idée de sa prudence, & une si grande confiance en son habi-

Hist. du Maréch. de Guebriant. l. 4. c. 2.

té, qu'elles n'appréhendoient rien dans les plus grands dangers. En effet il avoit sur-tout l'esprit fertile en expédiens pour se tirer des grands périls. Il se servit de cette estime des troupes pour prendre sur elles une autorité absolue qu'il conserva toujours. Les Officiers murmurerent quelquefois de ce qu'il ne leur communiquoit rien de ses desseins ; mais il avoit pour maxime qu'un Général ne devoit suivre que ses lumieres ; & il se rendit indépendant, non-seulement des Officiers de l'armée, à qui il ne découvroit ses desseins que dans le moment de l'exécution, mais du Conseil même de Suede, qu'il ne consultoit que pour la forme. Il eut souhaité, disoit-il, que les François en eussent fait autant. Aussi l'ont-ils fait lorsqu'ils ont eu des Capitaines aussi sages que lui ; mais une maxime si générale doit avoir d'autant plus d'exceptions que ces grands hommes sont plus rares. Il étoit aussi ménager du sang de ses soldats qu'il étoit prodigue du sien. Il aimoit les troupes & les caressoit, sans cependant se familiariser, même avec les Officiers. Mais comme il ne chercha pas à s'en-

AN. 1642.

richir dans le commandement de l'a
AN. 1641. mée, il ne vouloit pas non plus qu
les soldats s'enrichissent, parcequ'u
riche butin en fait des lâches ou d
déserteurs. On ajoute à ces traits qu
étoit fort & robuste, patient, extr
mement laborieux, & toujours e
action. Cette vivacité passoit dans s
humeur, & le rendoit emporté & c
lere. Il paroît aussi par sa condui
qu'il étoit fier & impérieux jusqu
oublier quelquefois les bienséances
ce qui n'empêchoit pas cependant qu
ne parlât de lui-même avec une e
trême modestie. Il mourut à Halber
10 Mai 1641. tad à l'âge de quarante ans, infin
ment regretté des siens, estimé d
ennemis mêmes, & aussi fameux p
ses belles retraites que par ses grand
victoires.

Si la mort de Banier fit tort a
affaires des Suédois en Allemagn
elle fut en quelque sorte utile aux i
térêts de la France. Les Suédois, to
jours fiers dans leurs succès, n'étoie
traitables que dans leurs malheu
Fideles & reconnoissans par nécessit
il falloit une disgrace pour les at
cher à la France. C'est ainsi que

raités de Paris, de Compiegne & de lambourg furent les fruits de la mort e Gustave & de la funeste bataille de lordlingue. La mort de Banier conibua aussi au nouveau traité d'al-ince dont j'ai déja commencé l'Hisire.

An. 1641.

XXXI. Suite de la négociation du Comte d'Avaux avec Salvius.

On a pu remarquer avec quelle lenir affectée cette négociation s'avanit. Quelque impatience qu'on eût à Cour de France de voir cette affai-terminée, afin que le Roi, assuré e les Suédois occuperoient toujours mpereur au-delà du Rhin, fût en t de profiter du trouble où le souement de la Catalogne & du Portal venoit de jetter la Cour d'Esne; le Comte d'Avaux continuoit émoigner beaucoup de froideur à vius, persuadé que celui des deux auroit le plus de fermeté & de ience régleroit les conditions du ité. Il ne négligeoit cependant rien tout ce qui pouvoit en avancer la iclusion, & il étoit également artif à détourner tous les obstacles.

Mémoire du Roi au Comte d'Avaux, 17 Nov. 1640.

XXXII. Différend du Baron de Rorté avec les Régens de Suede.

l en survint un à Stockholm par une relle que les Régens de Suede fi- au Baron de Rorté. Ce Seigneur

avoit dans son Hôtel, suivant la cou-
An. 1641. tume & le droit de tous les Ambassa-
deurs, une chapelle où tous les Ca-
tholiques étrangers venoient satisfai-
Lettre du C. d'Avaux à M. de Rorté, 8 Mars 1641. re leur dévotion. Les Régens ne se
seroient apparemment pas avisés de
lui disputer un droit si incontestable
sans un incident qu'ils regarderent
comme un attentat. Ce fut l'abjura-
tion de Smalz, qui embrassa la Reli-
gion Catholique par les soins de l'Au-
mônier du Baron de Rorté. Ce Smalz
étoit celui que la Cour de Suede avoit
envoïé trois ans auparavant en Fran-
ce, comme on a déja vu. La chose ne
put se faire si secrétement, que les
Régens n'en fussent avertis. Ils se
plaignirent amerement du Résident
François: Smalz fut mis en prison, sous
prétexte de quelque malversation; mais
il fut assez heureux pour s'évader & se
réfugier en Allemagne, où il se mit au
service de l'Empereur.

XXXIII. Nouvelle intrigue des Impériaux avec les Suédois.

Le Comte d'Avaux craignoit que
ces brouilleries ne retardassent le trai-
té; sachant d'ailleurs que la Diete de
Ratisbonne écrivoit des lettres très
pressantes aux Régens de Suede pour
les exhorter à la paix. Il étoit même

re n'avoit jamais perdu l'espé-
de persuader aux Suédois de
eur paix particuliere, & Salvius
erdit jamais l'envie, toujours
rétracter les promesses les plus
ielles. Un Sénateur de Ham-
, seul confident des deux partis,
: sa maison aux deux Negocia-
Salvius y alloit avec sa suite or-
e sous prétexte de rendre visite
nateur : Lutzaw s'y rendoit la
ar une porte de derriere seul
uisé. Salvius faisoit encore de
ns voïages à la campagne sous
te de sa santé; c'étoient autant
idez-vous qu'il donnoit à Lut-
our conférer ensemble. Tous
'applaudissoient de tromper ainsi

tres subsistoit toujours, & devoit lui faire encore rejetter celle-ci; je veux dire le peu de fond qu'il y avoit à faire sur de pareilles offres, à moins que l'exécution n'en fût assurée, non pas par un traité particulier que l'Empereur pourroit rompre sous le moindre prétexte, mais par un traité général dont toute l'Europe seroit garante. Il étoit d'ailleurs certain que l'Empereur offroit ce qu'il n'étoit pas maître de donner; car il n'avoit pas droit de disposer de la Poméranie sans le consentement des ordres de l'Empire, & en particulier de l'Electeur de Brandebourg, avec qui il n'étoit encore convenu de rien. C'étoit enfin abandonner les Etats Protestans de l'Empire à la discrétion de la Diete de Ratisbonne, c'est à-dire de la Maison d'Autriche, & avouer ainsi à la face de toute l'Europe que la Suede n'avoit pris les armes que pour usurper un établissement en Allemagne, & non pas pour la défense de la liberté Germanique. Malgré des raisons si solides, Salvius continuoit la négociation avec chaleur, & si les Régens de Suede l'avoient cru, c'étoit fait de

AN. 1641.

l'alliance de la France.

AN. 1641.
XXXIV.
Artifice du Comte d'Avaux.

Le Comte d'Avaux, averti de ces menées secretes, & au désespoir de se voir sur le point de perdre le fruit d'une si longue négociation, songea aux moïens de parer le coup. Mais ne croïant pas que des reproches ordinaires fussent suffisans pour cela, il prit le parti de témoigner plus d'indifférence que de chagrin, & plus de résolution que de crainte, afin d'intimider Salvius, & de le presser de prendre son parti, sans lui donner le tems de rien arrêter avec Lutzaw, persuadé qu'il n'oseroit pas rompre avec la France dans l'incertitude du succès de sa négociation, & que dans une nécessité pressante de choisir, il préféreroit les avantages certains que la France offroit, à une espérance incertaine de la paix.

Il alla trouver Salvius, & faisant semblant de savoir depuis long-tems ce qui se passoit entre lui & Lutzaw, il lui dit que s'il ne lui en avoit pas parlé plutôt, c'étoit qu'il ne s'étoit pas imaginé que la Suede pût oublier ses véritables intérêts jusqu'à se séparer de la France. Qu'il avoit cru que la

AN. 1641. Suede ne feroit pas plus de c
propositions de l'Empereur, (
France n'en faisoit de celles d
d'Espagne, qui la sollicitoit au
puis long-tems de se séparer
Suede. Que cependant il avoit
que le traité de la Suede avec
pereur étoit déja fort avancé;
l'avoit caché à la France, & que
mieux la surprendre on avoit
affecté de vouloir renouveller l
té d'alliance dans le dessein de
apparemment quelque propositior
bitante, afin que le refus de la
ce servît de prétexte pour rc
avec elle. Que la Suede n'auro
pardonné au Roi de France une
duite si peu sincere & si peu éc
ble à l'égard de ses Alliés. Qu'at
il lui déclaroit qu'il n'étoit plus
de délibérer, & que le Roi lui
fait savoir ses dernieres résolu
Qu'il offroit à la Suede douze
mille livres tous les ans jusqu
paix. Qu'il accorderoit la liber
Général Jean de Werth, pour
échangé avec le Maréchal Horn
qu'il étoit disposé à s'accommod
les autres articles, pourvu que la

Dépêche du Roi au Comte d'Avaux les 25 & 27 Juin 1641.

'e consentit de son côté à changer
e lieu des conférences, comme on AN. 1641.
voit déja proposé. Mais qu'il avoit
rdre de rompre la négociation, si la
Reine de Suede tardoit à accepter les
propositions que le Roi lui faisoit,
parcequ'il vouloit aussi songer à son
ccommodement, & qu'on verroit
dans la suite qui des deux auroit le
plus perdu à la rupture. Cependant
afin que Salvius ne pût pas se plain-
dre qu'on voulût arracher à la Suede
son consentement, & pour témoigner
encore plus d'indifférence, le Comte
avoit déja païé ce que la France de-
voit de reste à la Suede.

Salvius, étoit trop fier pour n'être Pufendorf l. 15.
pas piqué des reproches du Comte
d'Avaux, & il y fut d'autant plus sen-
sible qu'ils étoient mieux fondés. Mais
la déclaration qu'on lui faisoit lui cau-
soit une cruelle inquiétude. Rompre
avec la France, c'étoit se mettre à la
discrétion des Impériaux, & rompre
avec ceux-ci, c'étoit donner trop d'a-
vantage à la France. Cependant il dis-
simula son chagrin dans l'espérance de
rallentir la vivacité du Comte; & ne
pouvant se persuader qu'il fût si bien

instruit de ses négociations secretes; il lui répondit qu'il étoit vrai, qu'il avoit eu quelques conférences particulieres avec Lutzaw, mais qu'il n'avoit jamais prétendu conclure avec lui aucun traité particulier sans le consentement & à l'insçû de la France. Qu'il n'avoit voulu que sonder les dispositions de l'Empereur, pour savoir ce que la Suede avoit à espérer de ce Prince dans le traité de la paix générale. Qu'il alloit écrire en Suede sur ses nouvelles propositions, & qu'il espéroit le convaincre bientôt de la sincerité & de la franchise des Suédois.

AN. 1641.

LXXV. Le Comte d'Avaux presse vivement les Régens de Suede.

Le Comte d'Avaux s'étoit bien attendu à ces réponses générales; & comme elles ne suffisoient pas pour le rassurer, il prit ses mesures d'un autre côté. Le Baron de Rorté étoit tombé malade sur ces entrefaites, & il n'y avoit personne à Stockholm en état d'agir pour les intérêts de la France. Ce fut la premiere chose à laquelle il pourvut. Il y envoïa M. de Saint-Romain; & voulant faire un dernier effort auprès des Régens, il le chargea de plusieurs lettres qu'il écrivit à

de la cause commune par leur le-
ation. Le peu de fond qu'ils de-
ent faire sur un traité particulier.
e la Maison d'Autriche ne se pi-
oit gueres de fidelité, quand il s'a-
oit d'un intérêt aussi grand que ce-
qu'elle avoit de ne pas souffrir
aucun Prince puissant s'établît en
emagne. Qu'ils obtiendroient en-
e plus aisément, dans un traité gé-
al, les avantages qu'ils vouloient
enir par un traité particulier, par-
ue la France s'offroit à ne faire la
t qu'à cette condition; & qu'ainsi
n de perdre quelque chose à atten-
encore quelque tems, ils gagne-
ent beaucoup, parcequ'ils s'assure-
ent, par la garantie de toute l'Eu-
e, la possession de tout ce qu'ils au-
ent obtenu.

Dépêche du Roi au Comte d'Avaux, le 27 Juin 1641.

Dépêche au C. d'Avaux, le 12 Décembre 1641.

Le Comte auroit pu ajouter que le

An. 1642. [illegible]

ère, d'augmenter son armée d'Allemagne d'un corps de six mille hommes, tant cavalerie qu'infanterie, & qu'indépendamment de la tréve, il promettoit aux Suedois jusqu'à six mille hommes qui seroient entretenus aux depens de la France, & commandé par les Generaux de l'armée Suédoise. Des offres si avantageuses montrent assez combien la France souhaitoit le renouvellement de l'alliance; mais le Comte d'Avaux ne crut pas les choses assez desesperées pour emploier ces dernieres ressources. Avant que de tenter l'avarice des Suedois, il voulut éprouver ce qu'il pourroit obtenir de leur equité, & il espera que son adresse & sa patience epargneroient à la France des dépenses si considerables.

XXXVI. [illegible]

En effet, les Regens de Suede n'étoient pas à beaucoup près aussi disposés que Salvius à un traité particulier. Ils sentoient toute la force des raisons qu'on leur apportoit pour les en détourner, & la situation présente de [illegible]faires les frappoit encore plus. [illegible]toient moins en état que ja[illegible] se passer d'un secours étran[illegible] n'osoient compter sur la dis-

position où l'Empereur paroissoit être
de les satisfaire, après tant de négo- AN. 164
ciations inutiles avec les Ministres de
ce Prince. S'ils renonçoient à l'alliance
de la France dans l'espérance d'une
paix si peu assurée, ils quittoient le
certain pour l'incertain. Depuis la mort
de Banier, l'armée Suédoise en perdant
son Général, sembloit avoir perdu
l'esprit de subordination. Les Officiers
& les soldats également mécontens
de la Suede, songeoient à changer
de parti, & le désordre étoit si général,
qu'ils ne se mettoient pas même
en peine de cacher leur dessein. Rien
n'étoit plus aisé à la France que de
débaucher toute l'armée, & elle n'eut
pas manqué de le faire, comme le
Comte d'Avaux le fit comprendre à
Salvius, si les Suédois avoient refusé
de renouveller l'alliance. De l'argent
distribué aux troupes auroit appaisé
les mutins; mais la Suede n'en avoit
pas, & elle n'en pouvoit esperer que
par le renouvellement du traité. Que
seroient devenus les Suédois, s'ils s'étoient
vus tout à-coup sans armée en
Allemagne? La Landgrave de Hesse &
les Duc de Lunebourg n'étoient pas

en état de relever leur parti & on n
AN. 1641. comptoit plus même sur la fidelité d
ces derniers depuis la mort du Du
George.

XXXVII. Nouvelle difficulté formée par Salvius.

Mémoire du C. d'Avaux, 30 Avril 1641.

Ces considérations l'emporteren enfin sur toutes les autres, & détermi nerent les Régens de Suede à con sentir au renouvellement du traité ils envoierent leurs ordres à Salviu pour consommer cette affaire, & l négociation recommença. Mais il sem bloit que ce Ministre ne pût se résou dre à mettre la derniere main à ce ouvrage, & il forma une nouvell difficulté à laquelle on ne s'attendoi pas. Quoique le Comte d'Avaux eû promis de la part du Roi, que Jean d Werth seroit mis en liberté pour êtr échangé avec le Maréchal de Horn, Sal vius, ne croïant pas qu'une telle pro messe suffît, exigea qu'elle fût expri mée dans le traité par un article parti culier. C'étoit-là marquer beaucou de défiance de la sincerité du Roi & en vouloir donner un témoignag public à toute l'Europe. Le Comt d'Avaux ne put s'empêcher d'en mar quer du ressentiment, d'autant plu qu'il soupçonna, que Salvius formoi

difficulté de son chef, sans ordre .égens. La querelle s'échauffa, 'eut plusieurs lettres assez vives :s de part & d'autre, jusqu'à ce es Régens de Suede craignant uites plus fâcheuses de ce petit end, défendirent à Salvius de ré-re, & lui ordonnerent de se dé- de sa demande. Alors les deux assadeurs, sacrifiant leur ressenti- à l'utilité publique, commence- ı régler les articles du traité. AN. 1641.

XXXVIII. Les deux Ambassadeurs reglent les articles du traité.

ımme on étoit déja convenu sur :urs articles, la négociation en devenue moins difficile. On ne s un nouveau traité, comme l'a- d'abord prétendu Salvius, mais renouvella seulement celui de .bourg jusqu'à la paix, excepté ques articles auxquels on fit quel- changement. Au lieu d'un mil- que la France avoit promis à la e par le dernier traité, on lui pro- oit douze cens mille livres à païer eux termes.

XXXIX. Zele du Comte d'Avaux pour la Religion.

: Comte auroit souhaité d'inserer le traité un article particulier en .ır des Catholiques, & d'obtenir · eux quelque chose de plus que

ce qui étoit déja reglé dans le traité de Hambourg. Il étoit l'unique protecteur qu'ils euſſent en Allemagne contre les violences des troupes Lutheriennes, & ils reclamoient ſon crédit de toutes les Provinces. Le zele qu'il avoit pour la conſervation de leurs biens & de leur liberté lui attiroit beaucoup de reproches de la part des Alliés Proteſtans, en même tems qu'il recevoit de grands éloges des Légats du Pape, & des témoignages de reconnoiſſance de la part des Catholiques. Il conſerva entr'autres par ſes ſoins & ſes recommandations les Chapitres d'Halberſtad, d'Oſnabrug & de Minden, pluſieurs Abbaïes & beaucoup de Monaſteres, dont les biens ſont ordinairement les plus expoſés à devenir la proie du ſoldat, ſur-tout lorſque la différence de Religion ſemble autoriſer ſes brigandages. Mais quelques inſtances qu'il pût faire, Salvius refuſa conſtamment d'accorder aucune diſtinction aux Catholiques, & ne voulut pas qu'ils fuſſent plus épargnés que les Proteſtans. Le Comte d'Avaux y conſentit, & c'étoit encore beaucoup.

AN. 1641.

Lettre du Comte d'Avaux au Card. Ginetti 4 Octob. 1639.

Pufendorf. l. 13.

On ne parloit plus de la treve, & il n'y avoit pas d'apparence que la Maison d'Autriche y consentît, après les grandes pertes qu'elle avoit faites encore récemment; cependant, comme il étoit important d'en regler les conditions, on convint qu'en cas de tréve, le traité dureroit toujours jusqu'à la conclusion de la paix; mais que la France ne paieroit à la Suede que sept cens cinquante mille livres par an pour entretenir ses garnisons & ses troupes d'Allemagne, & qu'on feroit aussi comprendre dans le traité Madame la Landgrave de Hesse, les Ducs de Brunswick & les autres Alliés des Couronnes.

AN. 1641.

Ibid.

L'article sur lequel on contesta le plus fut celui qui regardoit le changement des Villes où se tiendroient les Assemblées pour la paix générale. Le Comte d'Avaux ne proposoit qu'Osnabrug pour la Suede; mais il eut été bien aise qu'on eût laissé à la France le choix de deux Villes voisines d'Osnabrug, telles que Munster & Cologne, ou Francfort & Maïence. Il étoit juste, disoit-il, que la Suede cédât à son tour à la France un avan-

Ibid.

AN. 1641.

tage que la France lui avoit cedé la premiere, lorsqu'elle s'obligea à traiter à Cologne, tandis qu'elle laissoit à la Suede la liberté de choisir Hambourg ou Lubeck. La véritable raison de cette demande étoit, que les Ordres de l'Empire n'agréoient pas Osnabrug & Munster, & proposoient, au lieu de ces deux Villes, Spire & Vorms, ou bien Francfort & Maïence. Cependant le Comte d'Avaux aïant eu avis que les Députés des Etats d'Allemagne acceptoient Munster & Osnabrug, il n'insista plus sur ce point, & il fut reglé que la France enverroit ses Plénipotentiaires à Munster, & que la Suede enverroit les siens à Osnabrug, avec les précautions & les conditions dont on étoit convenu dans le traité de Hambourg, & que l'on feroit sortir de part & d'autre les garnisons des Villes où l'on traiteroit.

XI. Conclusion du traité.

Cette négociation parut aux Suédois une occasion favorable pour faire à la France une proposition qu'ils auroient bien voulu faire agréer ; c'étoit qu'on ne mît aucune différence entre leurs Ambassadeurs & ceux de tous les autres Roïaumes. Les mau-

vais traitemens qu'on faisoit à Grotius à la Cour de France, leur avoient fait naître cette pensée ; mais après avoir bien examiné la chose, ils crurent qu'il valoit mieux n'en point parler pour ne pas paroître douter eux-mêmes de leur droit, & ne pas l'exposer à être en quelque sorte affoibli par un refus. C'étoit le meilleur parti qu'ils pussent prendre. Voici les articles du traité. AN. 1641

Serenissimi ac Potentissimi Principis ac Domini Domini Ludovici hujus nominis decimi-tertii, Galliæ & Navarræ Regis Christianissimi Consiliarius Statûs, utriusque Ordinis Commendator, ac per Germaniam extraordinarius Legatus Claudius de Mesmes Eques, Comes d'Avaux, constare volumus universis & singulis quorum interest, quod emenso fœderis spatio inter suam sacram Regiam Majestatem & Serenissimam ac Potentissimam Principem ac Dominam Dominam Christinam Suecorum, Gothorum, Wandalorumque designatam Reginam ac Principem hæreditariam, Magnam Principem Finlandiæ, Ducem Esthoniæ & Careliæ, Ingriæque Domi-

An. 1641. nam, & Regnum Sueciæ ante triennium initi, cum etiamnum hostes pacem impediant sejungendis qui in belli societatem venerunt frustrandisque unicè intenti : ne & vanâ in posterum spe quieti publicæ illudant, ubi Regnorum amicitia & conjunctio nullis temporum intervallis distincta nullum subinde separationi locum reliquerit : utrique Majestati visum est pactis armisque insistere, donec tuta & honesta pax utrique Regno Fœderatisque omnibus parta & conjunctim stabilita fuerit. Facta igitur nobis potestate cum illustrissimo & excellentissimo Domino Johanne Salvio hæreditario in Adesburg, Offwerby & Tulinge, Serenissimæ Reginæ Sueciæ Consiliario secretiori, Aulæ Cancellario, & in Germaniam Legato de re totâ transigendi, ac si quas prædicti fœderis leges moveri, mutarive conduceret, statuendi & concludendi, id sequentibus articulis mutuo consensu consilioque expressimus.

I. Tractatus fœderis ad diem sextam mensis Martii anno supra millesimum sexcentesimo trigesimo octavo inter Christianissimum Regem Regnumque Galliæ & Serenissimam Reginam Regnumque

æ Hamburgi conclusus servetur que in omnibus & singulis suis clau- ad pacem usque universalem : nisi nus hic ab illo discedat. AN. 1641.

. Catholici per Germaniam impri- Ecclesiastici suæ Religionis exercitio e bonis ac reditibus ex constanti m fœderum tenore absque impedi- aut perturbatione fruantur : quod quoque de Protestantibus dictum

I. Auxiliares pecuniæ in posterum illenas libras duodecies centies à ianissimo Rege quotannis durante Reginæ Sueciæ repræsententur, sed netâ Imperiali, solvendo pro dictâ â quadringenta & octoginta millia ialum Thalerorum, idque Ham- in Banco, ducenta nempe & qua- nta millia Thalerorum Imperia- ad diem ultimam Junii pro tribus s mensibus & tribus sequuturis, mque ad diem ultimam Decembris ibet anni, anticipatâ semper trium um solutione.

. Si de universalibus plurium an- induciis cum hoste transigi pote- equis & commodis conditionibus gatur. Iis durantibus fœdus hoc

AN. 1641. quidem valeat vigeatque; cessèt ta
promissum ad levanda belli onera,
sidium. At sustentandis præsidiis co
que quas Regina Sueciæ interim
nuerit, Rex ei suum gratificandi a
mum nullis non temporibus testatur
trecenta Thalerorum Imperialium
lia quotannis Amstelodami in Banco
merari curabit. Hujus vero induc
subsidii solutio sicut bellici bipartita
to, iisdemque terminis ac diebus ul
scilicet Junii atque ultimâ Decem
fiat.

V. Quod si dictæ induciæ vel ab
versâ parte sub quocumque prætextu
violentur ut compellata nollit dam
injuriamve sarcire, vel præter vota
deratorum infectâ pace exeant,
utroque casu sumptis denuò armis
vis huic fœderi omni ex parte & au
ritas constet, ac si nullæ intercessissen
duciæ, donec per tractatum pacis un
salis tranquillitati publicæ rite pro
tum sit.

VI. In pactione induciarum utri
collaboretur ut illustrissimi Duces B
wico-Luneburgici, illustrissima L
gravii Hassiæ vidua, & quicunque
ro Principes aut Status Imperii ac

dus accesserint, commodas sibi quoque conditiones obtineant. AN. 1641.

VII. Cùm per hostes demum licuerit pacem vel inducias conjunctim tractare, ne tam optandæ rei moram afferat longior locorum distantia, talia eligantur quæ paucis ab invicem milliaribus dissita, commoditatem præbeant sine mora, periculo aut difficultate communicandi, qualia sunt Monasterium & Osnabruga, aut ejusdem ferè intercapedinis alia.

VIII. Pro expeditiori tanti negotii exitu utriusque partis præsidia, durante congressu, ex omnibus tractatuum locis amoveatur; iis tamen rursus, ni pax successerit, statim inducenda.

IX. Pacta hæc pro creditâ nobis authoritate conclusimus recipimusque fore ut ad quem modum se habent & eodem planè firmata à Regibus nostris & ratihabita intra menses duos utrinque communtemus.

In quorum omnium fidem præsentes manibus & sigillis propriis munivimus Hamburgi ultimâ die mensis Junii anno millesimo sexcentesimo quadragesimo primo.

Au lieu de traduire ce traité, je

sauf en ce qui y est derogé par le présent

An. 1641. traité.

II. Item. Est convenu que les Catholiques & Protestans seront conservés en libre exercice de leur Religion & en la jouissance de leurs biens.

III. Item. Le Roi pour donner moïen à ladite Reine de Suede de supporter plus facilement les frais qu'elle sera obligée de faire pour faire des entreprises considérables, pour affoiblir les ennemis communs, & les mettre en état d'accepter les raisonnables conditions de paix, Sa Majesté lui fera païer tous les ans la somme de douze cens mille livres tant que la guerre durera.

IV. Item. Qu'il sera permis à chacun d'eux de traiter de treve avec l'ennemi, si faire se peut, & que durant icelle le Roi fera païer tous les ans à ladite Reine de Suede, la somme de trois cens mille Richsdales.

V. Item. Au cas que la tréve ne soit entretenue par la partie adverse, ou que la tréve finisse sans parvenir à une paix, le traité sera renouvellé & observé comme auparavant.

VI. Item. Qu'en traitant de tréve, le Roi & la Reine de Suede tiendront la

main à ce que les Alliés obtiennent des conditions qui leurs soient commodes, & nommément les Ducs de Brunswik & de Lunebourg, & la Landgrave de Hesse. AN. 1641.

VII. Item. Que les Députés du Roi & de la Reine de Suede traiteront conjointement de paix ou de tréve en des lieux qui ne soient trop éloignez les uns des autres.

VIII. Item. Que durant les conférences pour la paix, les garnisons seront ôtées des lieux où ladite conférence se fera.

IX. Item. Que ce traité sera ratifié, approuvé & confirmé d'hui en deux mois par le Roi & la Reine de Suede. En foi dequoi nous Commissaires susdits, avons en vertu de nos pouvoirs respectifs, signé ces présentes de notre seing ordinaire, & à icelles fait apposer le cachet de nos armes. A Hambourg, l'an 1641 le trentieme jour de Juin.

Lequel traité ci-dessus transcrit, nous aïant été représenté par notredit Commissaire, & aïant le tout vu & examiné de mot à mot en notre Conseil, nous avons icelui agréé, approuvé & ratifié, agréons, approuvons & ratifions par ces présentes signées de notre main, & pro-

leux mois. Ce n'étoit qu'une
que rien ne sembloit de- An. 1641.
r. Mais on avoit affaire à
soupçonneux qui prenoient
le tout, & on ne pouvoit
r rien jusqu'au moment de
on. Elle vint cependant de
utre dans le tems marqué.
ine de Suede, pour remplir
ons du traité, quoiqu'il ne
ore alors achevé, avoit ré-
lettres de la Diete de Ra-
conformément aux inten-
France, & lui avoit décla-
lieu de [illegible] ences pour
rale [illegible] ormais Muns-
bru [illegible] es Ordres de
[illegible] comme à une
[illegible] tre indifféren-
[illegible] ne, & l'Empe-
[illegible] leur priere. Le
[illegible] n côté donna la
[illegible] tn, & le fit con-
[illegible] y être [illegible] gé
Horn. Ai [illegible]

AN. 1641. *mettons en foi & parole de Roi garder & observer le tout, sans y contrevenir directement ni indirectement, ni souffrir que de notre part il y soit contrevenu en aucune sorte & maniere que ce soit. Car tel est notre plaisir. En témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes.*

Donné à Saint Germain en Laye, le 21 jour d'Août l'an de grace 1641.

Signé, LOUIS.

Et plus bas, par le Roi, BOUTHILLIER.

XLI. Le Comte d'Avaux reste à Hambourg.

Tels furent les articles de ce fameux traité si long-tems attendu, si habilement conduit, & si heureusement conclu pour l'intérêt des deux Couronnes. Le Comte d'Avaux reçut de la Cour & du Roi les éloges que meritoit un service si important; mais quelque impatience qu'il témoignât de retourner en France, le Roi lui ordonna de rester encore à Hambourg, où sa présence étoit nécessaire pour consommer l'ouvrage qu'il avoit si bien conduit jusques-là. On étoit convenu que le nouveau traité d'alliance seroit ratifié de part & d'autre dans

ſpace de deux mois. Ce n'étoit qu'une AN. 1641.
:malité que rien ne ſembloit de-
ir arrêter. Mais on avoit affaire à
:s eſprits ſoupçonneux qui prenoient
nbrage de tout, & on ne pouvoit
mpter ſur rien juſqu'au moment de
ratification. Elle vint cependant de
rt & d'autre dans le tems marqué.
éja la Reine de Suede, pour remplir
s conditions du traité, quoiqu'il ne
t pas encore alors achevé, avoit ré-
ndu aux lettres de la Diete de Ra-
bonne, conformément aux inten-
ons de la France, & lui avoit décla-
que le lieu des conférences pour
paix générale ſeroit déſormais Munſ-
r & Oſnabrug, priant les Ordres de
l'Empire d'y conſentir comme à une
ioſe qui devoit leur être indifféren-
. Ils le firent ſans peine, & l'Empe-
ur y conſentit auſſi à leur priere. Le
oi de France de ſon côté donna la
berté à Jean de Werth, & le fit con-
uire à Briſack pour y être échangé
ec le Maréchal Horn. Ainſi l'union
tre les deux Couronnes parut plus
rfaite que jamais.

Il ne reſtoit plus qu'à conclure le
aité préliminaire de la paix générale.

AN. 1641. *mettons en foi & parole de Roi garder & observer le tout, sans y contrevenir directement ni indirectement, ni souffrir que de notre part il y soit contrevenu en aucune sorte & maniere que ce soit. Car tel est notre plaisir. En témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes.*

Donné à Saint Germain en Laye, le 21 jour d'Août l'an de grace 1641.

Signé, LOUIS.

Et plus bas, par le Roi, BOUTHILLIER.

XLI. Le Comte d'Avaux reste à Hambourg.

Tels furent les articles de ce fameux traité si long-tems attendu, si habilement conduit, & si heureusement conclu pour l'intérêt des deux Couronnes. Le Comte d'Avaux reçut de la Cour & du Roi les éloges que meritoit un service si important ; mais quelque impatience qu'il témoignât de retourner en France, le Roi lui ordonna de rester encore à Hambourg, où sa présence étoit nécessaire pour consommer l'ouvrage qu'il avoit si bien conduit jusques-là. On étoit convenu que le nouveau traité d'alliance seroit ratifié de part & d'autre dans

; de deux mois. Ce n'étoit qu'une
ité que rien ne sembloit de- AN. 1641.
:rêter. Mais on avoit affaire à
rits soupçonneux qui prenoient
ge de tout, & on ne pouvoit
:r sur rien jusqu'au moment de
ication. Elle vint cependant de
: d'autre dans le tems marqué.
ι Reine de Suede, pour remplir
ditions du traité, quoiqu'il ne
s encore alors achevé, avoit ré-
aux lettres de la Diete de Ra-
ıe, conformément aux inten-
.e la France, & lui avoit décla-
le lieu des conférences pour
générale seroit désormais Munſ-
Ɔsnabrug, priant les Ordres de
npire d'y consentir comme à une
qui devoit leur être indifféren-
le firent sans peine, & l'Empe-
consentit aussi à leur priere. Le
: France de son côté donna la
à Jean de Werth, & le fit con-
à Brisack pour y être échangé

AN. 1641. Tous les obstacles paroissoient levés du côté de la France & de la Suede ; & comme la Maison d'Autriche continuoit à faire des démarches sur cela, on s'attendoit à voir cette affaire bientôt terminée, comme elle le fut en effet. Mais avant que de commencer le détail de cette négociation, il est nécessaire de faire connoître les autres mouvemens qui se firent en Europe pendant que la France négocioit le traité que je viens de rapporter.

XLII. Mort de l'Electeur de Brandebourg. Le jeune Electeur fait paroître de l'inclination pour le parti des Alliés.

Pufendorf. l. 13.

George-Guillaume Electeur de Brandebourg étoit mort au mois de Novembre de l'année précédente 1640. Le jeune Electeur son fils se voïant désormais en liberté d'agir selon ses vues, rappella auprès de sa personne tous les Ministres que le feu Electeur avoit éloignés par les avis du Comte de Schwartzemberg, entierement dévoué à la maison d'Autriche. Il envoïa Winterfeld à Hambourg pour y faire à Salvius la proposition d'une tréve. Il envoïa un autre Ministre à Stockholm, & il écrivit en même tems au Comte d'Avaux, pour le prier d'emploïer son crédit & ses soins pour le succès du traité, afin que cet-

ve fût suivie d'une bonne paix. La
:iation commença à Stockholm, AN. 1641.
ut continuée l'année suivante
ı à Stetin. Il est vrai semblable
l'intérêt avoit plus de part à tou-
:es démarches que l'inclination.
ın article du traité de tréve, en-
a Suede & la Pologne, le Fort
uilau devoit demeurer à l'Elec-
de Brandebourg. Le Roi de Po-
e, cependant sans égard au traité,
soit à l'Electeur l'investiture de la
se, à moins qu'il ne restituât le
. C'étoit pour s'en conserver la
:ssion que ce jeune Prince avoit
s recours à l'autorité du Roi de
ıce qui avoit été Médiateur dans
:aité de Stumsdorf, & qui par cet-
ıison devoit s'intéresser à l'exécu-
ı de cet article. Le Comte d'Avaux
promit en effet les bons offices du
ı auprès de Ladislas, d'autant plus
il étoit aussi de l'intérêt des Sué-
s, que les Polonois ne fussent pas
îtres de tous les Ports de Prusse;
is il lui fit entendre qu'il falloit qu'il
ritât la protection du Roi par quel-
e démarche utile au parti des Alliés,
c'est ce que l'Electeur ne fit pas

Mémoires du C. d'Avaux, le 16. Mars 1641.

dans la suite, quelque favorables
AN. 1641. position qu'il fit alors paroître.
Prince avoit encore une autre ra
de ménager les Suédois, qui étoi
les engager à laisser à la Reine M
Douairiere de Suede sa tante, r
giée en Danemarck, la jouissanc
douaire qu'elle avoit en Suede.

XLIII. Fuite de la Reine Mere de Suede.

Pufendorf attribue la fuite de
Princesse à sa mauvaise humeur &
dégout qu'elle avoit de la nation
doise : mais le Comte d'Avaux ser
donner à entendre qu'une passion
forte en fut le ressort secret, & i
donne tout l'air d'une Histoire
lante. On sera peut-être bien ais
voir ce qu'il en écrivit lui-même
Duchesse de Savoie.

Pufendorf. ibid. Lettre du C. d'Avaux à la Duchesse de Savoie, 12. Août 1640.

*Un Roi & une Reine du Septentr
séparés par un bras de Mer qui se
frontiere à leurs Roïaumes, ont soul
se rapprocher davantage. Leur bonn
telligence a commencé par de sec
Ambassades qui ont été commises
dexterité d'une femme d'esprit, qu
sait assurément plus que tous nous
tres Ambassadeurs. Un Gentilho
qui réside en l'une des deux Cours
aussi quelque part à ce petit traité,
l'exécu*

l'exécution ne laissa pas de manquer il y a quinze mois par la jalousie des deux nations. Mais qui peut résister à deux volontés si bien unies & soutenues de la puissance Souveraine? Un beau matin avant le jour la belle Princesse, suivie seulement d'une Dame & d'un Cavalier, monte à cheval, & par des bois & des rochers inconnus se rend au bord de la mer, & passe le détroit dans une méchante chaloupe plus courageusement que ne fit Léandre. Mais au milieu de sa course elle est rencontrée par un Amiral qui la reçoit dans son bord au bruit de toute son artillerie, faisant ainsi retentir de tous côtés un mystere qu'on avoit jusqu'alors caché avec tant de soin. L'Historien de Suede ajoute à ce récit que les Vaisseaux de l'Amiral Danois, destinés à recevoir la Reine, étoient magnifiquement ornés & chargés des mets les plus exquis. On y avoit fait même monter des musiciens afin que rien ne manquât à une fête si galante. *Dans cet appareil*, continue le Comte d'Avaux, *la Reine veuve de Gustave a été conduite dans une Isle du Danemarck, où Christian IV, qui se peut dire à présent heureusement regnant, est allé* AN. 1640.

dans la suite, quelque favorables di-
AN. 1641. position qu'il fit alors paroître. Ce Prince avoit encore une autre raiso de ménager les Suédois, qui étoit les engager à laisser à la Reine Me Douairiere de Suede sa tante, réfu-giée en Danemarck, la jouissance douaire qu'elle avoit en Suede.

XLIII. Fuite de la Reine Mere de Suede.

Pufendorf attribue la fuite de ce Princesse à sa mauvaise humeur & dégout qu'elle avoit de la nation S doise : mais le Comte d'Avaux sem donner à entendre qu'une passion p forte en fut le ressort secret, & il donne tout l'air d'une Histoire lante. On sera peut-être bien aise voir ce qu'il en écrivit lui-même Duchesse de Savoie.

Pufendorf. ibid.

Lettre du C. d'Avaux à la Duchesse de Savoie, 12 Août 1640.

Un Roi & une Reine du Septentr séparés par un bras de Mer qui ser frontiere à leurs Roïaumes, ont sou se rapprocher davantage. Leur bonn telligence a commencé par de secr Ambassades qui ont été commises à dexterité d'une femme d'esprit, qui sait assurément plus que tous nous tres Ambassadeurs. Un Gentilhom qui réside en l'une des deux Cours a aussi quelque part à ce petit traité, d

l'exécuti

'on ne laissa pas de manquer il
ze mois par la jalousie des deux AN. 1641
Mais qui peut résister à deux
si bien unies & soutenues de la
: Souveraine ? Un beau matin
jour la belle Princesse, suivie
t d'une Dame & d'un Cavalier,
cheval, & par des bois & des
'nconnus se rend au bord de la
· passe le détroit dans une mé-
haloupe plus courageusement que
éandre. Mais au milieu de sa
le est rencontrée par un Amiral
eçoit dans son bord au bruit de
z artillerie, faisant ainsi reten-
us côtés un mystere qu'on avoit
ors caché avec tant de soin.
:ien de Suede ajoute à ce récit
Vaisseaux de l'Amiral Danois,
à recevoir la Reine, étoient
quement ornés & chargés des
; plus exquis. On y avoit fait
nonter des musiciens afin que
manquât à une fête si galante.
:*t appareil*, continue le Comte
:, *la Reine veuve de Gustave a*
luite dans une Isle du Dane-
où Christian IV, qui se peut dire
t heureusement regnant, est allé

la recevoir. Le Roi de Danemarck voulut faire passer tout ce qu'il avoit fait pour une civilité dont il n'avoit pu se dispenser à l'égard d'une Reine qui avoit voulu se retirer dans ses Etats. Mais les Suédois reçurent assez mal ses excuses, & refuserent de paier à cette Princesse les revenus de son douaire, à moins qu'elle ne retournât en Suede, ou qu'elle ne consentît à passer dant les Etats de Brandebourg.

An. 1641.

XLIV. L'Electeur de Brandebourg aspire à la Couronne de Suede, par le mariage de Christine.

Les intérêts de cette Princesse servoient de prétexte aux négociations de l'Electeur de Brandebourg avec les Suédois; mais un autre intérêt, qui le touchoit beaucoup plus, en étoit le ressort secret; c'étoit le desir qu'il avoit de monter, s'il étoit possible, sur le Trône même de Suede, en épousant la jeune Reine qui avoit alors quinze ans. Cette Princesse avoit de quoi plaire par toutes les graces de son sexe; elle se faisoit sur-tout admirer par les plus brillantes qualités de l'esprit; l'éclat d'une Couronne qu'elle devoit partager avec son époux étoit un appas bien flatteur ajouté à tant d'attraits, & l'Electeur jeune &

:ieux s'entretenoit de douces ef-
ces. On en parloit diverfement AN. 164
les Cours de l'Europe. L'Elec-
feroit devenu par-là un voifin re-
ıble aux Rois de Danemarck &
ologne. Les Rois de Suede au-
t eu dorénavant un grand Etat
llemagne, & y auroient balancé
iffance de la Maifon d'Autriche.
rance même & l'Italie n'auroient
vu avec plaifir un fi grand ac-
fement de puiffance dans un Prin-
roteftant. L'Angleterre feule & la
ande applaudiffoient à ce projet,
remment par un motif de zele
leur religion, ou par l'oppofi-
d'intérêts que ces Etats avoient
: la Maifon d'Autriche. L'armée
doife, toute compofée de Proteftans,
oit fur-tout éclater la joie que lui
noit l'efpérance de ce mariage, &
ı les foldats buvoient à la fanté des
veaux époux. Mais de fi belles
érances s'évanouirent. Le Roi Guf-
e avoit de fon vivant fouhaité ce
riage dans la vue d'unir au Roïau-
de Suede la Pom'ranie & la Pruffe.
is fa mort avoi. hangé la face des
ires, & les Régens étoient obligés

de suivre d'autres vues. Pendant qu
AN. 1641. l'Envoïé de Brandebourg étoit à Stoc
kholm, on affecta de faire faire u
voïage à la jeune Reine, sous prétex
de lui faire voir les Provinces, & c
la faire voir elle-même à ses sujets, ma
en effet afin que l'Envoïé ne pût pas l
parler. Celui-ci n'osant faire publiqu
ment la proposition du mariage, n'avo
la liberté que de sonder secrétemen
les dispositions des Seigneurs Suédo
Il retourna peu de tems après fai
à son Maître une réponse peu favor
ble, & l'Electeur eut grand soin
cacher son dépit, & d'affecter beau
coup de satisfaction. Cependant c
négociations, toutes inutiles qu'ell
furent aux desirs de ce Prince, furen
avantageuses aux Confédérés, parc
que, dans l'incertitude du succès, l'
lecteur ne seconda que foiblement l
efforts du parti contraire.

XLV. Les Ducs de Lunebourg songent à quitter le parti des Alliés.

Les sentimens des Ducs de Lun
bourg, à l'égard des Alliés, devenoie
aussi plus équivoques de jour en jou
Ces Princes demandoient à la Fran
des secours d'argent, comme elle
donnoit à Madame la Landgrave,
ils vouloient que les Suédois leur re

tituassent quelques Places qu'ils occupoient depuis plusieurs années. Ne pouvant rien obtenir de ce côté-là, ils tenterent de se raccommoder avec l'Empereur qui les sollicitoit depuis long-tems de se réunir avec lui; mais les Ducs exigeoient que l'Empereur commençât par les remettre en possession de Wolfenbutel où il tenoit garnison depuis l'an 1626. L'affaire fut négociée à Goslar, & la négociation continua long-tems sans effet. Ainsi les Ducs, également mécontens des deux partis, demeurerent quelque tems dans un état d'incertitude dont ils ne purent sortir, & dont les Alliés profiterent beaucoup plus que les Impériaux; car les Ducs de Lunebourg traiterent toujours ceux-ci en ennemis, au lieu qu'ils étoient obligés de ménager les autres.

AN. 1641.

Mémoire de M. d'Avaux, 30 Avril 1641.

Pufendorf, l. 13.

Relation manuscrite des négociations de Goslar.

XLVI. L'Empereur tente de mettre les Suisses dans son parti.

L'Empereur ne réussit gueres mieux auprès des treizes Cantons Suisses auxquels la Diete de Ratisbonne écrivit pour les engager à rappeller les troupes de leur nation qui étoient au service de France, & à refuser aux François le passage par leurs terres pour entrer en Allemagne; car ni les let-

Il Mercurio di Vittorio Siri, l. 2.

tres de la Diete, ni les promesses que les cinq Cantons Catholiques firent à Ferdinand n'eurent aucun effet. C'étoit là de foibles ressources pour la Maison d'Autriche qui faisoit chaque jour des pertes irréparables. On peut compter dans ce nombre la mort du Comte de Soissons, l'accommodement du Duc de Lorraine & celui du Duc de Bouillon. Le premier, à la tête d'une armée qu'il commandoit avec le Duc de Bouillon, donnoit beaucoup d'embarras à la Cour de France, & beaucoup plus d'inquiétude au Cardinal de Richelieu, que le Comte de Soissons attaquoit personnellement. Mais le bonheur de ce Ministre ne fut jamais si sensible que dans ces momens critiques où il paroissoit le plus près de sa chute. Un accident imprévu déconcerta en un instant toute la conjuration. Le Comte de Soissons, secondé du Duc de Bouillon & de Lamboy, Général des troupes de l'Empereur, battit l'armée du Maréchal de Châtillon près de Sedan, & remporta une glorieuse victoire; mais il fut malheureusement tué, sans qu'on sache comment, & ce fut le Cardinal

AN. 1641.

XLVII. Mort du Comte de Soissons.

Dupleix, Hist. de Louis XIII.

Hist. du Card. de Richelieu.

Mémoires de Montresor, &c.

qui triompha. Cette mort funeste dissipa tout le parti & consterna le Duc de Bouillon, qui n'eut d'autre ressource que de renoncer aux intelligences qu'il avoit avec la Maison d'Autriche pour obtenir son pardon du Roi de France. AN. 1641.

XLVIII. Accommodement du Duc de Lorraine.

Cet accommodement avoit été précédé de celui du Duc de Lorraine, Prince inquiet, brave & presque toujours battu, habile & toujours malheureux, dont toute la vie fut une suite perpétuelle de disgraces causées par ses infidélités. Ce Prince avoit épousé Nicole, sa cousine, fille aînée & héritiere de Henri II, Duc de Lorraine, afin de s'assurer, par ce mariage, un droit incontestable à la succession de Henri, son oncle. Mais comme l'intérêt seul avoit formé cette union, une autre passion en rompit bientôt les nœuds, & du vivant de Nicole, le Duc osa épouser sans dispense la Princesse de Cantecroix. Ce fut cette Dame qui, à ce qu'on prétend, l'engagea à se soumettre au Roi de France, dans l'espérance que le Roi, pour reconnoître ce service, solliciteroit le Pape d'approuver son ma-

Il Mercurio di Vittorio Siri, l. 1.

riage. Quoi qu'il en soit, ce Prince
AN. 1641. trouvoit, dans le désordre de ses affai-
res, un assez puissant motif de souhai
ter la paix. Les François l'avoient dé
pouillé de presque tous ses Etats, &
il étoit menacé de perdre bientôt le
peu qui lui restoit. La Maison d'Au
triche n'étoit pas en état de le secou
rir, & sembloit l'abandonner à sa mau
vaise fortune, comme il s'en plaignoi
inutilement aux Envoïés du Cardina
Infant. Le seul parti qui lui restoit à
prendre, étoit d'implorer la clémence
du Roi, & il s'y détermina enfin aprè
un an d'irrésolution. Il alla lui-même
à Paris traiter en personne avec les
Ministres; mais il n'en obtint pas de
meilleures conditions. Les principales
furent qu'il renonceroit à toutes les
intelligences qu'il avoit avec la Mai-
son d'Autriche & les autres ennemis
de l'Etat; qu'il seroit rétabli dans la
possession des Duchés de Lorraine &
de Bar, relevant de la Couronne de
France; que le Roi retiendroit le
Comté de Clermont, la Prévôté &
Terre de Stenay & de Jametz, avec
la Ville de Dun; que Nancy demeu-
reroit jusqu'à la fin de la guerre entre

Recueil des traités de paix.

les mains du Roi, qui pourroit en faire raser les fortifications en le rendant au Duc; & si ce Prince manquoit à observer fidelement le traité, il consentoit que tous ses Etats fussent unis inséparablement à la Couronne de France. Quelque désavantageux que puisse paroître ce traité, le Duc ne pouvoit pas en espérer un plus favorable dans le mauvais état où étoient alors ses affaires, & dans un tems où la détention du Palatinat par Ferdinand auroit pu autoriser le Roi de France à retenir pareillement la Lorraine. Peut-être même que le Roi n'eût pas lâché une si belle proie, si sa générosité n'avoit pas été excitée par un intérêt présent: car on craignoit que le Duc ne joignît ses troupes à celles du Comte de Soissons, & il étoit de la derniere importance de prévenir ce coup.

AN. 164[illegible]

XLIX. Soulevement de la Catalogne.

Mais de tous les évenemens de cette guerre, celui qui déconcerta le plus la Maison d'Autriche fut le soulevement de la Catalogne, qui fut bientôt suivi d'une plus grande révolution dans le Portugal. L'animosité particuliere du Comte-Duc d'Oliva-

Dupleix Hist. de Lou XIII.

rez contre les Catalans, peuple fier & indépendant, qui refusoit de plier, comme tout le reste de l'Espagne, sous son autorité absolue, fut la premiere origine des troubles. Ce Ministre croïoit qu'il étoit de la bonne politique d'assujétir entierement une Province dont l'indocilité étoit un obstacle perpétuel aux desseins que l'on formoit pour le bien de l'Etat, & agissant sur ce principe, il n'omettoit aucune occasion d'enfreindre ouvertement les priviléges de la nation. Un des principaux priviléges de la Province est de n'être point obligée de recevoir ni de loger des gens de guerre. Cependant, soit que ce fût une nécessité de laisser l'armée Espagnole en quartier dans la Catalogne, afin d'être en état d'agir de ce côté-là, soit que ce fût un prétexte pour mortifier les Catalans qui avoient assez mal servi dans la derniere campagne, Olivarez fit prendre des quartiers à toute l'armée dans la Catalogne & dans le Roussillon. Les habitans auroient peut-être dissimulé si on s'en étoit tenu là. Mais il sembla qu'on eût entrepris de pousser leur patience à bout en or-

AN. 1641.

Gazettes de France.

Il Mercurio di Vittorio Siri. l. 1.

Hist. du Card. de Richelieu. c. 6. c. 50 & suiv.

donnant une levée de six mille Catalans pour aller servir en Italie; & AN. 164
ce qui acheva de soulever toute la Province, ce furent les désordres incroïables, les meurtres, les violences, les sacriléges que les troupes commirent par-tout avec une licence effrenée, qui fit croire à quelques-uns qu'on avoit assuré les soldats de l'impunité. L'Evêque de Gironne, indigné de tant de profanations scandaleuses, excommunia publiquement ces impies; ce fut comme le signal d'une révolte générale. Plusieurs païsans, attroupés autour de Barcelonne, massacrerent quelques soldats qu'ils rencontrerent. Ils entrerent dans la Ville, &, secondés par la populace, ils alloient mettre le feu au Palais du Comte de Sainte-Colome, Viceroi de la Province, si les Magistrats n'étoient accourus pour l'empêcher. Ce Seigneur fut cependant obligé de s'enfuir de la Ville, & fut tué en chemin, ou se tua lui-même dans la fraïeur où il étoit en tombant sur des rochers. Toute la Province suivit l'exemple de la Capitale, & les païsans, joints aux milices, assommerent tout ce qu'ils

rencontrerent de soldats Castillans.
M. 1641. Le reste de l'armée Espagnole se retira à l'extrêmité du Roussillon pour y attendre des secours ou des ordres de la Cour de Madrid. Le Comte-Duc, étonné d'un si grand mouvement, fit envain tous ses efforts pour appaiser la sédition. Les révoltés devinrent d'autant plus fiers qu'ils se virent soutenus des troupes de France qui étoient dans le voisinagne de la Province, & après avoir repoussé l'armée Espagnole devant Barcelonne, les Catalans se donnerent au Roi de France par un acte qu'ils signerent le 23 Janvier 1641. Ils firent ensuite hommage à leur nouveau Souverain, & envoïerent à Paris trois Députés avec le titre d'Ambassadeurs, qui présenterent au Roi l'acte de donation. Cet acte fut accepté par le Roi de France, & signé le 18 Septembre de la même année. Le Maréchal de Brezé fut nommé Viceroi de Catalogne, & le Roi promit d'aller lui-même à Barcelone jurer l'observation des priviléges de la Province.

L. Révolution de Portugal. La Cour de Madrid étoit encore étourdie d'un coup si funeste à la Mo-

marchie d'Espagne, lorsqu'elle reçut une nouvelle beaucoup plus accablante, qui acheva de décourager également les Peuples & les Ministres. Le Portugal s'étoit soulevé à l'exemple de la Catalogne, & s'étoit donné un nouveau Maître, avec cette différence que la Catalogne étoit une Province révoltée qui imploroit le secours d'un Prince étranger, au lieu que le Portugal étoit un Roïaume qui secouoit le joug d'une domination étrangere pour se remettre sous l'obéissance de son légitime Souverain, & c'est ce qui rendoit cette seconde perte beaucoup plus irréparable que la premiere.

AN. 1641.

Gazettes de France.

Hist. du Card. de Richelieu.

Il Mercurio di Vit. Siri.

Révolution de Portugal par Vertot.

Dupleix, hist. de Louis XIII, &c.

Il y avoit soixante ans que le Portugal, usurpé par Philippe second sur la Maison de Bragance, étoit devenu une Province du Roïaume de Castille. Tandis que les Castillans gouvernerent leurs nouveaux sujets avec douceur, les Portugais porterent leur joug avec patience; mais les successeurs de Philippe II trouverent que les priviléges de la nation gênoient leur autorité, & pour les violer plus impunément ils entreprirent d'affoiblir insensiblement & d'épuiser le

Roïaume d'hommes & d'argent. Ce
AN. 1641. projet étoit fort du goût d'Olivarez, comme on peut juger par la conduite qu'il tint à l'égard des Catalans. Mais il se pressa trop de l'exécuter. Une longue servitude qui croît insensiblement, efface peu à peu dans un peuple les sentimens de liberté; mais une tyrannie, portée tout d'un coup à l'excès, l'irrite & le révolte. Le Comte-Duc crut qu'en accordant tout aux uns & en refusant tout aux autres, il feroit naître des jalousies & des divisions entre les Grands, & que les familles, ainsi divisées par des intérêts particuliers, ne se réuniroient pas pour un intérêt commun. Suivant ce principe il combla de bienfaits les Portugais qui s'attachoient à la Maison d'Autriche; tous les autres furent exclus des charges & des emplois. Il entreprit encore de ruiner les principales forces du Roïaume, en obligeant les Milices & les Gentilshommes d'aller servir en des Provinces éloignées; & comme il étoit sur-tout avide d'argent pour soutenir la guerre, il établit des impôts extraordinaires. Il étoit parfaitement secondé dans ses

vues secretes par un homme qui étoit aussi fier, aussi impérieux & plus dur que lui, c'étoit Michel Vasconcellos, qui avoit toute l'autorité dans l'Etat, sous l'administration de la Vicereine Marguerite de Savoie, Duchesse Douairiere de Mantoue. les Portugais se souvenoient encore de la douceur du gouvernement sous leurs Rois, & ne purent souffrir que les impôts & la servitude fussent le prix de leur soumission. Il y eut de grandes émotions à Lisbonne & à Evora, & tout le Roïaume parut disposé à une révolte générale; mais ce ne sont pas ordinairement ces saillies subites d'un peuple irrité qui causent les grandes révolutions. Le projet fut long-tems médité, la conjuration fut formée avec réflexion, & conduite avec habileté. Le tems, la maniere, le lieu de l'exécution, tout fut concerté avec un secret admirable, & le Duc de Bragance étoit déja Roi de Portugal avant que les Castillans, qui étoient à Lisbonne, en eûssent le moindre soupçon. L'acquisition d'un si beau Roïaume ne coûta, dit un Castillan, que quelques feux de joie.

AN. 1641.

Je n'ajouterai à ce récit succint

AN. 1641. qu'une particularité que je trouve dans une lettre du Comte d'Avaux à M. de Chavigny, datée du 18 Mai 1638. Voici les termes de la lettre. *Un Cordelier François travesti, qui dit avoir été en Angleterre pour passer en Portugal, & depuis renvoïé par Saint Malo, est arrivé avanthier au Port de cette Ville* (Hambourg) *d'où il cherche commodité pour retourner en France. Il vient de Lisbonne où il a tout vu & su, s'étant même introduit dans la Maison de la Duchesse de Mantoue qui en est Gouvernante; mais il dit n'avoir trouvé aucune disposition pour son dessein, comme il vous rapportera particulierement de bouche.* Cette particularité, jointe aux autres circonstances qu'on trouve dans les Mémoires de ce tems-là, ne laisse aucun lieu de douter que le Cardinal de Richelieu n'ait été un des premiers auteurs de cette révolution. Quoi qu'il en soit, une des premieres raisons du nouveau Roi fut de se lier étroitement avec les ennemis de la Maison d'Autriche pour se mettre par leur secours en état de résister aux efforts que le Roi de Castille ne pouvoit pas manquer de faire pour ren-

II. Intelligences du Cardinal de Richelieu à Lisbonne.

Hist. du Card. de Richelieu, l. 6. c. 64.

:rser un Trône encore chancelant. AN. 1641.
envoïa des Ambassadeurs en Fran-
:, en Angleterre, en Hollande &
ans les Roiaumes du Nord. La plû-
irt de ses Etats avoient trop d'inté-
:t à l'abaissement de la Maison d'Au-
iche pour refuser leurs secours à un
rince qui en devenoit l'ennemi irré-
oncilliable. Le Roi de France signa à
aris le premier Juin 1641 un traité
e Ligue, par lequel il promit de join-
re vingt vaisseaux à la flotte de Por-
igal, s'engageant encore, par un ar-
icle secret, à ménager tellement les
hoses dans la conclusion du traité de
aix, qu'il se réserveroit la liberté de
ontinuer à assister le Roi de Portu-
gal, pourvu que les Alliés de la Fran-
:e consentissent à se charger de la
nême obligation. Les Ambassadeurs
Portugais ne furent pas moins bien
reçus à Londres, malgré les intrigues
du Ministre d'Espagne, & on leur y
fit tous les honneurs qu'on rend aux
Ambassadeurs des Têtes couronnées.
Les Provinces-Unies firent avec le
nouveau Roi un traité de treve pour
dix ans, en attendant qu'on eût reglé
les prétentions qu'on avoit de part &

LII. Traité du Roi de Portugal avec la France.

d'autre sur les Isles & les Terres con-
AN. 1641. quises en Afrique, dans les Indes Orientales & au Bresil. François de
Pufendorf rer. Suecic. l. 13.
Soza Coutigno, Envoïé en Danemarck & en Suede, après avoir été assez mal reçu à Copenhague, eut à Stockholm un accueil beaucoup plus favorable. Il y négocia un traité de commerce entre la Suede & le Portugal; mais les Régens ne jugerent pas à propos de s'engager à faire comprendre les Portugais dans le traité de la paix générale, comme demandoit Coutigno, ni à obtenir la liberté du Prince Edouard, frere du nouveau Roi, qui servoit dans l'armée de l'Empereur lorsque la révolte de Portugal éclata, & que Ferdinand avoit fait arrêter à l'instigation des Ministres Espagnols. Les secours que Dom Jean IV reçut de tant de puissans Alliés, avec les efforts extraordinaires que firent les Portugais, le maintinrent en possession, & firent perdre aux Castillans l'espérance de recouvrer sitôt un si beau Roïaume.

LIII.
Suite de la guerre d'Allemagne.
S'il étoit vrai que le Cardinal de Richelieu n'eût pas contribué à cet heureux succès par ses négociations secretes, on ne pourroit pas du moins

douter que les Portugais n'en aient été redevables aux armes de la France qui occupoient alors toutes les forces de l'Espagne en Flandre, en Italie & en Catalogne, & celle de l'Empereur en Allemagne. J'ai déja raconté les avantages que le Comte de Guebriant avoit remportés sur les Impériaux avec le Général Banier. Depuis la mort de ce Général, ce Comte se signala encore à la défense des lignes de Wolfenbutel, & si les autres Chefs des armées confédérées l'avoient secondé, il auroit eu la gloire de tailler en pieces toute l'armée Impériale commandée par l'Archiduc Leopold & Picolomini, qui ne laisserent pas d'y perdre quatre mille hommes.

AN. 1641.

Hist. du Mar. de Guebriant.

Cette action fut cette année l'exploit le plus mémorable des armes Françoises. Cependant le Maréchal de la Meilleraie prit Aire en Flandre après une des plus belles défenses qu'une Place assiégée puisse faire; mais les Espagnols plus habiles la reprirent presque aussitôt à beaucoup moins de frais. Le Comte d'Harcourt, augmentant chaque jour le nombre de ses conquêtes en Italie, prit encore Coni,

Place forte qui se vantoit de n'avoi
AN. 1641. jamais été prise par force. L'Archevê
que de Bourdeaux jetta l'épouvant
dans la Ville de Naples, bravade inu
tile qui eut en France plus d'applau
dissemens qu'elle ne méritoit. Il n
fut pas plus heureux à empêcher le se
cours que les Espagnols vouloient fai
re entrer dans Tarragone assiégée pa
le Comte de la Motte Houdancour
que le Roi avoit envoïé au secour
des Catalans. Les Espagnols, après avoi
été repoussés une premiere fois, for
cerent le passage dans une second
tentative, après un combat où l'avanta
ge fut égal des deux côtés. La Vill
aïant été secourue, le Comte de l
Motte fut obligé de lever le siége. I
se vengea par la prise de Tamarith
portant ainsi la guerre jusques dan
l'Arragon; & en rentrant en Catalo
gne, il défit encore une partie de l
garnison de Tarragone qui avoit en
trepris dans son absence d'enlever u
de ses quartiers.

LIV. On renoue la négociation du traité préliminaire.

Ce fut dans ces circonstances qu
le traité des préliminaires pour la paix
générale, dont la difficulté arrêtoit de
puis si longtems les Plénipotentiaire

de toutes les Couronnes, fut enfin conclu avec l'applaudissement de toute l'Europe par la médiation du Roi de Danemarck. Il y avoit dans la conduite de ce Prince des contradictions apparentes que les plus habiles politiques avoient de la peine à concilier. Il paroissoit travailler avec un véritable zele à ménager la paix entre les Suédois & l'Empereur. Il s'étoit offert lui-même pour Médiateur, & il étoit extrêmement jaloux de cet honneur, jusqu'à trouver mauvais qu'on fît quelques propositions sans le consulter, & jusqu'à en venir aux menaces lorsqu'on paroissoit négliger sa médiation. D'un autre côté il étoit ennemi des Suédois, & quoi qu'il prît soin de cacher ses sentimens, il laissoit échapper de tems en tems des marques de haine qui le rendoient justement suspect. Tantôt on le voïoit entretenir avec les Impériaux des intelligences secretes. Ses Officiers tâchoient de débaucher les troupes Suédoises. Il envoioit des Ambassadeurs en Espagne, en Angleterre, en Moscovie, & alors les Suédois s'imaginoient qu'il vouloit leur déclarer la guerre. Tantôt il né-

An. 1641.

LV.
Conduite irréguliere du Roi de Danemarck.

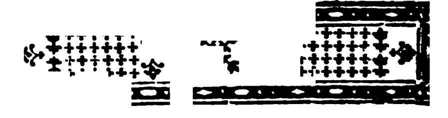
Pufendorf, rer. Suecic. l. 13 & praeced.

gocioit secrétement avec la Polog
AN. 1641. les Electeurs de Saxe & de Bran
bourg, & les Ducs de Lunebourg
alors les Ministres & les Générau
l'Empereur se tenoient en garde c
tre lui. Son Ambassadeur à la D
de Ratisbonne disoit qu'il en voulc
la Ville de Hambourg, & son Résid
en Suede publioit qu'il en vouloi
l'Empereur.

Mais les plus éclairés croïoient
nétrer ses véritables dispositions
travers de tant d'artifices, & jugeoi
que ce Prince vouloit se faire crain
des uns & des autres, afin que les d
partis, n'osant l'irriter, continuasse
lui déférer le titre de Médiateur,
même de Juge absolu de leurs di
rends : car il est vrai qu'il souhai
de voir l'Allemagne pacifiée, afin
loigner une guerre dont le voisin
incommodoit ses Etats ; mais il s
haitoit encore plus de voir la Su
humiliée, & ce n'étoit que pour l'
pêcher de tirer aucun avantage
traité de paix, qu'il vouloit en êtr
Médiateur. Les Suédois, qui en
voïoient depuis si long-tems sa m
vaise disposition à leur égard, l'auroi

.ers dispensé des peines qu'il
t pour leur procurer la paix, & AN. 1641.
oient presque préféré une guer-
erre à une médiation si suspecte.
pereur de son côté ne pouvoit
:s se fier à un Prince qui avoit fait
.erre en Allemagne pour les mê-
intérêts que les Suédois. Tant de
s défiances ne contribuerent pas
à retarder le succès des négocia-
is. Cependant à force d'agir & de
iciter, obtenant toujours quelque
ose tantôt des uns, tantôt des au-
:s, le Roi de Danemarck, par son
portunité autant que par son adres-
:, vint à bout de faire conclure le
aité des préliminaires de la maniere
jue je vais raconter.

Fin du sixieme Livre.



SOMMAIRE
DU
SEPTIEME LIVRE.

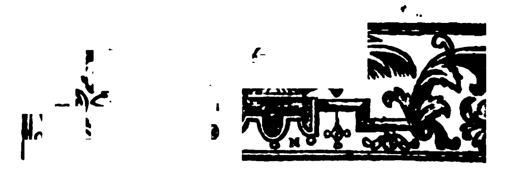
I. *OBSTACLES qui retardoient l traité préliminaire.* II. *Difficultés sur le sauf-conduits.* III. *Contestation sur l jour du congrès.* IV. *Tempérament pro posé par Lutzau & rejetté par le Comt d'Avaux.* V. *Proposition spécieuse éludé par le Comte d'Avaux.* VI. *Embarra de Lutzau & du Roi de Danemarck* VII. *La France demande un sauf con duit particulier pour la Duchesse de Sa voie.* VIII. *Salvius & le Résident de Hess se plaignent de la France.* IX. *Embar ras du Comte d'Avaux.* X. *Il agit sans at tendre les ordres de la Cour.* XI. *Succè de sa démarche.* XII. *Les Plénipotentiai res reglent les articles du traité.* XIII *Sauf-conduits pour la Duchesse de Sa voie.* XIV. *Autres réglemens.* XV. *Pré cautions pour la sûreté des Plénipoten tiaires.* XVI. *Difficultés sur le titr d'Empereur.* XVII. *Contestation su*

l

d'Italie. Accommodement des Princ Savoie. XL. *Les ennemis se flattei l'espérance d'une révolution en Fr* XLI. *Mort du Card. de Richelieu.* : *Son Caractere.* XLIII. *Le Card. Ma; lui succede.* XLIV. *La Maison d'A che néglige les négociations.* XLV *Cardinal Mazarin suit le plan d prédecesseur.* XLVI. *Les Impériaux sentent une ratification défectu* XLVII. *Ils sollicitent les Suédois d'a donner la France.* XLVIII. *L'Emp envoie enfin une ratification en b forme.* XLIX. *Ratification de l'Empe* L. *Ratification du Roi de France Contestation sur la ratification & sauf-conduits du Roi d'Espagne. Le Roi de Danemarck précipite la clusion du traité.* LIII. *Echange sauf-conduits & des ratifications. Conclusion du traité préliminaire. Mort de Louis XIII.* LVI. *Le Card Mazarin premier Ministre sous la 1 Régente.* LVII. *Salvius veut comm la négociation de la paix.* LVIII. *Régens de Suede l'en empêchent. Bataille de Rocroy.* LX. *Soupçon. Suédois dissipés.* LXI. *Choix des Plé tentiaires François pour le traité de*

. *Sentiment du Cardinal Mazarin le Comte d'Avaux.* LXIII. *Le Com-Avaux, nommé Plénipotentiaire, est re fait Surintendant des Finances.* v. *M. le Comte de Servien est nom-econd Plénipotentiaire pour le traité Munster.* LXV. *Préparatifs à Munster Osnabrug.* LXVI. *Les Plénipoten-es de l'Empereur se rendent à Muns-& Osnabrug.* LXVII. *Ils sont suivis Plénipotentiaires d'Espagne.* LXVIII. *atience des Danois.* LXIX. *Média-de Pologne rejettée.* LXX. *Salvius se d à Osnabrug.* LXXI. *Les François irent de se rendre à Munster.*





HISTOIRE
DES GUERRES
ET
DES NÉGOCIATIONS
qui précéderent le Traité de Westphalie.

LIVRE SEPTIEME.

AN. 1641.

I.
Obstacles qui retardoient le traité préliminaire.

LEs obstacles qui retardoient la conclusion du traité préliminaire se réduisoient à trois articles, qui étoient les sauf-conduits, le lieu des conférences, & le jour où elles devoient commencer. L'Empereur avoit consenti de changer le lieu des conférences, comme la France le souhaitoit; c'est-à-dire, qu'il avoit approuvé le choix de Munster & d'Osnabrug. Il s'offroit aussi à faire dans les sauf-con-

ts les changemens qu'on avoit de- ndés, & il promettoit ceux du Roi Espagne. Ainsi il sembloit qu'il ne ât plus qu'à fixer un jour pour nmencer le traité. Mais en matiere négociation, rien n'est plus ordire que de voir naître de nouveaux tacles, lorsqu'on croit que tout est miné; & ceux qui se rencontrerent ns cette négociation furent d'autant s difficiles à lever, qu'ils étoient fors avec une égale affectation par les ux partis.

AN. 1642.

La Cour de France, enflée de la sperité de ses armes, & comptant core beaucoup sur le succès des npagnes prochaines, regardoit la ix comme une barriere fatale qui voit arrêter le cours de ses conquê-. Le Cardinal de Richelieu, voïant santé du Roi s'affoiblir de plus en is, s'imaginoit que la continuation la guerre pouvoit seule lui fraïer chemin à la Régence du Roïaume. songeoit ainsi beaucoup plus aux oïens d'éloigner la paix qu'à l'avan-; & dans la nécessité de commen- le traité préliminaire pour satisre aux vœux des peuples, il don-

Dépêche du Roi au Comte d'Avaux, le 4 Mars 1642.

noir des ordres secrets au Comte d'A-
AN. 1641. vaux, pour en retarder la conclusion. La Maison d'Autriche étoit dans de semblables dispositions. Elle se flattoit que la mort du Roi de France, qui ne paroissoit pas éloignée, causeroit dans le Roïaume quelque grande révolution dont elle espéroit profiter. L'Empereur avoit fait avec la Porte Ottomane une tréve de dix ans. Les gallions des Indes entretenoient les coffres d'Espagne, tandis que la Suede & la France même s'épuisoient. Enfin, Ferdinand se voïoit sur le point de gagner les Ducs de Lunebourg, & ne désespéroit pas d'engager le Roi de Danemarck lui même à se déclarer contre les Suédois. Le Roi d'Espagne vouloit avant que d'entrer en négociation, reconquerir du moins une partie des domaines qu'il avoit perdus. Ainsi l'habileté des Négociateurs dans ce traité devoit consister, non pas à conclure un traité avantageux, mais à en éloigner adroitement la conclusion, en faisant tomber sur leurs adversaires tout l'odieux des retardemens. Il falloit trouver des raisons pour rejetter toutes les propositions,

: imaginer des offres spécieuses qui
: pussent pas être acceptées; faire AN 1641.
ıroître beaucoup d'empressement de
onclure en retardant en effet la con-
usion, & rendre ses adversaires seuls
upables d'une faute qu'il falloit par-
ger avec eux. Maniere de traiter
sez singuliere, qui produisit pour-
nt un effet tout contraire à celui
ı'on en devoit naturellement atten-
'e.

Il fut aisé de s'appercevoir des dis- II. Difficultés sur les sauf-conduits.
positions de la Maison d'Autriche, dès
s premieres propositions des Négo-
ateurs. Les Ministres de l'Empereur Pufendorf. l. 13.
nouvellerent les anciennes chica-
:s, & ne pouvant souffrir que les
'ançois & les Suédois agissent tou-
urs de concert, ils offrirent de don-
er à Hambourg les sauf-conduits que
Suede demandoit; mais ils préten-
rent qu'il falloit envoïer à Cologne
ux de la France & de ses Alliés,
us prétexte qu'ils n'avoient rien à
émêler à Hambourg avec la France,
que le Roi de Danemarck n'étoit
édiateur que pour la Suede. Lutzau
la encore plus loin; car il refusa,
us le même prétexte, de traiter avec

l. Comte d'Avaux. Des raisonnemens
AN. 1641. si frivoles ne viennent pas même en pensée à des gens qui traitent de bonne foi. Le Comte d'Avaux répeta ce qu'il avoit déja dit quelques années auparavant, que la Suede s'étant engagée à ne point traiter sans la France, le Médiateur des Suédois étoit également obligé de s'intéresser pour eux & pour les François : qu'il devoit être indifférent à l'Empereur, que les préliminaires fussent reglés à Hambourg ou ailleurs, & qu'il n'y avoit à Cologne aucun Ministre de France pour recevoir les sauf conduits. Salvius représenta à son tour, que de refuser de traiter avec le Comte d'Avaux, c'étoit refuser de traiter avec lui-même ; puisque les Couronnes de France & de Suede étoient convenues de n'agir que de concert, & que la Reine de Suede avoit fait part de cette résolution à la Diete de Ratisbonne, qui ne l'avoit pas désaprouvée. Cependant Lutzau, s'opiniâtrant dans son refus, consentit seulement que Salvius fit, pour ainsi dire, l'office de Médiateur entre lui & le Comte d'Avaux, portant les propositions & rapportant les

réponses de part & d'autre. Cette maniere de traiter avoit trop d'inconvéniens pour être acceptée. Salvius en proposa une autre plus honnête & plus aisée ; ce fut que le Comte d'Avaux surviendroit aux conférences comme par hazard & sans être attendu en apparence. Mais Lutzau refusa encore ce tempérament, & il fallut que le Roi de Danemarck agît auprès de l'Empereur pour lever un obstacle qui arrêtoit toute la négociation. Il écrivit à Ferdinand, & il le fit enfin consentir à agréer sa médiation, pour regler à Hambourg les préliminaires pour les François comme pour les Suédois.

AN. 1641.

III. Conte[illegible] sur le jour [illegible] congrès.

Cet obstacle levé, il en restoit un autre qui ne fit pas moins de peine aux Négociateurs. Lutzau, suivant l'exemple du Comte de Curtz son prédecesseur à Hambourg, vouloit qu'avant toutes choses on assignât un jour pour commencer la négociation du traité de paix, afin, disoit-il, de gagner du tems en attendant qu'on lui eût envoïé de Vienne les sauf-conduits & la ratification du Roi d'Espagne, qui ne pouvoit arriver que de

AN. 1641. long-tems, tant à cause de l'éloignement de Madrid, qu'à cause des lenteurs ordinaires de cette Cour. Le Comte d'Avaux au contraire, qui étoit bien aise de profiter de ces retardemens pour éloigner d'autant la conclusion du traité, soutenoit qu'il étoit inutile de fixer un jour pour commencer les conférences avant qu'on fût assuré que les sauf-conduits seroient expédiés en bonne forme, & que le Roi d'Espagne ratifieroit les résolutions qu'on prendroit pour le tems & le lieu du traité. Ainsi il demanda qu'on commençât par cet article qui étoit le plus important & le plus épineux.

IV. Tempérament proposé par Lutzau & rejetté par le Comte d'Avaux.

Pour sortir d'embarras, Lutzau proposa un expédient. Ce fut qu'il donneroit sa parole que les sauf conduits seroient expédiés en la forme qu'on souhaitoit, & que le Roi d'Espagne ratifieroit tout ce qui seroit fait à Hambourg; en conséquence dequoi il demandoit que le Comte d'Avaux convînt d'un terme pour commencer les conférences. Il est hors de doute que Lutzau n'eut pas tant affecté de vouloir gagner du tems, s'il n'avoit

prévû que le Comte d'Avaux rejetteroit les moïens qu'il proposoit, comme il avoit fait lorsque le Comte de Curtz les avoit proposés ; & il esperoit par-là faire valoir son zele pour la paix, aux dépens de la France. Le Comte d'Avaux appercevoit son dessein ; & comme il savoit d'ailleurs que la Maison d'Autriche étoit aussi peu disposée à la paix que la France même, il auroit étrangement embarrassé Lutzau, en acceptant son offre ; mais il craignit d'un autre côté de le pousser à bout, & que ce Ministre n'osant se désavouer lui-même, ne soutînt, comme on dit, la gageure, & que ce traité ne fût ainsi conclu beaucoup plutôt, que ni l'un ni l'autre ne vouloit. Ainsi il prit le parti de rejetter simplement la proposition de Lutzau, par la raison que sa parole qu'il offroit étoit une caution trop peu sûre, que le Roi d'Espagne seroit en droit de désavouer quand il voudroit. AN. 1641

V. Proposit spécieuse é... dée par le C d'Avaux.

Lutzau ne pouvoit pas disconvenir que ce refus ne fût juste, d'autant plus que la maniere de traiter qu'il proposoit, étoit tout-à-fait inouie. Il

falloit faire au Comte d'Avaux des propositions plus spécieuses pour faire paroitre ses refus plus injustes, & il en imagina une; ce fut de lui offrir non plus sa parole, mais celle de l'Empereur même. L'offre étoit raisonnable : on pouvoit l'accepter avec sûreté, & il étoit difficile de la refuser sans s'attirer les reproches de toute l'Europe attentive au succès de ces premieres négociations. Les Alliés se plaignoient extrêmement des longueurs, & il ne falloit pas les rebuter. Il étoit même à craindre que la lenteur des négociations n'achevât de soulever l'armée Suédoise qui n'avoit déja que trop de disposition à la révolte, & où les émissaires de l'Empereur & du Roi de Danemarck fomentoient toujours des cabales. On craignoit encore plus que les Ducs de Lunebourg, qui continuoient leurs négociations à Goslar avec les Députés de l'Archiduc Leopold, ne prissent ce prétexte pour se déterminer à s'accommoder avec la Maison d'Autriche. Mais le Comte d'Avaux avoit ses ordres, & quoiqu'il prévît le mécontentement des Alliés, il refusa encore la caution de l'Empereur mê-

AN. 1641.

Ibidem.

:, sous prétexte qu'il étoit ennemi la France, & qu'il n'étoit pas sûr se fier à la parole d'un ennemi. :tte raison n'auroit pas sauvé l'honur de la France, si Lutzau avoit iné pour profiter de l'avantage qu'il ivoit tirer de ce refus; mais il prit change que le Comte lui donna bilement par un autre expédient 'il proposa, & qui paroissoit facile; fut que le Roi de Danemarck se fit même caution pour les sauf-conits de l'Empereur & la ratification Roi d'Espagne. AN. 1641.

VI. Embarras de Lutzau & du Roi de Danemarck.

Le Comte d'Avaux fit cette propoon de son chef & sans ordre de la ur; mais comme il en prévoioit la ficulté, il se persuada que le Roi de nemarck ne l'accepteroit point, & 'il mettroit cependant par-là la Franà couvert des reproches que les enmis pouvoient lui faire. En effet, te proposition embarrassa égaleent le Roi de Danemarck & Lutzau. :lui-ci auroit voulu que le Comte Avaux se fût contenté de la caution l'Empereur, parceque Ferdinand roit toujours trouvé assez de prétte pour retirer sa parole, ou pour

Ibid.

AN. 1641. en retarder l'exécution, au lieu que le Roi de Danemarck se faisant lui-même caution, l'Empereur ne pouvoit pas honnêtement & sans choquer ce Prince, manquer à dégager sa parole. Le Roi de Danemarck de son côté, ne voioit ni dans l'Empereur, ni dans le Roi d'Espagne, assez de disposition à la paix, pour oser garantir l'exécution de leur promesse. C'est ce que le Comte d'Avaux avoit prévu; & pour rendre la chose encore plus difficile à ce Prince, il exigeoit qu'il donnât sa parole purement & simplement, non pas de tâcher, mais d'obtenir en effet les sauf-conduits & la ratification que la France exigeoit. Le Roi de Danemarck écrivit à Vienne, pour s'informer plus exactement des intentions de l'Empereur, avant que d'engager sa parole. L'affaire demeura ainsi quelque tems en suspens : ce qui faisoit un plaisir secret au Comte d'Avaux, qui voïoit la conclusion du traité reculée, sans qu'on en pût faire un crime à la France.

VII. La France demande un sauf-conduit

On tomba insensiblement sur un article des sauf-conduits, qui faisoit encore beaucoup de difficulté. Le Roi

de France vouloit qu'on donnât à la Duchesse de Savoie un sauf-conduit particulier, avec le titre de *Régente* & de *Tutrice* du jeune Duc son fils. Elle étoit en possession de ce titre par le testament du feu Duc son époux. Elle ne pouvoit avoir part au traité qu'en cette qualité, & il paroissoit plus raisonnable que l'Empereur la laissât jouir de ce titre, que de l'obliger à le céder, d'autant plus qu'il ne s'agissoit encore que du traité préliminaire, & que l'Empereur pouvoit déclarer qu'il le feroit sans préjudice des droits des deux Princes de Savoie, beaux freres de la Duchesse. Mais Lutzau soutenoit au contraire, que l'Empereur ne pouvoit donner à Christine, le titre de *Régente*, sans déroger à ses droits & à ceux de l'Empire : Que la Duchesse de Savoie n'étoit pas plus privilégiée que la Landgrave de Hesse, qui ne prenoit le titre de *Régente* & de *Tutrice* que dans ses Etats, en traitant avec ses Sujets & non ailleurs, & qui ne demandoit point que l'Empereur exprimât ces qualités dans le sauf-conduit qu'il lui donnoit.

An. 1641.

particulier pour la Duchesse de Savoie.

Pufendorf. ibid.

Ces contestations chagrinoient ex-

VIII. Salvius & le

trêmement Salvius & le Résident de Hesse, qui se plaignoient de ce qu'on faisoit ainsi dépendre la paix de l'Allemagne d'un leger intérêt d'une Princesse d'Italie, ajoutant que c'étoit commencer de bonne heure à les envelopper dans des querelles étrangeres qui ne finiroient jamais. Ils conjurerent le Comte d'Avaux, de terminer ce différend à l'amiable, & lui proposerent deux expédiens qui étoient, ou d'accepter le sauf conduit, sans les titres de *Régente* & de *Tutrice*, en protestant que cela ne préjudicieroit en rien aux droits du Duc & de la Duchesse de Savoie, ou de se contenter que le sauf-conduit fût donné au Duc & non pas à la Duchesse. Ce second expédient étoit le plus court & le plus facile. Le Comte d'Avaux avoit même pouvoir de l'accepter, quoiqu'il le dissimulât, & on ne sait pourquoi Lutzau ne l'agréa pas, si ce n'est qu'il vouloit traîner la négociation en longueur. Le premier expédient ne plaisoit pas non plus au Comte d'Avaux; de sorte qu'on ne pouvoit pas encore juger quelle seroit l'issue de cette contesta-

AN. 1641.

Résident de Hesse se plaignent de la France.

Mémoire du C. d'Avaux, 13 Décembre 1641.

Dépêche du Roi au Comte d'Avaux, 24 Juillet 1641.

lorsqu'enfin le Roi de Dane- AN. 1641.
consentit à donner sa parole pu
& simplement, comme le de-
it le Comte, qu'il obtiendroit
npereur & du Roi d'Espagne,
; sauf-conduits tels qu'on les
oit, & la ratification de tout ce
oit été reglé à Hambourg, pour-
le Comte voulût de son côté
ir à fixer un jour pour com-
les conférences.

IX. Embarras du Comte d'Avaux.

: déclaration du Roi de Dane-
surprit le Comte & l'embar-
créœmement. Ce n'étoit point
re de la Cour qu'il avoit de-
que le Roi de Danemarck se
int des promesses de Lutzau.
, comme j'ai dit, un expédient
oit imaginé pour se mettre à
du reproche d'avoir retardé
, dans l'espérance qu'il ne se-
int accepté. Il avoit apparem-
onsulté la Cour sur ce point;
n'en avoit point encore eu de
:, & cependant on le pressoit
pliquer. Refuser l'offre du Roi
emarck, c'étoit trahir le secret
Cour de France, & l'exposer
'ectives des ennemis, aux re-

AN. 1641.

proches des Alliés, & aux plaint
Pape & des Médiateurs. Il n'avo
pendant pas d'ordre de l'accept
paroiſſoit même qu'il fût contı
ordres de le faire. Mais il y a daı
négociations, comme dans la gu
des momens déciſifs, où on n'e
maître d'attendre les avis de ſes
rieurs. Alors la néceſſité ou un iı
préſent tient lieu d'ordre à un
ferme & éclairé qui ſait prendr
parti & ſecouer le joug d'une ti
exactitude. Le Comte d'Avaux n
pas devoir balancer. Il écrivit a
de Danemarck, cette lettre qui
mence par ces mots : *In verbo
laxavi rete* ; & lui déclara qu'aïan
pleine confiance en ſa parole Ro
il conſentoit à fixer un jour pour
verture des Aſſemblées : qu'il p
même en cela ſes ordres, & qu'il
loit bien agir contre les regles
naires pour gagner du tems, co
on diſoit, & faire voir à toute
rope qu'il ne tenoit pas à la Fı
que les peuples ne commença
bientôt à gouter les fruits d'une
reuſe paix.

X. Il agit ſans attendre les ordres de la Cour.

Lettre imprimée du Comte d'Avaux au Roi de Danemarck, 1 Janvier 1642.

XI. Succès de ſa démarche.

Cette démarche étoit néce

pour sauver l'honneur de la France, & elle eut tout le succès que le Comte avoit esperé. Il étoit bien informé que la Maison d'Autriche ne vouloit point la paix, & il lui avoit été aisé de s'en appercevoir dans toute la suite de la négociation. Ainsi il prévoïoit que quoiqu'il acceptât l'offre du Roi de Danemarck, le traité de paix n'en seroit pas moins retardé, comme la France le souhaitoit, avec cette différence que comme les impériaux seroient obligés à leur tour de chercher de nouvelles défaites, ils paroîtroient seuls coupables du retardement de la paix. La chose arriva comme il l'avoit prévu; mais ce ne fut cependant pas si-tôt qu'il l'avoit esperé. Car Lutzau, n'aïant plus de prétexte pour se defendre de traiter, commença à le faire de bonne foi, & obligea par-là le Comte d'Avaux d'en faire autant pour ne pas démentir sa derniere démarche. Ainsi après avoir commencé la négociation sans dessein de l'achever, & seulement pour trouver l'occasion de s'accuser les uns les autres du retardement, chacun des deux partis se vit obligé de la continuer pour

AN. 1641.

AN. 1641.

9. *Pour tous les Ordres de l'Empire en général, Alliés & Adhérens à la France, ou leurs Députés.*

Que le Roi très Chrétien donneroit de son côté à l'Empereur & au Roi d'Espagne des sauf-conduits,

1. *Pour les Plénipotentiaires de l'Empereur.*

2. *Pour les Plénipotentiaires du Roi d'Espagne.*

3. *Pour les Alliés & Adhérens de l'un & de l'autre en Général, ou leurs Députés.*

4. *Pour les Députés de l'Electeur de Cologne.*

5. *Pour les Députés de l'Electeur de Baviere.*

XIII. Sauf-conduit pour la Duchesse de Savoie.

Que les sauf-conduits de l'Empereur & du Roi d'Espagne pour les Plénipotentiaires de la Duchesse de Savoie, seroient conçus en la forme exprimée dans l'exemplaire qu'on avoit déposé entre les mains du Roi de Danemarck, en y ajoutant seulement le titre de *Tutrice* du Duc de Savoie son fils, & de *Régente* de ses Etats. Et pour faciliter encore plus l'échange, & éviter les retardemens que la mort du Cardinal Infant, arrivée depuis peu, pouvoit y

ortter, le Comte d'Avaux consen- AN. 1641.
à accepter les sauf-conduits qui
ient été déja expédiés au nom de
Prince avant sa mort, pourvu que
oi d'Espagne les ratifiât.

Quant à la Suede, l'Empereur de-
t lui donner des sauf-conduits.

1. *Pour les Plénipotentiaires de la*
ine & du Roïaume de Suede.

2. *Pour le Résident de France à Os-*
rug.

3. *Pour les Princes de la Maison*
latine.

4. *Pour la Maison de Brunswick &*
Lunebourg.

5. *Pour la Maison de Hesse-Cassel.*

6. *Pour tous les Etats de l'Empire,*
lliés & Adhérens à la Suede en gé-
ral.

La Suede de son côté en devoit
nner.

1. *Pour les Plénipotentiaires de*
Empereur.

2. *Pour les Députés de l'Electeur de*
aïence.

3. *Pour les Députés de l'Electeur de*
randebourg.

XIV. Autres reglemens.

Voilà tout ce qui fut reglé par rap-
ort aux sauf-conduits. On convint

AN. 1641. ensuite que la France traiteroit à
ter, & la Suede à Osnabrug,
chacune des deux Couronnes
un Résident dans la Ville ou
auroit ses Plénipotentiaires, :
se communiquer mutuellemen
résolutions ; que les deux trai
seroient regardés que comme u:
que l'un ne seroit censé termi
conjointement avec l'autre, a
l'une des deux Couronnes, ne s
droit satisfaite, que lorsque l'au
roit reçu une égale satisfaction
vius refusa pendant quelque
d'accepter cette derniere claus
ne pas obliger la Suede à at
que les sauf-conduits pour la D
se de Savoie & pour les Prov
Unies fussent expédiés, & que
d'Espagne eût envoïé sa ratific
mais le Comte d'Avaux lui
senta que cette clause n'oblige
Suede à rien de plus que ce
avoit promis par le traité de
vellement d'alliance. Salvius
faire plaisir au Comte, & ôt
ennemis l'espérance de diviser
liés. Ainsi il l'accepta, en dé
cependant qu'il ne promettoit p

ne clause rien au-de-là de ce qui étoit compris dans le traité d'alliance. AN. 1641.

XV. Précautions pour la sûreté des Plénipotentiaires.

On régla enfin que pour une plus grande sûreté de la personne des Plénipotentiaires, de leurs domestiques, de leurs effets & de leur commerce entr'eux, on feroit sortir des Villes, où l'on devoit traiter, les troupes que l'un ou l'autre parti y tenoit en garnison. Que les habitans des deux Villes seroient déclarés absous du serment de fidélité qu'ils avoient fait à l'un ou à l'autre parti, & s'obligeroient à garder une parfaite neutralité. Que pendant tout le tems du congrès ils garderoient eux-mêmes leur Ville, ou y entretiendroient des troupes à leur solde. Qu'on n'y changeroit rien par rapport à la Religion ou aux coutumes. Que les Magistrats promettroient par écrit de veiller à la sûreté des Plénipotentiaires, de leur suite & de leurs effets, & de faire ce qui, d'un commun consentement, seroit jugé nécessaire pour le succès des Assemblées. Qu'il y auroit un libre commerce de l'une à l'autre Ville, tant pour l'envoi des lettres, que pour le transport des vivres, meubles & autres choses néces-

faires, ensorte que toutes les Places qui sont situées entre les Villes d Munster & d'Osnabrug, seroient ég lement obligées d'observer la mêm neutralité. Que si les négociations n réussissoient point, il seroit libre l'un & à l'autre parti de rentrer e possession des Places dont il étoit au paravant le maître, mais seulement a bout de six semaines après la rupture pendant lesquelles les Villes seroient encore obligées à la neutralité. Qu'en fin ce traité préliminaire seroit ratifi de part & d'autre le même jour qu devoit se faire l'échange des sauf-con duits.

AN. 1641.

XVI. Difficulté sur le titre d'Empereur.

Pufendorf, l. 13.

Il ne restoit plus qu'à rédiger tou ces articles par écrit, & ce point n'e pas ordinairement le plus difficile dan les traités : mais il le fut beauco dans celui-ci. La France s'étoit tou jours obstinée jusqu'alors à refuser Ferdinand le titre d'Empereur. L Comte d'Avaux avoit cependant pro mis que le Roi se relâcheroit sur c point dans les sauf-conduits qu' donneroit à Ferdinand, pourvu qu Ferdinand donnât de son côté ce qu'on lui demandoit; mais le Com

n'avoit pas d'ordre pour le traité préliminaire, & il prévoïoit que si l'Empereur refusoit de ratifier le traité, il ne lui seroit plus libre de lui refuser un titre qu'il lui auroit une fois donné. Sur ce principe il ne donnoit à Ferdinand que le titre de Roi de Hongrie; & il prétendit même qu'en cette qualité il ne devoit être nommé dans le traité qu'après le Roi d'Espagne. Cette difficulté auroit rompu toute la négociation, si on n'avoit trouvé un tempérament qui servit en même tems à terminer une autre contestation plus raisonnable que le Comte d'Avaux avoit avec Salvius.

AN. 1641

XVII. Contestation sur la prééminence des Couronnes. *Ibid.*

Elle consistoit en ce que le Comte, qui avoit jusqu'alors ménagé la délicatesse des Suédois en n'exigeant pas qu'ils avouassent par des actes publics la prééminence du Roi de France, paroissoit vouloir qu'ils le fissent dans le traité préliminaire, en consentant que le Roi de France y fût nommé avant la Reine de Suede. Mais Salvius n'étoit pas traitable sur ce point, & il ne vouloit pas même souffrir que Lutzau prît le moindre avantage sur lui, comme si l'obstination de la Sue-

de sur cela pouvoit contrebalancer
AN. 1641. jugement de toute l'Europe. Comme Lutzau crut devoir dissimuler & accepter des tempéramens, le Comte d'Avaux crut aussi devoir le faire à son exemple; on prit donc une voie d'accommodement qui remédia à cet inconvénient & au premier dont j'ai parlé. On proposa, ou de ne faire aucun écrit public ou commun, en sorte que chacun des Ambassadeurs écrivît simplement une lettre particuliere au Roi de Danemarck, pour l'assurer qu'il convenoit du tems & du lieu qu'on avoit fixé pour traiter, sans faire mention ni des demandes ni du traité des autres : ou que chacun écrivît à part la formule du traité, & se donnât la liberté d'y donner à son Prince le premier rang, comme cela se pratique sans conséquence, & qu'on l'échangeroit ensuite mutuellement. Le Comte d'Avaux rejetta le premier expédient, sous prétexte qu'un pareil engagement n'étoit pas assez authentique; mais en effet parcequ'il craignit que la Suede ne se crût par-là déchargée de l'engagement qu'elle avoit pris de s'intéresser pour les sauf-

XVIII. Tempérament accepté de part & d'autre.

conduits que la France demandoit à l'Empereur & au Roi d'Espagne. Le second expédient ne faisoit aucune difficulté entre Lutzau & Salvius, qui donnoit à Ferdinand le titre d'Empereur, & tous deux l'emploïerent ; mais le Comte d'Avaux ne pouvoit pas l'accepter, parceque Lutzau n'auroit jamais voulu recevoir du Comte une formule où on n'eût donné à Ferdinand que le titre de Roi de Hongrie. Il fut donc reglé que Lutzau donneroit au Comte d'Avaux le traité signé de lui seul, où Munster seroit nommé avant Osnabrug, & le Roi de France avant la Reine de Suede, comme dans l'exemplaire donné à Salvius, Osnabrug & la Reine de Suede étoient nommés avant Munster & le Roi de France ; mais que le Comte se contenteroit d'envoïer au Roi de Danemarck un écrit par lequel il l'assureroit qu'il consentoit à tous les articles exprimés dans le traité fait entre lui, Lutzau & Salvius, & dont Sa Majesté Danoise avoit copie, promettant que le Roi de France ratifieroit le même traité, & donneroit au tems marqué les sauf-conduits dont

AN. 164

on étoit convenu. La chose fut

AN. 1641. cutée suivant ce dernier projet.

XIX. Conclusion du traité: parut finir le traité qui fut enfin le 25 du mois de Décembre de l'1641, après cinq ou six ans d gociations & de longueurs affe Car, au lieu que les Ministres ploient ordinairement leur ha à écarter les difficultés qui reta la conclusion des traités, ils s virent ici de toute leur adresse en faire naître sans cesse de nou Je dis que le traité parut finir; étoit en effet encore éloigné de comme le Comte d'Avaux l'avoi vu : Voici l'exemplaire que Lutz donna au Comte d'Avaux.

Sacræ Cæsareæ Majestatis & I Aulico Consiliarius ad Circulum rioris Saxoniæ, & ad pacis prælim cum potestate Deputatus Legatus, radus a Lutzaw, &c. Unive singulis quorum interest, constare mus, postquam multis retrò anni tari cœperunt rationes instituen pace universali tractationis, atqu ex aliis difficultates in prælimin emerserunt; tandem, Deo adspir

& Serenissimi Regis Daniæ, tanquam Mediatoris interpositâ autoritate factum esse, ut inter nos, pro sua dicta Cæsarea Majestate, & Rege Hispaniarum ex una; & illustrissimum & excellentissimum Legatum Dominum Claudium de Mesmes Comitem d'Avaux pro Rege Christianissimo, ex altera parte; dicta præliminaria conclusa sint sequentem in modum. AN. 164

Loca universalis tractatûs sint Monasterium & Osnabruga in Westphalia: ex quorum utroque statim post commutatos ut infra dicetur, salvos conductus, educantur militaria partium præsidia, & durantibus congressibus dictæ civitates sacramento erga utramque-partem solutæ ad neutralitatem obligentur.

Magistratui interim proprio cum milite & civibus sua cujusque urbis custodia relinquatur. Ipse vicissim dato reversali obstringatur ad fidelitatem & securitatem toti conventui præstandam, & tractantium res ac personas, comitatumque sanctè habendum & custodiendum: & si quid ab eo pro communi tractatûs bono requisitum fuerit, præstet se quidem obsequentem; neutrius tamen partis jussa exequatur, nisi ab utroque

Legatorum corpore collegiatim insi-

AN. 1641. nuata.

Uterque congressus pro uno habeatur atque ideo non solum itinera inter Monasterium & Osnabrugum, omnibus quorum interest ultrò citròque liberè securèque commeari posse, tuta sunto; sed & quicumque interjectus locus particular tractantium conventui pro mutua communicatione commodus visus fuerit, eadem quâ dicta urbs securitate fruantur.

Si verò, quod Deus avertat, tractatus universalis, re infectâ, dissolvetur, recipiant Monasterium & Osnabruga statum & præsidia quæ nunc habent omni ex parte. At sanctè religiosèque servetur neutralitas ad sex hebdomadas post abruptum tractatum.

Salvi conductus ad Monasteriensem congressum infra enumerati commutentur utrinque omnes intra menses duos, a die hujus conventionis. Et ne diversis dissitisque procul locis facienda commutatio implicet negotium ac novas adferat moras, fiat illa Hamburgi per Regios Daniæ Ministros.

Et quidem ex una parte tam Imperator quam Rex Hispaniæ tradant sequentes salvos conductus quisque suos.

1. Pro Plenipotentiariis Regis Christianissimi. AN. 164

2. Pro residente Suecico.

3. Pro Plenipotentiariis Serenissimæ Ducissæ Sabaudiæ.

4. Pro Plenipotentiariis Ordinum Generalium Fœderati Belgii.

5. Pro Deputatis Electoris Trevirensis.

6. Pro Principe Carolo Ludovico Comite Palatino Rheni ejusque fratribus, aut eorum Deputatis.

7. Pro Ducibus Brunswicensibus & Luneburgensibus, aut eorum Deputatis.

8. Pro universis Imperii Ordinibus Galliæ Fœderatis & Adhærentibus in genere, aut eorum Deputatis.

Ex altera parte, per Dictos Daniæ Ministros dictoque loco & tempore tradantur ad eundem congressum Monasteriensem Christianissimi Regis salvi conductus.

1. Pro Plenipotentiariis Imperatoris.

2. Pro Plenipotentiariis Regis Hispaniæ.

3. Pro utriusque Fœderatis & Adhærentibus in genere, aut eorum Deputatis.

4. Pro Deputatis Electoris Coloniensis.

AN. 1641. 5. Pro Deputatis Electoris Bavariæ Salvi conductus Cæsarei & Hispaniæ pro Plenipotentiariis Duciss. Sabaudiæ, sub ea forma concepti tradantur, quæ in exemplari apud Serenissimum Daniæ Regem deposito expressa est, addito tantum titulo Turricis filii sui Sabaudiæ Ducis & ejus Statuum Regentis.

Cæteri verò omnes & singuli tam ex parte Imperatoris & Hispaniæ quam ex parte Galliæ, sub eadem formula quæ novissimè per Mediatorum Legatos communicata partibus, & ab illis probata fuit, concepti extradantur.

Quò faciliùs ex parte Hispaniæ salvorum conductuum commutatio procedat, valeant qui antehac a vivente Serenissimo Cardinali Infante in forma supradicta expediti fuerunt, si a Rege Catholico confirmentur & ratihabeantur.

Singulis salvis conductibus dicta tractatûs universalis loca, diesque ex præscripto sequentis articuli inserantur, & præsentis tractatûs autographum, datâ singulis Legatis copiâ authenticâ, apud Serenissimum Daniæ Regem deponatur.

Dies autem auspicando utrique congressui Monasteriensi nimirum & Osna-

dicta constitutaque esto vigesima-nensis Martii proximè venturi. AN. 1641.
'ix faustumque orbi Christiano det s.

ıs tractatus cum altero super iis-'s universalis præliminaribus ho-ıoque die concluso inter nos Con-Lutzaw pro Serenissimo Impera-:nâ, & illustrissimum Legatum :m Johannem Salvium pro Sere-Regina Sueciæ ex alterâ parte; mque sit tractatus, nec nisi adim-:riusque conditionibus, alteruter !eto habeatur.

orum omnium fidem præsentes ma-ɔstris signatas, sigillis quoque mu-ıavimus; earumdem ratihabitio-rincipalibus utrinque nostris fac-à cum dictis salvis conductibus, :empore ac loco insinuandam pro-es. Actum Hamburgi die $\frac{15}{25}$ De-, anno 1641.

Conradus a Lutzaw.

Locus sigilli.

rad Lutzaw, &c. Conseiller de rée Majesté Impériale & du Con-lique de l'Empire, & Ambassa-

deur-Député avec plein pouvoir vers le
AN. 1641. Cercle de la basse Saxe, & pour les préliminaires de la paix. Nous faisons savoir à tous & à chacun de ceux à qui il appartient, qu'après qu'on eut déja depuis plusieurs années commencé à rechercher les moïens d'établir une forme de traiter de la paix générale, & que plusieurs difficultés se sont successivement rencontrées dans les préliminaires, enfin, par la faveur Divine & l'autorité & intervention du Sérénissime Roi de Danemarck comme Médiateur, il est arrivé que lesdits préliminaires ont été réglés de la maniere suivante entre nous pour Sadite Majesté Impériale & le Roi d'Espagne d'une part, & l'Illustrissime Seigneur Ambassadeur Claude de Mesmes, Comte d'Avaux, pour le Roi très Chrétien, de l'autre.

Que les lieux du traité de la paix générale soient Munster & Osnabrug en Westphalie, de chacun desquels aussitôt après l'échange des sauf conduits, comme il sera dit ensuite, on fera sortir les garnisons de gens de guerre des partis ; & durant le congrès lesdites Villes, dégagées de leur serment envers l'un & l'autre parti, seront obligées à la neutralité.

La garde de chacune des deux Villes sera laissée, pendant ce tems-là, au Magistrat & aux Bourgeois avec leurs propres soldats. Que le Magistrat, de son côté, donnant un Reversal, soit obligé à garder la fidélité & à procurer la sûreté à toute l'assemblée, & à garder religieusement & conserver les effets, les personnes & la suite des Négociateurs; & s'il est requis de quelque chose pour le bien commun du traité, qu'il le fasse avec témoignage de bonne volonté, sans cependant exécuter les ordres d'aucun des partis, à moins qu'ils ne lui soient signifiés conjointement par les deux corps d'Ambassadeurs. An. 1641.

Les deux congrès ne seront regardés que comme un. Et ainsi que non seulement les chemins entre Munster & Osnabrug soient sûrs pour tous ceux qui ont intérêt qu'on puisse aller & venir librement & sûrement de l'une à l'autre Ville; mais que quelque lieu que ce soit, situé entre les deux Villes, qui sera jugé propre par les Négociateurs pour communiquer ensemble, jouisse des mêmes sûretés que les Villes susdites.

Et si (ce que Dieu ne permette pas) la négociation de la paix générale vient

AN. 1641. de sur cela pouvoit contrebalanc jugement de toute l'Europe. Co Lutzau crut devoir dissimuler & cepter des tempéramens, le C d'Avaux crut aussi devoir le fa son exemple; on prit donc une d'accommodement qui remédia inconvénient & au premier don parlé. On proposa, ou de ne fair cun écrit public ou commun, en que chacun des Ambassadeurs éc simplement une lettre particulier Roi de Danemarck, pour l'as qu'il convenoit du tems & du qu'on avoit fixé pour traiter, faire mention ni des demandes n traité des autres : ou que chacun vît à part la formule du traité, donnât la liberté d'y donner à Prince le premier rang, comme se pratique sans conséquence, & q l'échangeroit ensuite mutuellem Le Comte d'Avaux rejetta le prer expédient, sous prétexte qu'un p engagement n'étoit pas assez aut tique; mais en effet parcequ'il c gnit qué la Suede ne se crût p déchargée de l'engagement qu avoit pris de s'intéresser pour les

XVIII. Tempérament accepté de part & d'autre.

on étoit convenu. La chose fut exé-

AN. 1641. cutée suivant ce dernier projet. Ain[si]

XIX. Conclusion du traité. parut finir le traité qui fut enfin sign[é] le 25 du mois de Décembre de l'anné[e] 1641, après cinq ou six ans de né-gociations & de longueurs affectée[s]. Car, au lieu que les Ministres em-ploient ordinairement leur habilet[é] à écarter les difficultés qui retarden[t] la conclusion des traités, ils se ser-virent ici de toute leur adresse pou[r] en faire naître sans cesse de nouvelles. Je dis que le traité parut finir; car i[l] étoit en effet encore éloigné de sa fin, comme le Comte d'Avaux l'avoit pré-vu : Voici l'exemplaire que Lutzau e[n] donna au Comte d'Avaux.

Sacræ Cæsareæ Majestatis & Imperi[i] Aulico Consiliarius ad Circulum inf[e]rioris Saxoniæ, & ad pacis præliminari[a] cum potestate Deputatus Legatus, Co[n]radus a Lutzaw, &c. Universis & singulis quorum interest, constare vol[u]mus, postquam multis retrò annis ag[i]tari cœperunt rationes instituendæ d[e] pace universali tractationis, atque ali[æ] ex aliis difficultates in præliminaribu[s] emerserunt; tandem, Deo adspirante

& Serenissimi Regis Daniæ, tanquam Mediatoris interpositâ autoritate factum esse, ut inter nos, pro sua dicta Cæsarea Majestate, & Rege Hispaniarum ex una; & illustrissimum & excellentissimum Legatum Dominum Claudium de Mesmes Comitem d'Avaux pro Rege Christianissimo, ex altera parte; dicta præliminaria conclusa sint sequentem in modum. AN. 1641

Loca universalis tractatûs sint Monasterium & Osnabruga in Westphalia: ex quorum utroque statim post commutatos ut infra dicetur, salvos conductus, educantur militaria partium præsidia, & durantibus congressibus dictæ civitates sacramento erga utramque partem solutæ ad neutralitatem obligentur.

Magistratui interim proprio cum milite & civibus sua cujusque urbis custodia relinquatur. Ipse vicissim dato reversali obstringatur ad fidelitatem & securitatem toti conventui præstandam, & tractantium res ac personas, comitatumque sanctè habendum & custodiendum: & si quid ab eo pro communi tractatûs bono requisitum fuerit, præstet se quidem obsequentem; neutrius tamen partis jussa exequatur, nisi ab utroque

Legatorum corpore collegiatin
AN. 1641. nuata.

Uterque congressus pro uno hal atque ideo non solum itinera int nasterium & Osnabrugum, omnib rum interest ultrò citròque liberè que commeari posse, tuta sunto, quicumque interjectus locus par tractantium conventui pro mutua c nicatione commodus visus fuerit; quâ dicta urbs securitate fruantur.

Si verò, quod Deus avertat, tus universalis, re infectâ, disso recipiant Monasterium & Osnabr tum & præsidia quæ nunc habent parte. At sanctè religiosèque servet tralitas ad sex hebdomadas post ab tractatum.

Salvi conductus ad Monaste congressum infra enumerati comm utrinque omnes intra menses duos hujus conventionis. Et ne diversis que procul locis facienda commuta plicet negotium ac novas adferat fiat illa Hamburgi per Regios Ministros.

Et quidem ex una parte tam rator quam Rex Hispaniæ trad quentes salvos conductus quisque

1. Pro Plenipotentiariis Regis Christianissimi. AN. 1641.

2. Pro residente Suecico.

3. Pro Plenipotentiariis Serenissimæ Ducissæ Sabaudiæ.

4. Pro Plenipotentiariis Ordinum Generalium Fœderati Belgii.

5. Pro Deputatis Electoris Trevirensis.

6. Pro Principe Carolo Ludovico Comite Palatino Rheni ejusque fratribus, aut eorum Deputatis.

7. Pro Ducibus Brunswicensibus & Luneburgensibus, aut eorum Deputatis.

8. Pro universis Imperii Ordinibus Galliæ Fœderatis & Adhærentibus in genere, aut eorum Deputatis.

Ex altera parte, per Dictos Daniæ Ministros dictoque loco & tempore tradantur ad eundem congressum Monasteriensem Christianissimi Regis salvi conductus.

1. Pro Plenipotentiariis Imperatoris.

2. Pro Plenipotentiariis Regis Hispaniæ.

3. Pro utriusque Fœderatis & Adhærentibus in genere, aut eorum Deputatis.

4. Pro Deputatis Electoris Coloniensis.

AN. 1641. *5. Pro Deputatis Electoris Bava Salvi conductus Cæsarei & Hispa pro Plenipotentiariis Duciss. Sabaua sub ea forma concepti tradantur, qu. exemplari apud Serenissimum Daniæ gem deposito expressa est, addito tam titulo* Turricis *filii sui Sabaudiæ D & ejus Statuum* Regentis.

Cæteri verò omnes & singuli tam ex p te Imperatoris & Hispaniæ quam ex p Galliæ, sub eadem formula quæ noviss per Mediatorum Legatos communic partibus, & ab illis probata fuit, c cepti extradantur.

Quò faciliùs ex parte Hispaniæ vorum conductuum commutatio pr dat, valeant qui antehac a vive Serenissimo Cardinali Infante in for supradicta expediti fuerunt, si a R Catholico confirmentur & ratihabe tur.

Singulis salvis conductibus dicta tr tatûs universalis loca, diesque ex præsc to sequentis articuli inserantur, & præs tis tractatûs autographum, datâ singu Legatis copiâ authenticâ, apud Seren mum Daniæ Regem deponatur.

Dies autem auspicando utrique c gressui Monasteriensi nimirum & Os

bragensi dicta constitutaque esto vigesima-quinta mensis Martii proxime venturi. An. 1
Quod felix faustumque orbi Christiano det esse Deus.

Præsens tractatus cum altero super iisdem pacis universalis præliminaribus hodierna quoque die concluso inter nos Conradum à Lutzaw pro Serenissimo Imperatore ex unâ, & illustrissimum Legatum Dominum Johannem Salvium pro Serenissima Regina Sueciæ ex alterâ parte; unus idemque sit tractatus, nec nisi adimpletis utriusque conditionibus, alteruter pro impleto habeatur.

In quorum omnium fidem præsentes manibus nostris signatas, sigillis quoque mutuis firmavimus; earumdem ratihabitionem a principalibus utrinque nostris factam unà cum dictis salvis conductibus, statuto tempore ac loco insinuandam promittentes. Actum Hamburgi die $\frac{15}{25}$ Decembris, anno 1641.

Conradus a Lutzaw.

Locus sigilli.

Conrad Lutzaw, &c. Conseiller de Sa Sacrée Majesté Impériale & du Conseil Aulique de l'Empire, & Ambassa-

AN. 1641. *deur-Député avec plein pouvoir vers le Cercle de la basse-Saxe, & pour les préliminaires de la paix. Nous faisons savoir à tous & à chacun de ceux à qui il appartient, qu'après qu'on eut déja depuis plusieurs années commencé à rechercher les moïens d'établir une forme de traiter de la paix générale, & que plusieurs difficultés se sont successivement rencontrées dans les préliminaires, enfin, par la faveur Divine & l'autorité & intervention du Sérénissime Roi de Danemarck comme Médiateur, il est arrivé que lesdits préliminaires ont été réglés de la maniere suivante entre nous pour Sadite Majesté Impériale & le Roi d'Espagne d'une part, & l'Illustrissime Seigneur Ambassadeur Claude de Mesmes, Comte d'Avaux, pour le Roi très Chrétien, de l'autre.*

Que les lieux du traité de la paix générale soient Munster & Osnabrug en Westphalie, de chacun desquels aussitôt après l'échange des sauf conduits, comme il sera dit ensuite, on fera sortir les garnisons de gens de guerre des partis; & durant le congrès lesdites Villes, dégagées de leur serment envers l'un & l'autre parti, seront obligées à la neutralité.

La garde de chacune des deux Villes AN. 1641.
:ra laissée, pendant ce tems-là, au Ma-istrat & aux Bourgeois avec leurs pro-res soldats. Que le Magistrat, de son ôté, donnant un Reversal, soit obligé à arder la fidélité & à procurer la sû-:té à toute l'assemblée, & à garder re-gieusement & conserver les effets, les ersonnes & la suite des Négociateurs ; : s'il est requis de quelque chose pour : bien commun du traité, qu'il le fasse vec témoignage de bonne volonté, sans :pendant exécuter les ordres d'aucun des artis, à moins qu'ils ne lui soient signi-és conjointement par les deux corps 'Ambassadeurs.

Les deux congrès ne seront regardés ue comme un. Et ainsi que non seule-:ent les chemins entre Munster & Os-ábrug soient sûrs pour tous ceux qui nt intérêt qu'on puisse aller & venir brement & sûrement de l'une à l'autre 'ille ; mais que quelque lieu que ce soit, tué entre les deux Villes, qui sera jugé ropre par les Négociateurs pour commu-iquer ensemble, jouisse des mêmes sû-:tés que les Villes susdites.

Et si (ce que Dieu ne permette pas) : négociation de la paix générale vient

AN. 1641. *à se rompre sans être achevée, que l*
ter & Osnabrug reprennent en tout
çons l'état & les garnisons qu'ils on
sentement; mais pourtant que la ne
lité soit encore gardée six semaines
la rupture de la négociation.

Que tous les sauf conduits, ci-d
rapportés pour le congres de Mu
soient échangés de part & d'autre
l'espace de deux mois, à compter d
le jour de cet accord: & pour ne
rendre la chose difficile & en retard
xécution en faisant cet échange e
lieux différens & éloignés, qu'il s
à Hambourg par l'entremise des M
tres du Roi de Danemarck.

Savoir: *Que l'Empereur & l*
d'Espagne d'une part, donnent c
pour soi les sauf conduits suivans.

1. Pour les Plénipotentiaires d
très Chrétien.

2. Pour le Résident de Suede.

3. Pour les Plénipotentiaires
Sérénissime Duchesse de Savoie.

4. Pour les Plénipotentiaire
Etats Généraux des Provinces U

5. Pour les Députés de l'Elect
Treves.

6. Pour le Prince Charles Louis

le Palatin du Rhin, & ses freres, ou leurs Députés. AN. 1641.

7. Pour les Ducs de Brunswick & de Lunebourg, ou leurs Députés.

8. Pour tous les Etats de l'Empire Alliés & Adhérans de la France en général, ou leurs Députés.

De l'autre part, que lesdits Ministres du Roi de Danemarck donnent au susdit tems & lieu pour le même congrès, les sauf-conduits du Roi très Chrétien.

1. Pour les Plénipotentiaires de l'Empereur.

2. Pour les Plénipotentiaires du Roi d'Espagne.

3. Pour les Alliés & Adhérans de l'un & de l'autre en général, ou leurs Députés.

4. Pour les Députés de l'Electeur de Cologne.

5. Pour les Députés de l'Electeur de Baviere.

Que les sauf conduits de l'Empereur & du Roi d'Espagne, pour les Plénipotentiaires de la Duchesse de Savoie, soient délivrés dans la forme exprimée dans l'exemplaire qui est déposé entre les mains du Sérénissime Roi de Danemarck, en y ajoutant seulement le titre de Tutrice de son

fils le Duc de Savoie & *de* Régente de ses Etats.

AN. 1641.

Que tous les autres sauf-conduits, tant de la part de l'Empereur & du Roi d'Espagne, que de la part de la France, soient donnés selon la forme qui a été récemment communiquée aux Parties par les Ambassadeurs des Médiateurs, & approuvée par elles.

Afin de faciliter l'échange des sauf-conduits du Roi d'Espagne, qu'on tienne pour bons ceux qui ont été ci-devant expédiés dans la forme susdite par le Sérénissime Cardinal Infant lorsqu'il vivoit, pourvu que le Roi Catholique les confirme & les ratifie.

Que dans chacun des sauf-conduits soient insérés, conformément à l'article suivant, lesdits jour & lieu assignés pour le traité de la paix générale, & que l'original du présent traité soit déposé entre les mains du Sérénissime Roi de Danemarck, après qu'on en aura donné une copie authentique à chacun des Ambassadeurs.

Que le jour assigné pour commencer l'un & l'autre traité, savoir celui de Munster & celui d'Osnabrug, soit le 25 du mois de Mars prochain, ce qui

Dieu veuille bénir pour le bien de la Chrétienté. AN. 1641.

Que le présent traité soit regardé comme étant le même que celui qui a été pareillement conclu aujourd'hui sur les mêmes préliminaires de la paix générale entre nous Conrad de Lutzau pour le Sérénissime Empereur d'une part, & l'Illustrissime Seigneur Ambassadeur Jean Salvius, pour la Sérénissime Reine de Suede de l'autre; & que l'un des deux traités ne soit censé accompli, à moins que les conditions de tous les deux ne soient accomplies.

En foi de tout ceci nous avons signé ces présentes de notre seing & scellé de nos sceaux, promettant l'un & l'autre de représenter au tems & au lieu marqués la ratification de nos Princes avec lesdits sauf-conduits. Fait à Hambourg le $\frac{15}{25}$ Décembre 1641.

Christianissimi Regis per Germaniam extraordinarius Legatus Claudius de Mesmes, Comes d'Avaux, universis quorum interest notum testatumque volumus, nos de tractatu super pacis universalis præliminaribus qui inter nos & illustrissimos ac excellentissimos Legatos Dominum Conradum à Lut-

zaw, & Dominum Johannem Salvi
AN. 1641. *hodiernâ die respectivè conclusus, & illis subscriptus, atque in manus Se nissimi Daniæ Regis uti Mediatoris, tâ nobis authenticâ copiâ, depositus e convenisse in omnibus ac singulis ad substantiam pertinentibus, videlicet l & diem congressuum, mutuamque j vorum conductuum, qui in illo rec sentur, & sub formulis quæ ibidem clarantur, traditionem; prout per p sentes convenimus parem vim habitur ac si dicto tractatui nos quoque susci sissemus, ejusque conditiones omnes insertæ & repetitæ fuissent. In quo fidem hasce manu & sigillo nostro mu tas apud præmemoratum Daniæ Seren mum Regem vicissim deposuimus, ear dem ratihabitionem à sua Christianissi Majestate unà cum dictis salvis c ductibus statuto tempore ac loco pron tentes: Actum Hamburgis die $\frac{15}{25}$ 1 cembris anno 1641.*

Claudius de Mesmes.

Locus sigilli.

L'écrit que le Comte d'Avaux

voïa au Roi de Danemarck, pour servir d'acceptation au traité précédent, étoit conçu en ces termes. AN. 16.

Claude de Mesmes, Comte d'Avaux, Ambassadeur Extraordinaire du Roi très Chrétien en Allemagne, Nous faisons savoir à tous ceux à qui il appartient, que sur le traité pour les préliminaires de la paix générale, qui a été conclu aujourd'hui respectivement entre nous & les illustrissimes & excellentissimes Seigneurs Ambassadeurs Conrad de Lutzau & Jean Salvius, & signé par eux, & déposé entre les mains du Sérénissime Roi de Danemarck comme Médiateur, après qu'il nous en a été donné une copie authentique, nous sommes convenus pour la substance des choses en tous & chacun des articles, savoir pour les lieux & les jours des congrès & l'échange mutuel des sauf conduits qui y sont énoncés, dans la forme qui y est pareillement exprimée, ainsi que nous en convenons encore par ces présentes, qui auront la même force que si nous en avions aussi signé le susdit traité, & que nous en eussions ici répeté & inséré toutes les conditions. En foi de quoi nous avons pareillement

déposé entre les mains du susdit Sér

AN. 1641. *sime Roi de Danemarck ces présent*
gnées de notre seing & scellées de
sceau, promettant d'en représent
ratification de Sa Majesté très Chré
ne avec lesdits sauf-conduits aux
& lieu marqués. Fait à Hambourg
de Décembre l'an 1641.

XX. Sentimens des deux Couronnes sur ce traité.

Comme les Suédois avoient agi de bonne foi dans cette négo tion, ils furent aussi les seuls qui plaudirent sincerement du succès s'ennuïoient de plus en plus guerre, & le mauvais état de leu mée, depuis la mort de Banier, faisoit souhaiter la paix. Quoiqu Comte d'Avaux vît les choses po un peu plus loin qu'il n'avoit pr du d'abord, il n'eut pas sujet d repentir de ce qu'il avoit fait. La de France approuva & loua n beaucoup sa conduite. La droitu la vivacité avec laquelle il avoit agir, persuada à toute l'Europe q France vouloit sincerement la Elle dissipa les ombrages des Allié elle fit cesser les reproches & les i tives dont la Maison d'Autriche bloit le Roi & ses Ministres.

Mais il n'en fut pas de même de Lutzau. L'Empereur, bien loin d'approuver la démarche qu'il avoit faite, blâma hautement sa conduite, & lorsque tout le monde attendoit à Hambourg la ratification que ce Ministre avoit promise, on fut surpris de le voir rappellé sous prétexte de le punir de quelques termes peu mesurés, dont il s'étoit servi avec le Roi de Danemarck; mais en effet parceque l'Empereur étoit irrité de ce qu'il s'étoit si fort pressé de conclure le traité préliminaire, & *de ce qu'il avoit été assez simple*, dit le Comte d'Avaux, *pour croire que la Maison d'Autriche voulût sincerement la paix*. Le Comte d'Aversberg vint prendre sa place à Hambourg, & la conduite qu'il y tint, par rapport au traité, fit encore mieux connoître les dispositions de la Cour de Vienne.

AN. 1641.

XXI. Lutzau disgracié.

Pusendorf, l. 13 & 14.

Epistola ad amicum.

Legati Gallici epist. ad Regem Daniæ.

Lettre du C. d'Avaux au Maréchal de Guebriant, 23 Fév. 1642.

Il se plaignit du traité comme d'un ouvrage informe & irrégulier qui ne pouvoit pas faire loi; & comme on le pressa de marquer en détail les défauts qu'il y trouvoit, il dit que le Comte d'Avaux avoit lui-même avoué qu'il avoit excédé ses pouvoirs; que

XXII. Le Comte d'Aversberg vient prendre sa place & se plaint du traité.

Lutzau avoit traité avec les Plénipo-
An. 1641. tentiaires de France & de Suede com-
me avec des égaux, sans prendre su
eux la supériorité qu'il devoit. Que
ni dans le traité de France, ni dan
celui de Suede, il n'avoit pas eu soi
de nommer l'Empereur le premie
Qu'il avoit consenti que les Villes d
Munster & d'Osnabrug demeurasser
neutres & libres du serment de fidé
lité qu'elles avoient fait; ce qui étoi
injurieux à l'Empereur, dont les sauf
conduits devoient suffire, & préju
diciable à l'Empire dont ces deu
Villes relevoient. Que d'accorder qu
les traités de France & de Suede n
seroient regardés que comme un seul
c'étoit vouloir que l'Empereur approu
vât l'alliance de ces deux Couronnes
Que l'Empereur ne pouvoit pas rati
Pufendorf, l. 14. fier un ouvrage si défectueux, & o
son honneur étoit si peu ménagé
Qu'il s'offroit à faire un nouveau trai
té, & que la négociation ne seroi
pas longue, parcequ'il ne s'agissoi
que de faire quelques changemens a
premier. Que quoique Ferdinand n
fût pas obligé de ratifier aucun de
articles accordés par Lutzau, il vou

loit bien cependant approuver tout ce qui avoit été réglé touchant le lieu des conférences, & la sûreté du commerce entre les Plénipotentiaires ; & qu'il avoit en main tous les sauf-conduits, & même celui qu'on demandoit pour la Duchesse de Savoie avec le titre de *Tutrice* & de *Régente*, sans préjudice pourtant des droits du Cardinal Maurice & du Prince Thomas. AN. 1641.

XXIII. Réponse du C. d'Avaux & de Salvius. *Lettres imprimées du C. d'Avaux & de Salvius.*

On voit assez le peu de solidité de ces raisonnemens, & les Plénipotentiaires de France & de Suede ne manquerent pas de les réfuter par des écrits publics, où ils exposerent tout ce qui s'étoit passé dans la suite de la négociation, afin qu'on pût juger auquel des deux partis on devoit attribuer le retardement de la paix. Ils y prouvoient invinciblement que Lutzau avoit eu tout le pouvoir nécessaire pour traiter avec eux, & que par conséquent il n'étoit plus libre à l'Empereur de refuser la ratification d'un traité, où d'ailleurs ses intérêts étoient autant ménagés qu'il pouvoit le desirer. Qu'il étoit vrai que le Comte d'Avaux avoit fait plus que ses pouvoirs ne portoient en assignant un

jour pour commencer les conférences
An. 1641. avant que les Impériaux & les Eſpagnols euſſent repréſenté les ſauf-conduits & la ratification qu'on leur demandoit ; mais qu'il étoit ſurprenant que des gens qui avoient juſqu'alors tant vanté leur zele pour la paix, lui fiſſent un crime de l'avoir avancée par cette démarche. Que ce reproche étoit frivole déſormais, puiſque le Roi de France avoit approuvé la conduite de ſon Ambaſſadeur, & avoit déja envoïé la ratification du traité. Qu'ils n'avoient prétendu donner aucune atteinte aux prérogatives de la dignité Impériale ; mais que leurs Maîtres n'étoient pas moins jaloux de leurs droits ; & qu'enfin de quelque maniere que la choſe eût été faite, c'étoit une affaire finie ſur laquelle il n'étoit plus permis de revenir ſans ſe deshonorer aux yeux de toute l'Europe. Qu'ils n'étoient plus les maîtres de faire un nouveau traité, & que quand ils le feroient, ils ne pourroient pas plus compter ſur le nouveau que ſur le précédent. Que le Comte d'Averſberg n'avoit pas plus de pouvoir que n'en avoit eu Lutzau, & que l'Empereur
ſe

se croiroit en droit de désavouer l'un comme l'autre.

AN. 1641.

XXIV. Le Comte d'Aversberg présente une ratification informe.

Les Impériaux répondirent de leur côté à ces écrits; mais leur conduite démentoit leurs discours : & si on avoit été auparavant persuadé que la France ne vouloit pas la paix, on ne le fut pas moins que la Maison d'Autriche en étoit encore plus éloignée. Cependant le jour marqué pour échanger les sauf-conduits & les ratifications de part & d'autre étoit écoulé, & le Comte d'Aversberg, au lieu de présenter la ratification qu'on attendoit, s'étoit contenté d'envoïer au Roi de Danemarck une lettre de l'Empereur, dans laquelle ce Prince exposoit les défauts qu'il trouvoit dans le traité préliminaire, & marquoit les articles qu'il approuvoit, prétendant que cette lettre servît de ratification au traité. Le Roi de Danemarck communiqua la lettre aux Ambassadeurs pour savoir leurs sentimens, & il auroit souhaité qu'ils se fussent contentés de cette espece de ratification. Salvius étoit assez porté à le faire, afin de lever toutes les difficultés, d'autant plus que l'Empereur y parois-

Ibid.

XXV. Salvius consent à l'accepter.

soit accorder aux Couronnes
AN. 1641. principaux points du traité. Mais
Comte d'Avaux avoit un autre p
de conduite à suivre. Content d'av
fait connoître à toute l'Europe l'él
XXVI. Le Comte d'Avaux la refuse. gnement que la Maison d'Autri
avoit pour la paix, & de l'avoir, p
ainsi dire, forcée à faire elle-mê
cet aveu, il ne songeoit plus qu'à
maintenir dans cet avantage, s
avancer la paix plus que la Cour
Pufendorf. l. 14. France ne vouloit. La facilité q
avoit affectée dans la négociation,
donnoit en quelque sorte le droit
tre désormais plus difficile, & le peu
sincérité de la Maison d'Autriche l'a
torisoit à exiger d'elle dans la suite
assurances les plus inviolables. Ains
refusa d'accepter la ratification prét
due que l'Empereur offroit; & p
faire entrer Salvius dans son sentime
il le prit par l'endroit sensible, en lui
présentant qu'il étoit de l'honneur
deux Couronnes de refuser une rati
cation si irréguliere, & qui n'ét
qu'indirecte, pour ne pas céder à l'E
pereur une supériorité qui ne lui c
XXVII. Raisons de son refus. venoit pas.

Tous deux, de concert, firent c

noître au Roi de Danemarck leur résolution. Ils lui firent même remarquer que la lettre de l'Empereur étoit pleine de propositions captieuses & frivoles. Que l'espece de ratification, qu'il offroit, auroit peut-être pû suffire si on n'avoit point écrit les articles du traité; mais que les deux Couronnes s'étant engagées par un traité solemnel, il étoit juste que l'Empereur s'obligeât aussi par une ratification solemnelle. Que cette demande étoit d'autant plus juste, qu'ils avoient plus de sujet de douter de la sincérité de l'Empereur. Que dans la lettre qu'il prétendoit devoir servir de ratification, il promettoit de défendre à ses Généraux d'attaquer Osnabrug, sans faire mention de Munster, comme si les Ambassadeurs François ne devoient pas exiger les mêmes sûretés que ceux de Suede. Qu'il étoit vrai que Munster appartenoit à l'Electeur de Cologne, au lieu qu'Osnabrug avoit été pris par les Suédois; mais qu'après que les Suédois auroient retiré leur garnison d'Osnabrug, comme on en étoit convenu, les deux Villes se trouveroient dans le même cas; Osnabrug

An. 1642

Lettres Latines imprimées des Plénipotentiaires des Alliés.

Pufendorf, l. 14.

devenant sujet de son Evèque, & que par conséquent l'Empereur devoit promettre la même sûreté pour les deux Villes. Que ces termes de la lettre, *après que nos Plénipotentiaires & ceux des autres Rois & Princes seront entrés dans Osnabrug*, étoient suspects, parce qu'il sembloit que l'Empereur ne promît de sûreté aux Plénipotentiaires, qu'après que ses Ambassadeurs seroient entrés dans Osnabrug, & non avant. Qu'en consentant que la garnison Suédoise rentrât dans Osnabrug, en cas que les conférences ne réussissent point, l'Empereur ajoutoit que la même chose se feroit par rapport à Munster; que cette comparaison étoit captieuse, parce qu'aucune garnison ne devant entrer dans Munster, qui avoit sa garnison particuliere, on pourroit en prendre un prétexte de refuser à la garnison Suédoise l'entrée d'Osnabrug. Que quoique l'Empereur promît les sauf-conduits qu'on lui demandoit, il le faisoit d'une maniere si vague, qu'on ne pouvoit pas compter sur sa promesse, & qu'il sembloit même qu'il cherchât un prétexte de les refuser, en demandant un nou-

AN. 1641.

uf-conduit pour le Duc de
e. Qu'au lieu de déterminer AN. 1641.
fixe pour commencer les con-
, il se contentoit de répéter
ırase usée, que le plutôt lui
plus agréable; & enfin qu'a-
›ir autrefois donné pouvoir à
de traiter en son nom & au
Roi d'Espagne, il se conten-
ésent de promettre qu'il écri-
Prince pour l'engager à rec-
s sauf-conduits expédiés aux
Cardinal Infant.
s furent les raisons que les
nbassadeurs alleguerent au Roi
emarck, & leur conduite lui
raisonnable, qu'il ne put pas
rouver, quoiqu'il prévît bien
éloigneroit de plus en plus la
ıgît même pour engager l'Em-
à satisfaire les Alliés; mais ce
ne pouvoit se résoudre à trai-
›onne foi avec les deux Cou-
& songeoit encore à les divi-
dant que le Comte d'Aversf-
ıtestoit en public sur les arti-
traité préliminaire, il faisoit
etement à Salvius qu'il seroit
p plus de l'intérêt de la Suede

AN. 1642.

XXVIII. Nouveaux artifices des Impériaux pour gagner les Suédois.

Pufendorf, *l.* 14.

de faire un traité particulier, que de perdre le tems à ménager un traité commun que les François traverseroient toujours. On écrivoit de Lubeck la même chose à Salvius, & avant l'arrivée du Comte d'Aversberg, on avoit eu soin de dire à Salvius, que ce Ministre venoit pour faire avec lui un traité secret. Il est même vrai-semblable que l'Empereur ne s'obstinoit avec si peu de raison à refuser de satisfaire les Alliés, que dans l'espérance que les Suédois, dégoutés de la longueur des négociations communes, se détermineroient enfin à faire un traité particulier. Lutzau, lui-même, tout disgracié qu'il étoit, voulut aussi, avant que de partir de Hambourg, faire un dernier effort pour les gagner. Il alla voir Salvius, sous prétexte de lui dire adieu; il lui demanda une entrevûe secrete, & l'aïant obtenue, il commença par le remercier du sauf-conduit qu'il lui avoit donné pour retourner à Vienne. Il ajouta qu'il étoit bien malheureux d'avoir encouru la disgrace de son Maître en croïant le servir: qu'il avoit sans doute mal entendu ses ordres, & qu'il n'avoit pas

bien compris les pensées de la Cour ; mais qu'il étoit homme,& sujet à l'erreur. Que Salvius & le Comte d'Avaux étoient beaucoup plus habiles que lui dans l'art de négocier, & qu'il n'étoit pas surprenant qu'ils eussent eu l'avantage. Qu'il avoit ordre de retourner à Vienne ; mais que rien ne pouvoit ralentir le zele qu'il avoit pour procurer la paix à sa patrie & à la Suede. Que s'il vouloit le seconder, il y travailleroit avec plus d'ardeur que jamais. Que les Suédois avoient tort de croire que l'Empereur fût éloigné de la paix. Qu'il n'en paroissoit éloigné que parcequ'il prévoïoit qu'il seroit impossible de la faire par un traité général. Que la France n'avoit en vue que de perpétuer la guerre, & que dans ce dessein elle affectoit de jetter les Négociateurs dans une confusion d'intérêts qu'on ne pourroit jamais débrouiller. Que si la Suede vouloit la paix, elle devoit traiter de ses intérêts particuliers sans se charger de ceux des autres. Après ce grand préambule, Lutzau fit à Salvius un détail de propositions, & Salvius cependant dissimuloit ses sentimens pour

An. 1642.

XXIX. Salvius refuse d'écouter les propositions des Impériaux.

AN. 1642. l'engager à s'expliquer plus ouvertement ; mais enfin après l'avoir longtems écouté, il rompit l'entretien par cette réponse : Qu'il étoit véritablement fâché de son départ, parcequ'il connoissoit son zele pour l'avancement de la paix, & qu'il étoit bien persuadé qu'il ne tenoit pas à lui que l'Empereur ne ratifiât le traité préliminaire ; mais que ce Prince suivoit trop aveuglément les conseils de la Cour de Madrid. Qu'on avoit jusqu'alors accusé la France d'éloigner la paix, & que ce reproche n'étoit pas mal fondé ; mais que le Comte d'Avaux venoit de convaincre le monde entier du contraire, en signant le traité préliminaire, & en offrant la ratification de son Prince. Que les reproches tomboient désormais sur la seule Maison d'Autriche. Que c'étoit à l'Empereur à se justifier, en ratifiant solemnellement un traité qui avoit été conclu dans les formes ordinaires, approuvé par le Roi de Danemarck, & où l'honneur & les intérêts de Sa Majesté Impériale étoient ménagés. Que le refus que l'Empereur faisoit de ratifier un traité si solemnel ne faisoit pa

AN. 1642.

ın plus heureux succès des né·
ıs qu'il proposoit. Que si les
refusoient, dans le traité gé-
es conditions raisonnables,
ınt enfin forcés par tous leurs
: les accepter. Que s'ils s'obs-
à les rejetter, la Suede son-
ɔrs à s'en séparer ; mais qu'el-
uvoit pas le faire avec justice
; circonstances présentes, &
.eux Couronnes étoient réso-
:e garder l'une à l'autre la fidé-
:lles s'étoient promise.

; ces tentatives inutiles du
d'Aversberg, il emploïa encore
Négociateurs pour gagner les
, & entr'autres le Duc de Me-
g Adolfe Frideric. Mais cette
: n'eut pas plus de succès que
:dentes, & les Impériaux, qui
ors avoient compté pour rien
oches qu'on leur faisoit de re-
la paix, dans l'espérance de di-
s Alliés, se virent obligés d'es-
ute la honte d'une telle con-
ans en retirer le fruit qu'ils en
t esperé.

XXX. Le Co d'Avaux

:ndant le Comte d'Avaux, qui
btenu du Roi permission de

AN. 1642. — dispose à partir de Hambourg.

retourner à Paris, n'ayant plus r qui l'arrêtât à Hambourg, se prépa partir. Il chargea M. de Saint Rom du reste de la négociation, qui c sistoit à échanger les sauf-condui & à recevoir la ratification de l'Em reur & du Roi d'Espagne, supp qu'ils se déterminassent enfin à la d ner; & il pria le Roi de Danema de lui prêter un vaisseau pour son tour. Mais quoique ce Prince ne pas douter de l'éloignement que Maison d'Autriche avoit pour la pa il ne désespéroit pas encore du suc de la négociation. Il écrivit à Salv que le Comte d'Aversberg avoit er reçû de Vienne tout ce qu'on av demandé, & qu'il devoit aussi re voir dans peu de jours la ratificat du Roi d'Espagne. Qu'ainsi il prioit de trouver bon qu'il fixât le d'Août * pour l'échange, & le prem de Décembre pour l'ouverture du co grès. Il répondit la même chose Comte d'Avaux, & le pria de diffé son départ.

Lettre du Roi de Danemarck au C. d'Avaux, 13 Août 1642.

* *Vieux style.*

XXXI. Le Roi de Danemarck veut renouer

Cette démarche du Roi de Dan marck fit quelque peine au Comte à Salvius. Ils trouverent mauvais qu

eût assigné les termes de l'échange & du congrès sans les consulter, & sans leur avoir envoïé une copie des sauf-conduits & de la ratification de l'Empereur pour les examiner. Ils crurent même que c'étoit un artifice de l'Empereur, qui n'offroit sa ratification sans offrir en même tems celle du Roi d'Espagne, qu'afin que s'ils refusoient de recevoir l'une sans l'autre, comme il prévoïoit bien qu'ils feroient, il eût occasion de les accuser à son tour de retarder la paix. On verra dans la suite combien cette défiance des deux Ambassadeurs étoit bien fondée. Cependant ils répondirent au Roi de Danemarck qu'ils avoient fait de leur côté tout ce qui dépendoit d'eux pour avancer la paix ; & qu'ils ne pouvoient plus compter sur la parole des Ministres de l'Empereur, après avoir été trompés comme ils l'avoient été, dans un traité aussi solemnel que celui qui avoit été conclu avec Lutzau. Que les deux Couronnes se trouvoient à la fin offensées de ces variations perpétuelles de la Maison d'Autriche, & qu'ils ne vouloient plus s'exposer à devenir le jouet des Ministres Impériaux. Le

AN. 1642. La négociation.

Réponse de C. d'Avaux au Roi de Danemarck, 18 Août 1642.

AN. 1642.

Lettre du Roi de Danemarck, 23. Août.

XXXII. Réponse des Plénipotentiaires de France & de Suede.

Réponse au C. d'Avaux & de Salvius, 30 Août.

Comte d'Avaux, sur-tout protesta qu'il avoit ordre d'exiger & de ne recevoir qu'en même tems la ratification pure & simple de l'Empereur & du Roi d'Espagne, & cependant il differa son voiage de quelques jours en considération du Roi de Danemarck.

Ce Prince écrivit encore aux deux Ambassadeurs pour justifier sa conduite, & excuser en quelque façon celle des Impériaux. Comme les Ambassadeurs s'étoient plaints que le terme proposé pour l'échange des sauf-conduits & des ratifications étoit trop court, il leur proposa de le prolonger, & les pria de lui déclarer positivement s'ils ne consentoient point à l'échange en cas que toutes les pieces fussent en bonne forme. Les Ambassadeurs répondirent, comme ils avoient déja fait, qu'il ne tiendroit pas à eux que l'échange ne se fît au plutôt, pourvu que toutes les pieces fussent en bonne forme; mais qu'il falloit que les Impériaux commençassent par les communiquer, afin qu'on les examinât, & qu'après cela rien n'arrêteroit l'entiere conclusion de cette affaire.

Après cette réponse, le Comte d'Avaux n'espérant aucun succès de ces nouvelles négociations, partit enfin de Hambourg au mois d'Août. Quelque tems auparavant le Roi en lui permettant de retourner en France, lui avoit donné ordre de passer par Cassel pour affermir dans le parti Madame la Landgrave de Hesse, dont la constance paroissoit ébranlée par l'exemple des Ducs de Lunebourg, qui avoient enfin achevé leur traité à Goslar avec l'Empereur. Cette Princesse souhaitoit elle-même de voir & d'entretenir le Comte d'Avaux. Mais comme elle donna alors au Roi de nouvelles assurances de sa fidélité, le Comte ne crut pas devoir retarder son retour. Il envoïa M de Beauregard résider de la part du Roi à la Cour de la Landgrave; ensuite il s'embarqua sur un vaisseau du Roi de Danemarck; & après avoir essuïé une rude tempête, il débarqua en France, & se rendit à Paris pour rendre compte au Roi des affaires d'Allemagne. Si la Cour lui parut applaudir à ses négociations, il ne la trouva pas moins satisfaite des succès de la guerre. L'or-

AN. 1642.

XXXIII. Le Comte d'Avaux part de Hambourg & se rend à Paris.

Lettre de Madame la Landgrave au C. d'Avaux, 24 Août 1642.

dre des tems m'oblige d'en re

An. 1642. dre ici la suite avant que de rac

la fin du traité préliminaire, d'a

plus que ce fut sur-tout aux vict

des Alliés qu'on fut redevable

conclusion de cette grande affaire

XXXIV. Suite de la guerre d'Allemagne. Torstenson succede à Banier.

Hist. du Maréch. de Guebriant, l. 8. c. 13.

Pufendorf, l. 14.

Lotychius rer. Germ. paro. 2 l. 28.

La Suede, toujours feconde en ros, après avoir perdu le Grand G ve, Horn & Banier, avoit e trouvé un Général digne de suc à ces grands hommes. C'étoit tenson qui après s'être fait long attendre à l'armée Suédoise, y a enfin avec un renfort de huit hommes à la fin de l'année 164 premiere démarche qu'il fit, fut d der les dispositions du Comte de briant, pour l'engager, suivant cien projet de Banier, à le suiv Boheme avec les troupes que ce C te commandoit seul dans l'absen Duc de Longueville. Mais outr raisons qui avoient autrefois o Guebriant de s'opposer à un p dessein, il en avoit encore une pressante que toutes les autres, étoit que les deux armées ainsi tes ensemble ne pouvoient pas su ter dans un païs entierement r

Elles portoient la famine par-tout, obligées de décamper chaque jour comme une horde de Tartares pour chercher de quoi vivre; & les soldats, sans esperance de butin, auroient mieux aimé courir le hasard d'une bataille, que de se voir ainsi toujours obligés de lutter contre la misere & la faim. Le Comte n'avoit continué la jonction jusqu'alors que pour sauver l'armée Suédoise, qui depuis la mort de Banier lui fut redevable de sa conservation. Mais les Suédois étant alors en état d'agir par eux-mêmes depuis l'arrivée d'un grand renfort & d'un Chef capable de les commander, les deux Généraux consentirent à se séparer pour tenter la fortune chacun de son côté. Torstenson entra dans la Boheme, & le Comte de Guebriant dans la Westphalie. AN. 1642

XXXV. Exploits du nouveau Général.

Le premier ne tarda pas à se signaler par la prise de plusieurs Places dans la Silésie. Le Duc François Albert de Lawembourg, qui avoit autrefois servi sous le Roi Gustave, & qui commandoit alors les troupes Impériales dans cette Province, entreprit de s'opposer aux progrès de Torsten-

son; mais il fut défait & pris, après
AN. 1642. avoir perdu trois mille hommes, & il mourut peu de tems après de ses blessures. Olmutz en Moravie ouvrit ses portes au vainqueur, & Vienne elle-même prit l'allarme. L'Archiduc Leopold, Guillaume frere de l'Empereur, & Picolomini ramasserent promptement tout ce qu'ils purent de troupes pour s'opposer aux conquètes des Suédois. Ils reprirent Olmutz, & obligerent Torstenson de lever le siege de Brieg; mais ce Général, aïant rétabli son armée diminuée & affoiblie par ses victoires mêmes, reprit bientôt la supériorité.

Ne pouvant pénétrer en Boheme dont les Imperiaux lui fermoient l'entrée, il résolut d'entrer dans la Misnie, & il assiegea Leipsick. Le danger de cette Ville attira bientôt de ce côté-là toute l'armée Impériale, commandée par l'Archiduc Leopold & par Picolomini. Comme les Généraux de part & d'autre vouloient donner bataille, ils en trouverent aisément
XXXVI. l'occasion. L'action se passa auprès de Leipsick dans une campagne que Gustave-Adolphe avoit déja abreuvée

du sang des Impériaux, & que Torstenson ne rendit pas moins célebre par sa victoire. Mais elle pensa couter cher aux Suédois, ou même leur échaper par un accident funeste. Car la bataille aïant commencé par l'artillerie, espece de combat qui ne respecte ni rang, ni dignité, & où la valeur & la force même sont sans défense, un seul boulet de canon tiré du côté des Impériaux emporta par le milieu du corps un des premiers Officiers de l'armée Suédoise, fracassa la cuisse d'un autre, tua le cheval de Torstenson même sous lui, emporta la tête de celui de Charles-Gustave, Comte Palatin, qui monta depuis sur le Trone de Suede, & enfin renversa un Capitaine de cavalerie. Les troupes se mêlerent ensuite avec beaucoup de furie. Les Chefs firent des prodiges de valeur, & le succès fut quelque-tems douteux. Mais enfin la victoire demeura aux Suédois, malgré les efforts que l'Archiduc fit pour rallier & ranimer ses troupes. Les Impériaux perdirent dans cette bataille plus de dix mille hommes tués ou pris avec plusieurs Officiers de marque. L'Ar-

AN. 1642. 2 Novembr

AN. 1642.

chiduc lui-même y courut un grand risque de sa vie & de sa liberté, & les Suédois firent de leur côté une si grande perte, que leur armée ne fut pas en état de poursuivre sa victoire. Torstenson jugea plus à propos de retourner au siege de Leipsick, espérant trouver dans cette Ville de quoi refaire ses troupes. Mais tout victorieux qu'il étoit, il se vit en danger de recevoir un affront devant cette Place, & il auroit probablement été obligé d'en lever le siege sans le secours que le Comte de Guebriant lui amena fort à propos. La Ville se rendit ; & Torstenson, plus sincere que l'Historien de Suede, ne dissimula pas l'obligation qu'il avoit au Comte.

Hist. du Maréch. de Guebriant, ibid.

XXXVII.
Avantages remportés par le Comte de Guebriant.

Hist. du Maréch de Guebriant, l. 7. c. 1. & suiv.

Celui-ci soutenoit toujours de son côté sa réputation & la gloire des armes Françoises avec un égal succès. La qualité de Lieutenant Général dont le Roi l'honora dans ce tems-là, lui donna dans l'armée une nouvelle autorité à laquelle tous les Officiers se soumirent sans peine, par considération pour sa personne & pour son mérite. Leur déférence alla jusqu'à consentir à la suppression du nom de Veima-

riens qu'on donnoit toujours à ces troupes depuis la mort du Duc de Veimar, & changer celui de Directeurs, qui déplaisoit beaucoup à la France en d'autres noms qui étoient ordinaires dans les armées. La France de son côté ménageoit également ces troupes; & c'étoit dans la crainte de les choquer, qu'elle ne donnoit au Comte de Guebriant, que le titre de Lieutenant Général, au lieu de celui de Général en chef, qu'elle laissoit toujours au Duc de Longueville, quoique ce Prince ne fût pas à l'armée.

AN. 1642.

XXXVIII. Bataille de Kenpen.

Dès que le Comte se fut séparé de Torstenson, comme j'ai raconté plus haut, il marcha vers la Westphalie, & après avoir passé le Rhin à Wesel, fortifié des troupes de Hesse que commandoit le Comte d'Eberstein, il trouva bientôt l'occasion d'augmenter la grande réputation qu'il s'étoit déja faite en Allemagne. Le Général Lamboy étoit campé près de Kempen dans l'Electorat de Cologne. Son armée étoit supérieure de trois ou quatre mille hommes, & il sembloit qu'il fût téméraire d'entreprendre de la forcer dans ses retranchemens. Mais

AN. 1642. il étoit également dangereux de prendre tout autre parti, parceque Hasfeld étoit en marche pour joindre Lamboy avec un grand corps de troupes; si cette jonction se faisoit une fois, c'étoit fait de l'armée Françoise en Allemagne : elle auroit été obligée de se retirer devant un ennemi désormais trop puissant, & de lui abandonner tout le Païs. Dans cette extrêmité, le Comte se résolut à l'attaque, & ses troupes se promirent la victoire sous un Général accoutumé à vaincre.

17 Janvier 1642.

L'infanterie Françoise s'approcha des retranchemens des ennemis avec une intrépidité qui les étonna. Elle arracha de ses mains les palissades qui couvroient leur camp. Elle emporta du même effort une digue de douze pieds de haut; elle se rendit ensuite maîtresse du canon des Impériaux, & elle le pointa aussi-tôt contr'eux avec un grand effet. La cavalerie étant en même tems entrée dans le camp ennemi, la victoire acheva de se déclarer pour le Comte de Guebriant par la défaite entiere de la cavalerie Impériale, qui ne put ni secourir son infanterie, ni résister elle-même à tant

de bravoure. Deux mille des ennemis resterent sur le champ de bataille. AN. 1642.
Il en périt presque autant dans la fuite, & cinq mille demeurerent prisonniers avec tous les Officiers Généraux, qui étoient le Général Lamboy, le Général Major Mercy, & le Comte de Laudron, beau-frere de Gallas. Une victoire si complete reçut en France de grands applaudissemens, & fut récompensée du Bâton de Maréchal de France, dont le Comte de Guebriant fut honoré. Elle fut suivie de la conquête de plusieurs Places importantes, & ce fut après ces exploits que le Comte alla secourir Torstenson à Leipsick, comme j'ai déja dit.

XXXIX. Suite de la guerre de Flandre & de Catalogne.

La joie de tant d'heureux succès fit qu'on ne songea presque pas en France à la défaite du Maréchal de Guiche à Honnecour, par Dom Francisco de Mello. Il est vrai que le Général Espagnol ne sut pas profiter de sa victoire, & que cette perte fut encore bientôt réparée par les avantages que les armées Françoises remporterent en Espagne & en Italie. Le Roi fit en personne, pendant quelque, tems le siege de Perpignan qui se rendit peu

AN. 1642. 7 *Octobre.* de tems après le départ de ce Prince. La prise de Salces acheva de soumettre tout le Roussillon; & une bataille peu sanglante, mais dont tout l'honneur resta au Maréchal de la Motte-Houdancourt, rassura la Catalogne contre l'armée d'Espagne commandée par le Marquis de Leganez. Le Maréchal fut récompensé par la Viceroïauté de cette Province; mais le Marquis de Leganez, aussi malheureux ou aussi mal habile en Espagne qu'en Italie, fut puni par la prison.

XL. Suite de la guerre d'Italie.

Les Princes de Savoie, sollicités depuis long-tems de se réunir à la France, & ennuïés d'une guerre qui désoloit leur patrie sans leur procurer aucun avantage solide, songerent enfin à quitter le parti de la Maison d'Autriche. Il fut permis à Maurice d'épouser sa niece, fille aînée de Victor-Amedée, afin de s'assurer à lui ou aux enfans qu'il auroit de ce mariage, la succession au Duché de Savoie, en cas que le jeune Duc Charles vînt à mourir sans enfans. On promit au Prince Thomas de l'aider à conquérir une Principauté dans le Milanez, & la foiblesse de la Monarchie d'Esp-

Accommodement des Princes de Savoie. 14 *Juin.*

e, dans ce tems-là, sembloit rendre
chose aisée. Pendant qu'ils négo- An. 1642.
ient ainsi secretement avec la Fran-
, ils eurent l'adresse de se défaire
la garnison Espagnole qui étoit dans
ice & dans Ivrée. Leur traité avec
Roi de France fut signé le premier
iillet 1642, & on vit presque aussi-
t le Prince Thomas à la tête des
oupes Françoises, avec le Duc de
ongueville, porter la guerre dans le
ilanez, prendre Tortone & faire des
nquêtes sur les Espagnols.

XLI. Les ennemis se flattent d'une révolution en France.

Tant de pertes considérables de-
ient allarmer la Maison d'Autriche
lui faire souhaiter la paix. Les Plé-
potentiaires des Couronnes alliées
oient persuadés que c'étoit le seul
oïen qui pût faire réussir leurs né-
ociations; en effet les Ministres Im-
ériaux paroissoient se rendre plus fa-
les à proportion que les armes de la
laison d'Autriche étoient plus mal-
eureuses; ce qui avoit fait dire au
omte d'Avaux dans une Lettre qu'il
voit écrite au Comte de Guebriant, 25 Fév. 1642.
ue ce Général, par sa belle victoire
e Kempen, avoit plus avancé la paix
ue lui & Salvius par toutes leurs né-

AN. 1642. gociations. Mais, comme je l'a
remarqué, l'espérance dont la M
d'Autriche se flattoit, de quelque
de révolution en France, étoi
jours un obstacle à la paix, & la
du Cardinal de Richelieu, qui f
sur ces entrefaites, la confirma
cette espérance.

XLII. Mort du Cardinal de Richelieu.

Ce Ministre mourut le 4 d
cembre 1642, après avoir fait t
bruit dans le monde pendant di
ans qu'il gouverna sous Louis
Il seroit difficile de se former un
te idée du caractere de ce grand
me sur les portraits qu'on en t
dans les Mémoires & les Histoir
son tems. Il y a peu de Ministre
réunissent de leur vivant tous le
frages. Comme les biens & les
sortent également de leurs main
heureux paient leurs bienfaits
ges flatteurs, & les malheureux s
gent par des satyres outrées. C'e
postérité qu'il appartient de met
sceau à la réputation des homme
lebres. Désinteressée dans son
ment, & ne suivant pour regle q
faits avérés, elle prononce un
irrévocable qui immortalise leu

es ou leurs vertus. C'eſt ainſi que
ıalgré les portraits odieux que des AN. 1642.
uteurs contemporains ont fait du
Cardinal de Richelieu, on admire au- XLIII.
jurd'hui dans lui toutes les qualités Son caractere.
ui concourent à former un grand
Miniſtre, un génie vaſte & ſupérieur
ui ne concevoit que de grands deſ-
eins, des vues profondes qu'on ne
énétroit qu'après l'évenement, un
rand diſcernement dans le choix des
noïens, une fermeté inébranlable
ans l'exécution, une habileté extrê-
ne à écarter ou à ſurmonter les obſ-
acles. Tandis qu'il paroiſſoit appli-
ıué à une ſeule affaire, il donnoit une
gale attention à toutes les autres,
giſſant tout à la fois avec la même
ıvacité dans les diverſes parties de
'Europe. Jamais on ne vit dans tou-
es les Cours tant de négociations,
ant de traités & de mouvemens, &
'étoit lui ſeul qui en étoit l'ame &
e premier mobile. Il ſembloit occupé
out entier hors du Royaume, & on
e retrouvoit tout entier au-dedans.
Ceux qui avoient ſous lui le plus de
art aux affaires, n'étoient que les
xécuteurs de ſes ordres. Tout s'ad-

An. 1642. miniſtroit par ſes avis abſolus comme s'il ſe fût multiplié lui-même pour faire les fonctions de tous les emplois ; & ce qui peut faire connoître l'étendue de ſon génie, tandis qu'il paroiſſoit devôir ſuccomber ſous le poids de tant d'affaires, on le voïoit occupé à lier des intrigues de Cour, & placer ſes créatures, à établir ſa maiſon, à élever des bâtimens : on le voïoit dans les Académies s'entretenir avec les Savans, & ſe prêter à des ſpectacles & à des divertiſſemens publics, comme s'il avoit été libre de toute autre occupation.

Mais rien ne prouve mieux en même tems cette fermeté inébranlable, qui étoit à l'épreuve de tous les obstacles, que la guerre inteſtine qu'il eut à ſoutenir, lorſque les guerres du dehors étoient le plus allumées. Comme ſes vaſtes entrepriſes demandoient des ſecours extraordinaires, il fut obligé de faire de grandes exactions, qui ne ſe font jamais ſans de grands murmures. Ce fut lui qui en donna le premier l'exemple, ſans s'étonner du danger qu'il y avoit de le faire. Les Eccléſiaſtiques ſur-tout ſe plaignoient

aigreur , us texte de zele
: la Religion que guerres d'Al- AN. 1642.
agne mettoient en danger. Les
nds du Roiaume étoient encore
mécontens , jal de cette au-
é absolue qu'il n communiquoit
rsonne , & que le Roi même avoit
oiblesse de respecter. La Cour &
Provinces étoient remplies de ca-
s que la Maison d'Autriche fo-
itoit secretement. Les peuples pri-
quelquefois les armes. Un Prin-
lu Sang parut en campagne à la
d'une armée de rebelles. Le fre-
l'épouse & le favori du Roi in-
uoient dans le Louvre , le Roi lui-
ne étoit sujet à des alternatives de
deur & d'amitié qui devoient faire
nbler un Ministre. Tant d'obstacles
ranlerent cependant jamais sa cons-
ce. Son bonheur renversa les uns ,
habileté écarta les autres , il triom-
de tous ses ennemis au-dedans du
iaume , tandis qu'il faisoit triom-
r la France au-dehors.

Un homme si élevé, par ses grandes
lités au - dessus des autres hom-
s , sembloit devoir être exempt des
blesses humaines ; il ne le fut ce-

pendant pas. Il semble même qu'il
AN. 1642. ait, je ne sai quelle liaison, entre l
grands vices & les grandes qualit
Les hommes médiocres ne sont ord
nairement que médiocrement vicieu
au lieu que dans les grandes ames
vice même n'est presque jamais m
diocre. Le Cardinal de Richelieu n'e
qu'une passion; mais elle fut extr
me : ce fut une ambition démesur
qui ne put être satisfaite que par tou
l'autorité souveraine, & qui n'e
d'autres bornes que le nom & le t
tre de Roi. L'attachement à la pe
sonne de Louis XIII n'étoit pas
voie la plus sûre pour faire fortune
on réussissoit beaucoup mieux en s
dévouant à toutes les volontés du Ca
dinal. On l'accuse d'avoir sacrifié
cette ambition le repos de l'Etat, e
perpétuant la guerre pour perpétue
son autorité; la vie de ses ennemi
dont aucun n'échappa, dit-on, à s
vengeance, & les devoirs les plus jus
tes de la reconnoissance, en persécu
tant une Reine exilée, autrefois s
bienfaitrice. Mais il faut avouer pou
sa justification que l'intérêt de l'Eta
se trouva presque toujours heureuse

t enchaîné à celui de sa fortune
e ses passions. Car la guerre qu'il AN. 1641
etint si long-tems par ambition,
a premiere source de cette gran-
r où la Monarchie Françoise est
enue sous le dernier Regne. L'in-
: du bien public justifia son in-
itude, quelquefois même sa ven-
ice : & si, dans ces occasions, la
on fut le seul motif de sa con-
e, on peut dire qu'il servit sou-
: l'Etat par ses vices mêmes com-
par ses vertus. Ajoutons encore
ques traits pour achever son por-
. Son ambition s'attacha aux plus
ts objets comme aux plus grands.
;nifique dans sa dépense & ses
esses, il vécut dans une splendeur
effaça quelquefois la magnificence
le. Il prodigua les récompenses
lâches courtisans & à de vils adu-
irs ; & dans une si grande supé-
té de vrai mérite, il fut suscepti-
de petites jalousies & de vanité
les talens les plus médiocres. On
it faire montre de son adresse à
ier un cheval, se faire le rival
Poëtes & des Ecrivains de son
, disputer avec eux du bel es-

AN. 1642 prit, décrier leurs ouvrages, & se fi re honneur de ceux d'autrui. Foible ses après tout pardonnables à l'hum nité, & que je ne rapporte que parc qu'elles achevent le portrait de grand homme sans le défigurer, pu qu'elles sont éclipsées par l'éclat d qualités les plus sublimes.

XLIV. Le Cardinal Mazarin lui succede.

Ce fameux Ministre eut le sort tous les grands hommes, qui est d'êt beaucoup regretté après avoir été p aimé. Comme il avoit réuni dans personne les plus grandes Charges Roïaume, sa dépouille devint l'obj de l'ambition de tous les Grands. Pl sieurs aspirerent à remplir sa pla dans le ministere. Mais il sembla r gner encore après sa mort. Il avc dispofé en mourant des principal Charges & des plus importantes Pl ces du Roïaume. Il avoit sur-tout d signé le Cardinal Mazarin pour l succeder dans le ministere, & le Roi qui n'avoit jamais eu la force de s'o poser aux volontés du Cardinal son vivant, le suivit encore après mort. Il ne se fit presqu'aucun cha gement à la Cour, excepté que l' consentit au retour de quelques e

, & il ne s'en fit aucun au-dehors
: Roïaume. AN. 1642

La Maison d'Autriche attendoit ce- XLV.
ndant quelque grande révolution. La Maison d'Autriche néglige les négociations.
e haïssoit extrêmement le Cardinal
Richelieu, parcequ'elle le regar-
it avec raison comme l'unique au-
ir de la guerre, & elle reçut la nou-
le de sa mort avec toute la joie
e peut causer la chûte d'un ennemi
si redouté que haï. Elle ne douta
; même que la France ne deman-
: bientôt la paix; & dans cette es-
'ance, qui étoit encore augmentée
· la mauvaise santé du Roi, l'Em-
'eur parut négliger les négociations
Hambourg, & cessa aussi pendant
elque tems de solliciter les Sué-
s à se séparer de la France. L'oc-
ion devoit cependant lui paroître
s favorable que jamais, & un der-
r effort auroit peut-être réussi dans
certitude où étoient les Suédois
parti que la France prendroit après
nort du Cardinal de Richelieu, &
le du Roi même qu'on croïoit de-
r suivre bientôt son Ministre au
nbeau; mais tel fut l'entêtement de
Maison d'Autriche dans cette né-

gociation, de négliger les occasic
AN. 1642. présentes pour en attendre toujours
meilleures.

Cependant, comme on craignoi
la Cour de France que la mort
Cardinal n'allarmât les Suédois,
Roi donna ordre au Comte d'Ava
d'écrire à la Reine & aux Régens
Suede, pour les assurer que la Fra
continueroit toujours à observer fi
lement les traités, soit pour la gue
soit pour la paix. Les lettres du Co
te eurent tout l'effet qu'on en av
espéré. La Reine & les Régens p
mirent au Roi une fidélité récip
que.

LXVI. Le Cardinal Mazarin suit le plan de son prédécesseur.

Le Cardinal Mazarin, nouveau M
nistre de France, trouva en entr
dans le Ministere un plan tout dre
par son prédécesseur, qu'il se prop
de suivre, & dont nous le verre
exécuter assez heureusement une gr
de partie. Comme les négociations
Hambourg, pour le traité prélimina
étoient une des plus importantes
faires que la France eût alors, ce
aussi une de celles auxquelles il dor
ses premiers soins. Il affecta, com
le Cardinal de Richelieu, beauco

'empressement pour la paix, quoiqu'il souhaitât encore plus que lui la continuation de la guerre.

An. 16

Dès la fin du mois de Septembre 1642, Langeman, qui négocioit à Hambourg pour le Roi de Danemarck, avoit enfin présenté un nouveau modele de ratification. Mais il y trouva encore beaucoup de défauts. L'Empereur y approuvoit seulement *la forme de la convention*, comme s'il n'en approuvoit pas la matiere. Il y assignoit pour l'échange & pour commencer le congrès un terme déja passé depuis long-tems. Il n'y donnoit pas à Lutzau le titre d'Ambassadeur, pour avoir droit de désavouer ce que ce Ministre avoit fait. Il ne le donnoit pas même à Salvius; ce qui ne pouvoit être regardé que comme une marque de mépris, ou une négligence inexcusable. On fit avertir le Comte d'Aversberg qu'il eût soin de faire corriger ces fautes; mais au lieu de le faire, il commença de nouveau à solliciter les Suédois. Il leur représenta par lui-même & par ses émissaires le peu de sûreté qu'il y avoit désormais pour eux à demeurer

XLVI. Les Impériaux présentent une ratification défectueuse.

Pagine l. 14.

XLVII. Ils sollicitent les Suédois d'abandonner la France.

unis avec la France. Que le Cardinal
AN. 1642. de Richelieu, qui avoit été l'auteur de la guerre, étant mort, la France alloit faire sa paix. Que le Cardinal Mazarin étoit étranger, né sujet du Roi d'Espagne & dévoué au Pape. Que déja les François négocioient à Francfort avec les Princes Catholiques d'Allemagne; tandis qu'ils traitoient ailleurs avec le Duc de Baviere. Il leur offrit non-seulement d'honnêtes conditions de paix, mais encore de faire une ligue avec le Roi d'Espagne & la Suede. En même tems, pour fortifier les soupçons qu'on vouloit donner aux Suédois de la fidélité des François, les Impériaux affecterent d'envoïer en France faire aux Ministres diver-
Ibid. l. 15. ses propositions. Un Religieux Dominiquain, envoïé par le Comte de Trautmansdorf, le plus accrédité des Ministres de l'Empereur, présenta au Cardinal Mazarin un écrit qui contenoit en substance qu'il ne tenoit pas à l'Empereur que la paix ne se fît au plutôt. Mais comme, à la fin de son écrit, il jettoit quelques mots d'un traité particulier, on ne manqua pas d'en avertir les Suédois, afin de leur donner

exemple & une leçon de fidélité. — An. 16
tte attention étoit inutile. La prosité des armes des deux Couronnes soit entr'elles le nœud de la plus faite union. Elles sentoient que c'ét à cette union qu'elles étoient revables de tant d'heureux succès, & Suédois, dont les victoires enfloient espérances, commençoient à goûr la maxime des François, qui étoit ne faire la paix que lorsqu'ils seient en état d'en regler les conditions. C'est ce qui les rendit alors inacessibles à toutes les propositions des npériaux, voulant, à l'exemple des rançois, profiter de leur bonne forane.

XIII. L'Emp envoie une rat tion en l forme.

Cette fermeté faisant perdre à Ferinand toute espérance de diviser les Alliés, ce Prince se résolut, ou du moins arut se résoudre à donner enfin aux Couronnes toute la satisfaction qu'eles demandoient. Il envoïa au Come d'Aversberg une nouvelle ratificaion corrigée, par laquelle il approuvoit non-seulement *la forme* du traité, nais le traité même; il donnoit à Salvius le titre de Plénipotentiaire: & omme le jour marqué par le Roi de

Danemarck, pour échanger les ratifi-
AN. 1642. cations & commencer le traité de paix, étoit déja paſſé depuis long-tems, il permettoit au Comte d'Aversberg, par une déclaration expreſſe ajoutée à la ratification, d'en aſſigner un autre de concert avec les Plénipotentiaires des Alliés. Les Négociateurs, de part & d'autre, ſe communiquerent des copies des ratifications & des ſauf-conduits qui devoient être échangés, afin de les examiner. M. de Saint Romain ne trouvant rien à redire ni à la ratification ni aux ſauf-conduits de l'Empereur, témoigna qu'il les agréoit. Mais Salvius diſputa ſur quelques termes de la ratification, qui pouvoient, diſoit-il, fournir à Ferdinand un prétexte d'éluder ſes promeſſes. Ces termes étoient que l'Empereur ratifioit le traité *autant que la nature des choſes lui avoit permis & lui permettoit.* Il trouva encore mauvais que l'Empereur eût fait quelques changemens à la forme des ſauf-conduits, ſans conſulter les Suédois. Cependant, comme ces changemens étoient ſans conſéquence, il acquieſça pour le bien de la paix, & pour ne pas paroître s'oppoſer ſeul à la concluſion de cette affaire.

AN. 1641.

COPIE DE RATIFICATION de l'Empereur pour le Traité préliminaire avec la France.

I. Ratification de l'Empereur.

Agnoscimus & notum facimus tenore præsentium universis : quod cum inter Consiliarium nostrum Imperialem Aulicum Conradum a Lutzaw speciali mandato instructum pro nobis & Serenissimo Hispaniarum Rege Catholico consobrino, affine & fratre nostro charissimo ex una, ac Serenissimi Galliæ Regis Christianissimi Legatum Claudium de Mesmes Comitem d'Avaux ex altera partibus; conventio quo ad præliminaria tractatûs pacis universalis Hamburgi 25 Decembris anni proximè elapsi 1641, *in eum qui sequitur modum, conclusa fuerit.* (ici étoit inséré tout le traité préliminaire tel que je l'ai déja rapporté.) *Nos proinde nihil in nobis desiderari cupientes, quod ad tam salutare pacis negotium pertinere ullo modo possit, præinsertam conventionem per omnia confirmavimus, ratihabuimus & approbavimus, prout vigore præsentium confirmamus, ratihabemus & approbamus; non contra facturi nos ipsi, neque*

ut ab aliis quidquam contra fiat, permis-
AN. 1642. *suri. In cujus rei fidem hasce manu nos-tra subscriptas sigilli nostri Cæsarei im-pressione muniri jussimus. Quæ dabantur in civitate nostra Viennæ die 22 Julii an-no 1642.*

Nous reconnoissons & nous faison[s] savoir à tous que la convention pour le[s] préliminaires du traité de la paix géné-rale entre notre Conseiller Impérial Au-lique Conrard de Lutzau, muni d'u[n] commandement exprès pour Nous & l[e] Sérénissime Roi Catholique d'Espagn[e] notre très cher Cousin, allié & frere d'une part, & Claude de Mesmes, Comt[e] d'Avaux, Ambassadeur du Sérénissim[e] Roi très Chrétien, de l'autre, aïant ét[é] conclue à Hambourg le 25 Décemb[re] de l'année derniere 1641, en la form[e] qui suit (ici étoit inséré le traité pré-liminaire.) *Nous, ne voulant rien lais-ser à desirer de notre part pour tout ce qu[i] peut regarder en quelque façon que c[e] soit la négociation salutaire de la paix, Nous avons la convention ci-dessus in-sérée, en tout confirmé, ratifié & ap-prouvé, & pareillement en vertu de[s] présentes la confirmons, ratifions & ap-*

trouvons, omettant de n'y contrevenir en quoi que ce soit de notre part, & de ne point permettre qu'il y soit contrevenu par d'autres. En foi de quoi nous avons ordonné ces présentes, signées de notre seing, être scellées de notre sceau Impérial. Donné dans notre Ville de Vienne le vingt-deuxieme jour de Juillet l'an 1642. AN. 1642.

L'Empereur devoit donner aux Suédois une ratification toute semblable, & voici la copie de celle que M. de Saint Romain devoit donner pour le Roi de France.

LI. Ratification du Roi de France.

Louis par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, à tous ceux qui ces présentes Lettres verront, Salut: Aiant vu en notre Conseil la Déclaration faite par notre amé & féal Conseiller en nos Conseils, Commandeur de nos Ordres, & notre Ambassadeur Extraordinaire en Allemagne le sieur Comte d'Avaux, le 25 *Décembre* 1641, *sur le traité conclu le même jour, touchant les préparatoires à la paix par l'entremise de notre très cher & très amé bon frere, Cousin, Allié & Confédéré le Roi de Da-*

AN. 1642. *nemarck, entre ledit sieur Comte d'Avaux & les autres Ambassadeurs y dénommés, de laquelle Déclaration la teneur s'ensuit:* (teneur de la Déclaration.) *Savoir faisons que pour le desir que nous avons de voir une bonne paix & tranquillité publique établie dans la Chrétienté, nous avons agréé, approuvé & ratifié, agréons & ratifions par les présentes signées de notre main, ladite déclaration faite par notre Ambassadeur Extraordinaire, voulons observer & exécuter tout ce à quoi il s'est obligé en notre nom par icelle. Car tel est notre plaisir. En témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes. Donné à Valence le 26 de Février 1640, & de notre Regne le trente-deux.*

LOUIS.

Par le Roi, BOUTHILLIER.

LII. Contestation sur la ratification & les sauf-conduits du Roi d'Espagne. *Pufendorf, l. 15.* Tout fut ainsi reglé du côté de l'Empereur. Mais il n'en fut pas de même du Roi d'Espagne. Ce Prince avoit expédié les sauf-conduits en son nom & signés de sa main. Il les avoit envoïés à l'Empereur qui les

lonnés au Comte d'Averſberg,
ne s'agiſſoit plus, pour terminer AN. 1642.
e, que de les remettre à M. de
Romain. Mais les Miniſtres Im-
x, accoutumés à chicaner ſur
au lieu de ces ſauf-conduits, en
nt d'autres ſignés par Dom Fran-
le Mello, Gouverneur des Païs-
puis la mort du Cardinal In-
tandis que dans le traité préli-
e il n'étoit fait mention que du
nal Infant, & non pas de Dom
ſco de Mello. Peut-être que
Saint Romain auroit pardon-
e irrégularité, s'il avoit ignoré
Comte d'Averſberg avoit entre
ains des ſauf-conduits expédiés
n du Roi d'Eſpagne même; mais
e il en étoit bien informé, il fut
ié qu'on refuſât de les lui don-
c il s'obſtina ſi bien à les deman-
qu'il fallut enfin lui donner cette
ction.
te réſolution ne leva pas encore
les difficultés. Parmi les ſauf-
its du Roi d'Eſpagne, il ne s'en
aucun pour le Réſident de Sue-
i devoit demeurer à Munſter.
qu'on fût déja convenu de la

AN. 1642. forme dans laquelle tous les sauf-conduits devoient être conçus, on avoit affecté de leur en donner une nouvelle. On n'y promettoit de sûreté que pour aller & venir aux lieux du congrès sans le promettre également pour le séjour. On ne s'étoit pas donné la peine de les écrire sur du parchemin, selon l'usage, mais sur du simple papier, & on n'y avoit pas même laissé dans le texte assez d'espace en blanc pour y insérer les dates & les noms des Plénipotentiaires. La ratification du traité préliminaire étoit encore plus irréguliere. Elle étoit conçue tout différemment de celle de l'Empereur & du Roi de France, en très peu de mots, sans aucune mention, ni du tems où le traité avoit été conclu, ni des Plénipotentiaires qui l'avoient négocié ; & il sembloit qu'on y regardât ce traité comme une affaire étrangere & de nulle conséquence. Un Médiateur, moins partial que le Roi de Danemarck, se seroit offensé d'une négligence si inexcusable ; c'étoit abuser de sa patience & manquer de considération pour sa personne. Mais ce Prince étoit déterminé à trou-

ver bon tout ce qui venoit de la Maison d'Autriche, aussi chagrin qu'elle-même des succès des Suédois & de leur alliance avec la France.

AN. 164.

Cependant M. de Saint Romain se plaignit, comme il devoit, du procédé du Roi d'Espagne, & c'étoit une belle occasion de traîner la négociation en longueur, suivant l'ancien projet de la Cour de France, si cette Cour avoit toujours été dans les mêmes dispositions; mais il paroît que, depuis la mort du Cardinal de Richelieu, elle chancela pendant quelque tems dans ses premieres résolutions. Le Roi perdoit, avec ses forces & sa santé, l'ardeur que ce Ministre lui avoit inspirée pour continuer la guerre, & il sembla commencer à souhaiter la paix plus que le Cardinal Mazarin n'auroit voulu. Du moins il donna ordre à M. de Saint Romain de ne pas s'obstiner sur de simples formalités, pourvu que le Roi d'Espagne accordât les points essentiels. C'est ce qui abrégea la négociation.

Le Comte d'Aversberg promettoit de représenter une ratification en bonne forme de la part du Roi d'Espagne

& un sauf-conduit pour le Résident de Suede à Munster, ne demandant pour cela que le tems qu'il falloit pour avoir réponse de Madrid : ou du moins il s'engageoit à fournir l'un & l'autre au commencement du congrès.

AN. 1642

LIII.
Le Roi de Danemarck précipite la conclusion du traité.

Aussitôt le Roi de Danemarck, toujours impatient dans sa maniere d'agir, & sollicité sans doute par le Comte d'Aversberg, assigna, sans consulter les Alliés, le 28 d'Avril pour l'échange des sauf-conduits & des ratifications, & le 15 de Mai pour l'ouverture des conférences. Cette précipitation parut étrange dans des gens qui avoient jusques-là formé tant d'obstacles au succès de la négociation. Nouveau sujet de dispute. On se récria contre des termes si courts, qui jettoient les Alliés dans un embarras extrême, & ce fut encore une longue source de contestations & de reproches odieux qu'on se fit de part & d'autre. La chose étoit pardonnable au Comte d'Aversberg, c'étoit un ennemi; mais elle parut inexcusable dans le Roi de Danemarck; qui, comme Médiateur, ne devoit prêter son ministere à la passion d'aucun des par-

tis. Salvius ne put s'empêcher de reprocher en face à Langerman la partialité & la mauvaise conduite de son Maître. Peut-être même les Alliés auroient porté plus loin leur ressentiment, s'ils n'avoient mieux aimé dissimuler pour le bien de la paix. Les Etats de Hollande avoient enfin accepté les sauf-conduits du Roi d'Espagne, & M. de Saint Romain, se conformant aux ordres de la Cour de France, borna toutes ses demandes aux deux points que le Comte d'Aversberg avoit déja promis : premierement, que le Roi d'Espagne donnât sa ratification dans la même forme que l'Empereur & les Couronnes alliées, avec le traité préliminaire à la tête, exprimé tout entier : secondement, qu'il donnât aussi un sauf-conduit pour le Résident de Suede à Munster ; & comme il auroit fallu attendre long-tems les réponses de Madrid, Salvius persuada à M. de Saint Romain de se contenter de la promesse solemnelle que le Comte d'Aversberg lui fit de représenter ces deux pieces au commencement des conférences. Les sauf-conduits furent aussitôt échangés de part & d'autre,

AN. 1642.

LIV. Echange des sauf-conduits & des ratifications.

& Salvius voulut même avoir
AN. 1643. qui étoit destiné aux Ducs de
bourg, quoiqu'il fût devenu i
par le traité que ces Princes av
fait à Goslar avec l'Empereur. L
tifications furent échangées de la
me maniere, & en attendant cel
Roi d'Espagne que le Comte d'A
berg promettoit, M. de Saint
main reçut celle que l'Empereur
envoïée au nom de ce Prince
conséquence du plein pouvoir
en avoit reçu. L'échange étant
faite, l'ouverture des conférences
la paix générale fut fixée au mo
Juillet de la même année 1643,
à-dire, trois mois après l'échang
ne fut pas sans beaucoup de dif
tés de la part du Comte d'Avers
qui vouloit encore abréger ce
pour embarrasser les Alliés, &
bler, s'il étoit possible, le concer
lequel ils agissoient dans toute l
te de ces négociations. Mais Sa
& M. de Saint Romain ne voul
jamais se relâcher sur ce point,
ne falloit pas en effet un moind
pace de tems pour avertir tou
Intéressés de se rendre aux lieu

ongrès, & pour faire les préparatifs
u voïage.

AN. 1643.

LV. Conclusion du traité préliminaire.

Ainsi finit cette pénible & ennuïeu-
e négociation des préliminaires, d'au-
ant plus désagréable aux Négocia-
eurs, que toutes les contestations n'y
urent souvent que des chicanes pué-
iles, & ne roulerent que sur des ter-
nes & des formalités, avec peu de
gloire pour les uns & les autres, par-
eque la gloire des Négociateurs se
nesure ordinairement par les avanta-
es solides qu'ils procurent à leurs
inces. Le Comte d'Aversberg affec-
de faire paroître beaucoup de joie
de satisfaction de la conclusion du
ité : l'Empereur le fit publier dans
armées au son des timbales & des
mpettes. Mais les Alliés eurent plus
sujet de s'en applaudir, puisque
r supériorité leur donnoit droit
spérer de grands avantages dans le
ité de paix. Ils voulurent du moins
témoigner autant de joie que leurs
emis ; ils firent comme eux publier
traité dans leurs armées avec le
me éclat, & cette publication fit
extrême plaisir à tous les peuples,
i crurent enfin toucher au moment

heureux qui devoit mettre f

An. 1643. cruelle guerre qui désoloit tou

rope depuis tant d'années.

LVI. Mort de Louis XIII.

Cette joie fut altérée en Fra la perte qu'on y fit presqu après dans la personne de Loui qui mourut le 14 Mai 1643 : à qui son équité & son amo la justice a fait donner le g surnom de *Juste*. Il donna de ques encore plus éclatantes de té & de sa religion, sur-tout à l dont il soutint les approches a fermeté héroïque & une cc vraiment chrétienne. Ce Pri aussi beaucoup de courage & leur, & sa bonté naturelle r personne chere à ses sujets. pourtant à son Ministre qu'il d que toute la gloire de son reg il l'acheta au prix de toute sc rité, quoi qu'il en fût d'ailleu mement jaloux. Mais puisque tribue communément au M presque toute la gloire du re Louis XIII, s'il se trouve dan gne, quelques taches qui en te l'éclat, c'est aussi au Ministre q les attribuer. Trop complaisa

cet homme impérieux qu'il estimoit beaucoup plus qu'il ne l'aimoit, ce An. 1643.
Prince fit plusieurs actions qu'il ne se seroit jamais permises, s'il avoit eu un Ministre moins passionné. On vit un Prince bon & compatissant accabler ses sujets d'impôts, & exercer sur les coupables toute la rigueur des loix les plus séveres : un fils né tendre & sensible étouffer dans son cœur tous les sentimens que la nature inspire envers une mere. La mort du Cardinal de Richelieu rendit le Prince à lui-même, & lui rendit en même tems toute sa vertu. Mais il n'eut pas le tems d'en faire usage, il mourut dans la quarante-deuxieme année de son âge, & la trente-troisieme, ou, si je l'ose dire, la premiere de son regne. Quelque soin qu'il eût pris de régler la forme du Gouvernement pendant la minorité de Louis XIV, qu'il laissoit sur le Trône à l'âge de quatre ans, la Reine, devenue Régente, ne crut pas devoir suivre exactement les dernieres dispositions du Roi son époux. Elle s'attribua toute l'autorité Roïale, & après avoir donné par nécessité au Cardinal Mazarin toute l'autorité de

premier Ministre, elle la lui c
An. 1643. par estime.

LVII. Le Cardinal Mazarin, premier Ministre sous la Reine Régente.

Ainsi l'on vit encore en Fr
premier Ministre, successeur
dinal de Richelieu, décider
lui de la paix & de la guerre,
ser des charges du Roiaume,
tous les intérêts de l'Etat & g
ner en Roi, avec le nom de
Plusieurs Ecrivains ont fait le p
de ces deux Ministres, & le C
Mazarin y a toujours perdu.
l'autre exécutoit par les ressort
profonde politique, celui-ci le
par la dissimulation, l'artifice
intelligences secretes. Comm
défioit de tout le monde, pe
ne se fioit à lui, & comme il n'
personne il n'eut aucun ami.
Vindicatif que son prédécesseur
moins bienfaisant, presque éga
insensible aux injures & aux se
Avare jusques dans ses libé
Timide & tremblant aux app
d'une disgrace, mais ferme & p
dans la disgrace même, encor
habile à s'en relever, cedant à
pour reprendre plus d'avantage.
me il avoit passé toute sa vie da

négociations, il sçavoit, pour ainsi di-
re, toutes les finesses de l'art. Les dé- An. 1643.
pêches qu'il envoïa aux Plénipoten-
tiaires de France à Munster sont tou-
jours nettes, spécieuses & bien rai-
sonnées. On y sent par-tout ce carac-
tere flatteur, adroit & insinuant qui
gagnoit tous ceux qui ne le connois-
soient pas. On y admire une habileté
extraordinaire, soutenue d'un travail
infatigable à ménager le succès des af-
faires. Il fit paroître dans tout le reste
de sa conduite beaucoup d'adresse,
beaucoup de pénétration & d'étendue
de génie. Il a enfin rendu des services
considérables à l'État & au plus grand
de nos Rois. Un peu plus de noblesse
dans ses sentimens & de droiture dans
sa conduite en auroient fait un second
Richelieu.

LVIII. Salvius veut commencer la négociation de la paix. *Pufendorf. l. 14.*

Ce changement de gouvernement
en France causa quelque inquiétude
aux Suédois. Salvius, toujours suscep-
tible de ces sortes d'allarmes, fut mê-
me sur le point de tout perdre par
une précaution mal entendue. Il s'ima-
gina qu'il rendroit un grand service
à la Suede dans des conjonctures si
douteuses, s'il abregeoit les négocia-

[redacted] tions pour la paix ; & dans ce d
AN. 1643. il proposa de régler par avance à
bourg, avec le Comte d'Aversber
principaux poins du traité de S
en quoi il trouvoit encore un a
ge, qui étoit d'éviter la méd
odieuse du Roi de Danemarck.
Régens de Suede l'avoient cru
deux traités de France & de Sue
seroient ainsi faits indépendam
l'un de l'autre, avec autant de
dice pour la Suede même que p
France, & on auroit vu entre le
nistres des deux Couronnes cette
sintelligence que leurs ennemis
muns tâchoient depuis long-tem
LIX. faire naître. Mais les Régens de
Les Régens de Suede l'en empêchent. de, loin d'approuver la pensée d
vius, lui défendirent expressé
d'entamer aucun point de la nég
tion avant que les François fusse
état de négocier de leur côté. M
les changemens arrivés à la Co
France, ils comptoient encore
sur la constance & la fidélité des
çois, que sur les promesses spéci
des Impériaux, & ils ne pouvoie
se persuader que la France vou
détacher de la Suede dans un

ı cette union étoit plus avantageuse
plus nécessaire que jamais. Ils sa- AN. 1643.
›ient que le Cardinal Mazarin en- Grotii. Epist.
oit absolument dans les vues de son Joan. Salvio,
:édecesseur, & les Ministres de Fran- 30 Maii 1643.
: à Paris donnoient sur cela à Gro-
us des assurances capables de dissiper
:urs inquiétudes.

IX. Bataille Rocroy.

19 Mai.

Les nouveaux succès des armes rançoises contribuerent sur-tout à ıssurer les Suédois, & à affermir les ılliés de la France dans son parti. Dom Francisco de Mello assiégeoit ·ocroy, & ne prétendoit rien moins, près cette importante conquête, que e pénétrer dans le cœur du Roïaume, & de mettre une seconde fois 'aris en danger. Mais l'entreprise deint funeste à la Monarchie d'Espane par la perte de la célebre bataille e Rocroy, qui ruina ces vieilles banes Espagnoles jusqu'alors invincibles, ıns qu'elles aient jamais pu se rétalir. La France fut redevable de cette rande victoire au courage & à la vaeur du Duc d'Enguyen, si connu deuis sous le nom de Prince de Coné, & à qui la Reine Régente avoit onfié le commandement des troupes

en Flandre dans un âge où les autres sont à peine en état d'exécuter les ordres d'un Général. Avec le nom de ce Prince on voit naître dans l'Histoire comme un nouveau jour. Il est par-tout suivi d'un torrent de prospérités dont il semble que tous les succès du regne précédent n'avoient été que l'ombre & le prélude. Ce fut aussi par une si belle victoire que la France vit commencer le regne de Louis le Grand, qui fut ainsi couronné presque dès le berceau, & victorieux aussitôt que couronné. Elle fut regardée comme un heureux augure qui assuroit au jeune Monarque une longue suite de triomphes, & l'évenement a justifié qu'il falloit en effet une époque aussi glorieuse pour marquer le commencement d'un regne qui devoit être un enchaînement de merveilles, & sous lequel la gloire du nom François a été portée jusqu'aux extrêmités du monde. Ce premier exploit du Duc d'Enguyen fut, peu de tems après, suivi de la prise de Thionville : conquête également glorieuse & importante, qui fut le premier fruit de la victoire de Rocroy, & qui fut

AN. 1643.

bientôt suivie de plusieurs autres.

Malgré tant d'avantages, une chose auroit pu rendre la constance des François suspecte aux Suédois, s'ils n'avoient pas été aussi déterminés qu'ils l'etoient alors à rejetter de semblables soupçons. La Reine Régente, aïant écrit à la Reine de Suede pour l'informer de la mort de Louis XIII, son époux, ne faisoit dans sa lettre aucune mention du traité d'alliance entre les deux Couronnes. On étoit pourtant résolu en France d'observer religieusement le traité; mais on auroit été bien aise que la mort du Roi eût pu servir de prétexte pour se décharger, selon les conjonctures, des obligations onéreuses qu'on s'étoit imposées par le traité, comme si ces obligations avoient en effet cessé par la mort du Roi avec qui le traité avoit été fait. Une déclaration ouverte sur cela eut été infiniment dangereuse, & on vouloit seulement laisser entrevoir cette disposition aux Suédois. Grotius, qui étoit toujours à la Cour de France, & qui avoit les yeux ouverts sur la conduite des nouveaux Ministres, s'apperçut de ce manége,

AN. 1643
LXI.
Soupçon des Suéd. dissipés.
Pufendorf, l. 14.

AN. 1643.

& donna auſſitôt l'allarme aux Régens de Suede. Ceux-ci demanderent à la Reine Régente un éclairciſſement, & on ne put pas ſe diſpenſer de les ſatisfaire, pour ne pas perdre dans eux les plus fideles Alliés que la France eût alors. Le dernier traité d'alliance fut confirmé authentiquement de part & d'autre par un nouvel acte, qui fut expédié de la part du Roi de France le 20 Juin, & de la part de la Reine de Suede le 28 Juillet 1643.

LXII. Choix des Plénipotentiaires François pour le traité de Munster.

Tout ſembloit ainſi ſe diſpoſer à commencer bientôt le grand ouvrage du traité de paix; & dans toutes les parties de l'Europe on voïoit déja les Plénipotentiaires des Princes & des Républiques s'avancer vers le lieu du congrès, ou ſe préparer à ſe mettre bientôt en chemin. Du vivant de Louis XIII & du Cardinal de Richelieu, le Cardinal Mazarin avoit été nommé Plénipotentiaire de France avec le Comte d'Avaux; mais comme ſa qualité de premier Miniſtre, après la mort du Cardinal de Richelieu, ne lui permettoit plus de quitter la Cour, M. de Chavigny fut deſtiné à remplir

la place. Celui-ci avoit une parfaite connoissance des affaires étrangeres, beaucoup d'expérience & de capacité. Il ne lui manqua que le suffrage de la Reine Régente, qui n'avoit pas pour lui les mêmes sentimens d'estime & de confiance que le feu Roi; ou plutôt le Cardinal Mazarin ne voulut pas confier le secret de l'Etat à un homme qu'il songeoit à éloigner du ministere, & qu'il éloigna en effet quelque tems après, quoiqu'il lui fût redevable de sa haute fortune. Quelques-uns parurent aussi douter si le Comte d'Avaux seroit emploïé dans cette négociation; & il est vrai-semblable qu'il ne l'auroit pas été, si le Cardinal Mazarin n'avoit appréhendé de donner mauvaise opinion de lui dans le commencement de son ministere, en écartant un homme d'un mérite si reconnu. Lorsque le feu Roi les eut nommés tous deux Plénipotentiaires, le Cardinal en avoit témoigné beaucoup de joie, & peut-être étoit elle alors sincere. Il avoit même chargé une personne attachée au Comte d'Avaux de lui écrire pour l'inviter à *lier avec lui une société de*

An. 1643.

LXIII. Sentiment du Cardinal Mazarin pour le C. d'Avaux.

Epist. Grotii Salvio 10 Junii 1643 & preced.

Lettre de Silhon au Comte d'Avaux, 10 Mai 1640.

frere, & à vivre ensemble dans
An. 1643. *parfaite union.* Mais il avoit chan
sentimens depuis son élevation
dignité de premier Ministre. To
fit alors ombrage. Tous les ge
mérite lui devinrent suspects, &
les envisagea plus que comme a
de rivaux par qui il craignoit
supplanté. Cependant la grande
tation que le Comte s'étoit ac
dans les négociations de Hambo
& la connoissance qu'il avoit d
térêts de l'Empire & des Roïa
du Nord, le rendoient désormai
cessaire pour le traité d'Allemagn
LXIV. Le C. d'Avaux est fait Surintendant des Finances. Reine Mere avoit une estime
culiere pour lui; elle lui en donn
me alors une marque éclatante:
Gazettes de France, 1643 22. *Juin.* pour récompenser les services
avoit rendus à l'Etat, & relever
un nouveau titre, l'emploi de P
potentiaire qu'il devoit exercer à M
ter, elle l'honora d'une des prem
Charges du Roïaume, en le fa
LXIV. M le Comte de Servien est nommé second Plénipotentiaire pour le traité de Munster. Surintendant des Finances conjo
ment avec le Président de Bailleul
Mais, comme un seul Plénip
tiaire ne suffisoit pas pour la mul
de d'affaires qui devoient se trai

Munster, on donna au Comte d'Avaux un second, capable de soutenir *An.* 1645. avec lui le poids de cette importante négociation. Ce fut Abel Servien, Comte de la Roche-des-Aubiers, qui, de Procureur Général au Parlement *Vittorio Siri* de Grenoble, avoit été fait Conseil- *to.5. parte 2.* ler & Sécretaire d'Etat sous le Car- *Ambassa-* dinal de Richelieu. Il avoit appris, sous *deur de Wi-* cet habile Ministre, à manier les plus *quefort sect.* grandes affaires. Il avoit déja négocié *17.* avec succès en Italie, où il avoit été Plénipotentiaire pour le traité de Querasque. Il avoit l'esprit vif & pénétrant; il étoit prompt dans ses résolutions, & ferme jusqu'à l'opiniâtreté. Il écrivoit avec beaucoup de feu & de justesse en François; il n'avoit peut-être pas l'esprit aussi orné que le Comte d'Avaux; mais il avoit le style plus serré & plus fort. Il étoit d'ailleurs naturellement fier & impatient, brusque & rude dans ses manieres. Lorsqu'il alla à la Haye en 1647, faire le traité de garantie, il négocia si *Basnage, an-* durement avec les Etats Généraux, *nales des Pro-* *vinces-Unies* qu'ils lui témoignerent leur mécon- *1645. xxiv.* tentement, en lui refusant le présent ordinaire. Il étoit aussi naturellement

pendant la Reine, soit pour éloi
de la Cour un Prince dont elle
préhendoit l'esprit inquiet, soit
donner plus d'autorité à l'Ambassa
nomma, pour en être Chef, le Du
Longueville, & l'obligea, malgré
répugnances à accepter cet emploi

LXVI. Préparatifs à Munster & à Osnabrug.

Les autres Cours de l'Europe, i
ressées au traité, avoient aussi nor
leurs Plénipotentiaires. La garn
Suédoise, qui étoit dans Osnabr
étoit enfin sortie de la Ville après b
coup de difficultés, & en avoit re
les clefs aux Magistrats. Henri Cra
un des Plénipotentiaires de l'Em
reur pour le congrès d'Osnabru
avoit aussi solemnellement dispen
Ville de Munster du serment de f
lité qu'elle avoit fait à l'Empereu
à l'Electeur de Cologne, & avoi

l'une & l'autre Villes, les plus belles maisons pour loger les Plénipotentiaires avec toute leur suite. On y faisoit de grands préparatifs. Un grand nombre d'étrangers s'y rendoient de toutes parts, attirés par la curiosité ou par l'intérêt, & on s'y attendoit à voir bientôt un spectacle également magnifique & intéressant. An. 1643.

LXVII. Les Plénipotentiaires de l'Empereur se rendent à Munster & à Osnabrug.

L'ouverture des conférences étoit fixée par le traité au mois de Juillet; mais cet article est ordinairement un des plus mal observés. Soit intérêts cachés, soit obstacles non prévus, quelques-uns des Plénipotentiaires trouvent toujours des prétextes pour se rendre plus tard qu'ils n'ont promis, & leur lenteur arrête tous les autres, parceque chacun craint, ou de paroître trop desirer la paix, ou de s'exposer à l'espece de honte qu'il y a à attendre long-tems ceux avec qui l'on doit traiter. Un mois après le terme écoulé, les Plénipotentiaires de l'Empereur se rendirent les premiers de tous aux lieux marqués, voulant, par cette démarche, donner une preuve de leur disposition à la paix, & faire valoir leur zele auprès des Etats de

l'Empire. Mais les autres se presse
AN. 1643. d'autant moins de suivre l'exemple
Impériaux, qu'on savoit que ceu
n'avoient pas encore reçu de Vie
leurs instructions, & qu'on dou
même si l'Empereur n'en envei
pas d'autres à leur place, ou s'il
leur donneroit pas des Adjoints. C
me c'étoit sur-tout aux Médiateu
se rendre les premiers, ceux qu
Roi de Danemarck avoit nom
pour cet emploi se rendirent de l
ne heure à Osnabrug, long-t
avant que l'Ambassadeur de Veni
le Nonce du Pape parussent à Mun

LXVIII. Ils sont suivis des Plénipotentiaires d'Espagne.

Les Plénipotentiaires d'Espagne a
terent aussi beaucoup de diligence
le même principe que les Impéri
Mais il parut bien dans la suite
le Roi d'Espagne ne les avoit fait
tir sitôt que pour imposer aux
ples, & faire croire qu'il souhaite
paix. Car ces prétendus Plénipo
tiaires n'avoient ni pouvoirs ni ins
tions. Leur suite étoit si mal er
dre, & composée de si peu de g
qu'elle faisoit assez juger qu'ils
voient que le nom d'Ambassadeurs
en avoir le caractere.

Les Espagnols avoient sans doute encore une autre vue, qui étoit de donner aux Suédois & aux Alliés de la France de nouvelles défiances des François. Ils faisoient courir le bruit que les articles du traité entre la France & l'Espagne étoient déja arrêtés, & que le congrès de Munster n'étoit qu'une formalité pour rendre l'accord plus solemnel. C'étoit pour confirmer ces bruits qu'ils s'étoient hâtés de se mettre en chemin, & que Dom Diego de Saavedra affecta, en passant par Paris, de demander une conférence aux Ministres. Mais la Reine, qui se défioit du dessein des Espagnols, ne lui donna le tems que d'entendre la Messe aux Chartreux, & l'obligea de partir aussitôt. Les Suédois évitoient, avec le même soin, tout ce qui pouvoit donner à la France le moindre soupçon; car, quelque impatience qu'ils eussent de commencer le traité, & quoique les Impériaux les pressassent de se rendre à Osnabrug, ils ne voulurent pas le faire, pour ne pas donner occasion aux François de croire qu'ils voulussent traiter indépendamment d'eux. Cependant, comme ils

An. 1644.

ſenhan à Oſnabrug, pour excuſe
conduite auprès du Comte d'A
LXIX. Impatience des Danois. berg & des Médiateurs Danois.
raiſons ne furent goûtées ni de
Puſendorf, *l.* 15. ni des autres; & les Danois ſu
s'impatientoient jusqu'à menac
s'en retourner, ſi tous les De
n'étoient arrivés dans quinze
Cette vivacité ſied toujours mal
Médiateurs. Les Suédois, qui ne
froient qu'avec peine la médiati
Danois, les railloient ſur leur
tience, & leur objectoient l'ex
du Comte d'Avaux, qui, dans le
de Stumdorf, avoit travaillé ſix
entiers à obtenir la premiere en
des parties intéreſſées. Si les D
LXX. Médiation de Pologne rejettée. s'étoient retirés, les Polonois au
volontiers pris leur place. Le R
Pologne avoit offert ſa médiatio
elle auroit pu ſuppléer à celle d
de Danemarck. Mais les Danoi
rent enfin le parti d'attendre,

médiation du Roi de Pologne, devenant par-là inutile, & étant pour le moins aussi suspecte aux Suédois que celle de Danemarck, fut rejettée. AN. 1643.

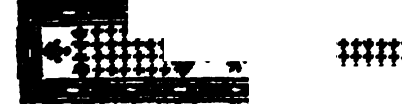
LXXI. Salvius se rend à Osnabrug.

Cependant les Régens de Suede, jugeant qu'il étoit à propos de donner de plus grandes démonstrations de zele pour la paix, ordonnerent à Salvius de se rendre à Osnabrug, & d'y attendre l'arrivée des autres Plénipotentiaires. Par cette démarche ils se mirent à couvert des reproches des Impériaux, sans exposer l'honneur de la nation, parceque le Baron Oxenstiern, fils du Chancelier, nommé premier Plénipotentiaire de Suede ne devoit se rendre au lieu du congrès qu'avec les Plénipotentiaires des autres Princes. Suivant cet ordre, Salvius arriva à Osnabrug au mois de Novembre, & il obéit d'autant plus volontiers, qu'il avoit reçu nouvelle que les Plénipotentiaires de France étoient enfin partis de Paris. Cet avis lui fut encore confirmé par le Baron de Rorté, qui arriva à Osnabrug peu de jours après lui pour y résider de

LXXII. Les François different de se rendre à Munster.

la part de la France, & qui l'aff
An. 1643. que les Ambassadeurs François a
veroient à Munster le premier Janv
de l'année suivante 1644, mais ils
tinrent pas parole, & je vais en r
porter les raisons.

Fin du septiéme Livre.



SOMMAIRE
DU
HUITIEME LIVRE.

I. *DESSEIN de la Cour de France dans le renouvellement d'alliance avec les Provinces-Unies.* II. *Les Plénipotentiaires François se rendent à la Haye avant que d'aller à Munster.* III. *Ils sont arrêtés dans leur route.* IV. *Ils sont mal reçus dans les Etats de la République.* V. *Cérémonial avec le Prince d'Orange.* VI. *Dispositions des Provinces-Unies.* VII. *Politique du Prince d'Orange.* VIII. *Commencement de la négociation.* IX. *Oppositions de sentimens entre la France & la République.* X. *Raisonnement des Etats réfuté.* XI. *Politique du Prince d'Orange.* XII. *Les Plénipotentiaires de France négocient avec hauteur.* XIII. *L'armée Françoise reçoit un échec en Allemagne.* XIV. *Mort du Maréchal de Guebriant.* XV. *Inquiétude de la Cour de France.* XVI. *Les Suédois déclarent la guerre au Roi de Dane-*

marck. XVII. *Cette guerre allarme la* (
de France. XVIII. *Le Comte d'A*
rassure la Cour. XIX. *Prétentions*
Etats. XX. *Ils présentent aux Plé*
tentiaires un Mémoire sur le Cérémo
XXI. *Le Comte d'Avaux élude leu*
mande. XXII. *Les Etats veulent eng*
la France à ne faire qu'une treve. X
Politique du Cardinal Mazarin. X
Réponse des Plénipotentiaires
Etats. XXV. *Obstination des Comm*
res. XXVI. *Injustice de leur pro*
XXVII. *Embarras des Commiss*
XXVIII. *Lenteurs inévitables dan*
délibérations des Républiques. X
Contestations sur les conditions de l
rée de l'alliance après la treve. XXX.
pédient proposé par le Prince d'Or
XXXI. *Rejetté par les Plénipotenti*
XXXII. *Autre expédient proposé p*
Plénipotentiaires. XXXIII. *Injusti*
procédé des Etats. XXXIV. *La R*
blique refuse de déclarer la gue
l'Empereur. XXXV. *La Répub*
veut rapporter tout à ses int
XXXVI. *Contestation sur le Cé*
nial. XXXVII. *Les Etats doutent*
enverront leurs Députés à Mu
XXXVIII. *Raisonnement du Prince*

ange. XXXIX. *Ils proposent divers expédiens.* XL. *Ils consentent à envoïer leurs Députés à Munster.* XLI. *Traité pour la campagne.* XLII. *Les Négociateurs s'aigrissent de part & d'autre.* XLIII. *Contestation sur la forme du traité.* XLIV. *Conclusion du traité.* XLV. *Contestation sur l'ordre de la signature du traité.* XLVI. *Les Commissaires présentent aux Plénipotentiaires un écrit captieux.* XLVII. *Avantages de cette négociation.* XLVIII. *Zele du Comte d'Avaux pour la Religion.* XLIX. *Harangue du Comte d'Avaux aux Etats.* L. *Succès de la Harangue du Comte d'Avaux en faveur des Catholiques.* LI. *Le Comte d'Avaux part pour se rendre à Munster.* LII. *Le Duc de Neubourg entreprend de former une ligue qui est suspecte à la France.* LIII. *L'Electeur de Brandebourg renouvelle ses propositions d'alliance avec la France.* LIV. *Heureux commencemens de la Régence de France.* LV. *La Diete de Francfort refuse à l'Empereur toutes ses demandes.* LVI. *Les Colléges des Princes & des Villes prennent la résolution d'envoïer leurs Députés au traité de la paix générale.* LVII. *L'Empereur veut dissoudre la Diete.* LVIII. *La France emploie sa média-*

tion entre la Suede & le Dane LIX. *Succès de Torstenson dans la de Danemarck.* LX. *Le Prince R prend les armes contre l'Empereu Il traite avec les Alliés.* LXII. *dans la Hongrie.* LXIII. *La Fra promet des secours.* LXIV. *Le Comt vaux arrive à Munster.* LXV. *En Nonce du Pape à Munster.* LXVI *lités mutuelles & cérémonial en divers Plénipotentiaires.* LXVII. *testation sur le cérémonial entre le d'Avaux & l'Ambassadeur de* LXVIII. *La Cour de France se relâ faveur de la République de Venise. Un des Plénipotentiaires Esp meurt à Munster.* LXX. *Prieres pu ordonnées par le Nonce pour l'ou des conférences.* LXXI. *Contestatio le cérémonial, terminées à l'ava des Ambassadeurs François.* LXXI *verture des conférences.*





HISTOIRE
DES GUERRES
ET
DES NÉGOCIATIONS
qui précéderent le Traité de Westphalie.

LIVRE HUITIEME.

AN. 1643.

I. Dessein de la Cour de France dans le renouvellement d'alliance avec les Provinces-Unies.

ON peut regarder le tems d'une né-ciation de paix comme le moment cisif qui regle le sort des vain-eurs & celui des vaincus. Jusques-les conquêtes des uns & les pertes es autres sont indécises. C'est le raité de paix qui les fixe, qui y met e sceau, qui assure aux Princes le ruit de leurs victoires, ou qui les en dépouille pour toujours. Plus la Fran-e avoit fait de conquêtes, plus il lui

étoit difficile de les conserver. Un e
An. 1643. nemi ne consent qu'avec peine à
gner sa ruine, fut-il encore plus a
batu que ne l'étoit alors la Maisi
d'Autriche? Le Cardinal de Richelie
songeant dès le commencement de
guerre à faire une paix avantageus
avoit imaginé, pour y réussir, un moï
qui lui paroissoit infaillible. C'éto
d'engager tous les peuples & les Pri
ces, ennemis de la Maison d'Autrich
à seconder, de tous leurs efforts, les d
mandes de la France dans le traité
paix, comme la France elle-même co
sentoit à soutenir aussi leurs préte
tions. C'étoit-là le ressort qu'il se p
posoit d'emploïer dans la négociati
& c'étoit pour ce dessein que la Fr
ce avoit tant ménagé la Suede,
Hollande & les autres Etats dont
le achetoit si cher l'alliance. Com
le tems étoit venu de faire agir
grand ressort, elle songea à ram
toutes ses forces pour ne pas m
quer son coup, & à s'unir plus étr
ment que jamais avec ses Alliés.
étoit déja sûre de Madame la La
grave de Hesse & des Suédois pa
traités passés, confirmés tout ré

ment depuis la minorité de Louis XIV, & plus que tout le reste, par l'ambition même de la Suede, qui avoit de grandes vues sur la Poméranie, & qui avoit, pour exécuter ces vues, autant de besoin des François, que ceux-ci en avoient des Suédois, pour exécuter les desseins qu'ils avoient sur l'Alsace.

AN. 1643.

II. Les Plénipotentiaires de France se rendent à la Haye avant que d'aller à Munster.

Si la Cour de France comptoit sur les Suédois, elle devoit raisonnablement compter encore plus sur les Etats des Provinces-Unies. Cette nouvelle République étoit redevable à la France de son origine, de ses progrès & de sa conservation. La France n'avoit, pour ainsi dire, qu'à retirer son bras, & les Païs-Bas seroient retombés sous la domination de leurs anciens Maîtres. Le traité d'alliance, renouvellé en 1635, entre Louis XIII, & les Etats, étoit encore un gage de leur fidelité. Cependant, soit qu'on eût quelque sujet de se défier de leur constance, soit qu'on voulût ranimer leur attachement & leur reconnoissance par de nouvelles liaisons, la Reine Régente crut qu'il étoit à propos de renouveller les anciens traités, & les

AN. 1643. Plénipotentiaires nommés pour Munster, eurent ordre de passer par la Haye, & de s'y joindre à M. de la Thuillerie pour y négocier avec la République un renouvellement d'alliance. Un obstacle imprévu les arrêta plusieurs jours à Mézieres.

III. Ils sont arrêtés dans leur route.

Lettre du Roi de Portugal au Comte d'Avaux, 22 Avril 1643.

Le Roi de Portugal, persuadé que le Roi d'Espagne n'accorderoit point de sauf-conduit à ses Plénipotentiaires, avoit pris le parti d'envoïer en France un simple Envoïé, avec ordre de suivre les Ambassadeurs François à Munster, à la faveur de leur sauf-conduit. Cet Envoïé devoit veiller aux intérêts de Portugal, & faire l'office d'Ambassadeur sans en porter le nom ni le caractere. C'étoit Dom Louis Pereira de Castro. Les Catalans, qui vouloient aussi avoir leurs Députés au traité, avoient suivi l'exemple du Roi de Portugal. Mais les Espagnols en aïant été avertis, prétendirent s'opposer au passage des Portugais & des Catalans, & pour cela voulurent obliger le Comte d'Avaux à déclarer les noms & les fonctions de tous ceux qui étoient à sa suite. Douze jours se passerent en contestations entre le

Comte & les Espagnols ; après quoi ceux-ci réparerent en quelque sorte leur faute par les honneurs qu'ils firent rendre aux François sur toutes les autres terres de leur dépendance. AN. 1643.

IV. Ils sont mal reçus dans les Etats de la République.

Les Plénipotentiaires ne furent pas si bien reçus dans quelques Villes des Provinces-Unies, & ce fut peut-être l'effet des déclamations des Prédicans, qui publioient que la paix feroit naître des divisions intestines dans l'Etat. On s'en plaignit au Prince d'Orange & aux Etats, qui donnerent dans la suite de meilleurs ordres.

V. Cérémonial avec le Prince d'Orange.

Les deux Ambassadeurs souhaitoient sur-tout avec passion que le Prince d'Orange Frideric-Henri consentît à rendre à leur caractere ce qui lui étoit dû. Ce Prince avoit reçu de Louis XIII le titre d'*Altesse*, & tous les peuples de l'Europe le lui donnerent ensuite à l'exemple des François. Cette distinction qui ne le rendit gueres plus reconnoissant envers la France, l'avoit rendu plus réservé à l'égard de ses Ambassadeurs. Il ne leur donnoit l'*Excellence* qu'avec peine : titre qui tout nouveau qu'il étoit, étoit devenu le titre distinctif des Ambas-

[An. 1643.] sadeurs des Têtes couronnées. Il se croïoit aussi dispensé d'aller comme autrefois au-devant d'eux. La conjoncture étoit délicate pour les Plénipotentiaires, qui étoient tout à la fois obligés de soutenir leur dignité, & de ménager un Prince, dont l'amitié leur étoit nécessaire. Pour éviter les suites fâcheuses qu'auroient pu avoir des démarches trop précipitées, on mit l'affaire en négociation avant que d'arriver à la Haye. Il fut reglé, de concert avec les Etats & le Prince d'Orange lui-même, que ce Prince iroit au devant des Ambassadeurs, & leur rendroit le lendemain la premiere visite, si sa santé le lui permettoit; sinon qu'il enverroit le Prince Guillaume son fils, les recevoir & les visiter. Le Prince Frederic-Henri se trouva effectivement attaqué de la goutte lorsque les Ambassadeurs arriverent à la Haye. Ce fut le Prince Guillaume qui alla les recevoir à demie-lieue de la Ville avec cinquante carrosses & toute la noblesse du Païs. Il excusa son pere sur son indisposition, & ses excuses furent reçues comme un aveu de l'obligation où le Prince son pere

Lettre des Plénipotentiaires à M. de Brienne, 2[illegible] Novembre 1643.

Lettre de M. Servien à M. de Lyonne, 2[illegible] Janv. 1644.

reconnoissoit être à leur égard. AN. 1643.

Les femmes, plus jalouses de leurs droits, ne purent s'accommoder entr'elles. Après la démarche que le Prince d'Orange venoit de faire, il étoit naturel que la Princesse son épouse fît aussi la premiere visite à Madame de Servien, qui suivoit son mari dans son Ambassade ; mais rien ne put y faire résoudre la Princesse ; l'Ambassadrice se croïant de son côté en droit d'exiger les mêmes honneurs que son mari, comme en effet l'usage l'a voulu de tous tems, refusa constamment de rendre la premiere visite ; de sorte qu'elles ne se virent point pendant tout le tems que Madame de Servien demeura à la Haye.

Ces premières difficultés, que les Plénipotentiaires trouverent à leur arrivée en Hollande, n'étoient rien au prix de celles qu'ils devoient rencontrer dans leur négociation avec les Etats. Il est à propos, pour faire comprendre toute la suite de cette affaire, d'exposer en peu de mots les dispositions où se trouvoit alors la République.

VI. Dispositions de la Répu-

Il y avoit plus de soixante ans que les Provinces-Unies s'étoient soustrai-

AN. 1643. tes à la domination Espagnole, & depuis ce tems-là, les peuples avoient toujours eu les armes à la main pour repousser les efforts continuels que les Rois d'Espagne faisoient pour rentrer en possession d'un si bel appanage. A peine les Provinces eurent-elles goûté les douceurs de la paix & de la liberté pendant une tréve de douze ans, qui fut conclue en 1609, que la guerre recommença avec la même fureur. Elle auroit enfin épuisé la République naissante, sans les puissantes diversions que les Suédois firent en Allemagne, & les assistances continuelles que les Etats reçurent de la France. La République, aidée de ces secours, fut en état, non seulement de se maintenir contre toutes les forces de l'Espagne, mais encore de faire des conquêtes jusques dans le Nouveau Monde. Ces avantages & la crainte des divisions intestines faisoient souhaiter à quelques-uns la continuation de la guerre. Mais comme l'Etat étoit extrêmement accablé, & sur-tout la Province de Hollande, qui avoit contracté des dettes immenses, la plûpart demandoient la fin de la guerre, d'au-

blique des Provinces-Unies. 1579.

tant plus que les conquêtes des François dans les Païs Bas, commençoient à donner de la jalousie à la République. Les sentimens étoient cependant partagés sur la maniere dont il falloit terminer la guerre. Les uns vouloient qu'on s'assurât par un traité de paix solemnel, dont toute l'Europe fût garante, la souveraineté des sept Provinces, & les conquêtes que la République avoit faites sur les Espagnols. Les autres n'espérant pas que le Roi d'Espagne pût jamais se résoudre à abandonner ses droits sur de si belles Provinces, proposoient de faire une tréve semblable à celle qui avoit été faite en 1609, pendant laquelle les Provinces-Unies retiendroient toutes leurs conquêtes, & reprendroient de nouvelles forces pour recommencer la guerre, en cas que le Roi d'Espagne refusât de faire une bonne paix à la fin de la tréve. AN. 1643.

VII. Politique du Prince d'Orange.

Tel étoit sur-tout le sentiment du Prince d'Orange. Les Princes de cette Maison étoient redevables à la guerre de la grande autorité qu'ils avoient acquise dans les Païs-Bas, & ne pouvoient espérer de la conserver qu'à la

faveur de la guerre. Leur valeur & leur habileté les avoient rendus nécessaires, en même tems que leurs victoires les rendoient chers à la République. Mais quelque bien affermie que parût leur puissance dans un Etat qui leur étoit redevable de sa conservation, ils n'ignoroient pas qu'une République se fait un devoir de sacrifier tous les autres devoirs à l'amour de la liberté & de l'indépendance, & ils craignoient avec raison que leurs talens pour la guerre devenant désormais inutiles aux Provinces, les défiances & les soupçons si ordinaires aux peuples Républicains, ne l'emportassent sur tout le mérite de leurs services passés. Cette considération donnoit au Prince Frederic-Henri, de l'éloignement pour la paix; comme il voïoit les Etats déterminés à mettre fin à une guerre qui duroit depuis si long-tems, & qu'il étoit obligé d'avoir beaucoup de condescendance pour eux, comme ils avoient aussi pour lui beaucoup de déference, il prenoit un milieu pour ajuster ses intérêts à ceux de la République. C'étoit de faire une tréve, pendant laquelle il

An. 1643.

ſpéroit que la crainte de voir recommencer la guerre lui feroit conſerver tous ſes avantages. An. 1643.

Il étoit aſſez indifférent à la Cour de France que les Etats fiſſent la paix ou une tréve, pourvu qu'ils ne traitaſſent que de concert avec elle, ſuivant l'ancien projet de ſes Miniſtres; & comme elle n'ignoroit pas que le ſentiment du Prince d'Orange prévaloit dans les Etats, il n'étoit queſtion entre la France & la Hollande, que de regler la maniere dont chacun des deux Etats alliés procéderoit dans ſon traité, la nature & l'étendue des demandes qu'on devoit faire dans la négociation de Munſter, la garantie mutuelle des traités, & les conditions auxquelles on feroit durer l'alliance après la guerre. Tous ces points étoient d'une extrême conſéquence pour la France. C'étoit le ſujet du voïage des Plénipotentiaires à la Haye, & la ſuite fera voir que rien n'étoit plus néceſſaire que cette précaution.

VIII. Commencement de la négociation.

Dans la premiere audience que les Plénipotentiaires eurent des Etats, le Comte d'Avaux, qui portoit la parole, dit en ſubſtance, que le Roi voulant

AN. 1643. donnez à la République une nouvelle marque de sa bienveillance, leur avoit ordonné de passer par la Haye avant que de se rendre à Munster ; qu'ils étoient chargés de s'ouvrir aux Etats de tout ce qui regardoit le traité de paix, & qu'ils avoient lieu d'esperer une confiance réciproque. A ce discours, le Président qui étoit de semaine répondit en termes généraux & respectueux, que quand les intérêts de la République ne seroient pas aussi inséparables qu'ils l'étoient de ceux de la France, la seule reconnoissance obligeroit les Etats à demeurer éternellement unis avec une Couronne dont ils avoient reçu tant de bienfaits ; & comme le Comte avoit demandé que les Etats nommassent des Commissaires pour regler en détail tout ce qu'on jugeroit nécessaire pour le bien commun, le Président ajouta qu'on procéderoit incessamment à l'élection.

Lettre des Plénipotentiaires à M. de Brienne, 7 Décembre 1643.

IX. Opposition de sentimens entre la France & la République.

Quelque impatience que les Ambassadeurs témoignassent de terminer au plutôt la négociation pour faire cesser les murmures des Plénipotentiaires étrangers qui les attendoient à

Munster, l'élection des Commissaires se fit plus tard qu'on ne l'avoit promis. Ce ne fut qu'après plusieurs jours de délai qu'ils furent enfin nommés au nombre de sept, & ils rendirent aussitôt une visite de cérémonie aux Plénipotentiaires, qui jugerent par cette premiere entrevue, que la négociation seroit beaucoup plus épineuse, que la Cour de France ne s'étoit imaginé : car aïant laissé entrevoir aux Commissaires la nature de leurs propopositions, ceux-ci leur firent comprendre que les Etats ne consentiroient jamais à un des articles que la France avoit le plus à cœur, qui étoit, que la République s'obligeât en général à appuïer & à soutenir, dans la négociation de Munster, toutes les propositions de la France, sans les specifier en détail : que les Etats n'approuvoient nullement la résolution où le Roi paroissoit être, de faire à leur exemple une paix *à la Hollandoise*, c'est-à-dire, sans rien restituer.

AN. 1643.

Lettre des mêmes, au même, 14 Déc. 1643.

X. Raisonnement des Etats réfuté.

Ils faisoient sur cela un raisonnement que l'intérêt seul pouvoit leur faire trouver bon. Leur pauvreté, selon eux, les autorisoit à retenir tou-

tes les conquêtes qu'ils avoient faites
An. 1643. dans les Païs-Bas; d'autant plus, ajoutoient ils, que c'étoit-là une réunion, & non pas une nouvelle acquisition : au lieu que la France pouvoit aisément se passer de deux ou trois Villes, ou même restituer des Provinces entieres sans s'affoiblir. Il est bien vrai que la France étoit beaucoup plus puissante que la République; mais on ne croira jamais qu'à proportion qu'un Prince est puissant, il lui soit moins permis d'user de ses droits. La France, disoient les Plénipotentiaires, ne pouvoit-elle pas avec justice se dédommager des dépenses énormes qu'elle avoit faites dans la guerre, & étoit-il juste que ses alliés, en faveur desquels elle les avoit faites, refusassent de contribuer à lui procurer ce dédommagement qu'elle ne cherchoit qu'aux dépens de l'ennemi? Le Roi n'étoit-il pas d'ailleurs en droit de retenir ses conquêtes à titre de réunion, beaucoup plus que les Hollandois, qui certainement, pour ne dire rien de plus, ne pouvoient avoir hors de leurs sept Provinces que des droits chimériques? Ces raisons toutes solides qu'elles de-

voient paroître, faisoient peu d'impression sur les Commissaires, & ils ne répondoient à tout ce que leur disoient les Ambassadeurs que par des gestes négatifs. Leur conduite avoit pour principe une raison plus secrete qu'ils n'avoient garde de découvrir; c'est que les Etats ne vouloient point que le Roi poussât ses conquêtes en Flandre, parcequ'ils redoutoient le voisinage d'un Prince si puissant encore plus que celui des Espagnols.

An. 1643.

XI. Politique du Prince d'Orange.

Lettre des Plénipotentiaires à M. de Brienne, 7 Déc. 1643.

Cependant, tandis que les Commissaires raisonnoient ainsi avec les Ambassadeurs, le Prince d'Orange, qui avoit d'autres vues, tenoit en particulier un langage tout différent, & disoit aux Ambassadeurs qu'il conseilloit au Roi de ne rien restituer. Il étoit persuadé que c'étoit le moïen de faire échouer les négociations de la paix, & c'est ce qu'il prétendoit; ou du moins en engageant la France à faire des propositions de paix qu'on n'accepteroit jamais, il vouloit l'obliger à ne faire qu'une tréve comme la République; soit pour lier plus étroitement les deux Etats, soit parcequ'il craignoit, que si la France faisoit sa

Au même, le 4 Janvier 1644.

paix, son exemple n'engageât la République à faire aussi la sienne.

An. 1643.

XII. Les Plénipotentiaires de France négocient avec hauteur.

Plus les Hollandois s'éloignoient des vues de la France, plus il falloit affecter avec eux de fermeté & de résolution pour les obliger à se rapprocher du moins sur les articles essentiels de la négociation. C'est ce que firent les Ambassadeurs dans les conférences reglées qu'ils eurent avec les Commissaires. La premiere proposition qu'ils leur firent, fut que les Etats s'obligeassent de nouveau à l'observation des traités précedens. C'est une chose ordinaire dans les renouvellemens d'alliance, & qui ne souffre aucune difficulté. Cependant les Commissaires refuserent de l'accepter, sans se mettre même en peine d'adoucir leur refus, en proposant quelque tempérament, ou du moins en alleguant quelques raisons. Ils refuserent de la même maniere de s'obliger à ne pas avancer leur traité avec les Espagnols plus que celui de la France, & offrirent de consentir seulement à ne pas conclure sans elle. Les Plénipotentiaires, chagrins de voir leur négociation arrêtée dans les points les plus aisés, & persua-

Ibidem.

dés que les Hollandois ne se montroient si difficiles que parcequ'ils croïoient, ce qui étoit vrai, que la Cour de France appréhendoit d'en être abandonnée dans la négociation de Munster, crurent devoir parler avec plus de hauteur, & témoigner à leur tour beaucoup d'indifférence. Ils écrivirent à la Reine & aux Ministres qu'ils ne voïoient que ce seul moïen de réduire la République, & qu'il falloit l'emploïer d'autant plus librement, qu'il étoit impossible que les Hollandois s'accordassent avec l'Espagne, vu la constitution de leur Etat, & la haine mutuelle des deux nations. La suite fit voir que cette pensée n'étoit pas vraie, toute vrai-semblable qu'elle étoit. Quoi qu'il en soit, il est certain que les Hollandois paroissoient enorgueillis des avances que la France faisoit pour se les attacher. C'est le vice ordinaire de ceux que la fortune éleve. Il étoit même échappé à quelques indiscrets d'entr'eux, de dire qu'il étoit juste que la France prît la loi des Etats, puisque sans eux les armées ennemies seroient tous les ans aux portes de Paris.

AN. 1643.

AN. 1643.

XIII. L'armée Françoise reçoit un échec en Allemagne.

Histoire du Maréchal de Guebriant, l. 10. c. 1. & 2.

Deux accidens qui arriverent dès le commencement de la négociation, presqu'à la suite l'un de l'autre, ne contribuerent pas peu à augmenter la fierté des Hollandois à proportion de l'inquiétude qu'ils donnerent à la France. Le premier fut un échec considérable que l'armée Françoise reçut en Allemagne. Depuis la bataille de Kempen, le Maréchal de Guebriant, quoique son armée fût beaucoup moins forte que l'armée de Baviere & de Lorraine qu'il avoit en tête, continuoit à faire assez heureusement la guerre en Allemagne. Il avoit contribué à la prise de Thionville, en se rapprochant du Duc d'Enguyen pour soutenir le siege. Il avoit offert la bataille aux ennemis qui l'avoient refusée. Il termina enfin ses exploits par le siege & la prise de Rotweil. Mais cette entreprise fut funeste à la France par la perte de trois régimens que le Général Major Roze laissa enlever auprès de la Place, & encore plus par la mort du Maréchal de Guebriant, qui en visitant les travaux fut blessé d'un boulet au bras droit, & mourut peu de jours après de sa blessure. Ce grand

XIV. Mort du Maréchal de Guebriant.

24 Novembre 1643.

homme avoit eu toute sa vie une grande passion pour la gloire, & n'y avoit jamais aspiré que par le mérite & la vertu. Son habileté, sa valeur & son activité l'éleverent au comble des honneurs militaires; & sa bonté, son désintereßement, sa droiture & sa piété le firent aimer dans un si haut rang. Il sembla que la fortune des armes Françoises en Allemagne, fût attachée à celle de ce grand Général. A-peine fut-il mort, que les Bavarois surprirent son armée à Dutlingen, & la mirent en une entiere déroute. Les François y perdirent plus de six mille hommes, & le reste des troupes fut tellement dissipé, que tout le Pais demeura ouvert aux ennemis, qui reprirent Rotweil.

AN. 1643.

XV. Inquiétude de la Cour de France.

Quelque considérable que fût cette perte, elle étoit moins irréparable que n'eut été la désertion de la Landgrave de Hesse. On craignoit cependant à la Cour que cette Princesse, allarmée du voisinage des ennemis, & incapable de résister seule à toutes leurs forces, ne leur proposât un accommodement qu'ils auroient accepté avec joie. On n'oublia rien pour parer ce coup,

An. 1643. & pour raſſurer les autres Alliés de la France. Le Comte d'Avaux dépêcha, par ordre du Roi, M. de Saint-Romain à Caſſel, pour aſſurer Madame la Landgrave d'un prompt ſecours. Les Miniſtres affecterent de diminuer la perte faite à Dutlingen, & la diſſimulerent même aux Plénipotentiaires à la Haye, comme il paroît par les Relations qu'ils leur en envoïerent, tandis qu'ils travailloient avec ardeur à la réparer. Mais comme il n'étoit pas poſſible de remettre ſi tôt une nouvelle armée ſur pied, les Plénipotentiaires eurent ordre de demander aux Etats quelques ſecours pour Madame la Landgrave. Il n'étoit certainement pas de l'intérêt des Provinces Unies de laiſſer accabler cette Princeſſe; mais il ſuffiſoit que la France parût avoir beſoin des Etats pour les rendre difficiles; rien n'étoit plus déraiſonnable que leur conduite à l'égard de la France : car lorſqu'elle triomphoit, ils alléguoient leur foibleſſe pour en obtenir de nouveaux ſecours; & lorſque la fortune lui devenoit contraire, ils ſe prévaloient du beſoin qu'on avoit d'eux pour exiger de nouveaux avantages.

Lettre de la propre main de la Reine au C. d'Avaux, 5 Février 1644.

An. 1643.

XVI. Les Suédois déclarent la guerre au Roi de Danemarck.

Le second incident dont je dois faire ici mention, inquiéta extrêmement la France par rapport à la Suede, & contribua à lui rendre l'alliance des Hollandois plus nécessaire. Ce fut la déclaration de guerre que les Suédois firent au Roi de Danemarck, lorsque ce Prince s'y attendoit le moins, par l'irruption subite que Torstenson fit dans le Holstein. Il y avoit déja long-tems que les Suédois étoient irrités contre le Roi de Danemarck, qu'ils accusoient de cacher sous le nom de Médiateur tous les sentimens d'un ennemi. Ce Prince, qui les voïoit occupés à la guerre d'Allemagne, craignoit peu leur ressentiment, & sembloit affecter de les moins ménager de jour en jour, jusques-là qu'il fit arrêter plusieurs vaisseaux Suédois qui commerçoient dans le Sund, troublant ainsi le commerce de la Suede, sans se mettre en peine de la satisfaire sur les plaintes qu'elle en fit. Ces hostilités secretes lui attirerent enfin une guerre ouverte. La résolution en fut prise dans une Assemblée générale des Etats de Suede, & tenue fort secrete jusqu'au moment que Torsten-

Pufendorf, l. 15.

son fondit sur le Holstein avec une armée fort délabrée qui s'y refit en peu de tems aux dépens de la Province. Ce fut un des fruits que les Suédois retirerent de cette guerre.

AN. 1643.

XVII. Cette guerre allarme la Cour de France.

Un changement si peu attendu déconcertoit la politique de la Reine & du Cardinal Mazarin, qui craignirent avec raison, que les Suédois ne pouvant résister à deux puissans ennemis à la fois, ne négligeassent la guerre d'Allemagne, ou ne s'accommodassent tout-à-fait avec l'Empereur, pour satisfaire leur ressentiment contre le Roi de Danemarck. Dès la premiere nouvelle que le Comte d'Avaux en avoit reçue à la Haye, il avoit écrit à Salvius, pour s'informer des causes de cette nouvelle guerre & des dispositions de la Suede. Mais Salvius, ne voulant pas apparemment faire croire que cette déclaration fût l'effet d'une résolution préméditée, affecta d'en ignorer les causes, & se contenta d'assurer le Comte que cette nouvelle guerre n'auroit aucune suite fâcheuse pour la cause commune. La Reine & les Ministres de Suede donnerent les mêmes assurances à la Cour de Fran-

AN. 1645.

te. Cependant, comme cette rupture
entre les deux Roïaumes, excluoit dé-
formais la médiation du Roi de Da-
nemarck, les ennemis en prenoient
occasion d'accuser les Alliés de ne
vouloir pas la paix. D'ailleurs quel-
que partial que le Roi de Danemarck
eût paru dans sa médiation, il don-
noit toujours quelque jalousie à l'Em-
pereur, par l'intérêt qu'il prenoit au
rétablissement de l'Electeur Palatin ;
au lieu qu'on l'obligeoit désormais à
se jetter entre les bras de l'Empereur
même, & à joindre ses forces à celles
de la Maison d'Autriche.

Heureusement pour les Alliés, le
Roi de Danemarck ne trouva pas
dans ses Sujets autant d'ardeur qu'il
en avoit pour la guerre. A-peine les
Suédois eurent-ils tourné leurs armes
contre le Danemarck, que les Etats du
Roïaume entrerent en négociation
avec ceux de Suede. Plusieurs Princes
offrirent leur médiation, & entr'au-
tres la Reine-Régente de France, qui
fut même sur le point d'en donner la
commission au Comte d'Avaux, pour
qui on savoit que le Roi de Dane-
marck avoit beaucoup de déférence.

AN. 1643. XVIII. Le C. d'Avaux rassure la Cour.

Le Comte s'offrit à faire encore un fois le voiage du Nord ; mais il n laissa pas, sur la connoissance qu'il avoi des deux Roïaumes, d'assurer l Cardinal Mazarin, que la guerre n seroit pas longue, & qu'elle tourne roit même au profit de la cause com mune, parceque les Suédois n'au roient plus, dans le Roi de Dane marck, un fâcheux Médiateur, & qu leur armée, rétablie aux dépens d l'ennemi, seroit plus en état d'agi l'Eté suivant en Allemagne. L'évene ment justifia ces conjectures, & l Cour de France jugea que la présence du Comte d'Avaux seroit plus utile à la Haye, pour conduire la négociation commencée avec les Etats.

XIX. Prétentions des Etats.

Si l'inquiétude & les embarras de la Cour de France rendoient les Hollandois plus fiers à son égard, leur fierté n'étoit cependant pas le seul motif des difficultés qu'ils faisoient aux Plénipotentiaires. Ceux-ci en découvrirent un autre plus secret & plus intéressant : c'est que la République ne vouloit rien terminer sur les points les plus aisés de la négociation, avant que d'avoir reglé deux articles aux-

els elle étoit beaucoup plus atta-
ée qu'à tout le reste. Le premier AN. 1643.
oit que les Etats prévoïant le peu
fonds qu'ils pourroient faire dans
suite sur l'alliance de la France, si
tte Couronne faisoit absolument sa
ix avec la Maison d'Autriche, vou-
ent l'engager à ne faire qu'une tré-
comme eux. Le second article,
'ils paroissoient avoir encore plus à
eur que le premier, étoit un nou-
au cérémonial pour leurs Députés,
est-à-dire, qu'ils vouloient que la
ance leur accordât les mêmes distinc-
ons qu'elle accordoit aux Ambassa-
urs des Têtes couronnées, & entre-
tres à ceux de Venise, qu'ils citoient
cessamment pour exemple, & avec
squels ils prétendoient que les leurs
evoient aller de pair.

En 1609, après le traité de tréve
le Roi d'Espagne Philippe III trai-
avec les Provinces-Unies comme
ec des Etats libres & souverains,
enri IV, voulant les animer à met-
e la derniere main à leur ouvrage,
ur accorda de nouveaux honneurs.
orsque leurs Députés entrerent au
ouvre, il voulut que ses Gardes se

Mémoire du sieur Godefroy au Cardinal Mazarin, Novembre 1643.

AN. 1643.

miſſent en armes à leur paſſage, & que ſes Ambaſſadeurs chez eux leur donnaſſent la main. La choſe fut exécutée de la ſorte ; mais on n'avoit pas prétendu à la Cour de France, que cet exemple ſervît de regle pour l'avenir, & en effet les choſes changerent ſous le regne de Louis XIII, ſans que les Etats cruſſent devoir s'en offenſer. Depuis ce tems-là ils n'avoient acquis aucun nouveau titre qui leur donnât droit d'exiger de nouveaux honneurs. Mais ils ſouffroient impatiemment ces reſtes de leur ancienne ſervitude, & la conjončture favorable, où ils ſe trouvoient, par le beſoin que la France avoit d'eux, ſembloit leur devoir tenir lieu de titre. Leur importunité ſur ce point fatigua extrêmement la Cour, qui étoit véritablement embaraſſée de leur demande, parcequ'elle n'oſoit les refuſer. Dès le commencement de la négociation ils préſenterent aux Plénipotentiaires un Mémoire qui contenoit les raiſons ſur leſquelles ils fondoient leurs prétentions. Mais le Comte d'Avaux eut l'adreſſe de leur faire agréer qu'il n'y fît pas de réponſe, parcequ'il n'avoit aucun

XX. Ils préſentent aux Plénipotentiaires un Mémoire ſur le cérémonial.

Mémoires des Commiſſaires des Etats, 27 Déc. 1643.

aucun ordre sur cela, & leur persuada de s'adresser directement à la Reine, à laquelle il conseilloit en même tems de ne rien accorder de nouveau aux Etats, à cause des conséquences que cet exemple auroit pour plusieurs Princes de l'Europe. Le Comte ne laissa pas de faire sentir aux Commissaires qu'ils étoient mal fondés dans leur demande, puisqu'étant Ambassadeur à Venise, il avoit refusé le titre d'*Excellence* à celui de cette République, quoiqu'il lui eût accordé la place d'honneur dans les visites qu'il en avoit reçues. Il ajoutoit que la Reine-Régente étoit obligée de transmettre à son fils les droits de la Couronne dans leur entier, comme un dépôt sacré qu'elle avoit reçu en entrant dans la Régence, & qu'elle ne pouvoit par conséquent faire aucun changement à l'ancien usage, puisque les droits honorifiques perdent de leur prix à proportion qu'ils deviennent plus communs. Mais comme cette contestation étoit délicate, le Comte aima mieux, pour s'en décharger, laisser espérer aux Etats d'obtenir plus aisément de la Cour de France ce qu'ils deman-

An. 1643.

XXI.
Le Comte d'Avaux élude leur demande.

Basnage, annales des Provinces-Unies, 1645. XXXV.

doient. La Reine loua l'adresse des Plénipotentiaires, & prit aussi le parti de traîner l'affaire en longueur.

AN. 1643.

XXII. Les Etats veulent engager la France à ne faire qu'une tréve.

La contestation n'étoit gueres moins échauffée sur le premier article dont j'ai fait mention, c'est-à-dire, sur le sujet de la paix ou de la tréve. La République, persuadée que les Espagnols ne lui accorderoient jamais une paix assez avantageuse, & qu'elle n'étoit pas d'ailleurs du bien des Etats, parce qu'une trop grande tranquillité au-dehors y causeroit infailliblement des divisions intestines, étoit toujours déterminée à la tréve, & vouloit y déterminer aussi la France, afin d'obliger ainsi cette Couronne à demeurer attachée à la République, par la crainte ou la nécessité de rentrer en guerre après la tréve.

XXIII. Politique du Cardinal Mazarin.

La France tendoit précisément au même but que les Etats, c'est-à-dire, à la tréve; mais plus artificieuse dans sa politique, elle prenoit pour parvenir à ce terme, un chemin directement opposé à celui des Hollandois. Ceux-ci, agissant avec cette franchise qui leur est naturelle, vouloient demander la tréve pour l'obtenir en

effet : les François, au contraire, vouloient demander la paix pour obtenir An. 1643.
une tréve. C'eſt ici qu'on commence à découvrir le génie artificieux & diſſimulé du Cardinal Mazarin. Il vouloit conſerver à la France toutes ſes conquêtes. Il prévoïoit que les Eſpagnols ne conſentiroient jamais à les lui céder par un traité de paix. Il vouloit donc tâcher d'en conſerver la poſſeſſion, du moins par un traité de tréve ; eſpérant, ſur-tout ſi la tréve étoit un peu longue, que l'Eſpagne, inſenſiblement accoutumée à la perte des domaines qu'on vouloit lui enlever, aimeroit mieux y renoncer à la fin de la tréve, que de recommencer la guerre, d'autant plus que la France auroit eu le tems de ſe fortifier dans ſes nouvelles acquiſitions. Mais il prévoïoit deux grands inconvéniens à propoſer lui-même la tréve. Le premier étoit, que la Maiſon d'Autriche ſe prévaudroit infailliblement de cette propoſition pour ſe déchaîner contre la France, & ſoulever contr'elle, non ſeulement toute l'Allemagne, mais s'il étoit poſſible, l'Europe entiere, ſous prétexte que la France auroit paru ne

vouloit point de paix. Le second, qui
An. 1643. faisoit plus d'impression sur le Cardinal, étoit, que si la France demandoit la premiere une tréve, les Espagnols affecteroient de s'obstiner à la refuser, pour obliger la France à se relâcher sur les conditions. Il crut donc que, pour amener les Espagnols au point qu'il desiroit, il falloit paroître vouloir toute autre chose qu'il ne vouloit en effet : demander constamment la paix pour obtenir une tréve, demander la paix avec la possession de toutes les conquêtes, pour obtenir cette possession du moins par une tréve; car il se flattoit que les Espagnols n'aïant point d'autre moïen de finir une guerre qui les ruinoit, & voïant la France obstinée à demander la paix avec toutes ses conquêtes, feroient les premiers la proposition d'une tréve avec cette condition, & se mettroient ainsi d'eux-mêmes au terme où le Cardinal vouloit les amener. Cette politique qui se développera encore mieux dans l'histoire du traité de Munster, fut dans toutes les négociations comme un principe invariable & le ressort secret de toutes les démarches des Plé-

nipotentiaires François avec les Espagnols. La Cour de France étoit résolue de n'en jamais démordre, & ce point, disoit M. de Brienne, étoit *in deliberatis*.

AN. 1643.

Lettre de M. de Brienne aux Plénipotentiaires, 19 Janv. 1644.

Mais comme tout l'effet de ce ressort caché dépendoit d'une profonde dissimulation, le Cardinal n'en voulut pas même faire la confidence aux Etats ni à aucun de ses Alliés; ce qui donna occasion à de longues & épineuses contestations entre les Plénipotentiaires de France & les Etats, parceque ceux-ci voulant demander directement une tréve, vouloient obliger la France à la demander aussi avec eux. Les mêmes raisonnemens qui faisoient souhaiter au Cardinal une tréve préférablement à la paix, servoient d'armes aux Etats contre les Plénipotentiaires François. La France, disoient-ils, ne pouvoit pas espérer que le Roi d'Espagne consentît jamais à lui abandonner par un traité de paix toutes les conquêtes qu'elle avoit faites sur lui & sur les Alliés: une partie de l'Artois, des Places importantes dans le Luxembourg, dans le Comté de Bourgogne & dans le Hainaut,

Lettre des Plénipotentiaires à la Reine, 25 Déc. 1643.

Car enfin, les Assemblées de W
lie n'avoient été indiquées que
faire la paix, & comme les
croioient en droit de choisir
preferablement à la paix, par
tréve convenoit mieux à leu
rêts, ils devoient aussi laisser à
ce la liberte de choisir la paix
jugeoit qu'elle lui fût plus ava
se que la tréve. Ils nous obj
qu'il n'étoit pas juste que la
fit la paix sans eux ; mais c'
leur choix qu'ils refusoient de l
& leur pretention étoit d'autar
raisonnable, qu'on ne pouvoi
tisfaire sur cela sans offenser
tres Alliés qui vouloient la
non pas une tréve. Ils préte
que si la France faisoit la paix
qu'ils ne feroient qu'une tré

Lettre des Plénipotentiaires à la Reine, 23 Déc. 1643.

e poids de la guerre, au lieu qu'a-
rès la fin de leur tréve, ils en demeu- AN. 1645.
eroient seuls chargés. Si cela étoit
rai, repliquoient les Plénipotentiai-
es, ils ne devoient l'imputer qu'à eux
euls, puisque ce ne seroit qu'un effet de
eur choix. Pouvoient-ils raisonnablement exiger que la France sacrifiât ses intérêts à ceux de la République? D'ailleurs la condition des Etats ne devoit pas être plus mauvaise après la fin de leur tréve, qu'elle ne l'avoit été avant que la France eût pris les armes, puisque la France, quoiqu'en paix, pourroit comme autrefois leur donner des assistances d'argent proportionnées à leurs besoins.

XXVII. Embarras des Commissaires. Ibid.

Les Commissaires n'aïant rien à repliquer à cette réponse qu'ils n'attendoient point, se regarderent quelque tems les uns les autres comme des gens étonnés. Ils conférerent ensemble à diverses reprises, & enfin M. Paw, l'un d'entr'eux, prenant la parole pour les autres, demanda aux Plénipotentiaires quelle assistance la France prometroit à la République pour continuer la guerre après la tréve expirée. Le Comte d'Avaux répondit sans

hesiter que la France leur offroit dou-
AN. 1643. ze cens mille livres & toute autre sorte de secours qu'elle pourroit leur donner sans contrevenir à son traité de paix. Cette offre ne parut pas les satisfaire. *Seroit-il juste*, reprit le Comte, *que la France refusât une paix avantageuse si les ennemis la lui offroient?* Ils avouoient que non. *Seroit-il juste*, ajoutoit-il, *que la paix de la France ne durât pas plus long-tems que votre tréve, afin que nous rentrassions en guerre en même tems?* Ils avouoient encore que non, & cependant ne convenoient de rien, de sorte que tout le succès de cette conférence, qui fut une des plus vives, fut que les Commissaires demanderent du tems pour faire leur rapport à l'Assemblée des Etats, afin de recevoir leurs ordres sur une matiere si importante.

XXVIII. Lenteur inévitable dans les délibérations des Républiques.

Ces sortes de formalités qui sont inévitables dans les Républiques, emportoient un tems considérable & faisoient languir la négociation. Les Plénipotentiaires se consoloient par l'espérance du succès, & en effet leur fermeté fit comprendre aux Etats qu'il ne leur seroit gueres possible de faire

changer de résolution à la France, comme ils s'en étoient d'abord flattés un peu trop legerement. Mais ce point-là gagné par les Plénipotentiaires, il en restoit un autre dont ils prévoyoient que la discussion ne seroit gueres moins épineuse. C'étoit de regler les conditions auxquelles les deux Etats continueroient leur alliance après le traité de Munster. La maniere dont les Commissaires avoient reçû l'offre de douze cens mille livres dans la derniere conférence, faisoit craindre beaucoup de difficultés sur cet article, & il fut en effet si longtems débatu, qu'on fut quelquefois sur le point de rompre la négociation.

AN. 1643.

XXIX. Contestation sur les conditions de la durée de l'alliance après la tréve.

On convenoit assez de part & d'autre de ce qu'on seroit obligé de faire si les deux Etats faisoient la tréve, ou si tous deux faisoient la paix. Mais il s'agissoit d'un troisieme cas sur lequel rouloit toute la contestation. Il falloit régler les obligations réciproques des deux Etats; en cas que la France fît la paix, comme elle disoit, & que la République ne fît qu'une tréve. Outre les sommes d'argent que les Etats

AN. 1644. demandoient à la France pour soutenir la guerre après la fin de la tréve, ils exigeoient encore que si le Roi d'Espagne refusoit de continuer la tréve avec les Etats, la France s'obligeât à rompre le traité de paix qu'elle auroit fait avec lui, & à reprendre les armes contre l'Espagne. Les Plénipotentiaires rejetterent, comme ils devoient, une telle proposition qui faisoit dépendre le repos & la tranquillité du Roïaume du caprice ou des intérêts de la République, & qui auroit rendu le traité de paix avec l'Espagne absolument inutile, ou même pernicieux à la France, puisque pour obtenir la paix elle auroit sans doute plus cedé de ses prétentions que pour obtenir une simple tréve.

Lettre des Plénipotentiaires à M. de Brienne, 12 Janvier 1643.

XXX. Expédient proposé par le Prince d'Orange.

Le Prince d'Orange sentant toute l'injustice de cette proposition voulut la modifier, & proposa que si le Roi Catholique offroit de continuer la tréve & que les Etats la refusassent, la France demeureroit dégagée de ses obligations envers la République, mais que si c'étoit le Roi d'Espagne seul qui refusât de continuer la tréve, la France seroit obligée de reprendre

Les mêmes, au même, 4 Janv. 1644.

:s armes pour l'y contraindre, & pour artager avec la République les frais e la guerre. Comme cet expédient toit de l'invention du Prince d'Orane, il insista beaucoup pour le faire ccepter. Mais les Plénipotentiaires le efuserent constamment, parce qu'un el engagement asservissoit encore la 'rance à la République, au lieu que a France vouloit se mettre en pleine iberté. Ce ne fut pourtant pas là la aison qu'ils apporterent de leur re-us ; car elle auroit donné de l'om-orage aux Etats. Ils se contenterent le répondre, qu'on accuseroit la Fran-:e de mauvaise foi, si après avoir so-emnellement juré la paix avec l'Espa-gne, on la voïoit rentrer en guerre :ans aucun intérêt personnel, & par e seul motif d'assister la République. Le Prince d'Orange avoit prévû cette lifficulté, & répartit que la France ouvoit éviter aisément cet inconvé-nient, en déclarant par avance aux Espagnols l'engagement qu'elle auroit oris avec les Etats. Expédient frivole ; :ar par-là le traité avec l'Espagne 'auroit eu que le nom de paix, puis-que les François se seroient obligés à

AN. 1644.

XXXI. Rejetté par les Plénipotentiaires.

AN. 1644. le rompre au gré des Hollandois ; au lieu que la tréve des Etats auroit été effectivement un traité de paix, puisque les François se seroient engagés à en procurer la continuation. Comme il est d'ailleurs impossible d'obtenir dans un traité de paix, qui est censé devoir durer toujours, tout ce qu'on obtient dans un traité de tréve qui ne dure que quelques années, la France auroit perdu à son traité, tandis que les Etats seuls auroient gagné au leur. En un mot, c'étoit vouloir que la France fît un traité de paix où elle eût tous les désavantages de la paix & de la tréve, tandis qu'ils vouloient faire un traité de tréve où ils eussent tous les avantages de la tréve & de la paix.

XXXII. Autre expédient proposé par les Plénipotentiaires.

Lettre des Plénipotentiaires à M. de Brienne, 26 Janvier 1644.

Ces raisons étoient si pressantes, que les Commissaires n'eurent rien à repliquer. Mais comme les Plénipotentiaires prévoïoient que les Etats ne consentiroient jamais à laisser la France se décharger ainsi des engagemens qu'elle avoit pris avec eux, ils proposerent de ne faire dans le traité aucune mention de cet article, & d'en renvoïer la discussion au tems où le cas arriveroit. Cette proposition étoit

d'autant plus raisonnable, que rien n'étoit en effet plus incertain ni plus contraire aux desseins de la France que le cas sur lequel on contestoit; car ni la France, ni la République, ne pouvoient se répondre du succès de la négociation de Munster, & il n'étoit pas impossible que la situation des affaires obligeât dans la suite ces deux Puissances à faire tout le contraire de ce qu'elles prétendoient alors. Cependant la proposition de passer cet article sous silence, bien loin d'être acceptée des Etats, leur donna de l'ombrage, comme si l'on n'avoit cherché qu'à éluder l'obligation de continuer l'alliance. Ils insisterent pour le faire regler, quoique les Plénipotentiaires leur déclarassent qu'ils n'avoient aucun pouvoir pour cela; & ce ne fut qu'après bien des contestations qu'ils consentirent dans la suite à l'omettre dans le traité.

An. 1644.

XXXIII. Injustice du procédé des Etats.

Lettre des Plénipotentiaires à la Reine, 23 Déc. 1643.

Les Hollandois sentoient parfaitement le prix de l'obligation que la France avoit contractée de ne faire ni paix ni tréve que de leur consentement, & en cas qu'ils se déterminassent à rendre sa liberté à la France,

AN. 1644. il étoient résolus de la lui vendre bien cher. L'offre de douze cens mille livres pour continuer la guerre après la tréve expirée ne les satisfaisoit point. Le Prince d'Orange prétendoit que cette somme seroit en effet peu proportionnée aux besoins de la République lorsqu'elle soutiendroit seule tout le poids de la guerre, puisque la France, dans un tems où elle en partageoit avec elle tous les frais, ne laissoit pas de lui païer la même somme. C'étoit-là tourner contre la France ses propres bienfaits, & lui faire une obligation de ce qui étoit un pur effet de sa libéralité; d'autant plus que par les traités de 1634 & 1635, les Etats s'étoient engagés, en cas de rupture entre la France & l'Espagne, à ne point exiger le paiement des deux millions de livres qui leur étoient promis par le traité de 1634. Le Comte d'Avaux se relâcha dans la suite, jusqu'à demander à la Reine la permission d'offrir deux millions tous les ans, pendant tout le tems que dureroit la guerre, après la fin de la tréve, & la Reine le lui permit; mais comme cet article étoit une suite de

Lettre du C. d'Avaux au Cardinal Mazarin sans date.

e troisieme cas dont j'ai parlé, & lont on étoit convenu de ne faire ucune mention dans le traité ; on onvint aussi de passer celui-ci sous silence.

An. 1644.

XXXIV. La République refuse de déclarer la guerre à l'Empereur.

Cependant les Plénipotentiaires aïoient exactement à la République, es subsides qu'on lui devoit par les raités passés, & leur laissoient le hoix des entreprises de la guerre pour la campagne suivante, afin de gagner les Etats par cette complaisance, & de les rendre plus faciles sur les autres points de la négociation où il y avoit encore bien des difficultés à surmonter. On avoit prétendu dans le traité de 1635, obliger les Etats à rompre avec l'Empereur, lorsque la France romproit elle-même avec ce Prince. L'obligation étoit clairement exprimée. Néanmoins les Etats en avoient si peu compris la force, ou avoient tellement affecté de l'ignorer, qu'en 1636, lorsque Gallas entra en Bourgogne à la tête d'une armée Impériale, les Provinces-Unies refuserent de déclarer la guerre à l'Empereur. La Cour de France souhaitoit cependant l'y engager la République, moins faut

cet article, autant la Répul
étoit éloignée. Sa vivacité su
étoit telle que les Plénipo
crurent qu'il seroit danger
faire ouvertement la propo
Etats. Les Commissaires eu
en paroissoient effarouchés.
d'ailleurs probable, que qua
publique se fut engagée à l
tion de cet article, elle ne
mieux exécutée dans la suit
n'avoit déja fait. Ainsi on pri
de se contenter d'une oblig
nérale, par laquelle les Etats
troient d'exécuter les article
& x du traité de 1635. En
Commissaires ne voulurent
consentir que ces articles fu
primés tout au long dans l
comme s'ils avoient craint

Lettre des Plénipotentiaires à M de Brienne, 12 Janvier 1644.

Lettre des mêmes au même, 2 Janvier 1644.

Lettre des mêmes à la Reine, 19 Janv. 1644.

l'observation entiere des traités précédens; & s'ils avoient agi de bonne foi, c'étoit, ce semble, une obligation suffisante pour l'exécution de l'article contesté; mais il leur plaisoit d'interpréter ces obligations en un sens tout contraire; & en se dispensant de les exécuter, ils se croïoient quittes pour dire que ce n'étoit pas l'intention de leurs Provinces. AN. 1644.

XXXV. La République veut rapporter tout à ses intérêts.

Les Hollandois prétendoient ainsi réduire tous leurs démêlés & tous leurs intérêts aux seuls Païs Bas. Par cette même raison, quoiqu'ils se fussent déja engagés à reprendre les armes pour défendre toutes nos conquêtes, si l'Empereur, le Roi d'Espagne, ou quelqu'autre Prince que ce fût, renouvelloit la guerre après la paix; ils soutenoient que cette obligation ne regardoit que les conquêtes que la France avoit faites en Flandre, sans aucun rapport aux autres, telles qu'étoient Brisack, Perpignan, Pignerol, & généralement tout ce qui étoit hors des Païs-Bas. Envain les Plénipotentiaires leur objectoient que l'obligation étoit générale, & s'étendoit par conséquent à tous les autres lieux. Ils

Il y eut encore plusieurs ces sur les articles dont je parler, & sur la correspond... ... avec laquelle les deux ... voient traiter à Munster. En beaucoup d'autres contestati... seroit inutile de rapporter, nipotentiaires dresserent un traité à peu-près conforme ... les qu'on s'étoit données de d'autre, & le remirent entre des Comissaires pour en f... rapport aux Etats. Les Com... vaux & de Servien, les voian... peu de jours après *les mains ... papiers*, & s'imaginant qu'i... toient les articles du traité fort surpris de ne leur voir mains que des Lettres de di... bassadeurs à Constantinople.

1644.

l. Les Commissaires s'emporterent qu'à menacer de ne point aller à inster, & de traiter à Bois-le-Duc à la Haye, comme ils jugeroient propos. Les Plénipotentiaires réndirent sur le même ton, & leur meté qui étoit augmentée par leur igrin, étonna les Commissaires. On radoucit, mais inutilement; & si on quitta sans aigreur, ce fut aussi sans oir rien conclu.

XXXVII. Les Etats doutent s'ils enverront leurs Députés à Munster.

Pufendorf, l. 15.

Cette matiere étoit une source peruelle de contestations dangereuses i traversoient la négociation, quele soin que prissent les Plénipotenires de les écarter. Les Hollandois venoient de jour en jour plus vifs ce sujet, à mesure que le terme du ngrès de Munster approchoit, ne ulant pas que leurs Députés y paissent autrement que comme des nbassadeurs d'une République souraine, égaux à ceux des autres Souains. Les offres que les Espagnols r faisoient de traiter à la Haye, ntribuoient encore à les dégouter l'Assemblée de Munster. Ils s'imaoient qu'il seroit extrêmement gloux à leur République de traiter ainsi

dans ses propres Etats, & qu'
pourroit plus aisément donner
à ses ennemis. Le Prince d'O
prétendoit même que c'étoit l'i
de la France, & conseilloit au
nipotentiaires d'y consentir. Sa r
étoit, que les sept Députés des
vinces étant à Munster, éloign
leurs Supérieurs, se laisseroient i
liblement corrompre par les ca
& l'argent des Espagnols; & co
tiroient sans peine à abandonn
France : au lieu que la négociatio
roit beaucoup plus difficile à la H
où la diversité de Religion & l
pathie des deux nations rendoie
Espagnols odieux. L'évenemen
vérifia que trop le raisonneme
cet habile Prince; mais la France
ne prévoïoit pas ce qui devoit
ver, se persuada que le conseil de
deric étoit dicté par l'intérêt
avoit à faire durer la guerre, & s
gina que cette proposition ruin
fondement de sa politique. C'éto
partie pour s'opposer à l'exécutio
ce dessein qu'elle avoit envoïé ses
nipotentiaires en Hollande. Rie
effet ne paroissoit plus propre à

AN. 1644.
XXXVII. Raisonnement du prince d'Orange.
Ibid.

les Alliés que de diviser leurs né- AN. 1644.
iations. Il étoit difficile de conser-
dans des lieux éloignés cette par-
e correspondance que la France
ardoit comme le grand mobile de
négociation ; & il étoit naturel de
ire que les Députés des Etats trai-
oient avec plus de concert lorsqu'ils
seroient sous les yeux mêmes des
nipotentiaires de France. Si ce rai-
nement n'étoit pas vrai, il étoit
moins vrai-semblable, & il faut
utant moins le condamner, qu'il
assez probable que les Espagnols
oient également gagné les Etats à
Haye, comme ils gagnerent les
putés à Munster. Quoi qu'il en soit,
Plénipotentiaires ne voulurent ja-
is consentir que la République trai-
à la Haye, & les Etats, qui n'é-
ent pas d'ailleurs bien assurés de la
position des Espagnols, leur accor-
ent cet article.

XXXIX. Ils proposent divers expédiens.

Lettre des Plénipotentiaires à la Reine, 19 Janv. 1644.

Cependant la crainte de recevoir
affront dans la personne de leurs
putés, leur fit chercher des expé-
ns pour éviter les disputes. Ils
poserent de traiter à Munster par
simple Secretaire qui recevroit

continuellement ses ordres des Et
AN. 1644. ou d'envoïer des Députés en
tiers, au lieu de les envoïer à M
ter. Le premier expédient déplut
trêmement à la Cour de France &
Plénipotentiaires, parce qu'une t
maniere de traiter devoit être inc
mode, longue & toujours incertai
Le second ne paroissoit pas impr
cable, & les Plénipotentiaires se
roient résolus à l'accepter, pou
que la République eût envoïé ses
putés dans quelque Ville de Frise,
quelqu'autre Ville peu éloignée
Munster, comme Vesel, afin de f
liter la correspondance des Dép
avec les Plénipotentiaires Franç
Mais sur ce second expédient mêm
les Etats faisoient encore une diffic
qui le rendoit inutile; car ils re
soient de donner plein-pouvoir à le
Députés, sous prétexte que cela ét
contraire à la forme de leur gouv
nement, & ils promettoient seu
ment de l'envoïer pour les occasi
importantes. Toutes ces disputes ab
tirent enfin à ce que les Etats c
sentirent à envoïer leurs Député
Munster pour y traiter avec plein-p
vo

XI. Ils consentent à envoïer leurs Députés à Munster.

voir, pourvu que ce fût en maison tierce; & les Plenipotentiaires accepterent aussi ce parti, pourvu que les Députés leur rendissent la premiere visite, & n'exigeassent pas l'*Excellence*.

AN. 1644.

Lettre des Plénipotentiaires à M. de Brienne, 8 Mars 1644.

XLI. Traité pour la campagne.

Outre le traité du renouvellement d'alliance, que les Plénipotentiaires négocioient à la Haye, ils étoient encore chargés d'en faire un autre pour regler les opérations de la campagne. C'étoit encore une autre source de démêlés avec les Etats, qui vouloient, en conséquence de ce traité, une augmentation de subsides, & que le traité fût pour plusieurs années. La France refusa l'un & l'autre. Le premier, parceque l'état de ses affaires ne le lui permettoit pas, & le second, parcequ'il ne convenoit pas de traiter pour plusieurs années de guerre, lorsqu'on étoit sur le point de faire la paix.

Lettre des Plénipotentiaires à M. de Brienne, 1 Mars 1644.

XLII. Les Négociateurs s'aigrissent de part & d'autre.

Ce refus n'empêcha pas les Etats de faire encore de nouvelles demandes, qui furent pareillement rejettées. Les esprits s'aigrirent plus que jamais. Les Commissaires se retirerent mal satisfaits, & les Plenipotentiaires, qui

An. 1644.

Lettre des Plénipotentiaires au Card. Mazarin, le 21 Février 1644.

Lettre des mêmes au même, le 1 Mars 1644.

malgré les ordres réiterés qu'ils recevoient de partir incessamment pour Munster, avoient pris patience jusques-là, dans l'espérance de terminer bientôt leur négociation, se résolurent enfin à demander leur audience de congé. C'étoit un dernier ressort qu'ils voulurent emploïer pour hâter la résolution des Etats, & qui eut tout l'effet qu'ils espéroient. Leur fermeté arracha aux Etats leur consentement au traité tel qu'on en étoit convenu, & sans doute la crainte que les Députés eurent que les Espagnols ne tirassent avantage de la mésintelligence de la République avec la France, fut le plus puissant motif qui les détermina à satisfaire enfin cette Couronne. L'article du cérémonial fut renvoïé à la Cour, & le reste fut dressé d'un commun consentement; mais ce ne fut pas sans beaucop de chicanes de part & d'autre,

XIII. Contestations sur la forme du traité.

Dès la préface, les Plénipotentiaires refuserent de donner aux Etats le titre de *Seigneurs*, quoiqu'on le leur eût déja donné dans plusieurs traités précédens, où le Roi parlant lui même les qualifioit de *hauts & puissans Sei-*

ieurs. Ce refus, qui dans le fond étoit
itant hors de saison qu'il étoit pé-
lleux, auroit eu de fâcheuses suites
les Plénipotentiaires ne s'en fussent
resqu'aussi-tôt désistés, en consentant
emploïer le titre de *Seigneur* du
ioins deux fois dans la suite du trai-
:. Ils gagnerent d'un autre côté ce
u'ils perdirent de celui-là ; car ils
bligerent les Commissaires à em-
loïer le terme de *respect* envers le
oi, & de remerciment *de l'honneur*
t'il avoit fait aux Etats, en faisant paf-
r ses Plénipotentiaires par la Haye.
s obtinrent encore, quoiqu'avec pei-
:, que M. Knuyt, un des Commissai-
s, ne mettroit point parmi ses qua-
:és *Conseiller de son Altesse le Prince*
'Orange, mais simplement *Conseiller*
: M. le Prince d'Orange. Les Commis-
ires exigerent de leur côté qu'on ne
t mention dans le second article que
:s traités *avec les Espagnols*, ne vou-
nt pas être compris dans la négocia-
on qui se devoit faire avec l'Empe-
:ur, parcequ'ils n'avoient, disoient-
s, rien à démêler avec ce Prince. On
:ur accorda ce point d'autant plus
olontiers, que par-là ils laissoient à

An. 1644.

Remarques des Plénipotentiaires sur le traité de la Haye, 1644.

la France la liberté de traiter avec l
An. 1644. Impériaux comme elle jugeroit à pr
pos, sans consulter la République. En
fin, pour faire connoître leur indépen
dance, ils voulurent encore ajoute
au même article ces paroles, *de leu
propre chef*, & le terme d'*immédiate
ment*, pour exclure toute médiation
même celle de Venise, qui leur étoi
suspecte, parcequ'il y avoit, disoient
ils, un proverbe à Venise, qui disoi
que la guerre de Flandre assuroit l
paix d'Italie.

XLIV. Conclusion du traité. Après tant de contestations, les deux traités, celui du renouvellement d'alliance, & celui de la campagne furent enfin dressés de la maniere suivante; & on y ajouta un troisieme pour un secours extraordinaire de douze cent mille livres.

TRAITÉ ENTRE LE ROI Louis XIV & les Etats des Provinces-Unies. A la Haye le premier Mars. 1644.

Le Roi très Chrétien, par l'avis de la Reine-Régente sa Mere, voulant continuer à l'Etat des Provinces-Unies des

Païs-Bas la même affection & bienveillance que les défunts Rois Henri le Grand & Louis XIII de glorieuse mémoire leur ont témoigné, & aïant considéré combien il est nécessaire pour le bien public que la même union & bonne intelligence, qui a été jusqu'ici entre la France & lesdites Provinces-Unies, tandis que la guerre a duré, soit maintenue à l'avenir, & encore plus affermie à l'occasion du traité qui se doit faire à Munster pour l'avancement & sûreté dudit traité, & afin que l'ennemi commun perdant l'espérance de pouvoir jamais séparer les intérêts de la France d'avec ceux dudit Etat des Provinces-Unies, se porte plutôt à consentir à un accommodement sûr & raisonnable qui puisse établir un durable repos dans la Chrétienté, & particulierement dans la France & dans lesdites Provinces-Unies, Sa Majesté a voulu que ses Ambassadeurs extraordinaires, nommés pour le traité de paix générale, avant que de se rendre à la Ville de Munster, passassent par ces Païs pour y traiter & résoudre les moyens les plus propres d'exécuter conjointement cette bonne intention; & les Seigneurs Etats Généraux AN. 1644.

des Provinces-Unies reconnoissant avec
AN. 1644. toute sorte de respect & gratitude les bienfaits, faveurs & assistance, qui de tems en tems leur ont été départies de la France, & remerciant Sa Majesté de l'honneur d'une Ambassade si importante, ont député quelques personnages de qualité, lesquels se seroient assemblés diverses fois avec lesdits sieurs Plénipotentiaires de France & du sieur Ambassadeur de Sa Majesté près lesdits sieurs Etats ; ensorte que l'affaire aïant été murement déliberée & concertée entre Messire Claude de Mesmes, Comte d'Avaux, Commandeur des Ordres du Roi, Surintendant de ses Finances & l'un de ses Ministres d'Etat ; Messire Abel Servien, Comte de la Roche, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, Ambassadeurs extraordinaires de Sa Majesté pour le susdit traité général, & Messire Gaspard Coignet de la Thuillerie, Chevalier, Seigneur dudit lieu, Baron de Courson, la Churelle, Villepont & autres lieux, Conseiller du Roi en ses Conseils, & son Ambassadeur près lesdits sieurs Etats, comme aïant tous charge & pouvoir spécial de Sa Majesté par Lettres Patentes duement

ſignées & ſcellées, dont copie ſera ci-après inſerée, d'une part : & les ſieurs AN. 1644. Députés, Barthol de Gent, ſieur de Læmen & Meinderſwick, Sénechal de Bommel, Thieler & Bommelerwerden ; Jean de Mateneſſe, ſieur de Mateneſſe, Riviere, Opmeer, Soutveen ; Adrian, Paw, Chevalier, ſieur de Heemſtede, Hogerſmilde, de Rietwick & Nieverterck, Conſeiller & Maître des Comptes de Hollande & Weſtphriſe ; Jean de Knuyt, Chevalier, ſieur dans le vieux & nouveau Voſmar, Premier & repréſentant la Nobleſſe aux Etats de la Comté de Zelande, & Conſeiller ordinaire de Monſieur le Prince d'Orange ; Gyſbrcht Vander Hoolk, vieux Bourguemaître de la Ville d'Utrecht ; François de Donia, à Hiennema en Hielſum ; Guillaume de Riperda, ſieur de Vesbergen, Boculo & Hengelo, & Adrian Clandt, ſieur de Stedum, comme aïant charge & pouvoir ſuffiſant deſdits ſieurs Etats Généraux par Lettres Patentes ſous leur grand ſcel, paraphe & ſignature du Greffier, dont la copie ſera auſſi ci-après inſerée, d'autre part, il a été arrêté & accordé ce qui s'enſuit.

I. Les traités ci-devant faits entre

la France & les Provinces Unies des
AN. 1644 Païs-Bas, demeureront en leur forme & vertu, pour être ci après effectués de part & d'autre, excepté en ce qui aura été dérogé ausdits traités par le présent.

II. Dans la négociation de paix ou de tréve, qui se doit faire conjointement & d'un commun consentement avec les Espagnols, lesdits Seigneurs Etats démêleront & défendront leurs intérêts de leur propre chef & immédiatement, & les Plénipotentiaires du Roi, & ceux desdits sieurs Etats s'entr'aideront respectivement, & soutiendront également & avec même vigueur les intérêts de la France & des Provinces Unies.

III. L'on ne pourra conclure aucun traité que conjointement & d'un commun consentement, & la France ni aussi l'Etat des Provinces-Unies ne pourront avancer leur négociation avec les Espagnols l'un plus que l'autre.

IV. Et afin que les ennemis perdent l'espérance de séparer les intérêts de la France d'avec ceux des Provinces-Unies, en facilitant le traité des uns & reculant ceux des autres, lesdits Plénipotentiaires seront respectivement obligés toutes les fois qu'ils en seront requis, de déclarer aux

Ministres d'Espagne qu'il y a obligation mutuelle de ne conclure que conjointement & d'un commun consentement, & même de n'avancer pas plus un traité que l'autre. AN. 1644.

V. Et afin d'ôter aux ennemis l'envie d'exciter de nouveaux troubles dans la Chrétienté avec le succès qu'ils l'ont fait jusqu'à présent, & avec l'impunité qu'ils s'en promettroient à l'avenir, si après s'être accrus des dépouilles de plusieurs Princes dans les précédentes guerres, ils venoient à recouvrer par des traités ce qui a été repris sur eux en celle-ci, le Roi & lesdits sieurs Etats agiront de concert & avec la fermeté nécessaire pour conserver les avantages que Dieu leur a donnés en cette guerre, & leurs Plénipotentiaires s'entr'aideront à ce qu'il ne soit rien restitué de toutes les conquêtes, soutenant également pour ce regard les intérêts de la France & ceux desdits sieurs Etats.

VI. Le Roi & lesdits sieurs Etats venant à conclure une paix ou une tréve, comme il a été dit ci-dessus, si Sa Majesté ou lesdits sieurs Etats sont puis après attaqués directement ou indirectement, sous quelque prétexte que ce soit, à

par le Roi d'Espagne, par l'Empereur ou
AN. 1644. *par quelqu'autre Prince de la Maison d'Autriche, l'on exécutera ponctuellement de part & d'autre les articles* VI, XI & X *du traité de l'an* 1635, *bien entendu qu'il n'est rien dérogé au surplus du contenu esdits traités.*

VII. En cas que le Roi & lesdits sieurs Etats ne fassent qu'une tréve, Sa Majesté & lesdits sieurs Etats seront obligés de recommencer la guerre conjointement lorsque ladite tréve sera expirée, si elle n'est continuée d'un commun consentement, sans que par après on puisse faire aucun nouveau traité de paix ou de tréve, ni même une suspension d'armes, que conjointement & d'un commun consentement, à condition que s'il vient encore à être violé, Sa Majesté, & lesdits sieurs Etats rentreront conjointement en guerre ouverte contre ceux qui en seront infracteurs.

VIII. Outre ce que dessus, il est encore arrêté & conclu que le Roi & lesdits sieurs Etats donneront respectivement ordre à leurs Plénipotentiaires de contribuer à tout ce qui pourra servir à la sûreté du traité qui interviendra à Munster, & d'aviser ensemble aux moïens

d'assurer la tranquillité publique.

An. 1644.

TRAITÉ POUR LA CAMPAGNE, ou Déclaration sur le troisieme article du Traité précédent.

Pour plus grand éclaircissement du troisieme article du traité passé cejourd'hui, il a été convenu que le Roi & les sieurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas mettront en campagne chacun une armée composée de dix-huit à vingt mille hommes de pied, & de quatre mille cinq cens à cinq mille chevaux. Que lesdites armées entreront dans les Païs-Bas pour tout la mi-Mai prochain, si ce n'est que celui qui commandera les armées du Roi d'Espagne mît plutôt en campagne, auquel cas le Roi & lesdits sieurs Etats seront obligés d'y mettre en mêms tems, de quelque côté qu'ils puissent tourner : que celle desdits sieurs Etats attaquera une Place de telle considération, que les ennemis en recevront un notable préjudice, & que celle de Sa Majesté en attaquera aussi une considérable de son côté, ou fera telle diversion en s'avançant dans le Païs des ennemis, qu'étant obligés

de tenir une bonne partie de leurs trou-
1644. pes pour s'opposer aux desseins de Sa Majesté, M. le Prince d'Orange ait plus de facilité d'avoir un succes heureux de l'entreprise qu'il fera : bien entendu qu'en cas que l'armée de Sa Majeste ne fasse qu'une simple diversion, elle se mettra en campagne quatorze jours avant celle desdits sieurs les Etats; & au cas qu'il soit résolu que toutes les deux armées entreprennent des attaques de Places, elle se mettront en campagne en même jour précisément sans y faillir, sur peine de manquement de foi de part & d'autre.

Lesdits sieurs Etats s'obligent de faire passer dans le huitieme du mois d'Avril trente vaisseaux de guerre bien équippés de deux, trois, quatre & cinq cens tonneaux, à leurs dépens, au travers de Calais, pour empêcher aux ennemis l'entrée de Flandre par mer : & au cas que les armées du Roi attaquent quelque Place sur la côte de Flandre, lesdits trente vaisseaux demeureront toujours en ladite côte tant que l'entreprise durera, & investiront par mer de telle sorte la Place assiegée par l'armée du Roi, qu'elle ne puisse être secourue par

mer soit par les forces du Roi d'Espagne, soit par quelqu'autre Puissance que ce puisse être qui voulût les assister sous quelque prétexte que ce soit. Audit cas, lesdits sieurs Etats s'obligent de faire escorter tous les vivres qui viendront de la côte de France, au lieu où sera l'armée de Sa Majesté, ou de lui en fournir à prix raisonnable, si les vents ne permettent pas d'en apporter de France suffisamment, & qu'ils soient bons pour les transporter des Païs desdits sieurs Etats des Provinces Unies audit lieu & où sera l'armée du Roi pour parachever son dessein, auquel Sa Majesté n'engageroit jamais ses armes, sans la confiance qu'elle prend que le contenu au présent article sera fidélement & ponctuellement exécuté par lesdits sieurs Etats, qui le promettent & s'y obligent sur peine de manquement de foi & d'infraction des traités faits par eux avec Sa Majesté. AN. 1644.

Lesdits sieurs Etats promettent sincerement aux armées de Sa Majesté passage & repassage sur le Rhin à Wesel, & aussi passage & repassage sur la Meuse à Mastricht, quand ils en seront requis par Sa Majesté, pourvu que ce ne

soit point pour préjudicier à leur Etat.

AN. 1644. *Lesdits sieurs Etats s'obligent de tenir leur armée en campagne tant & si long tems que le bien de la cause commune requerra & la raison pourra permettre.*

En foi de quoi, nous Ambassadeurs & Députés, en vertu de nos pouvoirs respectifs, avons signé ces présentes de nos seings ordinaires, & à icelles fait poser le cachet de nos armes. A la Haye en Hollande ce 29 Février 1644.

TRAITÉ POUR UN SECOURS extraordinaire de douze cens mille livres, accordé par le Roi aux Etats, le 29 Février 1644.

Le Roi, par l'avis de la Reine-Régente sa mere, & considérant le peu d'inclination que les ennemis communs ont toujours eue à la paix, & qu'encore que pour la négociation d'icelle ils aient enfin envoïé partie de leurs Plénipotentiaires à Munster, ils pourroient se contenter de cette apparence, & tirer les affaires en longueur, s'ils ne sont forcés par les armes d'eux-

tendre à un accommodement raisonnable; pour parvenir à une si bonne fin, Sa Majesté s'est résolue, conjointement avec les sieurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, de les attaquer le plus puissamment qu'il se pourra cette campagne, & pour donner moïen ausdits sieurs Etats de supporter plus aisément les dépenses qu'ils seront obligés de faire pour une grande entreprise, Sadite Majesté a bien voulu leur accorder pour la présente année 1644, *un secours d'argent extraordinaire, conformément aux conditions qui s'ensuivent.* AN. 1644.

I. Sa Majesté assistera, durant la présente année 1644, *lesdits sieurs Etats Généraux, de la somme de douze cens mille livres, laquelle lesdits sieurs Etats emploieront effectivement à l'entretien des gens de guerre extraordinaires qui sont déja & pourront être levés, en sorte que ladite somme de douze cens mille livres ne pourra être divertie à aucun autre usage, ce que lesdits sieurs Etats promettront de bonne foi & maintiendront religieusement, afin d'attaquer plus aisément les ennemis par toutes voies*

& moïens à eux possibles.

AN. 1644. II. Sa Majesté fera bailler pour ledit argent des assignations qui seront bonnes, & au contentement de celui que lesdits sieurs Etats autoriseront en France sur ce sujet, pour être effectivement acquittées dans Paris dans le cours de la présente année, dont le paiement s'en fera à trois termes, savoir quatre cens mille livres lors de la ratification respective du présent traité; quatre cens mille livres dans le mois de Juillet prochain, & les autres quatre cens mille livres dans le mois d'Octobre ensuivant.

III. Moïennant quoi lesdits sieurs Etats s'obligent à mettre leur armée bonne & forte en campagne, pour faire une entreprise considérable, Sa Majesté promettant de son côté de se mettre une bonne & forte armée en campagne, pour faire aussi une entreprise considérable dans les Païs-Bas, ou incommoder les ennemis le plus qu'il lui sera possible.

IV. Lesdits sieurs Etats consentent que sur ladite somme de douze cens mille livres seront prises & réservées les pensions des Officiers Fran-

is, pour être paiées & distribuées sur *pied & de la même façon qu'il a été* AN. 1644.
nvenu par le traité du 17 Juin 1630, celui du 14 d'Avril 1634, & que lui que lesdits sieurs Etats commettront Paris pour recevoir lesdits douze cens ille livres, sera obligé d'y paier & fourir la somme à quoi se montent lesdites ensions sur le dernier terme du paiement.

V. Sa Majesté & lesdits sieurs Etats ratifieront respectivement les remiers articles dans le terme de six maines ou deux mois, si faire se eut.

VI. Le présent traité ne dérogera oint au précédent, fait entre Sa Majesté & lesdits sieurs Etats, tous lesuels demeureront en leur force & igueur, pour être fidèlement & relieusement effectués de part & d'aure.

XLV. Contestation sur l'ordre de la signature du traité.

Remarque des Plénipot. sur le traité.

Il ne s'agissoit plus que de signer, : ce fut encore un nouvel écueil où oute la négociation pensa échouer. es Commissaires prétendirent que les ois Plénipotentiaires François deoient signer d'un côté sur une mêe colonne, & eux de l'autre côté sur

AN. 1644 la France & les Provinces Unies des Païs-Bas, demeureront en leur forme & vertu, pour être ci après effectués de part & d'autre, excepté en ce qui aura été dérogé ausdits traités par le présent.

II. Dans la négociation de paix ou de tréve, qui se doit faire conjointement & d'un commun consentement avec les Espagnols, lesdits Seigneurs Etats démêleront & défendront leurs intérêts de leur propre chef & immédiatement, & les Plénipotentiaires du Roi, & ceux desdits sieurs Etats s'entr'aideront respectivement, & soutiendront également & avec même vigueur les intérêts de la France & des Provinces-Unies.

III. L'on ne pourra conclure aucun traité que conjointement & d'un commun consentement, & la France ni aussi l'Etat des Provinces-Unies ne pourront avancer leur négociation avec les Espagnols l'un plus que l'autre.

IV. Et afin que les ennemis perdent l'espérance de séparer les intérêts de la France d'avec ceux des Provinces-Unies, en facilitant le traité des uns & reculant ceux des autres, lesdits Plénipotentiaires seront respectivement obligés toutes les fois qu'ils en seront requis, de déclarer aux

Ministres d'Espagne qu'il y a obligation mutuelle de ne conclure que conjointement & d'un commun consentement, & même de n'avancer pas plus un traité que l'autre. AN. 1644.

V. Et afin d'ôter aux ennemis l'envie d'exciter de nouveaux troubles dans la Chrétienté avec le succès qu'ils l'ont fait jusqu'à présent, & avec l'impunité qu'ils s'en promettroient à l'avenir, si après s'être accrus des dépouilles de plusieurs Princes dans les précédentes guerres, ils venoient à recouvrer par des traités ce qui a été repris sur eux en celle ci, le Roi & lesdits sieurs Etats agiront de concert & avec la fermeté nécessaire pour conserver les avantages que Dieu leur a donnés en cette guerre, & leurs Plénipotentiaires s'entr'aideront à ce qu'il ne soit rien restitué de toutes les conquêtes, soutenant également pour ce regard les intérêts de la France & ceux desdits sieurs Etats.

VI. Le Roi & lesdits sieurs Etats venant à conclure une paix ou une tréve, comme il a été dit ci-dessus, si Sa Majesté ou lesdits sieurs Etats sont puis après attaqués directement ou indirectement, sous quelque prétexte que ce soit,

par le Roi d'Espagne, par l'Empereu
AN. 1644. *par quelqu'autre Prince de la Ma*
d'Autriche, l'on exécutera ponctuellen
de part & d'autre les articles VI, XI
du traité de l'an 1635, *bien entendu*
n'est rien dérogé au surplus du con
esdits traités.

VII. En cas que le Roi & les
sieurs Etats ne fassent qu'une tréve
Majesté & lesdits sieurs Etats se
obligés de recommencer la guerre c
jointement lorsque ladite tréve sera
pirée, si elle n'est continuée d'un com
consentement, sans que par après on p
faire aucun nouveau traité de paix o
tréve, ni même une suspension d'armes,
conjointement & d'un commun con
tement, à condition que s'il vient en
à être violé, Sa Majesté, & lesdits si
Etats rentreront conjointement en gu
ouverte contre ceux qui en seront inf
teurs.

VIII. Outre ce que dessus, il est
core arrêté & conclu que le Roi &
dits sieurs Etats donneront respect
ment ordre à leurs Plénipotentiair
contribuer à tout ce qui pourra servir
sûreté du traité qui interviendra à M
ter, & d'aviser ensemble aux mo

d'assurer la tranquillité publique.

AN. 1644.

TRAITÉ POUR LA CAMPAGNE, ou Déclaration sur le troisieme article du Traité précédent.

Pour plus grand éclaircissement du troisieme article du traité passé cejourd'hui, il a été convenu que le Roi & les sieurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas mettront en campagne chacun une armée composée de dix-huit à vingt mille hommes de pied, & de quatre mille cinq cens à cinq mille chevaux. Que lesdites armées entreront dans les Païs-Bas pour tout la mi-Mai prochain, si ce n'est que celui qui commandera les armées du Roi d'Espagne mît plutôt en campagne, auquel cas le Roi & lesdits sieurs Etats seront obligés d'y mettre en mêms tems, de quelque côté qu'ils puissent tourner: que celle desdits sieurs Etats attaquera une Place de telle considération, que les ennemis en recevront un notable préjudice, & que celle de Sa Majesté en attaquera aussi une considérable de son côté, ou fera telle diversion en s'avançant dans le Païs des ennemis, qu'étant obligés

& Députés, en vertu de nos p respectifs, avons signé ces préser nos seings ordinaires, & à fait poser le cachet de nos ar la Haye en Hollande ce 29 1644.

TRAITÉ POUR UN SEC extraordinaire de douze cen livres, accordé par le Roi au le 29 Février 1644.

Le Roi, par l'avis de la Re gente sa mere, & considérant d'inclination que les ennemi muns ont toujours eue à la & qu'encore que pour la nég d'icelle ils aient enfin envoïé p leurs Plénipotentiaires à Muns pourroient se contenter de cett

tendre à un accommodement raisonnable ; pour parvenir à une si bonne fin, Sa Majesté s'est résolue, conjointement avec les sieurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, de les attaquer le plus puissamment qu'il se pourra cette campagne, & pour donner moïen ausdits sieurs Etats de supporter plus aisément les dépenses qu'ils seront obligés de faire pour une grande entreprise, Sadite Majesté a bien voulu leur accorder pour la présente année 1644, un secours d'argent extraordinaire, conformément aux conditions qui s'ensuivent. AN. 1644.

I. Sa Majesté assistera, durant la présente année 1644, lesdits sieurs Etats Généraux, de la somme de douze cens mille livres, laquelle lesdits sieurs Etats emploieront effectivement à l'entretien des gens de guerre extraordinaires qui sont déja & pourront être levés, en sorte que ladite somme de douze cens mille livres ne pourra être divertie à aucun autre usage, ce que lesdits sieurs Etats promettront de bonne foi & maintiendront religieusement, afin d'attaquer plus aisément les ennemis par toutes voies

& moïens à eux possibles.

AN. 1644. II. Sa Majesté fera bailler pour ledit argent des assignations qui seront bonnes, & au contentement de celui que lesdits sieurs Etats autoriseront en France sur ce sujet, pour être effectivement acquittées dans Paris dans le cours de la présente année, dont le paiement s'en fera à trois termes, savoir quatre cens mille livres lors de la ratification respective du présent traité; quatre cens mille livres dans le mois de Juillet prochain, & les autres quatre cens mille livres dans le mois d'Octobre ensuivant.

III. Moïennant quoi lesdits sieurs Etats s'obligent à mettre leur armee bonne & forte en campagne, pour faire une entreprise considérable, Sa Majesté promettant de son côté de se mettre une bonne & forte armée en campagne, pour faire aussi une entreprise considérable dans les Païs-Bas, ou incommoder les ennemis le plus qu'il lui sera possible.

IV. Lesdits sieurs Etats consentent que sur ladite somme de douze cens mille livres seront prises & réservées les pensions des Officiers Fran-

çois, pour être païées & distribuées sur le pied & de la même façon qu'il a été convenu par le traité du 17 Juin 1630, & celui du 14 d'Avril 1634, & que celui que lesdits sieurs Etats commettront à Paris pour recevoir lesdits douze cens mille livres, sera obligé d'y païer & fournir la somme à quoi se montent lesdites pensions sur le dernier terme du paiement. AN. 1644.

V. Sa Majesté & lesdits sieurs Etats ratifieront respectivement les premiers articles dans le terme de six semaines ou deux mois, si faire se peut.

VI. Le présent traité ne dérogera point au précédent, fait entre Sa Majesté & lesdits sieurs Etats, tous lesquels demeureront en leur force & vigueur, pour être fidélement & religieusement effectués de part & d'autre.

XLV. Contestation sur l'ordre de la signature du traité. *Remarque des Plénipot. sur le traité.*

Il ne s'agissoit plus que de signer, & ce fut encore un nouvel écueil où toute la négociation pensa échouer. Les Commissaires prétendirent que les trois Plénipotentiaires François devoient signer d'un côté sur une même colonne, & eux de l'autre côté sur

An. 1644. une semblable colonne, parallele à la premiere, en sorte que le nom du premier d'entr'eux fût plus honorablement placé que celui du second & du troisieme Plénipotentiaire François. Ils alléguerent quelques exemples pour justifier leur prétention; mais quoiqu'ils pussent dire, les Plénipotentiaires protesterent qu'ils ne se relâcheroient jamais sur ce point, & les Commissaires furent en effet obligés de signer sur la même ligne, tout de suite après les trois Plénipotentiaires François.

XLVI. Les Commissaires présentent aux Plénipotentiaires un écrit captieux.

Ce ne fut pas encore-là la derniere contestation. On peut voir dans le traité que j'ai rapporté, qu'on n'y fait aucune mention du troisieme cas dont il avoit été tant parlé, parceque la décision en avoit été renvoïée à un autre tems. Les Commissaires voulant cependant obliger les Plénipotentiaires à régler au plutôt ce qu'on seroit tenu de faire de part & d'autre dans ce troisieme cas, leur presenterent un écrit qui contenoit en substance les demandes de la République dans le cas dont il s'agissoit, avec un article ajouté, par lequel le Roi

: s'obliger à ne conclure la paix
ès que la République auroit été
ıite sur ce point. Si les Plénipo-
ires avoient reçu cet écrit, les
auroient fait valoir cette dé-
ıe comme un aveu de l'obliga-
où la France reconnoissoit être
gler au plutôt ce troisieme cas,
n'auroient pas manqué de dire,
l ils l'auroient jugé à propos,
n'avoient signé ce traité que
'espérance que ce cas seroit re-
vant que le traité fût ratifié de
c d'autre. Le piége étoit assez fin,
ur y faire tomber les Plénipo-
ires, ils les presserent extrême-
de recevoir l'écrit; mais ceux-ci,
voient été informés d'ailleurs de
i y étoit contenu, représente-
ıux Commissaires qu'il ne con-
t pas de mêler un tel acte, qui
ıne espece de protestation, avec
ité de renouvellement d'allian-
& refuserent absolument de le
oir. Les Commissaires ne se re-
ent point. N'espérant pas per-
r les Plénipotentiaires, ils réso-
de les tromper, & laisserent un
et écrit sur la table du Comte

AN. 1644.

Lettre des Plénipotentiaires à M. de Brienne, 8 Mars 1644.



[illegible]

Toute la suite de

que je viens de racon

qu'il y prononça à son audience de congé. Je la rapporte ici telle que je l'ai trouvée dans ses papiers, à quelque termes près que j'ai pris la liberté de changer, parce qu'ils ne seroient pas du goût d'aujourd'hui.

AN. 1644.

XLIX. Harangue du Comte d'Avaux aux Etats.

» Messieurs, il est tems de mettre » la derniere main aux affaires que » nous avons été chargés de traiter » avec vous. Comme c'est ici que » nous avons commencé notre négo- » ciation, c'est ici que nous voulons » aussi la terminer, & y mettre le » sceau par votre consentement. Oui, » Messieurs, en présence de cette » Assemblée qui représente la Majesté » de l'Etat des Provinces-Unies, en » présence de ces Augustes Portraits » des Fondateurs de la République, » qui semblent présider encore à vos » délibérations, nous confirmons tous » les traités par lesquels cet Etat a été » soutenu pendant la guerre, & nom- » mément celui que nous venons de » faire, par lequel nous esperons qu'el- » le prendra enfin une consistance » tranquille & assurée. Quoique tous » les traités précédens aient été diri- » gés à la même fin, on pourroit s'i-

maginer qu'ils ont été faits beaucoup moins pour parvenir au repos qu'à la victoire, & que le nom agréable de la paix qui en ornoit toutes les préfaces, & dont on donnoit des espérances aux peuples dans les délibérations mêmes de la guerre, n'étoit qu'un voile spécieux qui servoit à couvrir des résolutions entierement contraires que la nécessité des tems nous obligeoit de suivre. Nous ne la regardons plus en idée, Messieurs, cette paix tant desirée, nous touchons au moment qui doit la donner au peuples, nous allons faire ouvrir son temple. Le traité que nous venons de conclure nous en fraie déja le chemin. Tous les peuples louent le zele avec lequel vous conspirez à ce grand ouvrage; & nous espérons que Dieu favorisant vos travaux & les nôtres, vous jouirez bien-tôt d'un repos aussi utile à la République, que ses armes ont été glorieuses jusqu'à présent, au grand étonnement de toute l'Europe. C'est sans doute, Messieurs, un effet bien étonnant du soin de la Providence, que

AN. 1644.

An. 1644. » ce petit coin de terre ait pu résister à » toutes les forces d'un Prince dont » la puissance accabloit toute l'Europe, & qui ne voioit rien au dessus » de sa grandeur que sa seule ambition. N'est-ce pas une espece de » prodige qu'après soixante-dix ans » de guerre, après tant de vaines entreprises & d'efforts impuissans, ce » Prince soit enfin réduit à rechercher la paix & votre amitié? Mais » vous n'ignorez pas, Messieurs, que » nos Rois ont beaucoup contribué à » votre établissement, & qu'ils ont » favorisé vos progrès. Encore aujourd'hui qu'avec les marques de la » Souveraineté vous en avez la puissance, & que vous trouvez dans vos » propres forces dequoi repousser tous » les efforts de l'Espagne, le Roi & » la Reine-Régente n'en ont pas » moins de zele pour l'affermissement » de votre Etat. La France, comme » une mere tendre, après avoir conduit, pour ainsi dire, par la main & » soutenu l'enfance de la République, » la voit avec plaisir parvenue à une » forte jeunesse, & en état de lutter » avec cet ennemi redoutable qui paroissoit

» roissoit invincible. Mais quelles que » soient aujourd hui vos forces, nous » ne doutons pas que vous ne regar- » diez toujours comme un grand avan- » tage que la même main qui vous » a conduits au point de grandeur où » vous êtes, continue à vous y main- » tenir, & nous espérons que rien ne » sera capable de vous faire oublier » vos promesses & ce que vous devez » à un Prince dont l'alliance vous est » si honorable, & sera toujours la » principale sûreté de vos Provinces. » Nous espérons aussi, Messieurs, que » la considération de cette alliance, » que celle que vous avez pour le Roi » & la Reine-Régente, & enfin la » bonté naturelle de ceux qui compo- » sent cette Assemblée, les porteront » à recevoir favorablement les instan- » ces que nous sommes chargés de » leur faire en faveur des Catholiques. » Agréez, Messieurs, que le Roi imi- » tant la piété de ses peres, comme » il les imite dans l'affection qu'ils » ont eue pour votre Etat, vous ex- » horte par notre ministere à modérer » vos Edits contre des gens qui pro- » fessent la même Religion que lui;

AN. 1644.

An. 1644.

» qui sont nés parmi vous, & qui
» de votre sang. Le Roi s'inté
» trop à votre conservation pour v
» faire une demande qui pût préj
» cier à l'Etat. Il souhaite que v
» permettiez aux Catholiques, ou
» moins que vous ne les empêch
» pas de s'assembler dans leurs m
» sons pour satisfaire leur piété ;
» pourquoi leur refuseriez-vous c
» grace ? Ils sont, dites vous, en
» mis du gouvernement. Je veux b
» le supposer avec vous ; mais exa
» nez d'où procede leur mécont
» tement. Ils ont contribué par le
» biens, par leurs armes & aux
» pens de leur sang à la liberté pu
» que, & ils n'en jouissent pas.
» vous ont aidés à secouer le joug
» l'inquisition, qui leur étoit a
» odieux qu'à vous, & vous la r
» blissez contr'eux-mêmes. En
» mot, la rigueur avec laquelle v
» les traitez, la défense que vous l
» faites de recevoir dans leurs C
» pelles ceux qui n'ont pas le mo
» d'entretenir un Prêtre, le mép
» que quelques uns de vos Comm
» saires ont fait des choses que n

» estimons les plus saintes, a sans dou-
» te aliéné leurs esprits. Voulez-vous AN. 1644.
» les ramener au devoir? Voulez vous
» de ces hommes mal intentionnés en
» faire de bons citoïens? Relâchez un
» peu de la séverité de vos Edits. Vous
» les obligerez à une éternelle recon-
» noissance & vous les empêcherez
» de tourner ailleurs les yeux pour
» chercher une consolation qu'ils re-
» cevront de vous. Vous savez que
» les recherches que vous faites, ne di-
» minuent ni leur nombre, ni leurs
» assemblées. Vous leur devez encote
» la justice d'avouer qu'ils n'ont ja-
» mais rien entrepris contre l'Etat.
» Pourquoi donc les traiter en enne-
» mis? Sont-ce deux qualités incom-
» patibles d'être bon Catholique &
» bon Hollandois? Ne peut-on être
» ennemi du Roi d'Espagne sans être
» Protestant? Demandez-le, Messieurs,
» aux Catalans & aux Portugais. Mais
» ne cherchons pas des exemples si
» loin. Les Catholiques de vos Pro-
» vinces ont déclaré les Espagnols
» ennemis de leur patrie; ils ont les
» premiers de tous signé cette heu-
» reuse confédération qui a donné

AN. 1644. » commencement à votre souveraineté. Assurez-vous, Messieurs, & je
» vous le promets de leur part, que
» si vous leur êtes plus favorables,
» cette portion qui semble se détacher du corps de la République s'y
» rejoindra avec ardeur pour conspirer avec vous à la conservation de
» la liberté commune. C'est le sentiment du Roi & de la Reine-Régente. C'a été celui du feu Roi, pere
» de notre jeune Monarque, & celui
» de son bisaïeul. Puisque vous suivez leurs conseils dans tout le reste,
» ne les rejettez pas dans ce seul point.
» Si vous vous souvenez avec reconnoissance de la faveur que vous fit
» Henri le Grand, lorsqu'il reconnut
» votre indépendance, & qu'il l'orna
» de toutes les prérogatives qui distinguent les Souverains; rappellez-vous aussi, Messieurs, le conseil
» qu'il vous donna par son Ministre,
» pour l'utilité même de votre Etat,
» de tolerer l'exercice de la Religion
» Catholique. Ainsi puissiez-vous
» transmettre à votre posterité la République, non pas telle que vous l'avez reçue de vos ancêtres, mais

» telle que vous l'avez rendue par vo-
» tre sagesse & votre vertu, riche, flo- AN. 1644.
» rissante & redoutable à ses ennemis.

L.
Succès de la harangue en faveur des Catholiques.

Avant que de prononcer ce discours, le Comte d'Avaux avoit fondé les dispositions des Etats qui ne lui avoient point fait espérer de réponse favorable. Il est vrai que le Prince d'Orange lui avoit avoué qu'il n'étoit pas juste de vexer les Catholiques dans un païs où la tolérance est une des maximes fondamentales de l'Etat ; mais ce Prince, qui n'étoit déja que trop suspect par sa nouvelle alliance avec l'Angleterre & par d'autres endroits, n'avoit garde d'appuïer une pareille demande. Les Commissaires avoient aussi conseillé au Comte de ne faire aucune mention des Catholiques, parce que tout ce qu'il diroit seroit infailliblement mal reçu. M. de Servien prétendit qu'il lui avoit conseillé la même chose, quoique le Comté d'Avaux soutint qu'il y avoit consenti. Quoi qu'il en soit, le zele l'emporta sur toutes les considérations humaines, & n'eut pourtant pas le succès que le Comte avoit esperé. Les Etats regarderent la demande de l'Am-

core plus févéres, pour leur ô
vie de recourir jamais aux Pu
étrangeres.

Comme la demande avoit i
esprits des Hollandois, elle
aussi à la Cour de France, où
jugea par le succès. Le Com
vaux, qui dans toutes ses au
gociations *n'avoit jamais fait d*
au jugement du Cardinal de
lieu, se vit accusé d'indiscrét
Cour avoit changé : sous un g
nement foible & un Ministre i
on prenoit l'allarme sur-tout.
ligion n'entroit plus que pour
chose dans les délibérations, &
contentoit d'en emploier sou
nom pour satisfaire la piét
Reine. La Cour ne laissa cep
pas, sur les vives instances de

Catholiques, & elle obtint du moins qu'on laissât les choses au même état qu'auparavant. An. 1644.

LI. Le Comte d'Avaux part pour se rendre à Munster.

Les Plénipotentiaires n'aïant plus rien à faire à la Haye, se disposerent enfin à obéir aux ordres pressans de la Reine. Une maladie y aïant encore retenu M. de Servien, le Comte d'Avaux se mit seul en chemin pour se rendre à Munster, & faire cesser par son arrivée les plaintes affectées des partisans de la Maison d'Autriche. Leurs invectives étoient d'autant plus injustes que les Cours de Vienne & de Madrid étoient moins disposées que jamais à la paix. La guerre de Danemarck & la déroute de l'armée Françoise à Dutlingen avoient extrêmement relevé les espérances de la Maison d'Autriche. L'Empereur & le Roi d'Espagne se flattoient de voir bientôt tout le Danemarck armé contre la Suede, & toute la France soulevée contre la Reine & son Ministre. Les ennemis en étoient si persuadés, que le Comte d'Aversberg, Plénipotentiaire de l'Empereur à Osnabrug, conseilla à Ferdinand de profiter du prétexte que lui donnoit le séjour des

Mémoire des Plénipotentiaires à la Reine, 16 Juillet 1644.

Plénipotentiaires François à la Haye pour rompre la négociation.

AN. 1644.

LII. Le Duc de Neubourg entreprend de former une ligue qui est suspecte à la France.

Quoique la France n'appréhendât pas à beaucoup près tous les malheurs dont ses ennemis la croïoient menacée, elle ne négligea rien pour les détourner, en fortifiant ses armées & en empéchant autant qu'il étoit possible, tout ce qui pouvoit faire obstacle à ses armes & à celles de ses Alliés. Telle étoit une ligue que le Duc de Neubourg & l'Archevêque de Cologne avoient imaginé de former dans le Cercle de Westphalie pour se défendre, disoient-ils, également contre les deux partis, & se maintenir dans la neutralité. L'affaire étoit d'autant plus importante, que le Cercle de Franconie paroissoit vouloir suivre l'exemple de celui de Westphalie. Le Comte d'Avaux écrivit au Duc de Neubourg pour lui représenter que cette ligue étoit tout-à-fait contraire aux véritables intérêts de l'Allemagne, parce qu'en obligeant les troupes étrangeres de sortir de l'Empire, elle donneroit à l'Empereur la facilité d'opprimer les Provinces : Mais le Duc se contenta de donner au Comte de

Dépêches du Roi aux Plénipotentiaires, 31 Oct. 1644.

belles paroles sans abandonner son dessein. Le seul défaut d'argent le fit échouer dans la suite.

An. 1644.

LIII. L'Electeur de Brandebourg renouvelle ses propositions d'alliance avec la France.

L'Electeur de Brandebourg crut l'occasion favorable pour prendre avec la France des Liaisons qu'il souhaitoit d'avoir depuis long-tems, ou plutôt pour faire valoir ses droits sur la succession de Juliers contre le Duc de Neubourg. Un Gentilhomme, envoïé de sa part, fit à la Cour de France des propositions qu'elle écouta favorablement; mais elle ne se pressa pas de prendre avec lui aucun engagement avant que d'être mieux informée de ses dispositions; car on ne pouvoit pas encore pénetrer le motif qui le faisoit agir. Il est vrai qu'il demandoit que la France appuïât ses prétentions dans le traité de Munster; mais on soupçonnoit que sa principale vue étoit que le Roi favorisât son mariage avec la Reine de Suede; car il avoit toujours ce grand dessein en tête. On confirmoit même de jour en jour le bruit de ce mariage, & quelques Princes en vouloient faire appréhender les suites aux François, auxquels on représentoit qu'il étoit dan-

Lettre de de Brienne aux Plénipotentiaires, 5. Mars 1644.

gereux de laisser former dans le Nord
i. 1644. une puissante Monarchie Protestante. La France, loin de le craindre, croïoit plutôt devoir le souhaiter, parce qu'une telle Monarchie auroit servi d'un grand contrepoids à la puissance de la Maison d'Autriche. Elle souhaitoit néanmoins, en cas que ce mariage dût se faire, que les propositions en demeurassent secretes, & qu'il fût differé jusqu'après la guerre de la Suede avec le Danemarck, pour ne pas faire un nouvel ennemi du Roi de Pologne. Roncalli, qui résidoit à Paris de la part de ce Prince, laissoit échapper de secretes menaces que son Maître romproit avec la Suede, si ce mariage se faisoit. Mais on n'osoit donner sur cela aucun conseil aux Suédois, parce que, comme remarquoit M. d'Avaux, ils prenoient ombrage des services mêmes qu'on vouloit leur rendre, s'imaginant que la France étoit jalouse de leur accroissement. Peut-être aussi Roncalli, qui étoit alors fort suspect aux Ministres de France, ne parloit-il ainsi que pour détourner ce mariage que la Maison d'Autriche craignoit extrêmement.

Cependant les espérances que les Espagnols avoient conçues de voir la France agitée de troubles domestiques sous la minorité d'un jeune Roi, & le ministere d'un étranger, s'évanouissoient de jour en jour. Les armes Françoises étoient toujours supérieures en Espagne, en Italie & dans les Païs-Bas. Elles devoient l'être bientôt en Allemagne par le soin qu'on prenoit d'y fortifier l'armée. Tout étoit calme au dedans du Roïaume, où la Reine, & le Ministre commençoient à affermir leur autorité. Il n'en étoit pas de même de l'Empereur, qui trouvoit une entiere opposition à ses desseins dans la Diete qui se tenoit depuis plus d'un an à Francfort sur le Mein.

AN. 1644.

LIV. Heureux commencemens de la Régence de France.

Puffendorf. l. 15.

Cette Diete avoit été convoquée sous le prétexte de réformer les abus qui se commettoient dans l'administration de la justice, mais c'étoit en effet pour en obtenir des secours pour continuer la guerre. Dès l'ouverture de l'Assemblée les Ministres de l'Empereur s'apperçurent du peu de disposition qu'elle avoit à entrer dans leurs vues : car les Députés, tant des Elec-

LV. La Diete de Francfort refuse à l'Empereur toutes ses demandes.

teurs que des Princes, commencerent
1644. par demander qu'on traitât des moïens de rétablir la paix, & l'obtinrent à la pluralité des suffrages, malgré tous les efforts des Autrichiens. Ceux-ci espererent parer le coup en proposant qu'on commençât par traiter des moïens de rétablir la paix au-dedans de l'Empire, c'est-à-dire, selon le dessein qu'ils se proposoient, de réunir tous les Princes & les Etats de l'Empire au parti de la Maison d'Autriche contre les Puissances étrangeres, comme on avoit voulu faire autrefois par la paix de Prague. Leur proposition fut encore rejettée tout d'une voix, & il fut conclu de déliberer des moïens de faire la paix avec les Princes étrangers, avant que de traiter de la paix au-dedans de l'Empire, parce que celle-ci devoit être l'effet de l'autre.

LVI. Colleges 'rinces & ▪lles, nent la lution de i.er au é de la ; généra-

On proposa ensuite la fameuse question, si le College des Princes & celui des Villes devoient envoïer leurs Députés au traité de la paix générale. Les Députés d'Autriche & de Bourgogne pretendirent qu'ils ne le devoient pas, parceque le traité ne

devoit pas comprendre les différends particuliers que les Princes & les Villes pouvoient avoir avec l'Empereur : différends qui, selon eux, avoient déja été juridiquement décidés par le traité de Prague, le décret de Ratisbonne & plusieurs transactions particulieres. Que ce nombre infini d'affaires dont on vouloit embarrasser la négociation de la paix, la rendroit impossible. Qu'un petit nombre de Députés ne pourroit pas assez bien soutenir la cause de tant d'intéressés, & qu'il seroit même impossible de dresser leurs instructions d'une maniere dont tous les intéressés fussent contens. Ce raisonnement ne persuada personne. Les Princes de l'Empire résolurent de profiter de l'occasion qui se présentoit de faire valoir leurs droits qu'ils avoient jusques-là trop négligés. Les Villes Impériales prirent la même résolution. Le College Electoral plus favorable à l'Empereur, s'opposa à la résolution des Princes & des Etats de l'Empire, & n'osant pas leur contester le droit de députer, ils leur en représenterent les inconvéniens & l'inutilité. Mais leur opposition ne servit

AN. 1644.

en même tems qu'ils ne prét
pas donner atteinte aux prér
de l'Empereur ni des Electeur
ne vouloient pas s'ingerer
conférences des Ministres Im
avec les Ambassadeurs des
étrangers; mais qu'il étoit j
leurs Députés assistassent aux c
tions qui se feroient sur les
communs de l'Empire, & q
décidât rien sur ce point sans l
sentement.

LVII. L'Empereur veut dissoudre la Diete.

Relation manuscrite de la Diete de Francfort.

Si cette fermeté des Mem
l'Empire chagrinoit l'Empere
fut pas moins mortifié du re
la Diete fit d'une contribution
mois Romains qu'il demand
l'aider à soutenir les frais de l
re. Irrité de voir dans tous le
tés une opposition si générale à
seins, il fit solliciter l'Elec

pas encore en ce point, parce que l'Electeur jugea avec raiſon, que tant d'allées & de venues ſeroient trop incommodes aux Députés dans un tems où toute l'Allemagne étoit en armes. Enfin les Princes & les Villes firent encore une propoſition qui ne déplut pas moins que les autres aux Miniſtres de la Maiſon d'Autriche. Ce fut de tranſporter la Diete toute entiere au lieu du congrès, afin d'être plus à portée de déliberer ſur les articles du traité de paix. La France, qui ſouhaitoit que tous les Etats de l'Empire envoïaſſent leurs Députés à Munſter & à Oſnabrug, auroit encore été plus aiſe d'y voir une Diete entiere, parce qu'il lui auroit été plus facile de s'y former un parti. Mais c'étoit juſtement une raiſon pour l'Empereur de ne le pas permettre; & en effet les Députés d'Autriche s'y oppoſerent de toutes leurs forces, ſoutenus des Députés de Baviere qui craignoient que la cauſe du Prince Palatin ne fût évoquée à ce Tribunal.

AN. 1644.

LVIII. La France emploie sa médiation

Il ſe tenoit cependant à Paſſau une autre Aſſemblée des Députés des Electeurs, où les partiſans de la Maiſon

d'Autriche cherchoient les moïens de rendre les Danois irréconciliables avec les Suédois. La France à qui la nouvelle guerre entre ces deux peuples donnoit beaucoup d'inquiétude, ne songeoit pas moins efficacement de son côté à l'assoupir. Elle avoit repris la pensée d'envoïer un Ambassadeur au Roi de Danemarck pour servir de Médiateur, & ce Prince avoit témoigné qu'il accepteroit volontiers la médiation de la France. M. de la Thuillerie fut nommé pour cet emploi. Le Prince, animé à la guerre audelà de tout ce qu'on pouvoit croire, pressoit l'Empereur de lui envoïer des secours, promettant de ne point traiter avec les Suédois qu'ils ne fussent hors de ses Etats, & même de toute l'Allemagne. Il proposoit pareillement au Roi de Pologne une ligue contre la Suede; il auroit voulu faire entrer tous les Princes de l'Europe dans sa querelle. Telles étoient les dispositions de ce Prince, lorsque M. de la Thuillerie arriva auprès de lui. Christian, alors plein de grandes espérances, reçut avec froideur les propositions d'un accommodement. Le man-

AN. 1644.

entre la Suede & le Danemarck.

succès de quelques actions nava- An. 1644.
& la retraite de Gallas que l'Em-
ur avoit envoïé à son secours, le
irent malgré lui beaucoup plus
able.

LIX. Succès de Torstenson dans la guerre de Danemarck.

allas s'étoit avancé dans le Holst-
où il s'étoit joint à l'armée Da-
e, comptant d'enfermer Torsten-
, & de faire périr son armée. Ce-
i vint de son côté au devant des
ériaux, & leur présenta la bataille
ls refuserent. Il sortit ensuite du
tein, faisant passer toute son ar-
sous les retranchemens des en-
is sans qu'ils osassent l'attaquer,
ans perdre un seul chariot. Les
ériaux & les Danois, au lieu de le
re, se séparerent mécontens les
des autres, & s'accablant mutuel-
ent de reproches. Ce fut-là tout
cours que le Roi de Danemarck
t des Impériaux dans cette guer-
ar bientôt après les armées Fran-
es & Suédoises firent de si grands
grès en Allemagne, que l'Empe-
n'eut pas trop de toutes ses for-
pour se défendre. Ces mauvais
ès faciliterent à M. de la Thuille-
 négociation, qui ne laissoit pas

Pufendorf. l. 16.

Lettre des Plénipotentiaires à M. de Brienne, 10 Septembre. 1644.

d'être encore très difficile par la haine

An. 1644. irréconciliable que le Roi de Dane-

Lettre des mêmes au même, 25 Novembre.

marck avoit contre les Suédois. C'étoit une vieille plaie que la nouvelle guerre avoit envenimée, & sa jalousie causée par leur agrandissement paroissoit changée en fureur.

Comme on craignoit à la Cour de France que la Pologne, ancienne ennemie de la Suede, & aussi jalouse que le Roi de Danemarck, ne se liguât avec lui, on y envoïa aussi M. de Bregy pour s'opposer aux sollicitations des Danois, sous prétexte de faire compliment à Ladislas sur la mort de la Reine son épouse. Le voiage de M. de Bregy avoit encore un autre motif qui n'intéressoit pas moins la France.

LX. *Le Prince Ragotski prend les armes contre l'Empereur.*

C'étoit de faire approuver aux Polonois la guerre que Ragotski, Prince de Transilvanie, vouloit enfin déclarer à l'Empereur, ou du moins d'empêcher la Pologne de se déclarer contre ce Prince.

J'ai déja raconté plus haut les propositions que le Prince Ragotski avoit faites aux deux Couronnes, & les réponses qu'il en avoit reçues. Le traité traînoit en longueur par un effet de

Pufendorf, l. 15 & 16.

l'indifférence ou de la lenteur des Suédois. Mais la résolution qu'ils prirent de déclarer la guerre au Roi de Danemarck, réveilla probablement dans eux le desir qu'ils avoient de s'unir avec le Prince de Transilvanie, afin de donner de l'occupation à l'Empereur du côté de la Boheme & de la Hongrie, tandis qu'ils seroient eux-mêmes occupés à la guerre de Danemarck. Le Prince de Transilvanie, qui jusques-là n'avoit presque pas été connu en France, & dont l'État paroissoit méprisable, ne contenant, disoit-on, que sept montagnes, devint alors célebre par la diversion qu'il fit en Allemagne. Comme il n'avoit jamais quitté le dessein de porter la guerre dans l'Empire, il avoit amassé assez d'argent & de troupes pour commencer la guerre sans le secours d'autrui, mais trop peu pour la continuer. Torstenson lui promit que la France & la Suede lui accorderoient les secours qu'il demandoit, & ratifieroient le traité : & comme il eut été trop long d'attendre ces ratifications, le Prince se contenta, en attendant, de celle de Torstenson. Il falloit encore obtenir

AN. 1644.

LXI. Il traite avec les Alliés.

le consentement du Grand-Seigneur, dont Ragotski étoit tributaire, c'est-à-dire, qu'il falloit envoïer à la Porte une grosse somme d'argent, parce qu'on n'y obtient rien qu'à ce prix. Torstenson promit tout au nom des deux Couronnes, & effectivement les Résidens de France, de Hollande & de Transilvanie agirent si efficacement auprès du Grand-Seigneur, qu'il accorda même plus qu'on ne lui demandoit.

AN. 1644.

Ragotski convoqua aussi-tôt les Etats de Transilvanie, & les fit consentir à la guerre contre Ferdinand. Il publia un Manifeste pour justifier sa conduite, & entra dans la Hongrie à la tête d'une armée de trente-six mille hommes presque tous de cavalerie. Il prit plusieurs Places & se rendit maître d'un grand païs. Mais bientôt il apprit que Torstenson, au lieu de l'attendre ou de venir au-devant de lui, étoit dans le fond du Holstein, d'où il lui écrivoit, sans faire aucune mention de l'argent & des trois mille hommes qu'on lui avoit promis. Ses troupes étoient peu aguerries, & Goetz s'avançoit à grandes journées

LXII. Il entre dans la Hongrie.

ıvec une armée de douze mille Impé- ríaux de vieilles troupes. Il apprit en même tems la mort funeste du Grand Visir son protecteur à la Porte : il avoit enfin lieu de craindre que le Roi de Pologne ne se déclarât contre lui. Ce Prince accablé de chagrin se crut à la veille de sa perte, & n'osant hasarder une bataille, il prit le seul parti qui lui restoit, qui étoit de faire retraite avant l'arrivée de Goetz. Il fut assez heureux pour la faire sans perte. Goetz même ruina son armée à le poursuivre dans un païs dépourvu de vivres, & encore plus au siege de Cassovie où Ragotski avoit laissé cinq régimens qui se défendirent avec beaucoup de valeur.

AN. 1644.

LXIII. La France lui promet des secours.

La retraite des Impériaux ranima le courage de Ragotski. Il refusa les conditions de paix que l'Empereur lui offrit ; & on peut dire que ce Prince rendit alors un service signalé à la Suede, dont la guerre de Danemarck auroit entierement ruiné les affaires en Allemagne sans la diversion des Transilvains. On avoit cependant lieu de craindre que ce Prince, ne recevant aucun secours de ses Alliés, ne

fut enfin obligé de s'accommoder avec l'Empereur ; & comme Torstenson n'étoit pas en état de lui en donner, il est probable qu'il eut bientôt fait sa paix si la France n'eut agi pour le retenir dans le parti des Alliés. Il y avoit six ou sept mois que Torstenson avoit signé le traité. Le Prince s'étoit mis presqu'aussitôt en campagne, & cependant à peine les Suédois songerent-ils, au bout de ce tems là, à en donner avis à la France, après l'avoir engagée dans le traité. Aussi se seroit-elle mise peu en peine d'en remplir les conditions, si elle n'avoit jugé la chose importante pour le bien commun des deux Couronnes. Le traité d'ailleurs étoit conçu d'une maniere fort irréguliere. La Suede y étoit nommée avant la France, & on y prenoit des engagemens par rapport aux Turcs, qu'il n'étoit pas honnête d'avouer dans un tems où l'on n'étoit pas contraint, comme sous François I, de recourir à ces remedes extrêmes. Mais l'utilité que la France pouvoit retirer de cette guerre, la fit passer par-dessus ces considérations. Elle refusa seulement de ratifier le traité, com-

AN. 1644.

Lettre des Plenipotentiaires à la Reine, 13 Mai 1644.

ı Suede fit auſſi de ſon côté, & ıt cependant d'en obſerver les ar- ;, qui conſiſtoient à donner tous ıs au Prince un ſecours de cent : Richſdalles, & à agir en Polo- ¦c à la Porte pour lui ménager la ır de ces Puiſſances. Les Suédois ent encore ſouhaité qu'on eût gé avec eux les frais de trois : homme de cavalerie qu'ils s'é- t obligés de fournir. Mais on devoir leur laiſſer ce ſoin tout r, comme ils avoient laiſſé à la :e celui d'agir à Conſtantinople, ant plus qu'ils avoient deſſein de aux Tranſilvains des Places & ;arniſons qu'ils avoient en Mora- M. de Croiſſy fut chargé d'aller :r le Prince Ragotski du paie- de la ſomme dont on étoit con- , & de demeurer enſuite auprès i pour l'entretenir dans ſes bon- iſpoſitions.

An. 1644.

LXIV. Le Comte d'Avaux arrive à Munſter.

ɔilà ce qui ſe paſſoit dans les ipales parties du monde Chré- , lorſque le Comte d'Avaux arri- ıfin à Munſter, où il étoit atten- ɜpuis pluſieurs mois, & où il fut ôt ſuivi du Comte de Servien,

17 Mars 1644.

Entrée du Nonce du Pape à Munster.

la qualité de Nonce du Sain
en attendant la venue d'un Lé
le choix n'étoit pas encore re
ques-là le Comte d'Avaux n'
aucune contestation avec le
gnols sur la préséance, & tou
passé en civilités réciproques
l'entrée du Nonce fournit un
sion de querelle. Le Comte
jugeant que les premieres dé
en cette matiere servent de re
les suivantes, résolut de profi
premiere occasion qui se prése
se mettre en possession d'un r
la prééminence des Rois de Fr
donnoit au dessus des Plénipo
res d'Espagne. Il envoïa de
heure chez les Comtes de N
de Saavedra observer ce qui s'y
Comme on lui eut rapporté

préparer le sien; mais prévoïant qu'il y auroit de la contestation avec les carrosses d'Espagne, & voulant s'assurer l'avantage, il fit monter M. de Saint-Romain avec vingt Gentilshommes à cheval, sous prétexte de rendre plus d'honneur à M. le Nonce. En toute autre occasion, il s'en seroit tenu-là, au hazard de ce qui auroit pû arriver; mais il craignoit avec raison de répandre du sang dans un lieu consacré à la paix, & il ne voulut pas commencer la négociation par une bataille. Il fit dire à M. Contarini, ce qu'il avoit fait; celui-ci entendit à demi-mot, & envoïa promptement avertir les Espagnols, qui en furent consternés. Après plusieurs allées & venues chez le Comte de Nassau, & beaucoup de mouvemens qui marquoient leur inquiétude, ils prirent enfin le parti de ne point envoïer au-devant du Nonce, comme s'ils avoient ignoré son arrivée; de sorte qu'on vit les carosses Espagnols, qui s'étoient joints à ceux des Impériaux dans la cour du Comte de Nassau, s'en séparer pour retourner chez leurs Maîtres, au lieu de suivre la même route

An. 16

pour aller faire honneur au Nonce.

An. 1644. Quelques jours après le Nonce leva publiquement lui-même toutes les équivoques sur cette matiere; car en sortant de chez les Impériaux pour leur rendre sa premiere visite, il alla descendre immédiatement chez le Comte d'Avaux, avant que d'aller chez les Espagnols.

Lettre du C. d'Avaux à la Reine, 25 Mars 1644.

LXVI. Civilités mutuelles, & cérémonies entre les divers Plénipotentiaires.

Lettre du C. d'Avaux à la Reine, le premier Avril 1641.

Ces petites disgraces n'empêcherent pas les Plénipotentiaires d'Espagne de rendre au Comte d'Avaux la premiere visite de cérémonie, comme il se pratique envers le dernier venu, & comme les Plénipotentiaires de l'Empereur avoient déja fait de leur côté. Le compliment des Impériaux avoit été fort civil pour la personne du Comte d'Avaux en particulier, & rempli de démonstration de zele pour la paix. Celui des Espagnols fut plus réservé, & parut avoir quelque chose de fier. Ils parlerent de la guerre comme des gens qui ne se tenoient pas pour battus, & de la paix comme d'un intérêt également commun aux deux Roïaumes, & qu'ils ne souhaitoient que pour le bien général de la Chrétienté; ajoutant, comme par gra-

ce, qu'*ils étoient d'autant plus disposés à écouter favorablement les propositions de la France, que ceux qui les avoient attaqués n'étoient plus au monde*, (c'est-à-dire, Louis XIII, & le Cardinal de de Richelieu), *& qu'ils cesseroient volontiers de faire la guerre au Roi, qui n'étoit pas encore né lorsqu'elle avoit commencé.*

LXVII. Contestation sur le cérémonial, entre le C. d'Avaux & l'Ambassadeur de Venise.

Les Impériaux & les Espagnols furent aussi de leur côté parfaitement satisfaits des civilités du Comte d'Avaux. Il n'en fut pas de même de M. Contarini. Le Comte descendit cinq marches de l'escalier pour le recevoir, & après la visite faite, le reconduisit jusqu'au bas de l'escalier, croïant même excéder en cela les bornes du cérémonial avec les Ambassadeurs de Venise. Contarini cependant en pensoit bien différemment; car il prétendit que le Comte devoit encore descendre un perron de quatre marches qui étoit au bas de l'Escalier, pour le reconduire jusqu'au carrosse & le voir partir. Les Impériaux & les Espagnols en avoient ainsi usé avec lui, & le Comte en eut sans doute fait autant s'il n'eut été retenu par une es-

duite de son Ambassadeur ; mais il étoit d'une extrême conséquence pour le succès de la négociation de ne pas choquer un Médiateur qui pouvoit être fort utile, ou nuire beaucoup aux intérêts des Parties. Ainsi on ne balança pas à la Cour de donner ordre aux deux Plénipotentiaires François d'accorder à Contarini tous les honneurs qu'il demandoit. Avant que cet ordre fût venu, les Espagnols à cette occasion donnerent une scene à laquelle on ne s'attendoit pas ; car faisant semblant d'être fâchés de la mauvaise intelligence que ce démêlé pouvoit causer entre les Ambassadeurs de France & ceux de la République, ils offrirent au Comte d'Avaux leur médiation pour l'accommoder avec Contarini Ils lui firent représenter que quelque confiance qu'il dût avoir en M. Chigi, il ne devoit pas moins ménager M. Contarini, dont la médiation étoit absolument nécessaire. Il ne fut pas difficile au Comte d'Avaux d'appercevoir la malignité de cette proposition, qui étoit d'ailleurs ridicule en ce qu'elle supposoit que les François seroient assez bons pour ren-

N. 1644.

ur à la Ré-publique de ...nise.

Lettre des Plénipoten-tiaires à M. de Brienne, ... Avril 1644.

dre les Efpagnols arbitres de leurs intérêts, & pour les laiffer acquérir auprès de Contarini, aux dépens de la France même, le mérite de lui avoir procuré les honneurs qu'il demandoit. Le Comte d'Avaux les remercia comme il devoit, & cependant il exécuta avec M. de Servien, qui étoit arrivé depuis peu de jours, l'ordre qu'il avoit reçû de la Cour de fatisfaire M. Contarini. Ce Seigneur en eut une extrême joie, & ce petit différend ne fervit qu'à augmenter la bonne intelligence. AN. 1644

LXIX. Un des Plénipotentiaires Efpagnols meurt à Munfter.

Sur ces entrefaites, le Comte de Zapata de Valtierra, fecond Plénipotentiaire d'Efpagne mourut à Munfter. Il n'avoit jamais eu d'autre emploi que celui de tenir compagnie au Comte de Naffau à Cologne, où l'Empereur & le Roi d'Efpagne firent faire à l'un & à l'autre pendant plufieurs années le perfonnage d'Ambaffadeurs, pour amufer les peuples; & fi le caractere que le Comte d'Avaux en fit à la Cour de France eft vrai, cet Ambaffadeur n'étoit capable à Munfter que d'*étudier & de copier le Confeiller Brun*, qui étoit le troifieme de l'Ambaffade d'Ef-

AN. 1644.

pagne. Le Marquis de Castel Rodrigue étoit, disoit-on, destiné à remplir la place vacante, & on attendoit son arrivée.

LXX. Prieres publiques ordonnées par le Nonce, pour l'ouverture des conférences.

Cependant le Nonce ne voïant plus d'obstacle à la négociation, voulut la commencer par trois jours de prieres publiques qu'il ordonna pour demander à Dieu qu'il éclairât le zele des Médiateurs & des Plénipotentiaires, & qu'il accordât aux peuples ce don précieux de la paix qui ne peut jamais être l'ouvrage des hommes. Pendant tout ce tems-là toute la Ville fut en prieres. Le troisieme jour on devoit terminer les dévotions par une Procession générale autour de la Ville, suivie d'une Messe solemnelle. Mais comme tous les Plénipotentiaires devoient assister à cette cérémonie, il fallut prévenir les contestations & les querelles.

LXXI. Contestation sur le cérémonial.

Le Nonce en auroit causé une lui-même s'il avoit été moins modéré. Il avoit fait préparer pour lui dans l'Eglise un dais, afin d'y assister à l'office qui devoit se faire après la Procession. Les Plénipotentiaires François en aïant été avertis, lui firent dire que s'il vou-

loit officier en habits Pontificaux, il étoit juste qu'il eût un dais : sinon qu'il falloit qu'il le fît ôter, & qu'il se contentât d'être assis à la tête des premiers Ambassadeurs du monde Chrétien. Le Nonce y consentit sans peine ; & après avoir porté le saint Sacrement jusqu'à une Eglise, il le donna au Suffragant, reprit ses habits ordinaires, & s'assit à la tête des Ambassadeurs. An. 1644.

Les Impériaux avoient aussi fait placer leurs chaises dans l'Eglise un peu au-dessus de celles des François. Ceux-ci firent encore réformer cet arrangement. Les chaises des uns & des autres toutes égales, furent placées sur une même ligne à main gauche du cœur : la premiere pour le Nonce ; les deux suivantes dans la même ligne pour les deux Plénipotentiaires de l'Empereur ; les deux autres encore dans la même ligne pour les deux Plénipotentiaires François, & la derniere pour M. Contarini. Il ne fut pas si aisé de regler la marche de la Procession : car les Impériaux vouloient marcher les premiers, le Comte de Nassau d'un côté de la rue, &

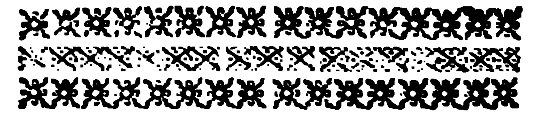
le Docteur Volmar de l'autre. Mais
1644. les Plénipotentiaires de France s'y opposerent encore, & prétendirent que le premier d'entr'eux devoit marcher à côté du premier des Impériaux, & le second ensuite à côté du second. Le Nonce eut beaucoup de peine à vaincre l'obstination des Impériaux. Enfin ils cederent, & la chose fut ainsi exécutée, de maniere que le Comte d'Avaux marcha à côté du Comte de Nassau, & après eux le Comte de Servien à côté de Volmar; ce qui fut regardé comme une grande victoire pour les François, quoique dans le fond on ne leur cédât que ce qui leur étoit dû. Pour ce qui est des Espagnols, comme ils étoient bien informés de la résolution où étoient les Ambassadeurs de France de défendre leur rang, ils prirent le parti de leur céder la place en demeurant chez eux. Contarini s'absenta aussi de la Procession, parcequ'il avoit eu la veille une indisposition; mais il assista à l'office qui se célebra immédiatement après, & où le Nonce, les Impériaux, les François & lui se placerent dans l'ordre dont on étoit convenu. Ainsi

nit cette cérémonie avec une extrê-
ne joie des peuples à qui elle sembloit
nnoncer une paix prochaine. Les
onférences furent aussi-tôt ouvertes,
: la négociation commença. Cette
natiere importante sera le sujet d'un
utre Ouvrage que j'espere donner
lans peu au Public à la suite de ce-
ui-ci.

AN. 1644.

LXXII. Ouverture des conférences.

Fin du huitieme & dernier Livre.



TABLE

DES PRINCIPALES MATIERES contenues dans le premier & le second Volume.

La Lettre a *indique le premier Volume, & la Lettre* b *indique le second.*

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

J

K



[redacted]

N

Q

R

T

Fin de la Table des Matieres.

Fin de la Table des Matieres.

